

Gilles Véronneau et al.

Dossier de recherche

concernant la demande de classement du

510 boulevard Marie-Victorin

Boucherville



Société d'histoire
des *Îles-Percées*
BOUCHERVILLE

Gilles Véronneau et al.
Société d'histoire des Îles-Percées
Boucherville

Dossier de recherche
concernant la demande de classement
du
510, boulevard Marie-Victorin
Boucherville

Travail présenté au Ministère de la Culture et des Communications
Septembre 2022

Comité pour la demande de classement

Gilles Véronneau, responsable

Huguette Ducharme

Suzanne Gibeau Carignan

Éditeur : Société d'histoire des Îles-Percées

Page couverture : Guy Théorêt

Photo : Guy Gosselin

Tous droits réservés

Copyright © 2024, Société d'histoire des Îles-Percées, Boucherville

Dépôt-légal 2024

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN 978-2-9817187-8-5

Table des matières

Remerciements

Présentation

Section A-1

Arguments militant en faveur du classement du 510 Marie-Victorin

Le passé est garant de l'avenir

Le magasin

Le terrain de M. de Niverville

L'entrée de cave

L'agrandissement

Les maisons seigneuriales

La présence de la famille Boucher

Section A-2

Maison du 510 Marie-Victorin

Liste des propriétaires du 510 boulevard Marie-Victorin

Chaîne de titres du 510 Marie-Victorin, lot 143

Photographies extérieures

Section A-3

Éléments biographiques concernant les différents propriétaires du 510 Marie-Victorin

Avertissement aux lecteurs

Pierre Édouard Malhiot et Césarie Chagnon

François Xavier Malhiot

Victoire Boucher de La Bruère

Jean Thomas Philiat Proulx et Anathalie Lacoste

Pierre Amable, sa mère et sa grand-mère maternelle

Charlotte Jarret de Verchères

Madeleine St-Blain

Pierre Amable Boucher de Boucherville et Amélie Sabrevois de Bleury

Pierre Legras Pierreville et Charlotte Boucher de La Bruère

Joseph Stanislas Vigneau et Marie Geneviève Jacobs

François Sabourin dit Laperche et Rosalie Morand

Tailhandier et Loiseau

Jean Baptiste Greenhil et Marie Anne Lebeau (Bau)

Michel Huet dit Dulude, Madeleine Gervaise et leurs enfants

Les parents Boucher et leur fils Jean Baptiste Boucher de Niverville
Pierre Boucher et Jeanne Crevier
Jean Baptiste Boucher de Niverville et Thérèse Hertel
Christophe Février dit Lacroix et Marie Martin

Section B

Faubourg Ste-Anne

Raisons qui nous ont amenés à faire des recherches pour les 470 et 466 Marie-Victorin
Chaîne de titres, 470 et 466 Marie-Victorin
Chaîne de titres, emplacement no 7 du Faubourg Ste-Anne
Chaîne de titres, emplacement no 8 du Faubourg Ste-Anne

Section C

Bibliographie
Liste des annexes
Annexes

Remerciements

Je remercie à titre posthume, monsieur Jacques Dunant, un vieux complice décédé en 2015, qui m'a permis d'adapter rapidement mes connaissances à la petite histoire de Boucherville.

Je remercie également madame Huguette Ducharme, un excellent bras droit, avec qui j'ai eu l'occasion de travailler conjointement sur de nombreux projets, et ce depuis 1987.

Je tiens également à souligner l'apport important de madame Suzanne Gibeau Carignan, l'instigatrice du projet, pour l'entrée de données, plus particulièrement celles de mes résumés de documents, m'apportant ainsi une importante motivation pour poursuivre mon travail.

Il ne faut pas oublier madame Michelle Turcotte Roy pour son soutien technique à la recherche avec le logiciel Parchemin et les nombreuses photocopies faites à partir de la Société généalogique de Longueuil. Elle a aussi, à ma demande, fait l'entrée de données des intitulés de contrats photocopiés pour les fins de notre recherche, et ceci jusqu'au 30 janvier 2016.

En 2013, grâce à ma fille Émilie René-Véronneau et à madame Monique Bernard, j'ai pu me familiariser avec la numérisation des documents à partir des microfilms disponibles aux Archives nationales du Québec. Ce qui me permet de travailler avec des documents d'une plus belle qualité, sans tenir compte du coût des photocopies, puisque dans ce cas, la numérisation est gratuite. Excellente idée des Archives, ce qui me permet de réduire mes frais de recherches et d'être plus efficace.

Je remercie aussi mesdames Monique Bernard et France Bélanger ainsi que monsieur Maurice Carignan pour leur collaboration ponctuelle, ainsi que monsieur Rémi Beaulieu pour les retouches à deux photographies.

Je m'en voudrais d'oublier le personnel des Archives nationales ainsi que celui de la Ville de Boucherville.

À tous Merci !

Gilles Véronneau

PRÉSENTATION

Ce document de recherche a d'abord été préparé pour appuyer notre demande de classement de la maison et du terrain situés au 510 Marie-Victorin. Cette maison est depuis longtemps connue sous le nom de Maison Malhiot. Ce document fait aussi suite à la publication « *Le Vieux-Boucherville Nouveau regard* », dont nous avons remis, le 8 juin 2011, une copie à madame Annie Tétreault et à monsieur Bernard Hébert, du Ministère de la Culture et des Communications, direction régionale de la Montérégie. Cette publication a permis à la population de mieux connaître cet emplacement, ainsi que le faubourg Ste-Anne. Il est probable que l'essentiel de ce que nous vous transmettons sera disponible au grand public via le site internet de notre Société.

Vous trouverez dans la section A-1 différents arguments qui à notre avis militent en faveur du classement de cette maison et de ce terrain. Dans la section A-2, vous trouverez la liste des propriétaires, suivie de la chaîne de titres de cet immeuble. Cette section se termine par des photographies de l'extérieur de l'emplacement. Pour les photographies de l'intérieur, nous vous référons à l'annexe 2.4, page 111 (*Boucherville Répertoire d'architecture traditionnelle*), qui nous dit à propos de la charpente « Nous supposons qu'elle date du XVIII^e siècle ».

Dans la section A-3, il y a des éléments de biographies qui concernent les différents propriétaires. Il y a aussi beaucoup d'informations les concernant dans la chaîne de titres. Il est à noter que si l'on excepte J. B. Greenhil, tous les propriétaires de la deuxième maison de M. de Niverville, de 1744 à 1954, ont un lien avec Pierre Boucher et Jeanne Crevier. Le terrain quant à lui sera scindé en deux à partir de 1741 jusqu'à 1852.

Pour bien établir que le 510 Marie-Victorin a servi de maison seigneuriale, il nous a fallu faire la chaîne de titres des 470 et 466 Marie-Victorin qui n'appartiennent aux Boucher de Boucherville qu'à partir de 1841. Les chaînes de titres des emplacements nos 7 et 8 du faubourg Ste-Anne, d'abord faites pour mieux comprendre le 466 Marie-Victorin (La Chaumière), ne servent maintenant qu'à appuyer la chaîne de titres principale.

Nous vous invitons à prendre connaissance des raisons pour les recherches du 470 et 466 Marie-Victorin, au début de la section B.

Vous trouverez en annexe différents documents : entre autres des certificats de localisation, des publications entières ou des extraits de publication. Nous vous suggérons de regarder d'une façon toute particulière l'annexe 4 concernant les cartes auxquelles nous avons ajouté différentes informations.

Nous avons appris, à l'automne 2021, que le terrain du 510 Marie-Victorin est divisible. Vu la valeur des terrains sur le bord du fleuve, la tentation pourrait être grande de lotir ce terrain de 2 409 mètres carrés (25 932 pieds carrés). Il serait dommage de perdre un aussi grand potentiel archéologique, faute d'avoir agi assez rapidement.

Nous espérons que ce texte saura vous guider dans ce document de recherches assez volumineux.

Gilles Véronneau

Responsable du comité pour la demande de classement

Section A-1

Arguments militant en faveur du classement du 510 Marie-Victorin

Le passé est garant de l'avenir

Le magasin

Le terrain de M. de Niverville

L'entrée de cave

L'agrandissement

Les maisons seigneuriales

La présence de la famille Boucher

Le passé est garant de l'avenir



Collection Jean Lacoste

La maison seigneuriale que François Pierre Boucher de Boucherville, 3^e seigneur, a fait construire en 1741, par Michel Huet dit Dulude, pour remplacer celle qui avait été habitée par son père et son grand-père, Pierre Boucher. René Amable (4^e seigneur) et son fils Pierre Amable (5^e seigneur) l'habiteront aussi. (Voir les textes Les maisons seigneuriales Section A-1 ainsi que Faubourg Ste-Anne, section B du présent document de recherche, Présentation de la chaîne de titres, 470 et 466 Marie-Victorin).

Après 1902, elle sera remplacée par les maisons victoriennes du 514 et 518 Marie-Victorin ci-dessous.



Photo Monique Bernard

Le 506, boulevard Marie-Victorin



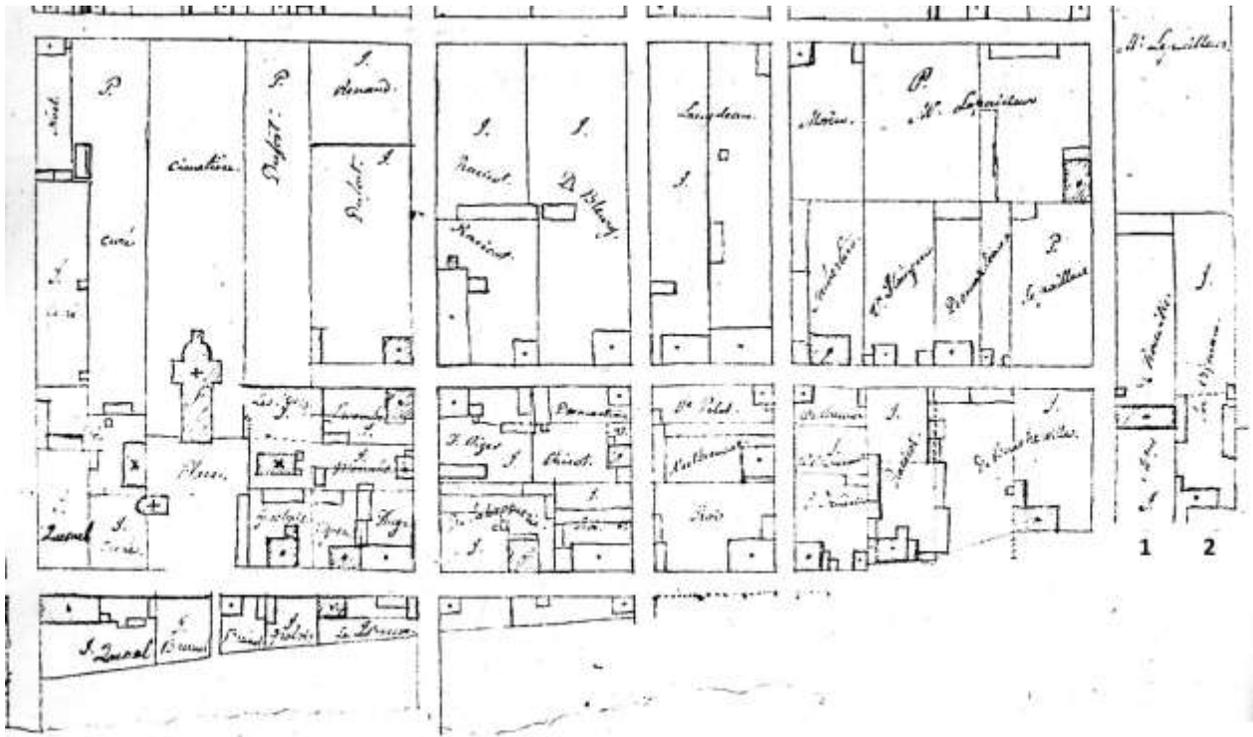
Société d'histoire des Îles-Percées, Collection Gertrude Chrétien Zaugg

La maison sera habitée par le notaire Augustin Delisle qui épouse Henriette Trudel, le 18 mai 1825, à Boucherville. *Augustin Delisle étant l'homme de confiance, il sera chargé, le 2 novembre 1838, de garder en sa possession les armes appartenant aux habitants de Boucherville.* (*Lustucru* no 3, p. 27, Jean-René Côté). (On le retrouve aussi dans le *Dictionnaire biographique du Canada*). Lors de l'incendie de 1843, Auguste Delisle fait partie de la liste des non incendiés et des incendiés partiellement, sa maison est en bois (*Lustucru* no 9 p.38). Cette maison est démolie le 16 octobre 1987.

Elle a été remplacée par la maison ci-dessous.



Photo Monique Bernard



Plan du village de Boucherville, Jacques Viger, 1811
Musée de la Civilisation, Collection Séminaire de Québec, Fonds Viger-Verreau, V-26

Jean-René Côté, dans *Lustucru* no 3, p 27, nous dit que : *Le 8 décembre 1837, eut lieu à Boucherville une assemblée de « zélés défenseurs de notre très gracieuse Souveraine » qui exprimèrent leur attachement au gouvernement.*

La réunion a eu lieu chez Joseph Vigneau, alors qu'il est propriétaire de la 1^{ère} maison que M. de Niverville avait fait construire sur son emplacement en 1706. Cette maison que l'on voit très bien sur la carte de Viger (1810-1811) et que nous avons identifiée par le chiffre 2, disparaît entre le 5 juillet 1852 et le 2 mai 1854.

Pour des fouilles archéologiques, il serait intéressant de revoir le marché de « massonne » de cette maison (voir Chaîne de titres du 510 Marie-Victorin, lot 143, 14 décembre 1706).

Le 510 Marie-Victorin, 2^e maison de M. de Niverville, est identifié par le chiffre 1. Protégée par le long usufruit que Pierre Édouard Malhiot a créé en faveur de son épouse et de sa nièce, Olivine et ensuite par M. Moseley, un homme sensible à la protection du patrimoine ainsi que par les propriétaires subséquents, témoigne encore du passé. Cette maison coûteuse d'entretien et avec un terrain dont la valeur dépasse le prix de la maison pourra-t-elle survivre encore longtemps ?

Le 510 Marie-Victorin



Photo Monique Bernard

Nous nous devons de conserver la maison du 510 Marie-Victorin et son emplacement. Celui-ci, en plus de posséder un riche potentiel archéologique, fait partie du poumon du Vieux-Village de Boucherville.

Le magasin

En 1701, lorsque les parents Boucher concèdent à leur fils, Jean Baptiste Boucher de Niverville, un emplacement dans le bourg, ils se réservent le magasin, qui appartiendra à M. de Niverville, seulement après la mort de ses parents.

En 1724, lors de l'aveu et dénombrement, c'est un magasin à grains qu'il y a sur ce terrain (*Lustucru* no 10, p. 18, voir annexe 2.6). Alors que chez Pierre Chaperon (*Lustucru* no 10, p. 11, voir annexe 2.6), il y a un magasin. Le voisin, Gilles Papin, dont la première épouse était la fille de Pierre Chaperon, exerce les métiers de marchand et d'arpenteur. Il est donc probable que ce magasin serve au commerce et non à l'entreposage de grains. Ce qui devrait être le cas du magasin de 1701, appartenant à la famille Boucher.

Si l'on se base sur le contrat de société entre Jean Baptiste Greenhil et Pierre Noël Courthiau, seigneur de Berthier, où l'on parle de *vendre et débiter en détail tous les effets marchandises et boissons qu'il aura soit au comptant soit pour bled farine pois lard...? et autres denrées que les sieurs associés jugeront ensemble être utiles pour leur commerce*. On peut penser qu'il en était aussi de même pour Boucherville.

Le magasin est donc un lieu où l'on achète et échange toutes sortes de biens. La population de Boucherville et des environs, ainsi que les autochtones, auraient pu s'y approvisionner. En 1733 (voir Chaîne de titres du 510 Marie-Victorin, section A-2) le grand-voyer, qui revoit le tracé du chemin du roi, demande à M. de Niverville d'enlever son hangar lorsqu'il le fera reconstruire. Pourrait-il s'agir de l'ancien magasin ?

Le terrain de M. de Niverville

Le terrain que M. de Niverville reçoit de son père, en 1701, a été amputé d'une partie, en faveur d'Yves Bourhis, en 1725. Ce terrain fait aujourd'hui partie du lot 145.

Lorsque M. de Niverville fait bâtir sa 2^e maison sur le site, en 1741, il donne en échange au maçon, Michel Huet, sa première maison qu'il avait fait construire en 1706 et la moitié de l'emplacement. Pendant environ 110 ans, les deux emplacements évolueront séparément. C'est grâce à une transaction que François Xavier Malhiot et sa belle-sœur, Victoire Boucher de La Bruère font avec le notaire Louis Lacoste qui agit au nom de son gendre, Jean Thomas Philias Proulx, en 1852, que le terrain est reconstitué comme il était en 1725.

En 1941, il perd une autre partie, entre le fleuve et la rue Sainte-Famille, pour son élargissement. Depuis 1995, la Ville de Boucherville est propriétaire de cette lisière de terrain.

C'est un terrain qui ne semble pas avoir subi de bouleversements importants, sauf pour une piscine, ce qui pourrait rendre des fouilles archéologiques des plus intéressantes. À cette fin, nous avons relevé dans les documents ce qui était susceptible d'avoir laissé des traces : latrines (« lieux » dans le bail de 1734), puits, cheminées, bâtiments, étable de poteau en terre, clôture en pieux debout ...

Déjà, en 1701, lorsque M. de Niverville reçoit l'emplacement, il y a une écurie et un magasin. En 1733, lorsqu'on élargit le chemin du roi, M. de Niverville devra enlever son hangar, lorsqu'il le fera rebâtir.

Nous nous en voudrions de ne pas mentionner une tradition orale qui voulait qu'il y ait déjà eu un moulin, une meule et même une rivière qui passait à cet endroit. Nous avons maintenant la certitude que le moulin et la rivière n'ont jamais existé à cet endroit. Quant à la meule, nous ne pouvons pas confirmer ni infirmer son existence à cet endroit. Si elle a déjà existé, elle pourrait entre autres choses, avoir été utilisée lors du macadamisage des chemins, à partir de 1913, comme remblais. *Sur la rue Sainte-Famille, il faudrait faire un remblai (Rip Rap) de 900' long X 14' haut, par 6' à la base et 2' (pieds) au haut. Employer des roches aussi grosses que possible.*¹

Nous avons appris, à l'automne 2021, que ce terrain est considéré comme divisible par les autorités municipales. Il serait triste qu'un emplacement, que nous pensons avoir très bien documenté et avec autant de potentiel archéologique, soit loti. Nous attirons votre attention sur les pages 103-104 et 105 de l'*Étude du potentiel archéologique du Vieux- Boucherville*, réalisée par Ethnoscop et publiée en juillet 2013 (voir annexe 2.14). À la page 105, l'étude nous dit :

Interventions archéologiques proposées

Fils d'un des premiers censitaires de 1673, Michel Huet est maçon. Il construit la Maison Malhiot et plusieurs autres. Ce lieu se veut donc un espace de choix afin de cibler un inventaire archéologique sous la forme d'une tranchée manuelle visant à localiser la maison, et en même temps documenter les sols anciens, et peut-être aussi à témoigner de l'époque préhistorique (zone P5). La tranchée proposée s'oriente donc dans un axe est-ouest (plan 10). D'un mètre de largeur sur une longueur de dix mètres, elle permettrait de traverser l'espace qu'occupait cette résidence de Huet et de se poursuivre près de la maison Malhiot pour offrir une vue d'ensemble en profondeur des sols du terrain. Il semble s'agir d'un espace pratiquement intouché au fil des siècles et il constitue un des endroits les plus propices à des découvertes archéologiques des plus révélatrices.

Il faut absolument éviter de détruire à tout jamais le potentiel archéologique de cet emplacement et le protéger dans son entièreté. Ceci à cause de sa richesse en histoire et son très grand potentiel archéologique, quitte au besoin à en faire l'acquisition pour qu'il devienne un bien public. Ce qui permettrait à nos archéologues actuels ainsi qu'à ceux du futur, avec le développement des technologies, d'y puiser un maximum d'informations, mais aussi d'en faire une mise en valeur.

¹Devis des travaux de macadam à être exécutés dans la municipalité de Boucherville Village, comté de Chambly, le 25 mars 1913, page 3. Document communiqué par France Bélanger.
(Archives de la Ville de Boucherville).

L'entrée de cave



Photo Monique Bernard

Le panneau de contreplaqué sous la fenêtre cache aujourd'hui un soupirail. Mais, selon John Moseley du temps de son père, soit de 1954 à 1976, l'entrée de cave était à cet endroit. Il peut être intéressant de préciser que dans le marché de construction entre M. de Niverville et Michel Huet dit Dulude, il y avait de prévu « une entrée de cave piquée ». Pourrions-nous être en présence de l'emplacement d'origine de cette entrée prévue au contrat de 1741 ?

L'agrandissement



Photo Monique Bernard

Sur le plan du village de Boucherville 1810-1811 (voir annexe 4.1), l'agrandissement en pierre n'apparaît pas. Nous ne sommes pas en mesure de dire si celui-ci empiète sur l'autre moitié du terrain.

Lors du recensement de 1851, Victoire Boucher de la Bruère et François Xavier Malhiot habitent une maison en charpente. Il peut s'agir d'une erreur du recenseur, mais il est possible que ce soit à cause de travaux importants qui pourraient être effectués sur la maison de pierres. Grâce à l'expertise de M. Rénald Bilodeau, spécialiste en datation de tapisseries, nous savons que la plus ancienne tapisserie retrouvée dans cette partie de la maison, date approximativement de 1885.

Le 5 juillet 1852, Victoire et François Xavier achètent le terrain voisin, ce qui permet de réassembler le terrain de M. Niverville. Cet emplacement acquis par Jean Thomas Philiat Proulx, le 8 mai 1845, était à vendre depuis au moins le 30 novembre 1849, date à laquelle ce dernier signe une procuration à son beau-père Louis Lacoste, qui lui permet de vendre la maison. Lors du recensement de 1851, M. Proulx et son épouse Suzanne Anathalie Lacoste habitent chez le père de celle-ci. Il est donc de retour de son voyage en Californie qui devait durer environ deux ans (voir la chaîne de titres, 30 novembre 1849).

Le 6 août 1854, Pierre Edouard Malhiot signe un contrat de mariage avec Marie Césarie Chagnon. Pierre Edouard, avait-il prévu s'installer à Boucherville en se mariant ? L'agrandissement aurait-il été fait dans cette perspective ?

Si la maison était déjà agrandie avant que les Malhiot en fassent l'acquisition, il faudrait que ce soit par Mme St-Blain ou par son fils Pierre Amable Boucher de Boucherville. Tout ça n'est qu'une hypothèse de travail qu'il faut vérifier. Quant à la rallonge de bois, elle est présente en plus petit qu'actuellement sur la carte de Goad 1909.

Les maisons seigneuriales

Au début de Boucherville, Pierre Boucher se fait bâtir une maison et d'autres dépendances sur son emplacement dans le bourg. L'emplacement d'origine serait délimité aujourd'hui, par le fleuve, la rue Pierre Boucher et la rue De Grandpré. Quant à la profondeur, l'emplacement se rattache probablement à la terre. En 1673, il a pour voisins, Christophe Février et son épouse, Marie Martin, nièce de Charles d'Ailleboust. Nous ignorons de quelle manière Pierre Boucher reprend cet emplacement mais, en 1701, il le concède à son fils Jean Baptiste Boucher de Niverville. À ce moment, il y a sur le terrain une écurie, ainsi qu'un magasin qui ne lui appartiendra qu'après la mort de ses parents.

Lors de l'aveu de dénombrement de 1724, son fils, Pierre de Boucherville, 2^e seigneur, y possède entre autres choses : *une maison de pièces sur pièces de quarante deux pieds de long sur vingt deux de large lattée et enduite dehors et dedans*. L'emplacement est de beaucoup réduit. Le fleuve et la rue Pierre Boucher le délimitent toujours, mais des concessions ont été faites et sont à ce moment occupées par Joseph et Pierre Huet ainsi que par Daniel Poirier qui en possède deux. La rue Notre-Dame est devenue la limite sud-est (*Boucherville en 1724*, voir annexe 2.2).

Le 3 mars 1741, devant Antoine Loiseau, son fils François Pierre Boucher (3^e seigneur) signe un marché de construction avec Michel Huet dit Dulude pour une maison de maçonne « suivant le comble d'une maison de pièces sur pièces située dans le bourg ». C'est par erreur, que plus tard, ce contrat est attribué à la maison située au 470 Marie-Victorin. (Faubourg Ste-Anne, section B du présent document de recherche, voir Raisons pour les recherches pour les 470 et 466 Marie-Victorin et Chaîne de titres pour les 470 et 466 Marie-Victorin). Le 4^e seigneur, son fils René Amable y vivra lui aussi. En 1815, le 5^e seigneur, Pierre Amable Boucher de Boucherville, la vendra avec l'accord de sa mère qui en est l'usufruitière, à Augustin Weillbrenner.

C'est à partir de ce moment, ou un peu avant, que Madeleine St-Blain, seigneuresse usufruitière, habitera la maison aujourd'hui située au 510 Marie-Victorin. Ce qui en fait la 3^e maison seigneuriale. Nous ignorons de quelle façon Pierre Amable l'utilisera après le décès de sa mère en 1825. À cette date, il habite à Montréal, au faubourg St-Laurent. Il peut la louer et s'en réserver une partie comme pied-à-terre. Il peut s'en servir comme le « lieu de la recette », ou y placer un administrateur qui le représentera. Nous savons que les lieux ne sont pas vacants, puisque lors de l'échange avec Malhiot, en 1841, le seigneur se réserve les fumiers. Une étude plus approfondie de Pierre Amable pourrait nous en apprendre davantage.

Nous savons qu'après 1841, la maison continuera de jouer un rôle dans l'administration du régime seigneurial à Boucherville, puisque Victoire Boucher de La Bruère, coseigneuresse, y habitera et ensuite son neveu Pierre Édouard Malhiot aussi coseigneur par sa tante. La maison sera habitée aussi par des gens jouant un rôle important dans l'autorité civile : François Xavier Malhiot, conseiller législatif, Madeleine St-Blain et sa mère Charlotte Jarret de Verchères toutes deux seigneuresse de Verchères, Pierre Legras Pierreville, notre premier député, le notaire Louis Loiseau et Jean Baptiste Boucher de Niverville, seigneur de Chambly.

Après l'échange de 1841, Pierre Amable Boucher de Boucherville (5^e et dernier seigneur) ira habiter la maison qui deviendra le 470 Marie-Victorin (4^e maison seigneuriale). C'est à cet endroit qu'il verra l'abolition du régime seigneurial en 1854. Le dernier seigneur y terminera ses jours en 1857.

La présence de la famille Boucher

Après Christophe Février et Marie Martin, nièce de Charles d'Ailleboust, ce terrain a été la propriété de Pierre Boucher et ensuite de son fils **Jean Baptiste Boucher de Niverville** qui scindera le terrain en deux parties, en 1741. La moitié nord-est du terrain, sur laquelle est bâtie la maison actuelle, appartiendra ou sera habitée par des descendants ou des apparentés à partir de quatre autres de ses enfants.

Pierre Boucher, sieur de Boucherville (Charlotte Boucher de la Bruère épouse de Pierre Legras, Pierre Édouard Malhiot et sa tante Victoire Boucher de la Bruère (2X) et ceci tout comme les descendants de son frère Érasme, Pierre Amable Boucher de Boucherville, Madeleine St-Blain, épouse de René Amable Boucher de Boucherville et Charlotte Jarret, belle-mère de René Amable).

Marie Ursule Boucher épouse de René Gauthier (Marguerite Amélie Sabrevois de Bleury et François Xavier Malhiot et ses descendants dont Pierre-Édouard),

Jeanne Boucher épouse de Jacques Charles de Sabrevois (Marguerite Amélie Sabrevois de Bleury),

Jean Boucher de Montbrun (Marie Anne Boucher Denois seconde épouse de Louis Loiseau).

Par **la sœur de Pierre Boucher, Madeleine**, dont la fille épousera le notaire Marien Tailhandier (Marie Jeanne et Anne Tailhandier, Louis Loiseau et Rosalie Morand, épouse de François Sabourin).

Pour cette partie du terrain, donc de la maison, seuls Jean Baptiste Greenhil et son épouse Marie Anne Lebeau n'ont pas de lien avec Pierre Boucher.

Pour la partie sud-ouest, l'épouse de Jean Thomas Philiat Proulx, Anathalie Lacoste, descend de **René Boucher de la Perrière**, en plus de **Pierre Boucher sieur de Boucherville**. Michel Huet et son épouse ainsi que leurs héritiers n'en descendent pas. C'est la même chose pour Joseph Vigneau, fils de Marc Antoine Vigneau, chirurgien, et de son épouse Geneviève Jacobs, fille du riche commerçant juif Samuel Jacobs.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que Pierre Boucher et sa descendance sont presque omniprésents sur ce terrain et tout particulièrement pour la maison en pierre. Nous pourrions possiblement en trouver d'autres si nous poursuivons la recherche.

Section A-2

Maison du 510 Marie-Victorin

Liste des propriétaires du 510 boulevard Marie-Victorin

Chaîne de titres du 510 Marie-Victorin, lot 143

Photographies extérieures

Liste des propriétaires du 510, boulevard Marie-Victorin

L'emplacement

Pierre Boucher Jeanne Crevier	1664 - 1673	
Christophe Février Marie Martin	1673 –	
Pierre Boucher Jeanne Crevier	– 1701	
Jean Baptiste Boucher de Niverville Thérèse Hertel	1701 - 1741	Construction d'une 1^{ère} maison en 1706

1741

Division de l'emplacement

Nord - Est

Sud - Ouest

Marché de construction pour une 2^e maison en 1741

Jean Baptiste B. de Niverville Thérèse Hertel Succession J.B. de Niverville	1741 - 1748 1748 - 1750	Michel Huet dit Dulude 1741 – 1754 Marie Madeleine Gervaise
Jean Baptiste Greenhil Marie Anne Lebeau (Bau)	1750 – 1754	

Jeanne Tailhandier 1 ^o Vve Tétreau, 2 ^o Vve Latour	1754 - 1770	Marie Anne et Urbain Dulude	1754 - 1788
Marie Anne Tailhandier (Vve Loiseau)	1770 - 1770		
Louis Loiseau Marie Anne Denoix	1770 - 1787		
Antoine Sabourain dit Laperche Marie Madeleine Laferge	1787 - 1787		
François Sabourain dit Laperche Marie Anne Rosalie Morand	1787 - 1792	Joseph Vigneau M. Geneviève Jacobs	1788 - 1845
Pierre Legras Pierreville Charlotte Boucher de La Bruère	1792 - 1800		
Charlotte Jarret de Verchères 1 ^o Vve St-Blain, 2 ^o Vve Rouville	1800 - 1808		
Madeleine Raimbault St-Blain (Vve Boucherville)	1808 - 1825		
Pierre Amable B. de Boucherville Marguerite Émilie Sabrevois de Bleury	1825 - 1841		
François Xavier Malhiot (pour les enfants mineurs issus de son mariage avec feue Sophie Boucher de La Bruère)	1841 - 1855	Jean Thomas Philiat Proulx Suzanne Anathalie Lacoste	1845 - 1852
		Victoire B. de La Bruère et F. X. Malhiot	1852 - 1854
		Érasme Érambert Malhiot Amanda Boulanget et Pierre Édouard Malhiot Césarie Chagnon	1854 - 1855

1855

L'emplacement réuni ira à Pierre Édouard Malhiot

Pierre Édouard Malhiot 1855 - 1877
Césarie Chagnon

Césarie, veuve de Pierre Édouard Malhiot, usufruitière 1877 - 1902

Olivine Chagnon, sa nièce, usufruitière 1902 - 1950

*Succession de Pierre Édouard Malhiot 1877 - 1954

*De 1877 à 1950, Érasme, Amanda et Sophie Malhiot, neveu et nièces de Pierre Édouard Malhiot et ensuite leurs descendants auront la nue-propriété, alors que sa veuve et ensuite sa nièce seront usufruitières.

Douglas William Arthur Moseley 1954 - 1976

Marguerite Albini 1976 - 1978

André Harel 1978 - 1979

Patrick Desdemaines Hugon 1979 - 2008

Jean Martel et Ann-Renée Beaudoin 2008 –

Comité de recherches sur la Maison Malhiot
8 septembre 2018
Tous droits réservés

CHAÎNE DE TITRES, 510 MARIE-VICTORIN, LOT 143

Présentation

Il est très probable que cette maison et son emplacement aient pu résister au progrès grâce au testament de Pierre Édouard Malhiot. C'est par l'usufruit qu'il a créé d'abord en faveur de son épouse, Césarie Chagnon et ensuite en faveur de sa nièce par alliance, Olivine Chagnon, qui décédera en 1950 à l'âge de 98 ans neuf mois et 11 jours. La famille Malhiot en aura été propriétaire de 1841 à 1954, année de la vente à Douglas William Arthur Moseley, un homme sensible à la protection du patrimoine. M. Moseley en sera propriétaire pendant 22 ans. Il sera suivi de quelques autres propriétaires dont Patrick Desdemaines Hugon (1978-2008), et le couple Jean Martel et Ann-Renée Beaudoin, propriétaires depuis 2008.

Avant les Malhiot, la propriété a appartenu à Pierre Amable Boucher de Boucherville, 5^e seigneur, à sa mère, Madeleine St-Blain, seigneuresse usufruitière et à sa grand-mère, Charlotte Jarret. Cette dernière en avait fait l'acquisition, en 1800, de Pierre Legras Pierreville, le veuf de Charlotte Boucher de La Bruère, qui représentera le comté de Kent, notre comté, de 1792 à 1796, dans le premier parlement. Il en avait fait l'acquisition des Sabourin dit Laperche, qui eux, l'avaient acquise du notaire Louis Loiseau, oncle de Rosalie Morand, épouse de François Sabourin. Louis Loiseau en devient propriétaire à la suite du règlement de la succession de sa tante, Jeanne Tailhandier, veuve Latour.

La veuve Latour en avait fait l'acquisition de Jean Baptiste Greenhil en 1754, et lui de la succession de M. de Niverville. Ce dernier avait fait construire la maison en 1744 par Michel Huet dit Dulude, lui laissant son ancienne maison qu'il avait fait construire en 1706 ainsi que la moitié de l'emplacement. Il avait reçu cet emplacement de son père Pierre Boucher, en 1701. Nous ignorons de quelle façon Pierre Boucher reprend l'emplacement qu'il avait concédé en 1673, à Christophe Février. Nous vous référons à la fin de la chaîne de titres suivante, à *Hiatus...* (entre 1673 et 1701) pour plus d'explications. Quant à la concession de 1673, il est intéressant de noter que l'emplacement est borné d'un côté à une rue qui le sépare d'avec la terre seigneuriale du seigneur. Il est normal qu'il n'y ait aucune mention de bâtiment dans ce contrat. Par contre nous savons que Christophe Février est mentionné pour la première fois au registre de Boucherville, le 20 mai 1670, et qu'il épouse Marie Martin, nièce de Charles d'Ailleboust, le 16 novembre 1671. Il faut donc qu'il possède au moins une maison, soit sur son emplacement, soit sur sa terre.

Pour ce qui est de la moitié de l'emplacement que M. de Niverville cède au maçon, Michel Huet dit Dulude, elle passera ensuite à ses enfants. La dernière de ses héritières cédera l'emplacement et la maison à Joseph Vigneau, un officier des troupes de sa majesté, et son épouse, Marie Geneviève Jacobs. En 1845, lors du règlement de leurs successions, Jean Thomas Philius Proulx, époux de Suzanne Anathalie Lacoste, fille du notaire Louis Lacoste et de Catherine Boucher de La Bruère, en fait l'acquisition. En 1852, Victoire Boucher de la Bruère et François Xavier Malhiot, tante et père de Pierre Édouard en font l'acquisition. Ceci a pour effet de réunir à nouveau l'emplacement de M. de Niverville après environ 110 ans (1741-1852).

Chaîne de titres

Nathalie Francoeur, le 20 mai 2008

Vente par Patrick Desdemaines Hugon à Jean Martel et Ann-Renée Beaudoin

Guy O. Tétrault, le 9 octobre 2002

Quittance par Banque de Montréal à Patrick Desdemaines Hugon

Alain Perreault, le 10 février 1995 # 975957

Vente par le gouvernement provincial à la Ville de Boucherville

... bornée et décrite comme suit : vers le Nord, par une rue (montrée à l'originare) mesurant le long de cette limite cinq mètres et deux centièmes (5,02); vers l'Est, par une partie du lot 143, étant la rue Marie-Victorin, et par la rue Marie-Victorin (montrée à l'originare) mesurant le long de ces limites vingt-six mètres et trente-deux centièmes (26,32) et trois mètres et cinquante-sept centièmes de mètre (3,57); vers le Sud, par une partie du lot 144, étant la parcelle no 1, mesurant le long de cette limite cinq mètres et quarante-neuf centièmes (5,49); vers l'Ouest, par une partie de lot 143, mesurant le long de cette limite vingt-neuf mètres et quatre-vingt-dix-huit centièmes (29,98).
Superficie : 160,1 mètres carrés.

Guy O. Tétrault, le 17 janvier 1979 #521878

Vente par André Harel à Patrick Desdemaines Hugon

Un certain emplacement situé en la Ville de Boucherville, Province de Québec, ayant front sur Marie-Victorin (autrefois rue Ste-Famille) au coin de la Deuxième Avenue (aujourd'hui rue Pierre Boucher) connu et désigné comme étant la subdivision UN du lot originare CENT QUARANTE-TROIS (143-1) sur les plan et livre de renvoi officiels du Village de Boucherville ; mesurant quatre-vingt-dix-neuf pieds et deux dixièmes de pied (99.2') de largeur dans ses lignes est et ouest par une profondeur de deux cent soixante-douze pieds et cinq dixièmes de pied (272.5') dans sa ligne nord et deux cent soixante-huit pieds et cinq dixièmes de pied (268.5') dans sa ligne sud, mesure anglaise et plus ou moins ; et bornée au nord par la Deuxième Avenue, au sud par le lot 144, à l'est par le lot 145 et à l'ouest par Marie-Victorin (autrefois Ste-Famille), tous dudit cadastre. Avec maison dessus érigée portant le numéro civique 510 Marie-Victorin (autrefois 44 rue Ste-Famille). Ainsi que le tout se trouve présentement et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement.

Tétrault & Tétrault, le 10 avril 1978 #129537

Quittance par La Société d'hypothèques Kinross à madame Marguerite Albini, épouse de M. Jean-Pierre Cornaz

Tétrault & Tétrault, le 27 février 1978 #128782

Quittance par Monsieur Douglas William Arthur Moseley à Madame Marguerite Albini, épouse de Jean-Pierre Cornaz

Guy O. Tétrault, le 27 janvier 1978, #496923

Vente par madame Marguerite Albini, épouse de M. Jean Pierre Cornaz à André Harel In Trust, comptable

Un emplacement situé en la Ville de Boucherville, Province de Québec, ayant front sur Marie-Victorin (autrefois rue Ste-Famille) au coin de la deuxième Avenue, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire CENT QUARANTE-TROIS (Ptie143) sur les plan et livre de renvoi officiels du Village de Boucherville mesurant quatre-vingt-dix-neuf pieds et deux dixièmes de pied (99.2') de largeur dans ses lignes est et ouest par une profondeur de deux cent soixante-douze pieds et cinq dixièmes de pied (272.5') dans sa ligne nord et deux cent soixante-huit pieds et cinq dixièmes de pied (268.5') dans sa ligne sud, Mesure anglaise et plus ou moins ; et bornée au nord par la deuxième Avenue, au sud par le lot 144, à l'est par le lot 145 et à l'ouest par Marie-Victorin, tous dudit cadastre. Avec maison dessus érigée portant le numéro civique 510 Marie-Victorin (autrefois 44 rue Ste-Famille). Ainsi que le tout se trouve présentement et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement.

Michel Latour, le 13 septembre 1976 #462897

Vente par Douglas William Arthur Moseley de Beverly Hills, Californie à Marguerite Albini, épouse de Jean-Pierre Cornaz

Un emplacement situé en la Ville de Boucherville, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro CENT QUARANTE-TROIS (Partie143) aux plan et livre de renvoi officiels du Village de Boucherville ; mesurant quatre-vingt-dix-neuf pieds et deux dixièmes de pied (99.2') de largeur par deux cent soixante-douze pieds et cinq dixièmes de pied de profondeur le long de la ligne Nord, et deux cent soixante-huit pieds et cinq dixièmes de pied de profondeur le long de la ligne Sud ; bornée au Nord par la 2^e avenue, au Sud par le lot 144 dudit cadastre ; à l'Est par le lot 145 dudit cadastre et à l'Ouest par la rue Ste-Famille (maintenant Marie-Victorin). Avec maison dessus érigée portant le numéro civique 510 Marie-Victorin (autrefois connue sous 44 rue Ste-Famille). Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées.

William F.W. Pratt, le 27 mai 1954

Vente à Douglas William Arthur Moseley

Vente par Lucie Lamothe et Guy Lamothe, tous deux exécuteurs testamentaires de Dame Amanda Malhiot, leur mère, et Guy Lamothe, aussi exécuteur testamentaire de M. Arthur Lamothe, [époux de feu Sophie Malhiot] à Douglas William Arthur Moseley, résidant à Montréal, journaliste, présent et acceptant l'immeuble suivant

An emplacement fronting on Ste. Famille Street in the Village of Boucherville, know and designated as part of original lot number one hundred and forty-three (Pt.143) on the Official Plan and Book of Reference of the Village of Boucherville, measuring ninety-nine feet and two-tenths of foot (99.2) in width, by two hundred and seventy-two feet and five-tenths of a foot (272.5) in depth along the North line, and two hundred sixty-eight feet and five-tenths of a foot (268.5) in depth

along the South line, and bounded as follow: to the Nord by Second-Avenue, to the South by lot number one hundred and forty-four (144) on the said Official Plan and Book of Reference, to the East by lot number one hundred and forty-five (145), on the said Official Plan and Book of Reference and to the West by Ste Famille Street.

Together with all the buildings erected on the said property including a one and a half storey stone house bearing Civic Number 44 Ste. Famille Street, in the Village of Boucherville and wooden shed.

Commentaires : Cette vente à Douglas William Moseley, en 1954, coupe le lien qui unissait la maison Malhiot à la famille Boucher, d'abord par son emplacement, depuis la fondation de Boucherville en 1667, puis pour la maison elle-même, depuis le marché de construction en 1741 (achevée en 1744) entre Jean Baptiste Boucher de Niverville et Michel Huet dit Dulude, maçon.

En effet, on constate que seul Jean Baptiste Greenhil (1750-1754) a possédé la maison, pour une période de quatre ans, sans être liés aux Boucher. Sauf pendant cette courte période, cette maison a appartenu à la famille Boucher, ou à des familles liées à cette dernière.

(Voir la liste des propriétaires du 510 Marie-Victorin au début de la section A 2)

Origène Godin, le 25 mars 1954 #138558

Déclaration de décès et de transmission de Pierre S. Lamothe. Décès survenu le 24 janvier 1954, époux d'Antoinette Desnoyers. Son épouse est l'héritière.

Marcel Côté, le 23 septembre 1953 #135558

Avis de décès et de transmission d'Amanda Malhiot. Décès survenu le 29 septembre 1935

Marcel Côté, le 23 septembre 1953 sous #135555

Avis de décès et de transmission #1527 de Dame Amanda Boulanget, veuve en premières noces de feu Joseph Érasme Malhiot, en son vivant courtier de Montréal, est décédée à St-Hyacinthe le 28 mai 1907. Dans la succession de la défunte se trouvait le sixième indivis de la nue propriété des immeubles suivants, savoir ;

- 1- Un emplacement situé au village de Boucherville, mesurant vingt trois mille quatre cent trente-six pieds de superficie, connu sous le numéro cent quarante trois (143) sur le plan et au livre de renvoi officiels du village de Boucherville, avec tous bâtiments dessus élevés ;
- 2- Une portion de terre dans l'île appelée Île à Jacques ou de Grosbois, en la Paroisse de Boucherville, contenant sept arpents et quatre vingt-quatorze perches en superficie, connue sous le numéro deux cent quatre-vingt-six (286) sur le plan et au livre de renvoi officiels de la Paroisse de Boucherville ;
- 3- Deux portions de terre situées en la paroisse de Boucherville, dans l'île appelée Île à Jacques Lafontaine ou des Prairies, connues sous les numéros deux cent quatre vingt-dix et deux cent quatre-vingt-douze (290 et 292) sur le plan et au livre de renvoi officiels de la Paroisse de Boucherville ;
- 4- Une terre située en la paroisse de Boucherville, contenant cent vingt arpents de superficie, connue sous le numéro trois cents (300) sur le plan et au livre de renvoi officiels de ladite Paroisse de Boucherville, avec les bâtisses y construites.

Émile Beauchemin, le 23 octobre 1951

Demande de radiation des usufruits d'Olivine Chagnon et de Jules Lamothe. Radiation enregistrée le 24 janvier 1952 #31615. Olivine Chagnon est décédée, le 2 et inhumée le 4 mars 1950, âgée de 98 ans, 9 mois, et 11 jours, à la paroisse de Notre-Dame de Montréal. Jules Lamothe est décédé le 4 et inhumé le 7 juillet 1942, à la paroisse Notre-Dame-du-Rosaire, de Saint Hyacinthe.

Origène Godin et Émile Massicotte, le 27 février 1945

Testament de Pierre de S. Lamothe. Son épouse Antoinette Desnoyers est l'héritière.

Joseph André Domptail Touzin, le 30 septembre 1941 # 86207

Expropriation par le gouvernement provincial pour élargir la route 3

... Une lisière de terre située au nord-ouest de la route numéro Trois, [rue Sainte-Famille] contigüe à la dite route et étant une partie du lot numéro cent quarante-trois (P143), aux plan et livre de renvoi officiels du Village de Boucherville, dans le comté de Chambly, mesurant quatre-vingt-treize pieds de longueur sur une largeur de vingt-deux pieds du côté nord-est et dix-huit pieds du côté sud-ouest, formant une superficie de mille huit cent soixante pieds carrés, mesure anglaise. Ce terrain est borné comme suit : Vers le nord-ouest par la descente du fleuve Saint-Laurent, vers le sud-est par la route numéro Trois, vers le sud-ouest par le lot numéro cent quarante-quatre et vers le nord-est par une descente.

La succession de Pierre Édouard Malhiot cède ce terrain pour 93\$. L'usufruitière, Olivine Chagnon, demeure à Montréal. Y a-t-il quelqu'un qui habite la maison ?

Henri Morin, le 19 juin 1939

Déclaration de décès d'Arthur Lamothe, survenu le 6 avril 1939.

Henri Morin, le 28 février 1936

Testament d'Arthur Lamothe, époux de feu Sophie Malhiot.

L.S. René Morin, le 15 mars 1933

Testament de Marie-Amanda Malhiot, épouse de Guillaume, aussi connu sous le nom de William La Mothe.

Henri Morin, le 24 mars 1931

Vente par Jules Lamothe, héritier légal de Sophie Malhiot, sa mère, à Arthur Lamothe, son père.

René Morin, le 9 janvier 1924 #61376

Avis de décès et de transmission de Sophie Malhiot. Décès survenu le 14 novembre 1923.

Recensement paroissial de 1923

Lors du recensement paroissial de 1923, Olivine habite avec dame Charles Chagnon [Phoebée Clément].

Recensement de 1921

Olivine Chagnon demeure avec Charles Chagnon et son épouse Phoebée [Clément] au 24, rue Sainte-Famille. Elle est célibataire et est âgée de 70 ans.

E. Henri Laframboise, le 7 juin 1918

Convention de mariage entre Pierre S. Lamothe, fils majeur de défunt William Lamothe, cultivateur de St-Hyacinthe et de Dame Amanda Malhiot de la cité de Montréal et **Antoinette Desnoyers**, fille majeure de défunt Mathias Charles Desnoyers en son vivant Juge des Sessions de la Paix de Montréal et de feu dame Marie Elmire Leblanc aussi de Montréal agissant en son nom personnel.

Recensement de 1911

Lors du recensement de 1911, Olivine habite avec sa sœur Osine et leur oncle Arsène.

Victor Normandin, le 22 janvier 1903

Déclaration de décès d'Érasme Malhiot par Dame Amanda Malhiot, veuve de Sieur William Lamothe demeurant à St-Hyacinthe. Elle déclare que Sieur Érasme Malhiot, son frère, **gentilhomme** demeurant en la Ville de St-Hyacinthe, est décédé le ou vers le 13 avril 1899. Que le dit Sieur Érasme Malhiot, son frère, était célibataire.

Jean-Baptiste Antonin Riendeau, le 16 septembre 1902

Déclaration de décès de Césarie Chagnon, décédée le 15 mars 1902, par Olivine Chagnon, **célibataire, usufruitière**. Cette dernière restera usufruitière jusqu'à son décès, le 2 mars 1950.

Recensement de 1901

Lors du recensement de 1901, Marie Césarie, veuve, et son frère Arsène Chagnon, habitent avec deux de leurs nièces Olivine et Osine. Ils habitent dans une maison en pierre, **avec 9 chambres sur la rue Ste-Famille** et il y a 2 autres bâtisses sur le terrain.

Louis Normandin, le 16 mars 1893,

Testament de Césarie Chagnon

Manque sur le microfilm. C'est la même chose pour l'inventaire des biens de Pierre-Édouard (15 juin 1878), pour sa déclaration de décès (20 février 1877) et pour son testament (16 mai 1876). Les deux derniers ont pu être résumés parce qu'ils ont été enregistrés. Il ne serait pas étonnant que ces quatre documents aient été utilisés lors du règlement de la succession d'Olivine Chagnon qui décède à Montréal le 2 mars 1950. **Il serait intéressant de retrouver les deux documents manquants.**

Recensement de 1891

Lors du recensement de 1891, Marie Césarie, veuve habite avec sa nièce Olivine et son frère Arsène Chagnon. Ils habitent une **maison en pierre d'un étage et demi qui compte 10 pièces.**

Narcisse Pérodeau, le 13 avril 1891

Testament d'Amanda Boulanget, veuve de feu Joseph Érasme Malhiot.

Enregistré le 21 octobre 1953 sous #135555

Héritiers : son fils Érasme Malhiot, ses filles Amanda Malhiot et Sophie Malhiot.

Recensement de 1881

Lors du recensement de 1881, Marie Césarie, veuve habite seule avec sa nièce Olivine.

Louis Normandin, le 23 mars 1881

Testament solennel de Dame Marie Césarie Chagnon, veuve de feu Pierre Édouard Malhiot.

Césarie est indisposée de corps mais saine d'esprit,... Elle donne et lègue tous les biens, meubles, immeubles, argents, créances et autres biens et droits généralement quelconques... à Mademoiselle Olivine Chagnon, sa nièce,... l'instituant sa légataire universelle.

Mais, Olivine sera tenue et obligée d'appliquer sur une propriété, soit par achat ou par prêt hypothécaire, dans le cours de l'année qui suivra le décès de Césarie, s'il est possible, une somme de cinq cents piastres... Si Olivine décède célibataire ou sans laisser aucun enfant, ce montant sera partagé entre Paschal Rémi Chagnon, Pierre Honoré Chagnon, Charles Félix Chagnon, Arsène Chagnon, et Olympe Chagnon, épouse d'Ambroise Senécal, ses frères et sœur, ou entre leurs enfants dans le cas de prédécès, Olivine sera l'exécutrice et aura la jouissance de ce cinq cents piastres.

Le testament est passé en la demeure de Césarie, dans une salle servant de salle à dîner. Les témoins sont le docteur Joseph Antoine Demers, écuyer et Alfred Benoit, bourgeois.

Louis Normandin, le 15 juin 1878

Vente de meubles &c par Monsieur William Lamothe, propriétaire, résidant dans la paroisse de St-Hyacinthe, à Dame M. Césarie Chagnon.

William Lamothe représente son épouse Amanda Malhiot, Érasme et Sophie Malhiot tous trois légataires universels de Pierre Édouard Malhiot, leur oncle.

Pour procéder au règlement de la succession et pour éviter les frais d'une vente à l'enchère, Césarie achètera pour un montant de six cents piastres tous les meubles, etc... détaillés dans la liste marquée A. Cette somme sera portée à l'actif de la succession mais Césarie en gardera la jouissance et usufruit tel que prévu au testament de Pierre Édouard.

Dans la liste, il est fait mention du salon, de la chambre à coucher en avant, de la chambre en arrière, de la salle à dîner, de la cuisine, de la cave, de la chambre à coucher en haut, du grenier, d'une chambre à coucher, d'une petite chambre et de la dépense. Une section est aussi accordée à la verrerie, à la vaisselle, etc., au linge, à ce qui est en dehors de la maison et une autre aux animaux fournis au fermier sur l'île St Joseph. De nombreux objets sont mentionnés, un poêle à fourneau, des tapis de planchers, un piano, une lampe, un lave-main et la garniture, une pendule, un fanal, des coffres, un poêle à charbon, un petit poêle, de nombreux cadres, un moulin pour hacher la viande, une petite fournaise et autres... Dehors, on retrouve une baignoire, une chaloupe, un lot de madriers et autres...

Louis Normandin, le 15 juin 1878

Inventaire de Pierre-Édouard Malhiot

Manque sur le microfilm.

Louis Normandin, le 20 février 1877

Déclaration du décès de Pierre Édouard Malhiot par Marie Césarie Chagnon du village de Boucherville. Veuve de feu Pierre Édouard Malhiot, écuyer, bourgeois du village de Boucherville, laquelle déclare que son époux est décédé le ou vers le 10 janvier dernier (1877). Que les biens immeubles légués par Pierre Édouard Malhiot en usufruit à sa veuve ainsi qu'à sa nièce Olivine Chagnon, et en nue-propiété à Érasme Malhiot, Amanda et Sophie Malhiot, ses neveux et nièces consistent en :

1. Un terrain situé au village de Boucherville avec une maison et autres dépendances sus érigés (lot 143).
2. Une terre située dans l'île St Joseph (lot 300).
3. Trois parts ou parties de terrains dans les Îles de Boucherville (lots 286, 290 et 292). Fait et passé au village de Boucherville en la demeure de la comparante.

Louis Normandin, le 16 mai 1876

Testament de Pierre Édouard Malhiot, fils de François Xavier Malhiot

Le testateur est indisposé de corps, mais sain d'esprit, mémoire, jugement et entendement. Il veut et ordonne que son corps soit enterré dans le terrain qui lui appartient dans le cimetière de la paroisse de Boucherville.

... Sa nièce, Olivine Chagnon, aura la jouissance de ses biens à compter du décès de son épouse, Marie Césarie Chagnon. Olivine habite avec eux. On y apprend que son frère Joseph Érambert Érasme est décédé. Marie Césarie sera l'exécutrice testamentaire et les témoins sont Guillaume Ernest Roy, écuyer, médecin et Charles Roy, bourgeois tous deux du village de Boucherville.

Recensement de 1871

Lors du recensement de 1871, Pierre Édouard, **navigateur, capitaine** et son épouse Marie-Césarie vivent avec Victorine Malhiot, Olivine et Alfred Chagnon et ont pour servante Olympe Lachambre. Le document contient beaucoup plus d'informations.

Recensement de 1861

Lors du recensement de 1861, Édouard, **capitaine** et son épouse Marie-Césarie vivent avec Victorine Grenier de Verchères (1871 Victorine Mailhot ?), Pierre Lachambre et Anathalie Deslauriers qui sont dits tous deux étrangers à la famille. **Curieusement, ils habitent une maison en bois d'un étage.** Et pourtant, en 1859, dans le cadastre abrégé, Pierre Édouard ne possède qu'un seul emplacement qui à mon avis correspond au lot 143. S'agit-il d'une erreur du recenseur ou tout simplement la maison est-elle entièrement recouverte de bois ?

Casimir Fidèle Papineau, le 1^{er} mai 1855

Partage immobilier des successions de feu l'honorable François Xavier Malhiot et feu dame Sophie de la Bruère son épouse entre leurs deux fils Joseph Érambert Érasme Malhiot et Pierre Édouard Malhiot leurs uniques héritiers.

Joseph Érambert Érasme est commis à la Banque du Peuple et réside en la Cité de Montréal et Pierre Édouard est marchand et réside au village de Boucherville. **François Xavier Malhiot a été membre du Conseil législatif du Bas Canada.** Il est décédé le 12 juin 1854 à Boucherville, mais fut inhumé à Verchères. Sa seconde épouse Sophie Boucher de la Bruère est décédée à Verchères le 1^{er} juin 1839.

*Un emplacement situé au village de Boucherville contenant environ quatre vingt quinze pieds de front, sur environ un arpent et quatre perches de profondeur, le tout plus ou moins... borné en front par la rue St-Famille, derrière par David Laurent, du côté Nord Est par la rue St-René, et du côté Sud Ouest par Joseph Bourdon et par Thomas Verchères de Boucherville, écuyer, avec **une maison, écurie, remise et autres dépendances dessus construites.** Cet emplacement ira à Pierre Edouard.*

Observations :

Plusieurs autres immeubles entrent dans ce partage, les voici :

1. Grande ferme ou terre de l'île St-Joseph à Boucherville
2. Parts d'îles à Boucherville (St-Jean et Lafontaine)
3. Emplacement vacant à Verchères
4. Emplacement vacant à Boucherville
5. Terres de Contrecoeur et St-Antoine
6. Terres de la Rivière-aux-Pins
7. Terre de la Savane
8. Terre à bois à la montagne de Boucherville ou Montarville
9. Un petit fief à Varennes
10. Créance des commissaires d'école de Verchères
11. 300 acres de terre dans le township d'Acton qui resteront temporairement en commun.

Casimir Fidèle Papineau, le 21 novembre 1854. (Partie sud-ouest du lot)

Acte de renonciation François Xavier, écuyer, bourgeois de Verchères et son frère Adolphe agissant en son nom et comme procureur de Charles renoncent à la succession de leur père et veulent s'en tenir à leur douaire et créances contre la dite succession. (**Enfants du 1^{er} lit**).

Casimir Fidèle Papineau, le 10 octobre 1854

Inventaire de la communauté de feu l'honorable François-Xavier Malhiot avec sa 2^e épouse et de sa succession.

À la réquisition de :

1. François Xavier Malhiot, écuyer, bourgeois, demeurant à Verchères
2. Charles Malhiot, écuyer, médecin, demeurant à La Visitation de la Pointe du Lac
3. Adolphe Malhiot, écuyer, médecin, demeurant à Verchères

Tous les trois étant les seuls enfants vivants issus du mariage de François Xavier Malhiot décédé sans testament avec Julie Boucher de Laperrière, sa première épouse.

4. Joseph Érambert Érasme Malhiot, écuyer, commis de banque, résidant en la Cité de Montréal
5. Pierre Édouard Malhiot, écuyer, marchand, résidant au Village de Boucherville.

Ces deux derniers étant les seuls enfants vivants issus du mariage du dit François Xavier Malhiot avec Sophie Boucher de la Bruère sa seconde épouse. Ces deux derniers agissant encore comme habiles à se porter héritiers ou légataires de leur mère en plus du un cinquième dans lequel ils ont droit dans l'héritage de leur père.

Les effets mobiliers seront déclarés et représentés par Pierre Édouard Malhiot. Les biens sujets à estimation seront estimés à leur juste valeur, la crue comprise par Joseph Boucher de La Broquerie, écuyer et Léon Birtz dit Desmarteau, écuyer, instituteur, tous deux résidents à Boucherville. L'inventaire commence dans la maison à Boucherville **au premier étage dans le petit salon ou bureau**. Une longue énumération s'ensuit parmi laquelle on retrouve un piano, une pendule, une longue vue, **sept portraits et deux cadres de famille**, et autres.

On passe ensuite au **second étage et grenier**. On y trouve entre autres, une bibliothèque et les cent quarante vieux volumes et pamphlets qu'elle contient, **une paire de pistolets, cinq joncs ou anneaux d'or étant les anneaux ou joncs d'alliance des ancêtres...** C'est dans le petit salon ou bureau qu'on trouve deux lits de plume et une couchette d'acajou. Ensuite, on inventorie ce qui se trouve dans la cour, remises, étables, jardin et dépendances. On y trouve entre autres « la moitié indivise d'un cheval estimé à vingt cinq louis et que le défunt avait acheté et payé en commun avec feu demoiselle Victoire Boucher de la Bruère qui demeurait avec lui ». La même chose pour un égreneur de blé d'inde. Adolphe Malhiot énumère des biens que François Xavier lui avait prêtés et qu'il a chez lui à Verchères. On passe à l'argenterie y compris l'argenterie provenant de la succession de feu demoiselle Victoire Boucher de la Bruère.

On passe aux terres :

1. Terre de l'île St-Joseph à Boucherville que François Xavier avait donné par bail à ferme non écrit à Charles Racicot, cultivateur, qui y réside. Un long inventaire s'ensuit.
2. Emplacements contigus à Boucherville : le défunt avait donné ces emplacements à semer en patates à moitié au dit Pierre Édouard Malhiot. La moitié des patates reviennent donc à sa succession.
3. Terres à Contrecoeur : les deux terres avaient été données à ferme à Jérôme Madère.
4. Récolte de l'année.

Vu la date du décès et qu'il y a des propriétés qui ne sont pas louées, il fallait voir à faire faire les récoltes, travaux et tous actes conservatoires pour conserver les choses de la succession pour les créanciers comme pour les héritiers. C'est pour ces raisons que Joseph Érambert Érasme Malhiot donne une procuration à Adolphe Malhiot. (C. F. Papineau 27-07-1854).

L'inventaire tarde parce qu'il s'agit d'une grosse succession et vu la complication des affaires, surtout les réclamations des Park, des héritiers de feu demoiselle Victoire Boucher de La Bruère et d'autres. (Compte de tutelle par François-Xavier Malhiot à Stewart Park) *Casimir Fidèle Papineau, le 28 mai 1852*, compte de curatelle par Joseph Érambert Érasme et Pierre Édouard Malhiot, héritiers de François Xavier, curateur à la succession vacante de feu le docteur Stewart Park et quittance en leur faveur *le 19 mai 1855, Casimir Fidèle Papineau*, ratification par Pierre Édouard Malhiot du compte rendu de la curatelle Stewart Park, *le 5 juin 1855, Casimir Fidèle Papineau*).

Maintenant, Adolphe Malhiot rend compte des travaux et récoltes qu'il a fait faire :

1. Sur les îles ou parts d'îles à Boucherville
2. Terres de Contrecoeur

Cette partie d'inventaire se termine, le 11 octobre 1854 et tous les héritiers signent.

Le 21 novembre 1854, les héritiers du 1^{er} lit renoncent à l'héritage de leur père. L'inventaire se poursuit en 1855 sans plus de précisions et ne sera pas signé. Il est fait à la demande de Joseph Érambert Érasme et Pierre Édouard Malhiot, les enfants du second mariage. La succession doit :

1. À la compagnie du vapeur « Verchères » pour un voyage à Verchères pour y transporter le corps du défunt.

2. À la Fabrique de Verchères pour sa sépulture dans le caveau de l'église...
3. À un nommé Jodoin, de Boucherville, pour deux tombes ?
4. À Pierre Gendron imprimeur de Montréal pour impression et distribution de circulaires.
5. À Thomas Mussen, marchand de Montréal pour six douzaines de gants funéraires
6. Au docteur Sutherland de Montréal et au docteur Latour de Boucherville
7. À Xavier Robert, bedeau de Verchères pour l'enterrement
8. Ainsi que quelques autres dettes.

Il serait dû aux enfants du second mariage du défunt un montant considérable :

1. Pour les propres et reprises de leur mère à cause des successions de leur grand-père et grand-mère maternels
2. Par une obligation devant *Casimir Fidèle Papineau en date du 30 août 1853*
3. Pour le compte d'exécution testamentaire et administration des biens de feu demoiselle Boucher de La Bruère et aussi pour divers autres items et considérations... ont accepté la succession de leurs dits père et mère et que conséquemment ils font maintenant confusion des deux qualités de créanciers et débiteur, il serait inutile d'en faire autrement mention que pour mémoire.

Des dettes diverses suivent :

1. Pour la sépulture à Verchères d'Edmond Malhiot, fils du défunt.
2. À maître A. Girard, notaire.
3. Aux propriétaires des journaux suivants : Le Pays, The Pilot et The Herald.
4. Pour un certificat général de recherches de toutes les hypothèques et autres portées au bureau d'enregistrement des hypothèques du comté de Chambly et au Registrateur du comté de Verchères.
5. À la succession du notaire Pierre Ménard pour balance de compte.
6. À John Fraser de St-Marc pour cens et rentes et droits seigneuriaux.
7. Aux enfants du premier mariage pour leur douaire préfix aux termes du contrat de mariage de leur dit père et mère (*J.M. Mondelet 26 mai 1805*).
8. À la banque du Peuple de Montréal pour le montant d'un billet promissoire du défunt protesté par *Casimir Fidèle Papineau, le 5 août 1854*, et frais de protêt.
9. À la succession Park.

Une note en bas de page nous informe que les héritiers n'ont jamais jugé à propos de clore cet inventaire...

D'autres informations suivent au sujet des dettes actives :

1. Les commissaires d'École pour la municipalité de Verchères doivent encore à la succession suite à un contrat d'échange d'immeubles entre eux et le défunt devant *Pierre Ménard passé le 7 décembre 1850*. Lesquels ont passé un acte d'arrangement *le 28 novembre 1851* devant *Casimir Fidèle Papineau*.
2. Par les héritiers de l'honorable Pierre Dominique Debartzch pour frais et honoraires du défunt comme arbitre nommé par le dit Debartzch conjointement avec

l'arbitre... nommé par le gouvernement afin d'estimer les pertes, dommages et indemnité du dit défunt Debartzch par suite des troubles de 1837 et 1838.

3. Par Jos Wolcot, en rapport avec un acte d'échange du 22 juillet 1844 devant Pierre Ménard et dont les héritiers ont obtenu quittance le 5 juillet 1855 devant Casimir Fidèle Papineau.

L'inventaire se termine sans signature et la minute suivante concerne une procuration du 13 octobre 1854 par Charles Malhiot, écuyer et médecin résidant en la paroisse de La Visitation de la Pointe-du-Lac, district des Trois-Rivières à son frère Adolphe Malhiot, écuyer, médecin résidant à Verchères. Cette procuration générale et spéciale donne à Adolphe tous les pouvoirs pour représenter Charles dans la succession de leur père.

Casimir Fidèle Papineau, le 6 août 1854

Contrat de mariage de Pierre Édouard Malhiot et Marie Césarie Chagnon

Pierre Édouard est dit marchand demeurant au village de Boucherville, alors que Marie Césarie, résidante de la paroisse de Verchères, est la fille de feu Paschal Chagnon, écuyer, en son vivant, bourgeois du même lieu et de Charlotte Amiot. Bien que marié en séparation de biens, les futurs époux se font donation mutuelle et réciproque de l'usufruit de l'universalité des biens meubles et immeubles, conquêts, acquêts ou propre au survivant d'eux, sa vie durant et tant qu'il gardera viduité.

Observations : Les biens apportés au mariage par Césarie sont entre autres ses bijoux et joyaux, l'argenterie à la marque de la future épouse ou de la famille. Pour garantir les avantages concédés à la future épouse, Pierre Édouard hypothèque trois terres qui lui viennent du partage immobilier de la succession de sa tante Victoire Boucher de La Bruère. On y apprend que son père François Xavier Malhiot est décédé. Il n'y est pas fait mention du terrain qui nous intéresse.

Casimir Fidèle Papineau, le 2 mai 1854

Partage de la succession immobilière de feu D^{elle} Catherine Victoire B. de La Bruère entre Joseph Érambert Érasme Malhiot et Pierre Édouard Malhiot. (Partie sud-ouest du lot).

Les parties laissent en commun la part appartenant à la succession de la dite demoiselle de La Bruère dans l'emplacement suivant qu'elle a acquis conjointement avec son beau-frère...

Un emplacement situé au village de Boucherville de la contenance de cinquante pieds de front ou environ, sur un arpent et quatre perches de profondeur plus ou moins, tenant par devant à la rue Sainte-Famille, par derrière à David Laurent, d'un côté au Nord Est au copartageants comme héritiers en propriété de leur mère et de l'autre côté à Joseph Bourdon et Thomas de Boucherville, écuyer avec un hangar et autres bâtisses sus érigées.

Cette propriété reste dans les biens restant en commun entre les deux frères.

Observations : Une grande terre dans la paroisse de Longueuil au Tremblay ira à Érasme, le reste ira à Pierre Édouard.

1. Deux terres contiguës à Boucherville
2. Une terre à bois dans la seigneurie de Montarville
3. Dix portions de fief et seigneurie tous à Boucherville
4. Les arrérages de cens et rentes, lods et ventes...
5. Six petits constitués dont les copartageants ne se sont pas encore procuré les titres, dus par six personnes différentes.

Joseph Érambert Érasme et Pierre Édouard Malhiot sont les seuls héritiers et légataires universels. Victoire décédée le 7 février 1853 était la sœur de leur mère, Sophie.

Louis Lacoste, le 5 février 1853

Testament de Catherine Victoire Boucher de La Bruère (Partie sud-ouest du lot)

Victoire réside au village de Boucherville, gisant dans son lit, malade de corps dans une chambre du coin ouest de la maison, mais saine d'esprit, mémoire, jugement et entendement... Elle veut que son corps soit inhumé dans l'église de la paroisse où elle décèdera. Elle lègue vingt-cinq livres pour la Propagation de la foi... dix livres aux pauvres de la paroisse..., une rente et pension viagère de 30 livres par année à François Xavier Malhiot qui sera l'exécuteur, une rente et pension de 10 livres par année à Mélanie Adhémar demeurant actuellement avec elle. Elle lègue aussi à la femme de Toussaint Renaud dit Deslauriers, journalière du village de Boucherville qu'elle emploie et fait travailler souvent pour elle, la somme de deux livres cours actuel. Le surplus de tous ses biens ira à ses héritiers légaux sans préciser qui ils sont.

Commentaires : Mélanie Adhémar épouse Henri Jodoin à Boucherville le 15 mai 1854. Elle était propriétaire du tableau de la Ste-Famille actuellement exposé à l'église Ste-Famille de Boucherville.

Louis Normandin, le 5 juillet 1852

Vente par Louis Lacoste, écuyer ès dit nom à Demoiselle Victoire Boucher de La Bruère et l'honorable François-Xavier Malhiot, écuyer. (Partie sud-ouest du lot)

Un emplacement situé au dit village de Boucherville de la contenance de cinquante pieds de front ou environ, sur un arpent et quatre perches de profondeur plus ou moins, tenant par devant à la rue Sainte-Famille, par derrière à David Laurent, d'un côté au Nord Est aux héritiers de feu Dame Sophie Boucher de La Bruère, épouse du dit Honorable François-Xavier Malhiot et de l'autre côté à Joseph Bourdon et Thomas de Boucherville, écuyer, avec une maison, un hangard et autres bâtisses sus érigées.

Observations : Louis Lacoste agit pour son gendre Jean Thomas Philiat Proulx, écuyer, médecin et promet faire ratifier cette vente par Suzanne Anathalie Lacoste, épouse du docteur Proulx et fille de Louis Lacoste. L'acte est passé en la demeure des acquéreurs. Dans un avenant annexé à l'acte et daté du 7 juillet 1852, on apprend que le couple Proulx réside dans la paroisse de Sainte-Philomène.

Recensement de 1851

Lors du recensement de 1851, Victoire Boucher de la Bruère vit avec François-Xavier Malhiot, bourgeois, Mélanie Adhémar, Dorimère Martin, servante, Jos. Carrier, serviteur, Léon Marchessault, forgeron, Louise Birtz, son épouse, Louis, Charles et Herminie Marchessault, Xavier

Gauthier, compagnon, Alexandre Petit et Jos. Aimé Lacoste, deux enfants de moins d'un an. Les deux familles habitent une maison en charpente et il y a une boutique. S'agit-il d'une erreur du recenseur ?

Joseph Boucher de la Broquerie, le 30 novembre 1849

Procuration par Jean Thomas Philias Proulx écuyer, médecin à Louis Lacoste, écuyer. (Partie sud-ouest du lot)

Le docteur Proulx constitue son beau-père, le notaire Louis Lacoste, son procureur général et spécial. Son procureur pourra même vendre « spécialement un emplacement situé au village de Boucherville, de la contenance qu'il peut avoir, tenant par devant à la rue Ste-Famille, par derrière à David Laurent, écuyer, d'un côté au Nord Est à l'honorable François Xavier Malhiot, écuyer ou ses enfants et de l'autre côté à Joseph Bourdon et Thomas René Boucher de Boucherville, avec **une maison et autres bâtisses sus érigées ...**»

Observations : Le notaire Lacoste le remplacera aussi comme procureur de Louis Jacques Godefroi Proulx (*Procuration passée devant Daneau Demuy le 30 septembre 1844*) et comme procureur de Louis Philémon Proulx (*Procuration reçue par W. Simpson n.p. dans le Haut Canada le 19 août 1846*) ainsi que comme procureur de Messire Jean-Baptiste Proulx, prêtre. (Dont il n'a pu produire copie).

Louis Lacoste, le 19 novembre 1845

Compte rendu par Charles Daneau Demuy ès dit nom aux créanciers de la succession de feu Joseph Vigneau et son épouse. (Partie sud-ouest du lot)

Les héritiers présomptifs trouvant les dites successions plus mineures que profitables y ont renoncé pour s'en tenir au douaire coutumier du dit feu Joseph Vigneau leur père. Le curateur a **reçu du gouvernement sur la demi-payé du défunt, la somme de trois cent soixante et dix sept livres et dix sols dit cours.** Il y a de l'argent dû à M. Duvernay du journal La Minerve, à M. Cinq Mars du journal l'Aurore des Canadas. Il y a aussi de l'argent dû à M. Auguste Delisle n. p. pour invitations au service du défunt et déposition de Madame Hinse. Il y a des créanciers privilégiés et d'autres qui ont des dettes chirographaires ces derniers perdant de l'argent. M. Vigneau devait à l'honorable Neilson pour son abonnement à la Gazette de Québec. Le curé Thomas Pepin était procureur pour Marie Madeleine Vigneau. À la fin de l'acte, il y a des quittances.

Louis Lacoste, le 8 mai 1845

Vente par Charles Daneau Demuy, écuyer ès dit nom et autres à Jean Thomas Philias Proulx, écuyer, médecin. (Partie sud-ouest du lot)

*Un emplacement situé au dit village de Boucherville, de la contenance de cinquante pieds de front ou environ, sur un arpent et quatre perches de profondeur plus ou moins, tenant par devant à la rue Ste-Famille, par derrière à David Laurent, écuyer, d'un côté au nord est aux héritiers de feu Dame Sophie Boucher de La Bruère, épouse de l'Honorable François Xavier Malhiot, écuyer et de l'autre côté au sud-ouest à Auguste Delisle et Thomas de Boucherville, écuyer, avec **une maison, hangar et autres bâtisses sus érigées.***

Observations : Charles Daneau Demuy agit comme curateur aux successions vacantes de feus Joseph Vigneau et Marie Geneviève Jacobs, son épouse. Joseph Ainse écuyer, résidant au village de Varennes agit tant en son nom, comme ayant épousé Charlotte Vigneau, qu'au nom et comme curateur de Philippe Vigneau et de David Lowe et Zoé Vigneau son épouse absents de la province, dûment autorisé à l'effet des présentes en vertu d'un acte d'accord passé devant Louis Lacoste les 9 et 18 avril 1845... François Daragon dit Lafrance est locataire.

Charles Henry Deschambault s'est volontairement porté pleige et caution de l'acquéreur, son beau-frère, en hypothéquant une partie de la seigneurie de St-Denis.

Louis Lacoste, le 3 décembre 1844

Procès verbal de vente des effets mobiliers dépendant de la communauté d'entre feu Joseph Vigneau, écuyer et dame Marie Geneviève Jacobs et de leurs successions respectives.

Un très grand nombre d'objets sont vendus à l'encan. Nicolas Arcand fait l'acquisition d'une horloge, 42 livres 10 sols ; J.E. Trudelle, d'un stand à trois fioles, 7 livres 5 sols ; le D^r Weillbrenner, d'une épée, 6 livres 10 sols, d'une boîte de voyage, 11 livres 15 sols, d'un traité sur les conventions, 9 livres 5 sols, d'une montre d'or, 150 livres ; le curé Pepin, d'un fusil, 30 livres, le D^r Painchaud, d'une boussole, 10 livres... L'encan sur la terre du second rang aura lieu seulement le 13 mai 1845.

Louis Lacoste, le 27 novembre 1844

Inventaire des biens de la communauté d'entre feu Joseph Vigneau et feue Marie Geneviève Jacobs son épouse et de leurs successions respectives. (Partie sud-ouest du lot)

Parmi les immeubles possédés, il y a :

Un emplacement situé au village de Boucherville de la contenance qu'il peut avoir dans les limites ci-dessus mentionnées, tenant par devant à la rue Ste-Famille, par derrière à Thomas de Boucherville, écuyer, d'un côté au nord est à Demoiselle Victoire Boucher de La Bruère et de l'autre côté au sud ouest à Auguste Delisle, écuyer, avec une maison, hangar et autres bâtisses sus érigées conquêts de la dite communauté.

Observations : C'est à la réquisition de Joseph Ainse, écuyer, résidant au village de Varennes et de son épouse Charlotte Vigneau ainsi que de Narcisse Vigneau, cultivateur de St-Constant que l'inventaire sera fait. Joseph Ainse agit aussi à titre de curateur à Philippe et Zoé Vigneau absents de la province et comme procureur de Marie Madeleine Vigneau communément appelée Polly, veuve de Joseph Carmel. Les effets de la communauté sont montrés par Charlotte Vigneau qui a assisté son père durant sa maladie et par François Daragon dit Lafrance et Lucie Racicot son épouse qui ont aussi assisté le défunt durant sa maladie et qui occupent actuellement la maison. Les biens seront estimés par François Daragon dit Lafrance et Julien Lacoste dit Languedoc tous deux bouchers résidant au village de Boucherville. On inventorie ce qui est dans la cuisine, la salle, la chambre, la cave, la laiterie, le grenier, le hangar, les hardes et linges de corps du défunt et l'argent comptant. Entre autres choses, on y retrouve une horloge, un stand à trois fioles, une vieille longue vue, un sabre et une épée, trois cadres de famille, deux du dit défunt et un de son père, une montre, une bague d'or et autres.

Le 2 décembre Narcisse et Charlotte Vigneau sont absents et on inventorie les biens sur une terre appartenant à la communauté et où François Gauthier est fermier. Le 15 mars 1845, l'inventaire se poursuit en présence de Narcisse. On inventorie les dettes actives et passives, les immeubles ainsi que les titres et papiers. Les immeubles sont constitués d'une terre à Boucherville au second rang, une portion de terre au même lieu, une autre portion de terre au premier rang plus une terre à bois dans la seigneurie de Montarville et évidemment la moitié de l'emplacement qui nous intéresse au village.

Louis Lacoste, le 20 mars 1841

Échange entre Pierre Amable Boucher de Boucherville et François Xavier Mailhot ès dit nom.
(Partie nord-est du lot).

Pierre de Boucherville cède :

*Un emplacement situé audit bourg de Boucherville, de quarante-cinq pieds de front ou environ sur la profondeur qui peut se trouver à prendre de la rue Ste-Famille à aller en profondeur au terrain de Joseph Paschal Trudelle tenant du côté nord est à la rue St-René et de l'autre côté au sud ouest à Joseph Vigneau, écuyer, avec **une maison en pierre, hangar et écurie et autres bâtiments dessus construits...***

Observations : François Xavier agit pour François Alfred, Joseph Érambert Érasme, Charles Archibald Edmond et Pierre Édouard Malhiot ses enfants mineurs issus de son mariage avec feu dame Sophie Boucher de La Bruère, sa seconde épouse. **Pierre de Boucherville se réserve tous les fumiers qui se trouvent sur le terrain.** En contre échange, François Xavier Malhiot cède une portion de la seigneurie de Boucherville de deux arpents de front sur vingt cinq arpents de profondeur dont le domaine consiste en un emplacement, maison et autres bâtiments dessus construits, situé dans le *Faux-bourg* Ste-Anne de l'étendue qu'il peut avoir... Ces terrains appartiennent aux mineurs pour leur être échus par le décès de Sophie Boucher de La Bruère, leur mère, et de Charles Boucher de La Bruère et Joseph Boucher de La Broquerie leurs aïeux, suivant le partage passé devant Louis Lacoste le 16 juillet 1836. Sont intervenus, Victoire Boucher de la Bruère résidant au bourg de Boucherville et Adolphe Malhiot, écuyer, médecin, résidant au village de Verchères, lesquels se portent pleiges et cautions. Victoire hypothèque deux terres, l'une à Boucherville et une autre au Tremblay.

François Louis Dumoulin, le 24 août 1825

Inventaire des biens dépendants de la succession de feu Dame Magdeleine St-Blain, veuve de l'honorable René Amable Boucher de Boucherville

... à la réquisition de Louis René Chaussegros de Léry, écuyer demeurant au village de Boucherville en sa qualité d'exécuteur du testament de Dame Magdeleine St-Blain, ... **seigneuresse usufruitière de partie de la seigneurie de Boucherville, et seigneuresse propriétaire de parties de la seigneurie de Verchères et du fief St-Blain,** et demeurante audit Boucherville, et aussi en la présence de Pierre Boucher de Boucherville, écuyer, de la ville de Montréal,

... aussi de Thomas René Boucher de Boucherville, écuyer, demeurant audit Boucherville,

... aussi en la présence de Louis René Chaussegros de Léry fils, écuyer, demeurant audit Boucherville, petits-fils... à cause de Dame Charlotte Boucher de Boucherville, décédée, sa mère,

... enfin de l'honorable Louis Chaussegros de Léry comme tuteur naturel et se portant fort pour et au nom de Charles Augustin Chaussegros de Léry, écuyer, son fils mineur, ...
petit-fils et légataire... de dame Magdeleine St-Blain,
... procédé au fidèle inventaire et description exacte de tous les biens meubles et immeubles...
trouvés en évidence dans la maison où est décédée ladite Dame Magdeleine St-Blain, audit
Boucherville, et à nous exhibé par demoiselle Geneviève Schindler,
... prisés et estimés par les sieurs René Boucher de la Bruère, écuyer et Joseph Vignau, écuyer, tous
deux dudit lieu.

On inventorie dans l'ordre ce qui se trouve dans un cabinet, un autre cabinet, la grande chambre, un cabinet, la salle, la cuisine, le grenier, la cave, et le hangar. On y trouve une valeur de 2 391 livres d'objets de toutes sortes, sans calculer l'argenterie qui n'a pas été estimée. On n'inventorie pas les immeubles puisqu'ils sont tous compris et légués dans le testament. Mais il y a un très volumineux inventaire des titres et papiers concernant Boucherville et Verchères.

François-Louis Dumoulin, le 4 août 1825

Testament de dame Magdeleine St-Blain, veuve de l'honorable René Amable Boucher de Boucherville [4^e seigneur]

... à Pierre [Amable] Boucher de Boucherville, son fils, la maison qu'elle occupe actuellement avec le terrain sur lequel elle est construite, dans ledit village, circonstances et dépendances en pleine propriété.

... demeurante au village de Boucherville, seigneresse usufruitière de partie de la seigneurie de Boucherville et seigneresse propriétaire et en possession de parties de la seigneurie de Verchères et du fief St-Blain, nous notaires ... nous sommes transporté en la demeure de ladite dame, veuve de Boucherville, où étant nous avons trouvé ladite dame, veuve de Boucherville, dans son lit, malade de corps mais saine d'esprit, mémoire et jugement.

Elle lègue :

... aux pauvres de la paroisse de Boucherville, la somme de soixante livres de vingt sols

... à demoiselle Marie Anne Vigneau, la somme de douze livres du cours actuel, une fois payé seulement

... à Louis René Chaussegros de Léry, son petit fils, sa tabatière d'or dont ladite testatrice fait actuellement usage

... à Pierre Amable Boucher de Boucherville, son fils, un grand plat d'argent à soupe et une grande cuillère d'argent à soupe, à condition que ledit Pierre Boucher de Boucherville remettra à Thomas René Boucher de Boucherville, une cuillère à pot d'argent que ladite dame testatrice à ci devant donné audit Pierre Boucher de Boucherville

... à Pierre Amable et Thomas René Boucher de Boucherville, ses deux fils... la part qu'elle possède et qui lui appartient en commun avec Madame Larchevêque dans la seigneurie de Verchères et dans le moulin d'icelle

... Pierre Amable en jouira en pleine propriété alors que Thomas René n'en aura que la jouissance et usufruit seulement sa vie durant, ensuite sa part ira à ses enfants nés ou à naître de son légitime mariage

... à l'honorable René Chaussegros de Léry, son gendre, la jouissance d'une autre part de la seigneurie de Verchères qui appartient à la dite testatrice et qui est connu sous le nom de part de Louis Verchères, et l'usufruit du fief St-Blain et du moulin d'icelui sa vie durant, et quant à la propriété dudit fief St-Blain, du moulin... ladite part de Louis Verchères, ladite dame testatrice la donne et lègue à Louis René Chaussegros de Léry et Charles Augustin de Léry ses petits fils

... à demoiselle Geneviève Schindler, une rente annuelle et viagère de la somme de quarante livres du cours actuel

... à Thomas, fils naturel du dit Thomas René Boucher de Boucherville, tous les terrains et emplacements qu'elle possède sur la rue St-René dans le dit Village et qui joignent en profondeur audit **Thomas René Boucher de Boucherville**

... le résidu de tous ses biens ira à ses fils et petit fils pour être partagé entre eux également et par souche.

L'exécuteur testamentaire sera Louis René Chaussegros de Léry. De plus, elle lègue à dame Émilie de Bleury, épouse dudit Pierre Amable Boucher de Boucherville, une écuelle d'argent et à Thomas René, son fils, une montre en or.

Dans un codicille daté du 9 août 1825, elle lègue à la fabrique de Boucherville, une paire de flambeaux d'argent; à Marguerite Bisson, une rente annuelle alimentaire et viagère de trois livres du cours actuel, à raison d'une piastre par mois; à Geneviève Schindler, une serinote, un lit garni à son choix avec deux paires de drap de batiste neuf et quatre paires de draps de toile des meilleurs, deux couvertes des plus fines et un couvrepied; à Magdeleine Pilet, veuve Laforce, le lit dont ladite Magdeleine Pilet fait actuellement usage avec deux paires de draps et une couverture; à Victoire Saphranie, épouse de Joseph Célérier dit Rocques, 4 minots de bled une fois payé.

J. Pierre Gauthier, le 28 septembre 1819

Testament de Charlotte Magdeleine St-Blain, V^e de feu l'honorable René Amable de Boucherville

... assise sur son sofa, malade de corps, mais saine de corps, mémoire, jugement et entendement ainsi qu'il est apparu au notaire

... Donne et lègue ladite Dame testatrice à Delle Charlotte Antoine de Léry, sa petite fille, sa tabatière d'or

... à George Boucher de Boucherville, son petit fils, sa maison qu'elle occupe actuellement tenant d'un côté à la rue St-René et d'autre côté au S^r Joseph Vignau avec toutes ses appartenances et dépendances, pour en faire et disposer en pleine propriété, de laquelle maison, le dit légataire ne prendra possession qu'après le décès de Pierre [Amable] Boucher de Boucherville, écuyer, son père qui en aura la jouissance sa vie durant.

... à Marianne Vignau, cinq livres cours actuel de la province, de rente et pension viagère, payable sa vie durant en deux quartiers et d'avance.

... à Dame Émélie Bleury, épouse de Pierre [Amable] Boucher de Boucherville, écuyer, sa bru, son écuelle d'argent, pour en disposer en pleine propriété, et comme bon lui semblera, de laquelle néanmoins elle ne prendra possession qu'après le décès de Delle Geneviève Shendler qui en aura la jouissance sa vie durant.

... à Delle Geneviève Shendler actuellement demeurante avec elle, le lit qu'elle occupe actuellement avec le tour de lit et couvertures Item, toutes ses hardes de corps et linge de son usage Item, le miroir, les rideaux, les douze chaises et la table ronde de cerisier de sa chambre de compagnie, une commode à son choix Item, douze cuillères à thé et trois cuillères à bouche d'argent, douze couteaux de table et douze fourchettes, le tout à son choix Item, le poêle à fourneau qui est dans la salle, avec le tuyau, la boette [boîte], la pelle et ... Item, une table à manger, toute la vaisselle de fayence, la verrerie et cristaux, tous les meubles de cuisine Item, toutes les provisions généralement quelconques qui se trouveront dans la maison et dans les cours et bâtiments... quarante livres cours actuel de la province... la jouissance de la maison que ladite Dame testatrice occupe présentement et de ses dépendances pendant un an.

... à Charles De Léry, son petit fils, le fief St-Blain avec le moulin à farine qui est dessus construit... ne prendra possession qu'à son âge de majorité, et quand au surplus des biens meubles et immeubles... les donne et lègue en pleine propriété à Pierre, Charles et Thomas de Boucherville, ses trois garçons et aux enfants de feu Delle Charlotte de Boucherville, épouse de l'honorable René De Léry, écuyer, sa fille... à être partagés également entre eux.

Messire Augustin Chaboillez, prêtre curé de la paroisse de Longueuil et sieur François Xavier Malhiot, ses amis seront ses exécuteurs testamentaires.

Le testament fait en présence de Pierre Weilbrenner [capitaine de milice] et Joseph Roy, aubergiste résidant au dit bourg de Boucherville, en la maison de ladite dame testatrice, **en une chambre donnant sur le fleuve.**

J. Pierre Gauthier, le 27 septembre 1819

Quittance par Joseph Boucher, écuyer, sieur de la Broquerie à Dame Magdeleine St-Blain veuve Boucherville.

... de rente constitué par lad.^{te} D^e V^e Hertel Derouville en faveur dud.^t feu S^r Pierre Legras-Pierreville Ec^r pour parfait paiement d'une maison et emplacement à elle vendu par contrat passé devant M^e L^s Chaboillez no^{re} et son confrère, en date du dix huit septembre mil huit cent.

Joseph Boucher de la Broquerie est légataire universel de Pierre Legras Pierreville suivant son testament passé devant M^c Gauthier. **Madeleine St-Blain est la seule et unique héritière de Charlotte Jaret de Verchères, sa mère.**

Louis Chaboillez, le 18 septembre 1800

Vente par Pierre Legras Pierreville à Dame veuve Hertel de Rouville

Un emplacement sis au bourg de Boucherville contenant tout le terrain qui pourra se trouver de front entre l'emplacement du S^r Vignau fils et la rue St-René, sur deux arpents de profondeur ou

environ tel que le tout est clos tenant par devant à la rue Ste-Famille, par derrière à Monsieur De Fleurimond, d'un côté au S^r Vignau fils, d'autre côté à la rue St-René, sur lequel est construit une maison en pierres, hangar, laiterie, écurie, boulangerie et autres...

Observations : Marie Charlotte Jarret de Verchères est la veuve de l'honorable René Ovide Hertel de Rouville, écuyer et elle demeure à Montréal. Le contrat sera d'ailleurs passé dans sa maison.

Commentaires : Bien que Mme de Rouville décède le 14 mai 1808, elle est toujours mentionnée comme propriétaire sur le plan de Jacques Viger 1810-1811 (Voir annexe 4.1).

J. Pierre Gauthier, le 16 août 1800

Transport de droits successifs et autres par les héritiers de feu D^e Charlotte De la Bruère à Monsieur Pierre Legras Pierreville (Partie nord-est du lot)

Une maison et emplacement sis audit Bourg de Boucherville, tenant par devant à la rue S^{te} Famille, par derrière à Mon^r Fleurimont, d'un côté à la rue St René et d'autre côté au S^r Joseph Vignau.

Les héritiers des propres de feu dame Charlotte Boucher de la Bruère sont :

Joseph Boucher, écuyer, sieur de Montarville, résidant au bourg de Boucherville, juge à paix de sa majesté, qui est procureur pour sa sœur Marie Françoise De La Bruère, veuve de feu François Lemercier, ancien commandant d'artillerie en cette province; et aussi pour sa sœur Angélique Boucher De la Bruère, épouse de S^r Nicolas Manthet, écuyer, officier à demi paye, demeurant au bourg de Terrebonne; Charles Boucher écuyer, sieur de la Bruère, demeurant audit bourg de Boucherville; aussi au nom de François Boucher écuyer, sieur de Piémont, son frère, capitaine d'une compagnie dans le Premier Bataillon du Royal Canadien Volontaire; René Boucher écuyer, Sieur de la Bruère, demeurant audit bourg de Boucherville; Sieur Eustache Beaubien Desrivières, négociant, demeurant au village de Varennes et dame Charlotte Boucher De La Bruère, son épouse. Ces deux derniers représentent leur père, feu René Boucher de La Bruère et seront donc chacun pour moitié.

Ils vont céder à Pierre Legras Pierreville tous les droits et prétentions que feu dame Reine Pécaudy de Contrecœur pouvait avoir et prétendre sur la succession de sa fille; l'emplacement dans le bourg et un lopin de terre de douze arpents en superficie, situé dans la seigneurie, une terre de trois arpents par vingt-cinq arpents, vis-à-vis le lopin précédent et une autre terre sise en la seigneurie de Montarville, de deux arpents par vingt-cinq. En échange, Pierre Legras Pierreville renoncera à l'usufruit auquel il a droit par son contrat de mariage sur les propriétés de Charlotte, décédée. Il renoncera aussi aux améliorations et augmentations faites durant la communauté sur les propres de la défunte. Il paiera aussi les frais funéraires, les frais d'inventaires et autres.

J. Pierre Gauthier, le 24 août 1799

Inventaire des biens de la communauté d'entre Pierre Legras Pierreville et feu Charlotte de La Bruère. (Partie nord-est du lot)

Un emplacement sis dans le bourg de Boucherville tenant par devant à la rue Ste-Famille, par derrière à M^r Fleurimont, d'un côté à la rue St-René et d'autre côté au S^r Joseph Vigneau avec une maison en pierre, un hangar et autres bâtiments dessus construits.

Observations : Un lopin de terre de 12 arpents en superficie qui tient par un bout à la petite rivière, appartient aussi à la communauté. Dans les immeubles propres à Charlotte La Bruère on retrouve deux terres à Boucherville, une à la Savane et l'autre au Pays Brulé et deux terres à bois dans la seigneurie de Montarville. Pierre Legras Pierreville aura l'usufruit du bien de son épouse. Renée Pécaudy de Contrecœur, veuve de feu René Boucher de La Bruère sera l'héritière mobilière et des acquêts de sa fille. Les sieurs Joseph de Montarville et Charles de La Bruère tant en leur nom que se portant fors pour leurs frères et sœurs, et autres héritiers des propres de leur sœur Charlotte. Les biens seront estimés par Joseph de La Broquerie et Adrien Berthelot.

Pour la terre du Pays Brulé, les arbitres seront François Aubertin et Toussaint Deslauriers. Les hardes de la défunte ont été estimées par mesdames de Fleurimont, Chevalier de La Bruère et Stubenger. Faisant suite à l'inventaire, il y a des calculs et un projet de partage qui ne s'est pas concrétisé.

Sur l'emplacement, on retrouve pour 2 496 livres 16 sols d'objets divers dont un pendule, une calèche, un lit pour la servante, un poêle double, du savon fait à Boucherville, mais aussi du savon fait à Montréal. On inventorie le grenier, la cuisine, la laiterie et plusieurs biens dans des endroits non précisés. La mère de Charlotte recevra pour une valeur de 1 792 livres 2 sols (388 livres 12 sols + 1 403 livres 10 sols) de hardes et d'effets divers dont 1 manchon de marte, un éventail, 1 carafe à vin et 1 gobelet de cristal, 1 redingote et cape, 1 pelisse satin, 2 déshabillés de soie et la toilette toute garnie avec les pierreries ... Ensuite, on évalue l'argenterie à 534 livres, soit 11 marcs et 1 once. Il y a en caisse tant en or qu'en argent 2 411 livres. La communauté ne doit rien et quelques particuliers lui doivent pour 99 livres de bois de chauffage.

Dans la cour, il s'est trouvé : 330 planches estimées à 198 livres, 80 levées estimées à 96 livres et 40 madriers de 10 pieds estimés à 40 livres. La communauté projetait-elle des travaux sur l'emplacement ou est-ce que ce bois aurait pu être destiné à une terre à la Savanne, propre à la défunte, sur laquelle il y a de construit une grange neuve et une maison en bois qui n'est que levée et couverte. Parmi les titres et papiers, on retrouve un accord sous seing privé entre M. Legras et son voisin Joseph Vignau, en date du 12 avril 1790. À quel sujet ?

François Racicot, le 6 juillet 1792

Vente faite par François Sabourain et sa femme à M^r Legras Pierreville. (Partie nord-est du lot)

Un emplacement situé dans ledit bourg de Boucherville contenant tout le terrain qui pourra se trouver de front entre les confins ci-après déclaré sur deux arpents ou environ de profondeur tenant sur le devant à la rue Ste-Famille, en profondeur à M^r Fleurimont et au nord est à la rue St-René et au sud ouest au S^r Vigneau fils, sur laquelle emplacement, une maison construite en pierre, une boulangerie attenante, une laiterie, un hangar, une écurie, un poulier, un puits et des latrines...

Observations : François Laperche Sabourin est menuisier du bourg de Boucherville et son épouse est Rosalie Morand. Antoine Sabourin et Marie Madeleine Laferge consentent à la vente. M. Legras Pierreville est membre du Conseil législatif du Bas-Canada et demeure dans le bourg de

Boucherville. La jouissance commencera le 20 juillet prochain. René Boucher, écuyer sieur de la Bruère et Antoine Ménard Lafontaine sont témoins. Dans une quittance au bas de l'acte, François Boucher, écuyer, sieur de Piedmont est présent.

François Racicot, le 12 juin 1788

Cession par Marie-Anne Huet du bourg de Boucherville à Joseph Vigneau, officier des troupes de sa majesté et son épouse. (Partie sud-ouest du lot)

Un emplacement situé dans le dit bourg de Boucherville contenant la moitié de l'emplacement de feu M^r de Niverville relativement à la transaction passée par...feu M^e Antoine Loiseau le 30 août 1741 tenant sur le devant à la rue Ste-Famille, en profondeur à M^r Fleurimont, au nord-est joignant à François Sabourain et au sud-ouest à M^r Montarville sur lequel emplacement, une maison pièce sur pièce, une cheminée de pierre, un hangar et clôture...

Marie Anne doit à divers particuliers et le Sieur Bouteiller, négociant de Montréal lui doit. Joseph Vigneau paiera ses dettes, mais si le Sieur Bouteiller la rembourse, elle devra rembourser Joseph Vigneau. Vigneau est toujours propriétaire lorsque Jacques Viger réalise le plan du village vers 1810-1811 (Voir annexe 4.1).

François Racicot, le 23 août 1787

Cession des biens d'Antoine Sabourin à François Sabourin, son fils. (Partie nord-est du lot)

Antoine Laperche dit Sabourain père et Marie Magdeleine Lafarge, son épouse, négociant demeurant dans le bourg de Boucherville après avoir convoqué et assemblé leurs enfants, ont cédé immédiatement après l'avoir acheté, à leur fils François Laperche dit Sabourain et Rosalie Morand sa femme demeurant dans le bourg de Boucherville entre autres choses :

Un emplacement situé dans le bourg contenant tout le terrain qui pourra se trouver entre les confins ci-après déclaré sur deux arpents ou environ de profondeur tenant sur le devant à la rue Ste-Famille, au sud ouest à Marie-Anne Dulude, au nord est à la rue St-René sur laquelle une maison construite en pierre, une boulangerie attenante, une laiterie, un hangar, une écurie, un poullier, un puy, des latrines avec les clôtures dessus.

Observations : Il y est aussi fait mention d'une terre au 5^e Rang et d'une terre à bois à Montarville. En contrepartie, les cessionnaires devront nourrir et chauffer les cédants et leur fournir une chambre suffisamment grande dans la maison et autres...

Commentaires : Les enfants assemblés sont : Antoine qui épouse Suzanne Racicot en 1778, Charles qui épouse Marie Louise Demers en 1778 et Marguerite Latour en 1786, Charlotte qui épouse Clément Racicot en 1773, Renelle qui épouse Michel Racicot en 1779, Jean Baptiste qui épousera Josette Dulude en 1788 et Madeleine Bachelier qui épouse Baptiste Gariépy en 1763, François qui épouse Marie Anne Rosalie Morand en 1779. Cette dernière est la petite fille d'Antoine Loiseau et de Marie Anne Tailhandier. Madeleine Lafarge a été l'épouse en 1^{ère} noce d'Antoine Bachelier, maître de billard. Le couple Sabourin-Lafarge vit à Québec et ensuite à Ste-Anne-de-la-Pérade avant de venir s'établir à Boucherville. Marie Anne Rosalie habitera donc la maison de son oncle, Louis Loiseau et de sa grand-tante, Jeanne Tailhandier, veuve Latour.

François Racicot, le 23 août 1787

Vente faite par M^e Louis Loiseau, notaire, à Antoine Sabourain, père. (Partie nord-est du lot)

Un emplacement situé dans ledit bourg de Boucherville contenant tout le terrain qui pourra se trouver de front entre les confins ci-après sur deux arpents ou environ de profondeur tenant sur le devant à la rue Ste-Famille, en profondeur à M^r Fleurimont au nord est à la rue St-René et au sud ouest à Marie Anne Dulude sur laquelle une maison construite en pierre, une boulangerie attenante, une laiterie, un hangar, une écurie, un poulier, un puy et des latrines. La dite emplacement clôturée en pieux debout et une porte.

Observations : Louis Loiseau est l'époux de Marie Anne Denoix. Antoine Laperche dit Sabourain père est négociant et demeure dans le bourg de Boucherville avec son épouse Marie Madeleine Laferge. Ils vendent aussi une terre au 5^e Rang et une terre à bois dans la seigneurie de Montarville. Les vendeurs se réservent la jouissance de l'emplacement jusqu'à la fin de mai de l'année prochaine. Les acquéreurs déchargent valablement de tous frais souffert et à souffrir en regard d'une instance formée au sujet d'un second chemin demandé dans le dit cinquième Rang. Le contrat est passé dans la maison des acquéreurs et François Lacombe et Antoine Ménard sont témoins. Au bas de l'acte, une quittance dans laquelle intervient Timothé Loiseau, majeur.

Commentaires : Le plan du bourg de Boucherville indique que Chalon est propriétaire. Il s'agit des Loiseau dit Châlons mère et fils, qui seraient propriétaires de 1770 à 1787. (Voir annexe 4.3).

Pierre Panet de Méru, le 20 septembre 1777

Notoriété de feu Michel Huet dit Dulude, fils (Partie sud-ouest du lot)

Les sieurs Ignace Bourassa et Louis Carignan, marchands bourgeois de Montréal ont déclaré avoir parfaite connaissance que défunt Michel Huet dit Dulude est décédé à la Nouvelle Orléans et qu'il ne laisse que pour seul et unique héritiers, Urbain et Marie-Anne Huet, son frère et sa sœur.

François Racicot, le 28 juillet 1770

Arrangement faite par Madame Chalon avec ses enfants.

Louis Loiseau aura :

... un emplacement et maison de pierre et autres bâtisses sur iceluy construit, la dite emplacement size et situé dans ledit bourg de Boucherville, tenant sur le devant à la rue dite Ste Famille, laquelle maison emplacement et bâtiments circonstances et dépendances, ...

Marianne Tailhandier est la veuve du notaire Antoine Loiseau. En plus de Louis Loiseau, font partie de l'arrangement : Marianne Loiseau, veuve de Nicolas Morand ; Antoine Ménard et Marie Loiseau (Grands-parents de Louis Hippolyte Lafontaine, voir annexe 3.1) Le contrat sera signé dans la maison d'Antoine Ménard. Les copartageants ne pourront vendre les biens qu'ils ont reçus du vivant de leur mère. Elle pourra choisir la chambre qu'elle voudra dans la dite maison.

Pierre Panet, le 17 janvier 1770

Partage entre les légataires et héritiers de veuve Latour. (Partie nord-est du lot)

Plus aura la dite dame veuve Loiseau la maison de pierre située à Boucherville avec l'emplacement qui en dépend circonstances et dépendances joignant d'un côté à Urbain Dulude et d'autre côté à Joseph Robert.

Observations : Furent présents, René Boucher, écuyer, sieur de la Bruère demeurant à Boucherville au nom et comme exécuteur testamentaire de feu dame Jeanne Tailhandier La Baume, veuve en premières noces du Sieur Jean Baptiste Tétro et en secondes noces du Sieur Jean Baptiste Latour et décédée à l'Hôpital Général de Montréal. Le Sieur Louis Loiseau, notaire à Boucherville, au nom et comme fondé de la procuration de dame Marie Anne Tailhandier La Baume, sa mère, veuve de feu M^e Antoine Loiseau vivant notaire à Boucherville, légataire particulière.

Pierre Philippe De Noyelle, écuyer, sieur de Fleurimont et dame Marie Anne Boucher de La Broquerie, créancière de la dite dame veuve Latour, sa tante, en vertu de son contrat de mariage avec le sieur de Fleurimont, passé devant M^e Danré de Blanzay, le 13 Juin 1751, et légataire particulière de la dite veuve. Joseph Boucher de La Broquerie aussi légataire particulier de sa dite tante. Et aussi le sieur Louis Loiseau, notaire et légataire particulier de la dite veuve.

Les héritiers ne s'entendent pas au sujet du contrat de mariage de Marie Anne et du sieur Fleurimont. Pour éviter un litige, ils vont modifier le testament. Marie Anne accepte de renoncer aux dix-huit mille livres en deniers comptant qu'elle pourrait prétendre par rapport à son contrat de mariage, elle renonce aussi à six cent livres de rentes constituées prévues en sa faveur par le testament. En échange, elle veut une terre sur le bord du fleuve avec les bâtiments, animaux et ustensiles de la dite terre ainsi que la portion des îlets attachés à la terre. Cette terre était destinée à la veuve Loiseau.

Marie Anne Tailhandier, veuve d'Antoine Loiseau aura, au lieu de la terre, six cent livres en rentes constituées à prendre sur divers particuliers qui sont énumérés. Elle aura aussi la maison et emplacement ci-haut mentionnés, plus toutes les hardes et linges à l'usage de la veuve Latour et inventoriés, le 12 de ce mois.

Marie Anne Boucher de la Broquerie, épouse du sieur Fleurimont aura, au lieu de la rente constituée de six cent livres, la terre sur le bord du fleuve qui a 3 arpents de front et plus s'il s'y trouve. Plus une autre terre située au second rang ainsi qu'une terre à bois située au grand côteau. Elle n'aura que la jouissance de ces deux dernières terres puisqu'elles seront substituées à leurs enfants. Ils auront aussi entre autres choses : 1 pendule, un miroir, un poêle de feu à lapaline (l'opaline ?), un grand pot à l'eau en argent, un plat à soupe, cinq plats d'entrées...

Joseph Boucher de la Broquerie aura le surplus des rentes constituées dont il déclare avoir parfaite connaissance sans qu'il soit besoin d'en faire l'estimation. Dans ce surplus, n'est pas compris le constitut de 101 livres dix sols de rente du père Nicolas Morand que la veuve Latour a légué à Marie Anne Loiseau, sa nièce, veuve de Nicolas Morand, fils. Il lui sera aussi fait remise d'un billet de 1 000 livres qu'il devait à la veuve Latour. Il reçoit aussi une écuelle d'argent et son assiette, un petit pot à l'eau en argent.

Louis Loiseau aura une terre située à Boucherville que la veuve Latour a acquis de M. Denoix Montbrun. Il lui est aussi fait remise d'un billet de 1 000 livres qu'il devait à la veuve Latour.

L'argent comptant qui restera, après avoir déduit les frais de succession, appartiendra pour moitié à la veuve Loiseau et l'autre moitié au sieur de la Broquerie et au sieur de Fleurimont et son épouse.

Pierre Panet, le 12 janvier 1770

Inventaire des biens de feu dame Latour (Partie nord-est du lot)

L'inventaire est fait à la réquisition de René Boucher, écuyer, sieur de La Bruère père. On inventorie les meubles, effets, argenterie, papiers et autres choses qui se sont trouvés dans la chambre de l'Hôpital Général de Montréal où la veuve Latour est décédée. Depuis combien de temps la veuve Latour est-elle là ? La maison qui nous intéresse est-elle vacante ou occupée par sa sœur qui est veuve depuis 1760 ?

Pierre Panet, le 26 avril 1768

Testament de Jeanne La Baume. (Partie nord-est du lot)

... donne et lègue pareillement ladite testatrice à ladite Marie-Anne La Baume sa sœur, sa maison de pierre située aud. Boucherville avec emplacement qui en dépend.

Observations : Jeanne est la veuve de Jean Baptiste Latour en son vivant, négociant de Montréal. Elle demeure à l'Hôpital Général de Montréal. Elle désire que son corps soit inhumé le plus simplement qu'il sera possible. En plus de Marie-Anne La Baume qui est la veuve du notaire Antoine Loiseau, les héritiers sont Marie Anne de La Broquerie, épouse du sieur Noyelle de Fleurimont, Joseph de La Broquerie, Marie Anne Loiseau, Marie Loiseau, Louis Loiseau, ses neveux et nièces. Comme exécuteur, elle nomme M. de La Bruère père qu'elle prie de vouloir bien lui rendre ce dernier service.

Il est fait mention d'une terre sur le bord du fleuve et de sa portion des îlets.

Le testament et le codicille sont faits en présence de François Masson dit Champagne et Clermont Cuillerier demeurant aussi à l'Hôpital Général de Montréal. Dans son codicille daté du 10 janvier 1770, elle donne et lègue 300 livres aux pauvres de l'Hôpital Général de Montréal. Elle veut et entend que si madame Youville lui doit quelque chose lors de son décès, il ne lui soit rien demandé, lui en faisant remise. Elle révoque le legs qu'elle a fait à sa nièce Marie Loiseau du restant de son argenterie.

Antoine Loiseau, le 17 mars 1754

Procès verbal de la vente des meubles de la communauté des défunts Michel Huet dit Dulude et Madeleine Gervais. (Partie sud-ouest du lot)

Marien Huet dit Dulude est le tuteur des enfants mineurs. Il s'agit du frère de Michel. Entre autres choses seront vendus :

- Joseph Thomas et Baptiste Denoyon achètent chacun six assiettes d'étain, le premier paie 10 livres 10 sols et le second 10 livres deux sols.
- Sansaire (Sancerre) achète un bassin d'étain, neuf livres seize sols, un fusil, 11 livres 2 sols, un poêle de tôle avec son tuyau, 36 livres.
- Jacques Lebeau achète un lit de plume, 25 livres, une petite armoire, 27 livres, un marteau de maçon, 3 livres.
- Jacques Dulude achète un miroir à toilette, 15 livres.

- Joseph Bourdon achète un lit contenant une couverture, deux draps, un lit de plume, 50 livres 2 sols.
- Pierre Ladéroute (Séguin) achète 9 chaises empaillées, 9 livres 6 sols.
- Babin achète un capot, 12 livres 10 sols, des tresses de blé d'Inde, 7 livres 8 sols.
- Pierre Favreau achète un petit gobelet d'argent, 35 livres.
- Le S^r Cuisy achète 53 livres de lard à 14 sols la livre, 37 livres 2 sols.
- M. Lespagnioliny (Spagniolini) achète 8 poules, 6 livres.

La vente a lieu les dimanches 17 et 24 mars et rapporte 729 livres 8 sols.

Antoine Loiseau, le 15 mars 1754

Inventaire des biens de la communauté des défunts Michel Huet dit Dulude et Madeleine Gervais. (Partie sud-ouest du lot)

Un contrat de transaction faite entre feu Sieur de Niverville et défunt Michel Huet pour une entreprise d'une maison de pierre et ledit feu Sieur de Niverville donne au dit Huet la moitié de son emplacement... situé dans le bourg de Boucherville passé par devant le susdit notaire en date du trentième d'août mil sept cent quarante un.

Observations : L'inventaire est fait à la demande de Marien Huet dit Dulude au nom et comme tuteur des enfants mineurs et en présence de Jacques Huet dit Dulude, subrogé tuteur, oncles paternels. Les biens qui se trouvent dans la maison où les défunts sont décédés vont être montrés et enseignés par Marianne Huet, âgée de vingt-sept ans passés, qui demeure dans la maison. Ils seront estimés par François Quintal et Jacques Lebeau, capitaine des milices des compagnies de Boucherville. François Racicot, maître d'école et Joseph Laporte, tonnelier, sont témoins.

On retrouve un très grand nombre de choses, entre autres :

- Vingt-quatre livres de vaisselle d'étain tant en plat qu'assiette et bassin prisées et estimées à trente sols la livre
- Une livre et demi de vaisselle à refondre prisée et estimée à vingt sols la livre
- Une douzaine de fourchettes d'acier prisée et estimée à deux livres la douzaine
- Une douzaine de cuillères de grosse étain prisée et estimée à deux livres la douzaine
- Un potager de fer blanc prisé et estimé à trente sols
- Un vieux couloir de fer blanc prisé et estimé à un sol
- Une cruche de grès tenant six pots prisée et estimée à six livres
- Un lit de plume dans du coton prisé et estimé avec un traversin de plumes dans du coton à seize livres
- Une paire de culotte de droguet prisée et estimée à trois livres
- Une vieille paire de souliers français prisée et estimée à trente sols
- Une tuque rouge prisée et estimée à quarante sols
- Un buffet de bois de pin façonné avec deux portes et deux tiroirs ferrés ...? à clef prisé et estimé à vingt livres
- Les seuls papiers mentionnés sont le contrat de mariage et la transaction avec M. de Niverville concernant la maison. À l'exception des frais de succession, il n'y a pas de dettes. Et il n'y a rien de dû à la succession.

Antoine Loiseau, le 22 février 1754

Vente d'un emplacement situé dans le bourg de Boucherville faite par Sieur Greenhil au profit de demoiselle veuve Latour. (Partie nord-est du lot)

*Un emplacement situé dans le bourg du dit Boucherville suivant que feu M^r de Niverville le possédait et suivant un contrat de transaction que feu S^r de Niverville en a fait avec Michel Huet qui sépare son emplacement en deux sur laquelle moitié d'emplacement il y a une maison de pierres clause et couverte, cuisine, salle, chambre et deux cabinets, cloisons, portes, châssis et contrevent le tout avec leurs ferrures bien pendues, **une étable de poteaux en terre Encoincté et entouré** et un poulier avec deux ouvertures et deux portes biens pendues, le dit emplacement tenant sur le devant à la rue Ste-Famille et d'autre bout à l'emplacement de Pierre Laporte joignant d'un côté à l'emplacement de Michel Huet et d'autre côté à la rue St-René.*

Observations : Jean Baptiste Greenhil est **négociant demeurant en la seigneurie de Berthier**. Jeanne Tailhandier est veuve du Sieur Jean Baptiste Latour négociant demeurant dans la ville de Montréal. En présence de Pierre Bergeron marchand et François Racicot, maître d'école.

Antoine Loiseau, le 21 janvier 1750

Contrat de vente d'un emplacement et maison dans le bourg de Boucherville faite par messieurs de Niverville et Spagniolini livré au profit de Jean-Baptiste Greenhil. (Partie nord-est du lot)

*Un emplacement que feu M^r de Niverville possédait sur lequel il y a **une maison de pierres biens clause et couverte, cuisine, salle, chambre, et deux cabinets, cloisons, portes châssis, contrevent, le tout bien pendus et en bon état, une étable de poteau en terre Encoincté et entouré et un poulier avec deux ouvertures et deux portes,** et le dit emplacement tenant sur le devant à la rue S^{te} Famille...et d'autre bout à l'emplacement de Pierre Laporte, joignant d'un côté à l'emplacement de Michel Huet et d'autre côté à la rue S^t Jean (18-07-1744, rue St-René).*

Observations : Jean Baptiste Boucher de Niverville est **écuyer et seigneur principal de la seigneurie de Chambly**. Jean-Baptiste Spagniolini est l'époux de Françoise Boucher de Niverville et il agit tant pour lui que comme fondé de pouvoir de Louis Boucher de Montizambert, écuyer, **Joseph Boucher de Niverville, écuyer et chevalier** et Louis Herbin, écuyer et capitaine d'infanterie et comme tuteur de Marguerite Boucher de Niverville et François Boucher de Niverville, écuyer. Le document fait état de la transaction entre Messieurs de Niverville et Huet, il s'agit donc du bon emplacement. Le contrat est passé au bourg de Boucherville en la maison du Sieur Spagniolini. Les témoins sont Michel Viger et Martin Cirier, menuisier. Au bas de l'acte, Marie Anne Lebeau, l'épouse de Greenhil accepte le contrat.

Antoine Loiseau, le 4 février 1744

Marché entre Jean-Baptiste Boucher, sieur de Niverville et Nicolas Lagüe dit Sanscartier. (Partie nord-est du lot)

Furent présents Jean Baptiste Boucher Sieur de Niverville, écuyer, **officier dans les troupes de la marine**, résidant du bourg de Boucherville et Nicolas Lagüe dit Sanscartier menuisier, demeurant dans la seigneurie de Chambly. La menuiserie d'une maison de pierre consistant la couverture de lad maison simple de planche embouveté, les planchers haut et bas embouveté et le haut blanchi et

toutes les cloisons dans la dite maison conformément à la maison de monsieur de Contrecœur située dans ledit bourg, portes conformément au portes de la maison du Sieur de Contrecœur, six sasit... (châssis) en deux, et les contrevents en deux, et deux portes pour les sorties de la maison plus s'oblige ledit Sanscartier de faire trois boîtes pour mettre dans la massonne de la maison du Sieur de Niverville qui est commencée.

Le sieur de Niverville s'oblige de fournir tous les bois qui seront nécessaires pour l'ouvrage et tous les [Charges ?] et nourrir le menuisier et son compagnon pendant les ouvrages. De plus, le sieur de Niverville s'oblige de fournir un homme de travail pendant huit jours seulement. La menuiserie commencera à la fin du mois de juin prochain de la présente année et le menuisier ne pourra quitter que lorsque les travaux seront terminés. Avant le mois de juin, le menuisier devra faire les [palalages ?] et blanchir les soliveaux. Les travaux coûteront cent cinquante livres. Au départ, le menuisier reçoit la somme de cinquante et une livres en **deux cartes de vingt quatre livres et une ordonnance de trois livres.**

Nicolas Lagüe est le fils de Michel Lagüe et de Catherine Leclerc, né à Boucherville le 12 novembre 1717.

Passé en présence de **Philippe Lapalme (Janson), maçon** et Joseph Gauthier, aubergiste. Dans le contexte, nous pensons qu'il s'agit de l'emplacement qui nous intéresse.

Antoine Loiseau, le 30 août 1741

Transaction faite entre M^r de Niverville et Michel Huet dit Dulude, entrepreneur pour la maçonne d'une maison. (Partie nord-est du lot)

*Le Sieur de Niverville promet audit entrepreneur la moitié de son emplacement tenant sur le devant au fleuve St-Laurent et d'autre bout à l'emplacement de la veuve Boulleric et prendra la moitié joignant l'emplacement de M^r Outelace de plus ledit Sieur de Niverville donne audit entrepreneur **la maison et boulangerie qui est de bois de pièce sur pièce** qui se trouve sur ladite moitié dudit emplacement donné audit entrepreneur...*

Observations : Jean Baptiste Boucher de Niverville **est officier dans les troupes de la marine résidant à Chambly.** La maison sera faite sur l'emplacement du Sieur de Niverville situé dans le bourg de Boucherville. Pour l'exécution du contrat, **M. de Niverville élit domicile en la maison de M. de Laperrière son frère** et Michel Huet en sa demeure et maison où il est présentement demeurant.

... Promet et s'oblige de faire et parfaire une maison de pierre sur pierres tout ce qu'il faudra pour la massonne d'une maison de trente quatre pieds de long de dehors en dehors, et de vingt huit pieds de large de dehors en dehors, dix croisés de pierre de taille y compris deux cheminées et deux portes, deux soupirails de pierre de taille, une entrée de cave piquée, fournir généralement tout ce qui sera nécessaire pour la massonne, et posera les lambourdes et soliveaux, la moitié de ladite maison en cave, et le reste des fondations aura trois pieds ou trois pieds et demi de fondation, huit pieds entre les deux planchers, deux pieds d'excavement par dessus les poutres, les deux pignons de pierre et les deux cheminées compris dedans à la demande de la charpente...

L'entrepreneur s'oblige de faire la maison jusqu'aux appuis, à la St-Michel de l'année mil sept cent quarante deux. Et le restant de l'ouvrage au commencement du mois de septembre mil sept cent quarante trois.

En plus de l'emplacement maison et boulangerie, M. de Niverville tient quitte l'entrepreneur de tous loyer et autres comptes que l'entrepreneur pourrait lui devoir jusqu'à ce jour. Il promet aussi de lui donner un cent de planches, à prendre à Chambly, dans le courant de l'hiver prochain.

Fait en présence de Jean Baptiste Amiot et Joseph Gauthier, aubergiste.

Ajout du 12 août 1743

Le dit entrepreneur s'oblige de monter la dite massonne de lad maison à la St-Michel prochaine de la présente année, à poser les premières pierres jusqu'aux appuis et le restant de la dite maison, le dit entrepreneur de lad massonne... la faire et parfaire à la St-Jean-Baptiste de l'année prochaine mil sept cent quarante quatre. Et fera aussy... renduy les fon... et blanchy le dedant de lad maison comme aussy s'oblige de creuser le toure des fondations dans la présente année, aussy aidera à vider les terres de la cave qui seront.... avec le dit Niverville, de plus... led entrepreneur s'oblige de payer le loyer de la maison que le dit Sieur de Niverville occupera depuis la St-Michel venant de la présente année jusqu'à la St-Jean Baptiste, que la dite maison sera faite à paine de tous les dépands... passé... l'an mil sept cent quarante trois le douzième doux... En présence du Sieur Michel Vigé, aubergiste de François Garreau, marchand.

Ajout du 15 juillet 1744

Le dit entrepreneur s'oblige avec l'agrément du dit Sieur de Niverville de faire et parfaire la dite massonne de la dite maison à la fin d'août prochain venant et de plus ledit entrepreneur s'oblige de continuer à payer le loyer de la maison que le dit Sieur de Niverville occupe jusqu'à ce que la dite maison soit logeable et que toute la dite massonne soit faite comme dit est l'an mil sept cent quarante quatre, le quinzième de juillet après-midi en présence de Charles Racicot... et François Laframboise, forgeron.

Antoine Loiseau, 24 mai 1734

Bail à loyer d'une maison située dans le bourg de Boucherville, par Jean-Baptiste Boucher, écuyer, sieur de Niverville, officier dans les troupes de la marine, seigneur de Chambly, y demeurant, à Michel Huet dit Dulude, maçon de Boucherville.

... avoir baillé et délaissé par ces présentes à titre de loyer et prix d'argent à commencer le quinzième jour du mois de mai de la présente année et promet de faire jouir pendant led temps, à Michel Huet dit Dulude... durant led temps d'un an, une maison dans led bourg de Boucherville, consistant en une chambre dans laquelle il y a une porte vitrée de sept vitres, une dans les sept qui est en deux morceaux bien pendu, et loquet avec un contrevent bien pendu avec de bonne penture, deux fenêtres sans aucune vitre, bien pendus, un petit cabinet avec une porte avec les pentures, une porte dans la chambre avec toute sa garniture sans serrure, deux petites armoires avec leurs garnitures bien pendus, une cuisine dans laquelle il y a une fenêtre garni de six vitres entières, et

six vitres qui sont par morceaux, et deux contrevents le tout bien pendu, un petit cabinait, deux chassis dans lesquelles il y a huit vitres cassées, un contrevent le tout bien pendu avec toutes leurs garnitures, une porte avec ses pentures et un crochet, une autre porte avec ses pentures et garniture, et serrure et clef, une **boulangerie avec un four bon**, un petit chassis et une porte avec ses pentures et crochet, une **petite letterie** avec une porte et penture et crochet, un grenier avec une porte avec ses pentures, une porte dans **le tambour** avec ses pentures, **des lieux** avec une porte et ses pentures et targette, **un poulier** avec deux portes et leurs pentures bien plancher haut et bas, **la moitié de l'étable** avec une porte avec ses pentures, et le dessus du grenier, **un jardin** qui dépend de lad maison **avec une porte**, et ses pentures bien entouré, **une cour bien nette, avec une porte, et ses pentures** le tout bien clos et en bon état...

... moyennant la somme de soixante et dix livres de loyer pour un an, que led preneur promet de bailler et payer au bout de lad année, en argent ou bled, led preneur s'oblige de faire les réparations qui sera de son métier, pour dix livres qui seront diminuée sur lesd soixante et dix livres y compris **un foyer de pierre brute, et racommoder les cheminées** et tout ce qui sera nécessaire à lad maison pour l'achever en bon état et bien logeable...

... ne pourra led preneur céder ni transporter son droit du présent bail à autre personne, sans le gré et consentement exprès dud S^r bailleur.

Les 3 et 4 juillet 1733, procès verbal du grand chemin (bord de l'eau) par Eustache Lanouiller de Boisclerc.

... sur ce qui nous a été représenté par les sus nommées **qu'il ne se trouve presque plus de terrain sur le bord de l'eau le long du fort de Boucherville pour le grand chemin**, ils nous ont demandé à le faire passer dans le dit fort le long de la rue du S^r Monbrun...

... et suivra le long de la clôture du jardin dudit S^r Monbrun qui laissera également cinq pieds jusqu'à la rue du fort puis passera dans la rue du S^r Monbrun qui aura vingt pieds de large dans toute sa longueur jusqu'au hangar du **S^r de Niverville qu'il osterà lorsqu'il le fera rebâtir**, reculera la closture de la cour et la mettra en ligne, passera devant sa maison puis traversera la terre de S^r Monbrun... Jacques Lebeau... S^r Demuy... Jean Chicot... Lafontaine...

Ces derniers noms concordent très bien avec l'aveu et dénombrement de 1724 que nous avons publié dans *Lustucru* no10 (p.18 et suivantes).

Marien Tailhandier, le 26 janvier 1725

Concession d'un emplacement dans le bourg par Jean-Baptiste de Niverville à André Mailhot.

Ce terrain fait partie du lot 143 puisque la promesse de vente ne semble jamais s'être concrétisée.

Un emplacement situé dans ledit bourg sur le terrain du dit Sieur bailleur contenant soixante douze pieds de large sur le devant de la rue qui va sur le domaine de M. de Boucherville la parallèle autant qui joint le terrain de M. de Monbrun joignant d'un côté à lais (l'est) à l'emplacement de Yves Bourhis et d'un demi-arpent de long la parallèle autant qui joint le terrain dudit Sieur bailleur non concédé.

Observations : Jean Baptiste de Niverville est seigneur de Chambly, officier dans les troupes d'un détachement de la marine demeurant au bourg de Boucherville.

Marien Tailhandier, le 24 janvier 1725

Concession d'un emplacement dans le bourg par Jean-Baptiste de Niverville à Yves Bourhis, tisserand.

Terrain au Sud Est du lot 143 fait aujourd'hui partie du lot 145

Un emplacement de terre situé au dit bourg sur le terrain du dit Sieur bailleur tenant sur le devant à la rue qui va sur le domaine et qui contient soixante douze pieds de terre de front la parallèle autant qui joins au terrain à M. de Monbrun joignant du côté de lais (l'est) au terres du domaine à M. de Boucherville et qui contient un demi arpent de terre le long la parallèle autant qui joindra à l'emplacement que ledit Sieur bailleur a promis à André Mailhiot...

Aveu et dénombrement de 1724

Qu'au Susd'oüest dud. bourg sur le bord du fleuve de S.^t Laurent sont les arrières fiefs et concessions qui suivent dependans dud. bourg Scauoir

Led. S. Jean bap.^{te} Boucher de Niverville qui possède vn demy arpent de terre de front sur deux arpens de profondeur chargé de Sept sols six deniers de cens et rentes sur lequel jl y a maison, boulangerie, magasins à grains cour et Jardin.

Qu'audeSus est led. S. de Montbrun...

Tiré de : *Lustucru*, no 10, Boucherville, Société d'histoire des Îles-Percées, 1991, page 18

Marien Tailhandier, le 14 octobre 1715

Bail à loyer d'une part de maison située au bourg de Boucherville par Jean-Baptiste-Boucher de Niverville à Joseph Huet dit Dulude, habitant et Garrau son épouse.

Furent présents Jean Baptiste Boucher, écuyer, sieur de Niverville, officier de la marine demeurant à Chambly et Joseph Huet dit Dulude le fils et Anne Garrau sa femme, habitant demeurant audit bourg. Jean Baptiste délaisse à titre de loyer à prix d'argent pour le temps d'un an.

Une partie de la maison audit Sieur bailleur située audit bourg consistant en une chambre et un cabinet et la moitié de la cave et du grenier moitié de cour jardin et d'écurie et la moitié du terrain qui la ... le tout du côté Nord Est.

Le loyer sera de 32 livres pour une année. Ledit sieur bailleur se réserve de mettre un cheval dans l'écurie quand il...viendra en le dit bourg. Joseph Huet est le frère de Michel.

Marien Tailhandier, le 14 décembre 1706

Marché de massonne entre Jean-Baptiste Boucher de Niverville et Jean Vel dit Sansoucy

Devis des ouvrages de massonnerie qu'il convient faire pour la construction d'une maison appartenant à monsieur de Niverville, sise au bourg de Boucherville, premièrement convient faire deux cheminées, une dans le milieu de lad^e maison, l'autre dans le pignon; en second lieu les crépis dehors et dedans; en troisième lieu pavés la cuisine et les foyers pierre...ou il sera nécessaire en quatrième lieu solles un étable et un pouilles qui sont à la ferme dud S^r Niverville au Pays brûlé et y massonner un puits de quinze ou seize pieds de bas.

Observations : Jean Vel dit Sansoucy est maçon et demeure en la côte de St-Ours. **Jean Baptiste Boucher, écuyer, sieur de Niverville est enseigne dans les troupes de la marine.** M. de Niverville fournira tous les matériaux et manœuvres nécessaires et fera contrelater lad maison. Les travaux débiteront à la fin de mai et continueront jusqu'à ce que les ouvrages soient terminés. Si les matériaux manquent, Jean Vel pourra aller travailler ailleurs. Il recevra 45 livres monnaie et prix de ce pays à la fin des travaux. Par contre, il recevra immédiatement tout l'habillement (en détail) d'un soldat sauf une chemisette de soldat que M. de Niverville lui donnera l'automne prochain. Évidemment, M. de Niverville nourrira le maçon pendant les ouvrages, les fêtes et dimanches, jours de déboches durant les travaux.

Commentaires : Nous savons que M. de Niverville possède **à ce moment là deux terrains dans le bourg**, celui qui fait **l'objet de cette recherche et celui qu'il a acquis de son frère M. de Laperrière en 1706**. Une recherche au sujet du second terrain nous permet d'affirmer que cette maison sera bâtie sur le lot qui nous intéresse. (*Boucherville en 1724*, note 5, voir annexe 2.2)

Marien Tailhandier, le 20 août 1701

Concession de terre située dans la bourgade de Boucherville par Pierre Boucher à Jean Baptiste Boucher de Niverville.

Jean Baptiste est enseigne dans les troupes du détachement de la marine et demeure à Boucherville.

*Un arpent de terre sis dans la bourgade du dit Boucherville borné sur le devant au grand chemin qui est le long du fleuve de Saint-Laurent et du côté du sud au terre des révérendes mères Ursulines et du côté du nord à la rue qui est **le long de la palissade du bourg** le dit arpent de terre étant un demi arpent de large. En cas qu'il se trouve entre la dite rue et les terres des dites révérendes mères Ursulines et en profondeur jusque à la concurrence dudit arpent, ce qui pourra manquer sur la largeur sera pris sur la profondeur à la terre du domaine qui est au bout et suivant le même run de vent que les arpents dudit bourg sur lequel dit arpent de terre **est bâti le magasin qui après la mort de monsieur et mademoiselle Boucher demeurera** et appartiendra audit sieur de Niverville ayant acheté la plus grande partie du bois de son argent et travail de tout ... à l'aider à faire et aussi **l'écurie** qui est sur ledit arpent appartient audit sieur de Niverville **l'ayant faite toutes à ses dépens...***

Commentaires : Le plan de la bourgade de Boucherville indique que M. de Niverville est propriétaire. Il est inhumé le 1^{er} avril 1748 et sa succession vend le 21 janvier 1750.

(Voir annexe 4.2A)

Hiatus dans la chaîne de titres :

Nous ignorons comment Pierre Boucher a fait l'acquisition de l'emplacement de Christophe Février. Nous savons cependant que le seigneur peut reprendre un terrain lorsqu'il est négligé trop longtemps.

De plus, si l'on compare les dimensions des terrains lors du contrat de 1673, et lors de l'aveu et dénombrement de 1724, on constate que les emplacements à l'ouest de la rue Pierre Boucher sont identiques. Nous retrouvons plus d'explications dans la publication numérique *Boucherville en 1724* à la note sept et au verso de la carte dans la section

arrière-fiefs et concessions qui dépendent du bourg. (www.histoireboucherville.org) ou copie papier, voir annexe 2.2)

Thomas Frérot, le 4 avril 1673

Concession d'Emplacement par mr Boucher a denis Veronneau Et autres personnes au nombre de vingt Et denommez au pied dud Contrat

Chfe febvrier S^r de La Crois ung pareill nombre de terre, (Un demy arpent de front Sur d'eux. de profondeur quy dict ung arpent de terre) Borné dun coste, a Une Rue quy Le Separe davec la terre seigneuriale dud seigneur, dun boult Le long de lad Rue nre dame & d'aue bouct Le long de lad Riv St Laues (Laurent) Le Reste Sui.^t lad Minutte

Tiré de: *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, Vol XIII no 2, février 1962 p. 56

Commentaires : Christophe Février et Marie Martin, fille du roi, **nièce de Charles d'Ailleboust**, sont parmi les ancêtres de Louis-Hippolyte La Fontaine. (Voir annexe 3.1).

Vous trouverez d'autres informations sur le couple dans les annexes suivantes :

Gareau (annexe 2.9), Jetté (annexe 2.11), Pionniers et pionnières (annexe 2.10), Dumas (annexe 2.12).

PHOTOGRAPHIES EXTÉRIEURES

Cette section contient 5 photographies anciennes et 18 photographies prises, en 2019, par Monique Bernard.

Pour les photographies de l'intérieur, il faut consulter l'annexe 2.4 (*Boucherville Répertoire d'architecture traditionnelle*, cahier no 13, p. 110-111). Vous y trouverez aussi 2 photographies de l'extérieur, une où l'on voit la tour de l'aqueduc et l'autre où il manque une cheminée à la maison.



Maison Malhiot en 1950, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Fonds Lida Moser

C'est probablement à peu de chose près, l'état de la maison lorsque Douglas William Moseley l'achète en 1954. Mais c'est probablement aussi à peu de chose près l'apparence de la maison que Pierre Édouard Malhiot a habitée. À cause de son testament par lequel il scinde le droit de propriété en deux, usufruit et nue-propriété, personne n'a intérêt à investir trop d'argent sur l'immeuble, sauf pour sa conservation. Mais sur une période aussi longue que de 1877 à 1950, il y a certainement eu des dépenses importantes à faire, tel que la toiture, clôture, électrification ?, etc.

Cette photographie (communication de France Bélanger) est tirée du fonds Lida Moser (1920-2014). Cette photjournaliste américaine obtint en 1950 un contrat avec le magazine américain Vogue et ensuite avec le magazine Look. Dans ce fonds, on retrouve aussi les maisons Chrétien-Zaugg, Thomas-René-Verchères Boucher de Boucherville, Duvernay [plutôt la maison dite L.-H. Lafontaine]. Il y a aussi plusieurs vues sur le fleuve qui nous permettent de voir les îles et leurs bâtiments et un bateau à quai qui semble exécuter des travaux.



Maison Prévost (Malhiot) en 1950, Archives de la Ville de Montréal, Fonds Edgar Gariépy



Maison Malhiot après 1950, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Archives La Presse



Maison Malhiot en 1912, Société d'histoire des Îles-Percées, Coll. Gertrude Chrétien-Zaugg



Maison Malhiot en 1912, Société d'histoire des Îles-Percées, Coll. Louise Robert

Photos Monique Bernard



Photos Monique Bernard



Photos Monique Bernard



Section A-3

Éléments biographiques concernant les différents propriétaires du 510 Marie-Victorin

Avertissement aux lecteurs

Pierre Édouard Malhiot et Césarie Chagnon

François Xavier Malhiot

Victoire Boucher de La Bruère

Jean Thomas Philiat Proulx et Anathalie Lacoste

Pierre Amable, sa mère et sa grand-mère maternelle

Charlotte Jarret de Verchères

Madeleine St-Blain

Pierre Amable Boucher de Boucherville et Amélie Sabrevois
de Bleury

Pierre Legras Pierreville et Charlotte Boucher de La Bruère

Joseph Stanislas Vigneau et Marie Geneviève Jacobs

François Sabourin dit Laperche et Rosalie Morand

Tailhandier et Loiseau

Jean Baptiste Greenhil et Marie Anne Lebeau (Bau)

Michel Huet dit Dulude, Madeleine Gervaise et leurs enfants

Les parents Boucher et leur fils Jean Baptiste Boucher de Niverville

Pierre Boucher et Jeanne Crevier

Jean Baptiste Boucher de Niverville et Thérèse Hertel

Christophe Février dit Lacroix et Marie Martin

Avertissement aux lecteurs

Pour écrire ces éléments de biographies, nous nous sommes appuyés sur la banque de données notariales Parchemin, sur le Programme de recherche en démographie historique (PRDH) ainsi que sur le Dictionnaire généalogique de la noblesse de la Nouvelle-France, d'Yves Drolet, de même que sur celui de Cyprien Tanguay et ceci à partir du site de BAnQ. De plus, des recherches sur Google nous ont permis d'ajouter à nos connaissances. Nous avons ainsi pu accéder au Dictionnaire biographique du Canada, au site nosorigines.qc.ca, ainsi qu'aux recensements, etc. Des volumes comme le Dictionnaire généalogique des familles du Québec de René Jetté et le Dictionnaire des parlementaires du Québec 1792-1992, nous ont également été très utiles.

Des documents que nous avons pu numériser ou résumer aux Archives nationales du Québec à Montréal, avant la pandémie, nous ont parfois permis d'enrichir cette exploration. Tout ceci nous donne une qualité de travail inégale dont nous nous excusons. Mais cela nous permet d'aller au-delà des noms et des périodes d'occupation en faisant mieux connaître les différents propriétaires.

Le temps ne nous a pas permis de faire des recherches dans les archives judiciaires, ce qui aurait pu nous apporter plus d'informations. Les gens qui font l'objet de ces éléments de biographies ont tous été propriétaires d'au moins une partie de l'emplacement du 510 Marie-Victorin, on trouvera donc aussi d'autres informations les concernant dans la chaîne de titres de ce terrain (Section A-2) pour leur période d'occupation, que l'on retrouve dans l'entête de chacun des textes biographiques. Si on prend pour exemple le couple Vigneau Jacobs, ils occuperont la 1^{ère} maison de M. de Niverville de 1788 à 1845.

Pierre Édouard Malhiot et Césarie Chagnon (1841-1954)

C'est au nom de ses enfants mineurs : François Alfred, Joseph Érambert Érasme, Charles Archibald Edmond et Pierre Édouard que François Xavier procède à l'échange de 1841. C'est grâce à l'héritage de leur mère, Sophie Boucher de La Bruère, dont François Xavier est l'usufruitier, qu'ils possèdent l'immeuble. Par l'usufruit qu'il crée dans son testament, c'est un peu comme si Pierre Édouard gardait le contrôle de ses biens jusqu'en 1950, année du décès de sa nièce par alliance et usufruitière, Olivine Chagnon

En 1855, au baptême de leur 1^{er} enfant, Pierre Édouard est dit **coseigneur de Boucherville**, ce qui est confirmé par le *Cadastre abrégé de la seigneurie de Boucherville*. En cela, il succède à sa tante Victoire qui habitera la maison à partir de 1841 jusqu'à son inhumation sous l'église en 1853. Charles Boucher de la Bruère, leur père et grand-père, était aussi coseigneur.

Sa famille sera propriétaire du 470, Marie-Victorin du 29 novembre 1784, date de l'échange avec son frère, Joseph Boucher sieur de Montarville, jusqu'en 1841, année de la vente et de l'échange avec Pierre Amable Boucher de Boucherville, 5^e seigneur. Ce dernier en fera sa maison seigneuriale.

En 1854, il épouse Césarie Chagnon qui lui donnera deux fils décédés en bas âge. Lors du recensement paroissial de 1859, le couple habite rue St-René, ils ont un fils et une engagée. Dans son testament, il cède la nue-propriété de ses biens à ses neveux et nièces alors que l'usufruit ira à son épouse et par la suite à leur nièce Olivine Chagnon. La tradition orale veut que Cyrille Huet et son épouse, Thérèse Racicot, fille du notaire Louis Racicot, soient locataires de la maison pendant un certain temps, durant l'usufruit d'Olivine, alors qu'elle habitait Montréal. La succession sera réglée seulement après le décès d'Olivine, le 2 mars 1950.

L'immeuble sera vendu à Douglas William Arthur Moseley, en 1954. Selon son fils John, c'est un homme déjà intéressé par la protection du patrimoine... Ils seront propriétaires jusqu'en 1976.

C'est donc **une maison et un emplacement peu affectés par le progrès**, probablement en grande partie grâce à la division du droit de propriété (la nue propriété et l'usufruit) créée par le testament de Pierre Édouard et ceci pour une très longue période (1877-1950). Olivine étant décédée à l'âge de 98 ans, elle a profité d'un usufruit d'une durée exceptionnelle.

Pierre Édouard et son frère Érasme seront les seuls descendants de Charles Boucher de La Bruère et son épouse Josephte Boucher de La Broquerie. Seul Érasme laissera une descendance. Leur père François Xavier fait l'objet d'un article dans le *Dictionnaire biographique du Canada*.

Grâce à *Lustucru* numéro 9 à la page 38, nous apprendrons que le droit de propriété est attribué par erreur à demoiselle de La Bruère (Victoire) et que l'immeuble n'a pas ou peu souffert de l'incendie de 1843.

Un article de Mme Odette Lemerise, publié dans *L'information de Sainte Julie*, du 23 mai 2009, qui nous a été communiqué par Michelle Roy, nous apprend que Louis Théodore Chagnon est le premier notaire julievillois. Lorsque l'on regarde le recensement de 1851 pour cette paroisse, on retrouve le notaire avec sa famille, dont Olivine, 1 an.

Pour les recensements de 1871 à 1911 inclusivement, nous la retrouvons à Boucherville tel que mentionné dans l'histoire de l'emplacement. Nous n'avons pas vu le recensement de 1921, mais dans le recensement paroissial de 1923, nous apprenons qu'Olivine à 72 ans et qu'elle habite avec Mme Charles Chagnon dont le nom de fille est Phoebée Clément.

François Xavier Malhiot
(1841-1854)

Vous trouverez un article le concernant dans le *Dictionnaire biographique du Canada*. Vous y apprendrez entre autres :

Officier dans le Royal Canadian Volunteer Regiment, puis dans la milice
Lieutenant-colonel de 1813 à 1828, moment où il est destitué par Georges Ramsay à qui il répond en publiant, en 1830, *Mémoire de Xavier Malhiot...*

Seigneur principal de Contrecoeur
Député de Richelieu, Surrey devenu Verchères

Membre du Conseil législatif de 1832 à 1838

Son père François et son fils Charles Christophe Malhiot font aussi l'objet d'une biographie dans le *Dictionnaire biographique du Canada*.

C'est à titre d'usufruitier des biens de son épouse, Sophie Boucher de La Bruère, qu'il habitera les lieux. Avec sa belle-sœur, Victoire, il achète en 1852 la partie sud-ouest de ce qui deviendra le lot 143.

François Xavier Malhiot est né et baptisé à Verchères, le 4 décembre 1781. Il est le fils de François Malhiot et d'Élisabeth Gamelin. Son parrain est le sieur René Amable Boucher, écuyer et quatrième seigneur de Boucherville, et sa marraine, Louise Porlier.

Le 27 mai 1805, à Boucherville, il épouse Julie Boucher de La Perrière, fille de François Boucher, sieur de La Perrière et de Marie Charles Pécaudy. Le contrat de mariage est passé la veille, devant le notaire, J. M. Mondelet.

Le 3 mars 1817, Julie est inhumée dans l'église de Verchères. Cinq prêtres signent l'acte de décès.

Le 16 octobre 1821, à Boucherville, François Xavier se remarie avec Sophie Boucher de La Bruère. Le contrat de mariage est passé la veille, chez le notaire J. P. Gauthier. Elle est la fille de Charles Boucher de La Bruère (Chevalier de la Bruère) et de Marie Josephte Boucher de La Broquerie. Il est en pays de connaissance puisque son frère, Pierre Ignace avait auparavant épousé Josephte Clémence, décédée en 1808, la sœur de Sophie.

Le 12 mai 1835, sa belle-mère, **Josephte Boucher de la Broquerie**, est inhumée sous l'église de Boucherville. Elle était la veuve de **Charles Boucher, sieur de La Bruère**, inhumé en 1808, lui aussi sous l'église. **Ils habitaient la maison qui aujourd'hui porte l'adresse du 470 Marie-Victorin.**

Le 16 juillet 1836, devant le notaire Louis Lacoste, les deux héritières font le partage des terres dont elles viennent d'hériter. Entre autres biens, Sophie conserve la terre de 2 arpents ½ de large près du bourg, sur laquelle il y a une maison en pierre et plusieurs autres bâtiments, l'emplacement No 8 au faubourg Sainte-Anne (voir annexe 4.4) avec une maison en bois et autres bâtiments dessus construits (aucune mention d'un hangar en pierre), ainsi qu'une portion de seigneurie dans laquelle il y a 2 arpents de front, de la terre que nous venons de mentionner, sur vingt-cinq arpents de profondeur, et les emplacements du faubourg Sainte-Anne. Des biens estimés à 30,000 livres anciens cours, auxquels s'ajouteront quelques autres terres, pour une somme totale de 56,118 livres et 13 sols dit cours. Sophie est inhumée à Verchères, le 1^{er} juin 1839.

Le 19 mars 1841, devant le notaire Charles Daneau Demuy, François Xavier Malhiot, résidant au village de Verchères, au nom et comme se portant fort et caution de François Alfred, Joseph Érambert Érasme, Charles Archibald Edmond et Pierre Édouard Malhiot, ses enfants mineurs, issus de son second mariage avec Sophie Boucher de La Bruère, cède à Pierre Boucher de Boucherville, écuyer, résidant au bourg de Boucherville, la terre de 2 arpents ½ de large, avec maison en pierre et autres bâtiments, acquise lors du partage de 1836 (470 boulevard Marie-Victorin)

Le lendemain, devant le notaire Louis Lacoste, en contre échange de la propriété du 510 Marie-Victorin (moitié nord-est de l'emplacement), François Xavier cède, toujours au nom de ses enfants, une portion de seigneurie, de deux arpents par vingt-cinq, dans laquelle est située la maison en pierre, une rue de trois pieds de large, tout autour du faubourg Sainte-Anne, et un emplacement avec maison en bois et autres bâtiments dessus construits, situé dans le faubourg Sainte-Anne, terrain no 8, (voir annexe 4.4). Il aurait peut-être été difficile pour le seigneur primitif de Boucherville, de ne pas posséder aussi les droits seigneuriaux de l'endroit où il habite. Ces droits appartenaient aux La Bruère depuis le partage des biens du 2^e seigneur, Pierre Boucher de Boucherville et son épouse Charlotte Denys. (Jean de Latour, 21 mars 1741).

En 1852, il achète, avec sa belle-sœur, Victoire, la moitié sud-ouest du terrain qui nous intéresse. Sur la carte de Jacques Viger 1810-1811 (voir annexe 4.1), le terrain appartient à Joseph Vigneau, et la première maison de M. de Niverville y est toujours, tout comme en 1852.

Le 30 août 1853, devant le notaire Casimir Fidèle Papineau, les enfants du second lit demandent à leur père, qui a la jouissance du montant de la vente du 19 mars 1841, sa vie durant, d'hypothéquer une terre pour protéger leur héritage. François Xavier hypothéquera une terre qui lui provient du partage avec les enfants de sa première femme. Tout indique qu'il s'agit approximativement du lot 300 du cadastre de la paroisse de Boucherville, sur l'île Grosbois (île Saint-Joseph) qui correspond à la terre de René Boucher de La Perrière lors de l'aveu et dénombrement de 1724 (Lustucru no 12 p. 21).

L'honorable François Xavier Malhiot est inhumé, sous les voûtes de l'église paroissiale de Verchères, le 16 février 1854, à l'âge de 72 ans et 6 mois. Il était décédé le 12 du même mois, à Boucherville. Alexis Laframboise, écuyer, Pierre Lamothe (tache d'encre) et plusieurs autres étaient présents.

Le 10 octobre 1854, devant le notaire Casimir Fidèle Papineau, la succession procède à un imposant inventaire. On y retrouve, entre autres : un piano, sept portraits et deux cadres de familles, une paire de pistolets, cinq joncs ou anneaux d'or, ayant appartenus aux ancêtres. Il y a de l'argent dû à la succession du docteur Stuart Park. La succession de l'honorable Pierre Dominique Debartzch doit à la succession de François Xavier, pour son travail comme arbitre, pour estimer les dommages subis lors des troubles de 1837 et 1838.

Nous vous invitons à examiner le résumé de cet inventaire dans la chaîne de titres. Il est possible que certains des biens inventoriés soient encore entre les mains des descendants d'Érasme, le seul à avoir laissé une descendance au couple La Bruère-Malhiot, de même qu'à ses grands-parents maternels, Charles Boucher de La Bruère et Joseph Boucher de La Broquerie. Lorsqu'il fait son testament, en 1864, Érasme est écuyer, courtier et agent de change.

Victoire Boucher de La Bruère (1841 - 1853)

Victoire (1784-1853) est la fille de Charles Boucher de La Bruère et de Joseph Boucher de La Broquerie. La famille de Charles sera propriétaire du 470, Marie-Victorin, du 29 novembre 1784, date de l'échange avec son frère, Joseph Boucher, sieur de Montarville, jusqu'en 1841, année de la vente et de l'échange entre François Xavier Malhiot et Pierre Amable Boucher de Boucherville, 5^e seigneur. Ce dernier en fera sa maison seigneuriale.

À la suite du partage de terres du 16 juillet 1836, entre elle et sa sœur Sophie, épouse de François Xavier Malhiot, Victoire obtiendra une valeur de 56,118 livres et 13 sols dit cours. Parmi ses biens, 10 portions en fief et seigneurie, valant 4,000 livres anciens cours, qui font d'elle une coseigneurie, les autres biens étant constitués de quelques terres et d'animaux.

Dans un article au sujet de l'incendie de 1843 (*Lustucru* # 9 p.38), elle est considérée comme propriétaire (sic) de la maison qui nous intéresse. Tout comme ses voisins Joseph Vigneau et Louis Lacoste, elle fait partie de la liste des propriétaires dont la maison n'a pas été incendiée ou que partiellement incendiée.

Lors du recensement de 1851, Victoire et son beau-frère partagent une maison en charpente et non en pierre, avec le forgeron Léon Marchessault et sa famille, et il y a une boutique sur le terrain. Il semble peu probable que ce soit une erreur du recenseur. La maison fait peut-être l'objet de gros travaux, rénovation, agrandissement. On sait que sur la carte de Viger 1810-1811 (voir annexe 4.1), l'agrandissement n'est pas représenté. Peut-on être en train de préparer la maison pour l'arrivée de Pierre Édouard et de son épouse Césarie Chagnon en 1854 ?

Bien qu'elle ne soit pas propriétaire du bien, elle occupera les lieux jusqu'à son décès. De 1852, jusqu'à sa mort en 1853, elle possèdera avec son beau-frère, François Xavier Malhiot, la partie sud-ouest du terrain.

Le 11 février 1853, elle est inhumée sous l'église. Ses héritiers, Joseph Érambert Érasme et Pierre Édouard Malhiot, ses neveux, garderont en commun la part du terrain qu'elle avait achetée en 1852.

Victoire était la nièce de Charlotte Boucher de La Bruère, épouse de Pierre Legras Pierreville, qui ont été propriétaires de la maison de 1792 à 1800.

Jean Thomas Philias Proulx et Anathalie Lacoste (1845-1852)

Jean Thomas Philias Proulx (1823-1908) est le fils de Louis Basile Proulx et de Marie Thaïs Foisy. Il épouse Marie Anathalie Lacoste (1829-1869) à Boucherville, le 24 avril 1846. Elle est la fille de Louis Lacoste (DBC) et de Catherine René Boucher de la Bruère, décédée le 23 août 1832. Les frères et sœurs qu'on lui connaît sont : Louis René (DBC) qui deviendra notaire, Julie Aurélie qui épouse Charles Adolphe Gagnon et Catherine Caroline qui épouse Georges Louis Fleury Deschambault. Il faut leur ajouter les enfants du 3^e lit avec Thaïs Proulx soit : Alexandre (DBC) qui épouse Marie Louise Globensky, Arthur qui épouse Alice Monroe et Thaïs qui devient religieuse du Saint-Nom-de-Jésus-et-de-Marie (Marie Thaïs de St-Joseph).

Nous connaissons aussi plusieurs frères et sœurs de Jean Thomas Philias : Clotilde Joseph épouse Thomas Verchères de Boucherville (DBC) Antoinette Thaïs épouse Louis Lacoste (beau-frère de Jean Thomas Philias, qui deviendra aussi son beau-père), Jean Baptiste Proulx (DBC) prêtre, Jacques Louis Godfroi, Louis Philémon, Marie Léocadie qui épouse Henri Fleury Deschambault. Par sa tante, Françoise Proulx, il est aussi cousin avec Pierre Antoine Tabeau (DBC) qui sera curé à Boucherville de 1817 à 1831.

Le 8 mai 1845, devant Louis Lacoste, le couple achète de la succession Vigneau-Jacobs, la première maison que M. de Niverville a fait construire en 1706. Philias est écuyer et médecin.

En 1851, lors du recensement (Recensement de 1851, volume 8, Archiv-Histo) on retrouve le couple chez Louis Lacoste avec pour enfants Cléopée et Marie Hermine. On y retrouve aussi Henri Deschambault, avocat, et M. Léocadie Proulx, son épouse. Proulx et Deschambault sont donc revenus d'un voyage en Californie. Le 30 novembre 1849, devant Joseph Boucher de la Broquerie, Henry Fleury Deschambault, écuyer, J. T. Philias Proulx, écuyer, médecin et James Redmond, cultivateur, signent un acte de société.

Ils résident tous à Boucherville et **ils se proposent de faire un voyage à la Californie et d'y séjourner pendant deux ans ou environ** pour y faire autant de gains et profit qu'il sera en leur pouvoir suivant leur parité respective. Henry Deschambault tiendra les livres de compte en dépenses et recettes et la caisse, J.T. Philias Proulx aura la direction des ouvrages et des entreprises à faire et James Redmond suivra le soin du bagage et l'exécution des ouvrages enfin que le tout sera fait et exécuté suivant leur capacité respective et pour leur commun avantage. Henry Deschambault contribue pour 150 livres, 12 chelings et 10 deniers, le docteur Proulx pour 160 livres, 4 chelings et 4 deniers et James Redmond pour 45 livres. Par contre, s'il y a des pertes, elles seront supportées chacun pour un tiers !!! *Le 1^{er} décembre*, toujours devant le même notaire, le docteur Proulx et Henry Deschambault s'entendent pour partager leurs parts par moitié même en cas de décès.

Le 5 juillet 1852, devant Louis Normandin, le couple Proulx-Lacoste, vend par l'intermédiaire de Louis Lacoste, leur beau-père et père, la partie sud-ouest de l'emplacement qui nous intéresse. **C'est à ce moment que l'emplacement de M. de Niverville est reconstitué.** Dans un avenant annexé au contrat, on apprend que le couple réside dans la paroisse Sainte-Philomène, probablement Mercier.

Lors du recensement de 1861, ils habitent à Ste-Marie de Beauce. Lui est toujours médecin, ils habitent une maison en bois avec leurs cinq enfants : Cléopée, Hermine, Anathalie, Thaïs et Louis Aurèle. Le frère de Philius, Godfroi habite avec eux. Six autres personnes habitent la même maison, ils sont soit domestique, servante ou cultivateur.

Lors du recensement de 1871, toujours à Ste-Marie de Beauce, Anathalie est décédée (7 février 1869) et Hermine n'est plus là, elle deviendra sœur Sainte-Marie de l'Espérance, CND. Un fils s'est ajouté, Marie Louis. Aucune autre personne n'habite la maisonnée.

Le 2 octobre 1877, à St-Jacques-le Majeur, il sera le parrain de sa nièce Justine Lacoste (*Justine Lacoste-Beaubien et l'Hôpital Sainte-Justine p.14*).

En 1881, à Terrebonne, Philius est toujours médecin, il s'est remarié avec Olympe Belleau à St-Michel de Bellechasse, le 1^{er} septembre 1874. Sa fille, Anathalie est décédée le 3 août 1879. Cléopée, Thaïs et Marie Louis sont toujours là ainsi que Aurèle qui est commerçant. Philius, un enfant du 2^e lit s'est ajouté. On retrouve aussi deux servantes et un domestique. Léocadie Deschambault, sœur de Philius, est veuve et habite avec eux ainsi que sa fille.

En 1891, on les retrouve à Montréal Est. Lui est toujours médecin et a 67 ans, Olympe a 42 ans, leur fils Philius habite avec eux. Deux des petits-enfants de Philius sont là : Anathalie, 9 ans, et Aurèle, 7 ans. Ce dernier est né aux États-Unis. Tout comme au recensement précédent Elise et Charles Vallée habitent avec eux, elle est servante générale et lui est cocher.

Selon la compilation des nécrologies de St-Michel de Bellechasse, il est décédé à Lambton et il a été inhumé le 26 mai 1908 à St-Michel, à l'âge de 85 ans.

Pierre Amable, sa mère et sa grand-mère maternelle

Charlotte Jarret de Verchères

(1800-1808)

Grand-mère de Pierre Amable Boucher de Boucherville, Charlotte Jarret de Verchères (1735-1808) est née le 10 février 1735. Elle est baptisée à Montréal le 27 août de la même année, son parrain est Charles de Beauharnois, marquis, commandant de l'ordre militaire de St-Louis, gouverneur général de la Nouvelle-France et sa marraine est Françoise Gabrielle Aubert épouse de Jean Maurice Josué Berthelot de Beaucour, gouverneur de l'île de Montréal et lieux dépendants. Elle est née à 11h30 du soir, les cérémonies ont été suppléées, l'officiant ayant baptisé l'enfant à la maison. Son père est Jean Baptiste Jarret, écuyer, seigneur primitif de Verchères, lieutenant d'une compagnie des troupes de la marine et sa mère est Marie Madeleine d'Ailleboust de Manthet dont le père et le grand-père paternel font l'objet d'un article dans le *Dictionnaire biographique du Canada*. Jean Baptiste quant à lui n'en fait pas l'objet, mais son frère Pierre et sa sœur, la « célèbre » Madeleine de Verchères, y auront droit.

Le 25 janvier 1751 à Montréal, Charlotte épouse Pierre Marie Joseph Rimbault de Saint-Blin. Il est le fils de Paul François Rimbault et de Catherine Duverger dont la mère Marie Jeanne Jarret est la tante de Charlotte. Pierre est seigneur de St-Blin, officier d'infanterie et habite à Verchères. Charlotte habite à Montréal et son père est seigneur de Verchères, chevalier de l'ordre de St-Louis et capitaine d'infanterie. Jacques Joseph Guiton Monrepos (DBC), conseiller du roi, lieutenant général de Montréal ainsi que Pierre Payen Denoyan (DBC), major de Montréal, sont présents. Ils n'auront qu'une seule descendante, **Madeleine**.

Charlotte a deux sœurs : Catherine Madeleine qui épouse Pierre Hertel de Beaubassin et Marie Anne qui épouse en premières noces Thomas Philippe Dagneau de la Saussaye et en secondes noces Pierre François Trottier Desaulniers. Après le décès de son père Jean Baptiste, le 2 août 1752, sa mère Madeleine d'Ailleboust épouse, en 1756, Jean Baptiste Levreau de Langy qui décèdera le 10 décembre 1760.

Les suites de la conquête sont lourdes pour le couple Rimbault Jarret. *Parchemin* nous apprend qu'en 1761, devant Pierre Panet de Méru, Pierre Marie Joseph Rimbault fait quelques transactions. Il se prépare probablement à partir pour la France. Le 15 octobre 1761, il part de Québec à bord de **L'Auguste** qui fera naufrage le 16 novembre dans les parages du Cap-Breton. Presque tous les passagers et membres d'équipage périrent, incluant Pierre Marie Joseph Rimbault ainsi que son frère Louis Christophe. **Madeleine vient d'avoir 8 ans**.

Le 5 février 1767, Charlotte se remarie avec un veuf, René Ovide Hertel de Rouville (1720-1792) (DBC). Il est le fils de Jean Baptiste Hertel de Rouville (DBC) et de Marie Anne Bourdon. En 1741, à Québec, il épouse Louise Catherine André de Leigne qui décède à Trois-Rivières en 1766. Des cinq enfants issus de ce couple, deux filles et un garçon vivent encore lorsqu'il se remarie avec Charlotte qui avait une fille Madeleine. Lors de la conquête, René Ovide part aussi pour la France, mais il revient en 1763. Le 1^{er} mari de Charlotte aurait-il fait la même chose s'il n'avait pas trouvé

la mort lors du naufrage de L'Auguste. En 1770, sa fille, Madeleine épouse René Amable Boucher de Boucherville, 4^e seigneur.

Sa mère Marie Madeleine d'Ailleboust décède à Montréal en 1782. René Ovide, son second mari décède le 12 août 1792 à Montréal. Le 18 septembre 1800, elle achète de Pierre Legras Pierreville qui était devenu veuf l'année précédente, la partie nord-est de l'emplacement qui nous intéresse avec la maison en pierre que nous connaissons. Elle avait sa fille pour voisine, puisque René Amable et Madeleine habitaient la maison de pierres que François Pierre Boucher de Boucherville avait fait construire, par Michel Huet dit Dulude en 1741. Cette maison était située à l'emplacement actuel des 514 et 518 Marie-Victorin. Le 17 mai 1808, elle est inhumée sous l'église. Étant la seule et unique héritière, c'est sa fille Madeleine St-Blain qui deviendra propriétaire de la maison.

Madeleine St-Blain (1808 - 1825)

Mère de Pierre Amable Boucher de Boucherville, Madeleine Rimbault de St-Blain (1753-1825) est née le 7 octobre 1753 et a été baptisée à Montréal le lendemain. Son père, Pierre, enseigne d'infanterie était absent et sa mère, Charlotte, était présente. Le parrain a été Jacques Joseph Guiton Monrepos (DBC), conseiller du roi, lieutenant général de la juridiction royale de Montréal et la marraine Marie Madeleine d'Ailleboust de Manthet, grand-mère de l'enfant et veuve du capitaine de Verchères.

Lors de la signature de son contrat de mariage avec René Amable Boucher de Boucherville (DBC), 4^e seigneur, devant Pierre Panet de Méru le 5 juin 1770 sont présents de sa part : sa mère, Gabrielle Charlotte Jarret de Verchères, René Ovide Hertel de Rouville (DBC), son beau-père, grand voyer du district de Montréal (Rappelons que son père, Pierre Marie Joseph Rimbault de St-Blain était décédé lors du naufrage de L'Auguste, alors qu'elle n'avait que huit ans), sa grand-mère maternelle Madeleine D'Ailleboust de Manthet, Paul François Rimbault, écuyer, sieur Duverger, son oncle paternel, Catherine Jarret de Verchères, épouse de Pierre Hertel, écuyer, sieur de Beaubassin, sa tante et du sieur son époux, Marie Anne Jarret de Verchères, épouse du sieur Desaulniers, Pierre Julien (Trottier) Desrivières et la dame son épouse (Anne Louise Testard de Montigny) et de Louise et Marie Anne Hertel de Rouville, amies. Du côté de René Amable, son père est décédé, sa mère Marguerite Rimbault, grand-tante paternelle de l'épouse est présente tout comme René Boucher, écuyer, sieur de la Bruère, son oncle paternel, de Jean Marie Rimbault son oncle maternel et dame Louise de Montigny, son épouse, demoiselle Louise Rimbault, sa tante, de Dame Élizabeth Rimbault veuve Jacques Dagneau Douville, écuyer, et demoiselles Françoise et Marie Marguerite, ses sœurs.

De cette union naîtront 11 enfants, dont 6 décèdent avant d'avoir atteint l'âge d'un an, et un avant d'avoir atteint 15 mois. L'aînée Madeleine Charlotte épouse Louis René Chaussegros de Léry (DBC) à Boucherville, le 20 mai 1799 et est inhumée sous l'église le 26 août 1819; Pierre Amable, le 7^e des enfants épouse Marguerite Amélie Sabrevois de Bleury à Boucherville le 3 octobre 1812; Charles Marie, le 8^e devient prêtre et est inhumé le 20 janvier 1823, à Charlesbourg, donc avant sa

mère; Thomas René Verchères (DBC) le 10^e des enfants épouse Clotilde Joséphine Proulx, à Boucherville, le 17 mai 1819.

Sa belle-mère, Marie Marguerite Raimbault est inhumée le 22 décembre 1781 dans la paroisse Notre-Dame de Montréal, dans la chapelle de St-Amable, à l'âge de 72 ans. Sa mère, Charlotte Jarret est inhumée sous l'église Ste-Famille de Boucherville, le 17 mai 1808. C'est à partir de ce moment que Madeleine, étant la seule et unique héritière, devient propriétaire de la maison et de la moitié de l'emplacement qui nous intéresse. À partir de ce moment, le couple peut s'en servir pour lui-même ou la louer.

Leur fils Charles Marie est ordonné le 6 janvier 1805, à Boucherville par M^{gr} Pierre Denault.

Le 5 mai 1801, René Amable fait un testament olographe où il dit «...Ne pouvant prévoir les événements et la volonté de Dieu, le père, le fils et St-Esprit, pendant mon absence...» Il laisse à son épouse la jouissance de ses biens qui lui sont parvenus de ses père et mère. «...aura la jouissance sa vie durant sans que mes enfants puisse lui faire rendre compte en aucune manière que ce soit entent en outre qu'elle jouira de la maison ou manoir seigneurial, avec toutes ses dépendances, de la même manière que cy-dessus... » Et il fait un ajout non daté : « Souvenez-vous mes chers enfants que toute ma fortune et l'aisance dans laquelle nous avons vécu jointe à l'éducation que nous nous sommes efforcés de vous donner vient de votre tendre mère, il est donc bien raisonnable et prudent que je fasse ce testament olographe qui ne vous privera de rien après sa mort ».

Le 7 octobre 1802, devant J.P. Gauthier, Mme St-Blain fait son testament. Elle lègue à sa fille Charlotte : « ... son bureau ou nécessaire de Mahogany, sa tabatière d'or, les chenets avec le garde-feu en cuivre, et la pelle et les pinces qui forment la garniture de la cheminée de sa chambre de compagnie : item son lit garni d'un lit de plume, deux matelats, draps et couvertures et du tour de lit avec la couchette en mahogany et douze chaises de mahogany (acajou) ». Elle pourra en prendre possession seulement après le décès de René Amable qui en aura la jouissance sa vie durant. Geneviève Schendler, que l'on retrouve aussi lors des testaments de 1819 et de 1825, aura droit à une rente et pension viagère de deux cent quarante livres ou schellins de vingt coppres qui cessera d'être versée si elle se marie.

Le surplus de ses biens, dont René Amable aura la jouissance, ira à ses héritiers pour être partagé entre eux suivant la loi. Elle choisit le curé Pierre Conefroy comme exécuteur testamentaire. Le testament est passé « en la demeure de la dite dame testatrice, en une chambre donnant sur le bord de l'eau ».

Le 10 août 1812, devant le notaire F.G. Lepailleur, René Amable nomme le curé Pierre Conefroy (DBC) comme exécuteur testamentaire. Il est inhumé sous l'église le 2 septembre 1812, il est dit seigneur de Boucherville, membre du Conseil législatif, écuyer, âgé de 77 ans ½. Le testament sera prouvé et déposé le 18 octobre 1814. *Boucherville Répertoire d'architecture traditionnelle* nous apprend à la page 112, qu'en 1815, son fils Pierre Amable, vend à Augustin Weilbrenner l'emplacement que sa famille a occupé depuis les débuts de Boucherville (*Boucherville en 1724*, voir annexe 2.2). À cette fin Madeleine renonce à son usufruit. Elle devra, au moins à partir de la vente de la maison de la famille de Boucherville, habiter la maison du 510 Marie-Victorin, dont elle avait

hérité de sa mère. Cette maison deviendra donc la maison seigneuriale puisqu'elle est occupée par la seigneuresse usufruitière.

Le 19 février 1818, devant F.-L. Dumoulin, Madame Saint-Blin « voulant traiter favorablement ses enfants », qui comme elle, demeurent tous à Boucherville, à l'exception de Charles Marie qui est curé à Charlesbourg, abandonne le « droit qu'elle a de jouir sa vie durant » de :

1^o un lopin de terre connu sous le nom de *Domaine de Boucherville*... Ce lopin est très bien décrit par le plan figuratif de Pierre Weilbrenner, incluant le procès-verbal daté des 28, 29 et 30 octobre 1817. On le retrouve dans le *Répertoire d'architecture traditionnelle*, aux pages 286 et 287 ainsi que sur les pages couvertures (voir annexe 2.13).

2^o une autre terre audit Boucherville, aussi connue sous le nom de *Domaine de Boucherville*, contenant trois arpents de front sur dix-huit arpents de profondeur.

3^o une terre en roture située en la Seigneurie de Montarville contenant trois arpents de front sur trente arpents de profondeur.

Elle se réserve le moulin et le terrain délimité par les lettres et chiffres 3.4.D.L. sur le plan de P. Weilbrenner (voir annexe 4.9), ainsi que le droit de faire cultiver des patates et de pacager quatre vaches, le tout sa vie durant seulement. Ensuite, les enfants font le partage.

Le 26 août 1819, sa fille Charlotte est inhumée sous l'église. Elle était l'épouse de Louis René Chaussegros de Léry, membre du Conseil législatif de la province du Bas-Canada, grand voyer pour le district de Montréal, et seigneur de Gentilly. Elle était âgée de 48 ans. Son fils, Charles Marie de Boucherville, décède à Charlesbourg le 16, et est inhumé le 20 janvier 1823.

Le 27 septembre 1819, elle obtient une quittance de Joseph Boucher de la Broquerie et le lendemain elle fait un testament. Elle lègue la maison qui nous intéresse à son petit-fils Georges (DBC), mais Pierre Amable en aura la jouissance sa vie durant. Veut-elle être certaine que Pierre Amable ne la vendra pas ?

Lors du recensement de 1825 à Boucherville, Madeleine est présente tout comme son fils Thomas Verchères de Boucherville et son gendre Louis René Chaussegros de Léry. Pierre Amable quant à lui habite à Montréal au faubourg St-Laurent.

Le 4 août 1825, devant François Louis Dumoulin, elle fait un autre testament. Cette fois Pierre Amable aura la maison en pleine propriété. Elle fait hériter Thomas, fils naturel de Thomas René Boucher de Boucherville. Elle fait un codicille dans lequel elle lègue à la fabrique de Boucherville, une paire de flambeaux d'argent; à Marguerite Bisson, une rente annuelle alimentaire et viagère de trois livres du cours actuel, à raison d'une piastre par mois...

Elle décède le 16 août 1825 et est inhumée sous l'église le surlendemain. Elle est la veuve de René Amable Boucher de Boucherville écuyer, membre du Conseil législatif et seigneur de cette paroisse. Dans l'inventaire que font faire ses héritiers, elle est dite seigneuresse usufruitière de partie de la seigneurie de Boucherville et seigneuresse propriétaire de parties de la seigneurie de Verchères et du fief St-Blin. Pour la période du 27 septembre 1819 au 16 août 1825, vous trouverez plus d'informations dans la chaîne de titres de la maison.

Pierre Amable Boucher de Boucherville et Amélie Sabrevois de Bleury
(1825-1841)

Pierre Amable est né à Boucherville, le 23 octobre 1780, il est le fils de René Amable Boucher de Boucherville et de Madeleine de St-Blin. Le parrain est Joseph Boucher, sieur de Montarville et la marraine Marie Anne de Verchères (sœur de Charlotte Jarret). Il est le 7^{ième} d'une famille de 11 enfants.

Aux pages 28 et 29 d'un mémoire de maîtrise, qui est cité plus loin, Mme Annie Dufresne nous apprend que : « Pierre-Amable, qui jusque-là occupait le poste d'officier de milice, se voit appelé par Prevost pour remplir les charges de lieutenant-colonel du 8^e bataillon de milice et d'aide de camp. »

Nous sommes en guerre avec les États-Unis (1812-1814). Le 31 août 1812, son père décède, il devient seigneur, titre qu'il doit partager avec sa mère qui est la seigneuresse usufruitière. Le 3 octobre, il épouse à Boucherville Marguerite Amélie Sabrevois de Bleury. Elle est la fille de Clément Sabrevois de Bleury et d'Amélia Bowers. Née et baptisée à Boucherville le 22 juin 1786, elle a pour parrain Joseph Boucher, écuyer, sieur de la Broquerie et pour marraine Josette Marguerite de Joncaire. [Marguerite Paul Chabert de Joncaire qui épouse Joachim Denaut à Longueuil le 3 mai 1791]. Le 30 septembre devant F.G. Lepailleur qui exerce alors à Boucherville à partir de la maison qui porte aujourd'hui l'adresse du 15 rue Pierre-Boucher, le père de la mariée Clément Sabrevois signait une procuration générale et spéciale à son épouse. (Il est possible que le couple ait passé leur contrat de mariage devant ce notaire.) Clément est *Major dans le troisième Bataillon de Milice Élite et incorporée actuellement en garnison au Fort St-Jean dans le district de Montréal.*

En 1813, il est à Québec. Jacques Lacoursière, dans *Histoire populaire du Québec de 1791 à 1841*, p. 228, nous dit « Le dimanche 28 mars, une cinquantaine d'hommes quittent Québec sous le commandement du lieutenant-colonel de Boucherville, aide de camp du gouverneur général, avec la mission de se rendre à Saint-Joseph (de la Nouvelle-Beauce) et de mettre sous arrêt les miliciens de cette paroisse. Le corps expéditionnaire est de retour dans la capitale le 31 mars au matin, avec 25 prisonniers. »

Le 20 octobre 1814, à Québec, naissance de Pierre Georges.

Côme St-Germain dans son volume *Regards sur les commencements de Drummondville* p.4, nous dit en parlant de Prevost : *Il nommait cependant bientôt, pour diriger cette entreprise, Pierre de Boucherville, dont, affirmait-il, il connaissait le zèle, l'activité, l'intelligence. Il annonçait la chose à Bathurst le 1^{er} avril 1815 et il ajoutait que celui qu'il avait choisi se rendrait immédiatement aux endroits qu'on avait en vue.*

Et à la page 9 du même volume, il nous dit que Prevost faisait part à Gordon Drummond ...*que Pierre de Boucherville, déjà cité, serait surintendant adjoint* (Frederick George Heriot étant le surintendant) *et son subordonné... Une rue de Drummondville porte le nom « De Boucherville » et en témoigne.*

Le 3 avril 1817, à Boucherville, naissance de Catherine Magdeleine Emilie. Elle est baptisée le 5, son parrain est Joseph Boucher, écuyer, sieur de la Broquerie et la marraine Magdeleine St-Blain, grand-mère de l'enfant.

Le 15 juillet 1819, à Boucherville, naissance de Françoise Charlotte. Elle est baptisée le 17, son parrain est Thomas Verchères de Boucherville, écuyer et la marraine Françoise de Bleury. Pierre Amable est dit écuyer ci-devant aide de camp du gouverneur du Bas-Canada. Le 20 août 1820, elle est inhumée sous la nef, à Boucherville. Elle est décédée le jour précédent à la Longue-Pointe. Pierre Amable est colonel de milice. Charles Eugène, lui, va naître à Montréal le 4 mai 1822. Les parents sont-ils déjà au faubourg St-Laurent ?

Lors du recensement de 1825, Pierre Amable et sa famille habitent au faubourg St-Laurent, à Montréal. Sa mère habite au village de Boucherville.

En 1831, à la page 30 de sa thèse de maîtrise qui est citée plus loin, Mme Dufresne nous apprend que Pierre Amable devient président du Comité de surveillance et de correspondance du comté de Chambly, notre comté depuis 1829. Dans les pages suivantes (32-33-34), elle nous fait part d'un débat, par le biais des journaux, entre Augustin Chaboillez, curé de Longueuil, et Pierre Amable. Mme St-Blain avait nommé le curé Chaboillez comme exécuteur testamentaire dans son testament de 1819.

Le 27 avril 1835, devant Louis Lacoste, il achète de ses neveux Chaussegros de Léry, leurs parts d'héritage dans la succession de ses parents dont leurs parts dans l'emplacement du moulin. Le notaire nous dit qu'il est le seigneur primitif de la seigneurie de Boucherville et autres lieux, mais il ne nous dit pas où il habite.

Dans *Portraits de Patriotes, 1837-1838 œuvre de Jean-Joseph Girouard*, Jonathan Lemire nous dit que Pierre Amable a été incarcéré le 4 novembre 1838 et a été libéré sans procès le 13 décembre de la même année.

Le 4 février 1839, à Boucherville, leur fille Catherine épouse Charles Boucher de Grosbois écuyer médecin résident en la paroisse de Chambly, alors que ses parents Charles Boucher de Grosbois et défunte Charlotte Normandin sont de Boucherville (Île St-Joseph, aujourd'hui Grosbois) tout comme Pierre Amable et son épouse. Alphonse Melchior de Salaberry, ami de l'époux, est présent.

Le 28 octobre 1840, toujours devant Louis Lacoste, il vend à Augustin Norbert Morin, écuyer, avocat résidant dans la ville de Québec, qui est de passage à Boucherville

... un lot de terre situé dans le second rang des concessions du Township de Frampton dans le district de Québec en la Province du Bas-Canada étant le Numéro quatorze et plus amplement désigné aux lettres patentes accordées sous le grand sceau de la Province à l'honorable René Amable de Boucherville en date du neuvième septembre mil huit cent huit contenant... deux cents acres de terre

À cette date le notaire nous dit que Pierre Amable habite au village de Boucherville.

Le 20 mars 1841, devant Louis Lacoste, Pierre Amable échange avec François Xavier Malhiot ce qui deviendra le 510 Marie-Victorin et en contre-échange, il reçoit une maison au faubourg Ste-Anne ainsi que les droits seigneuriaux s'y rattachant, ainsi que ceux de la transaction effectuée la

veille, devant Charles Daneau De Muy. Il devient ainsi propriétaire et seigneur de ce qui deviendra le 470 et 466 Marie-Victorin. Il fait faire d'importants travaux au 470 (Contrat devant Louis Lacoste le 29 mai 1841, *Boucherville. Répertoire d'architecture traditionnelle*, voir annexe 2.7, p. 93). Pour l'emplacement cédé, il se réserve tous les fumiers qui se trouvent sur le terrain. L'endroit est donc occupé.

Pendant cette période, son épouse, Amélie poursuit l'acquisition de l'emplacement de la famille Bleury. Elle en était déjà partiellement propriétaire depuis le décès de son père Clément Sabrevois de Bleury, décédé en 1827. En 1840, sa mère, Marguerite Bowers qui décèdera en 1842, lui fait don ainsi qu'à sa sœur Françoise Geneviève, de la jouissance de la propriété. Le 19 juillet 1841, devant Louis Lacoste, elle rachète la part de sa sœur qui était veuve de Benjamin Beaubien.

Le 28 avril 1843, devant Louis Lacoste, elle vend à Louis Provost. La propriété est ainsi décrite : *Un emplacement situé au dit Bourg de Boucherville de l'Étendue qu'il peut avoir, tenant par devant à la rue Notre-Dame, par derrière à la rue St-Charles, d'un côté au Nord Est à Étienne Reeves et de l'autre côté à la rue St-Louis (aujourd'hui rue De Grosbois) avec une maison et autres bâtiments dessus construits...* On retrouve le nom de Louis Provost parmi la liste des incendiés (Lustucru no 9 p.37). Le contrat est passé au *manoir seigneurial* (470 Marie-Victorin) et la venderesse demande à être payée trois ans après le décès de son époux, mais désire recevoir l'intérêt annuel au taux légal de 6%. Le 5 avril 1845, devant C.D. Demuy, lorsque Louis Provost et Henriette Dalpé, son épouse, vendent au couple Chrisostome Racicot et Marguerite Dupré, il est mentionné que Charles Sabrevois (frère d'Amélie Sabrevois de Bleury) a l'usufruit d'une partie de la maison. Pourquoi n'est-ce pas mentionné lors de la vente de 1843 ?

La carte de Viger 1810-1811 (voir annexe 4.1), nous montre l'emplacement des Bleury. Il est aujourd'hui occupé par le 532 rue Notre-Dame et les 537 et 541 rue St-Charles. Il y a aussi une grande lisière qui fait partie de l'emplacement du 540, rue Notre-Dame.

Clément Sabrevois écuyer, sieur de Bleury, en avait fait l'acquisition de Louis Senécal et Madeleine Lambert, sa femme, le 12 juillet 1791, devant François Racicot.

Il est probable que cette maison logera Pierre Amable, cinquième seigneur et son épouse de 1841 à 1843, pour permettre l'exécution des travaux à sa nouvelle maison. Il est possible qu'elle ait servi de pied-à-terre auparavant, tout comme le 510 Marie-Victorin.

Marguerite Amélie décède le 12 mai 1850 et est inhumée le 16 du même mois dans la voûte de l'église, sous le banc seigneurial. C'est le curé de Chambly, [Pierre-Marie Mignault] qui préside la cérémonie. L'honorable Xavier Malhiot et Joseph Boucher de la Broquerie sont présents. Pierre Amable est seigneur primitif de cette paroisse et autres lieux, et membre du Conseil Législatif de cette province.

Lors du recensement de 1851, Pierre Boucher de Boucherville a 72 ans, il est seigneur. Il a à son service Catherine Néron [Noreau ?] (31 ans), servante, native de Chateauguay, Thais Morin (27 ans), servante, native de Boucherville, Adélaïde Bougret (17ans), servante, native de Boucherville, Etienne Lacoste (30 ans), serviteur, natif de Boucherville, et Charles Berger (40 ans) serviteur, époux de ? natif de Boucherville, non-membres (Recensement de 1851, *Paroisse Sainte-Famille de Boucherville et Saint-Bruno*, Volume 8, Archiv-Histo, Montréal, 1996, no 55, p.20). À la page 50 de sa thèse,

Mme Dufresne nous apprend que la même année, *Pierre-Amable cherchera à favoriser l'éveil de la jeunesse canadienne-française en devenant l'un des mécènes de l'Institut canadien de Montréal.*

Dans *Lustucru numéro 1*, p.10-13, Jean-René Côté signe un article intitulé *Le Seigneur du Moulin*, il fait état du testament olographe du seigneur (2 février 1854), de son acte de sépulture sur le domaine par le curé Thomas Pepin (3 décembre 1857 décédé le 30 novembre), d'une brève biographie et de son implication lors des troubles de 1837-38. On retrouve la plupart de ces informations sur le site de BAnQ : *Acte de décès et testament de Pierre-Amable Boucher de Boucherville et notes généalogiques.*

Dans son testament, il avantage des gens qui sont à son service : Adèle Bougret dit Dufort, Catherine Noro [Noreau ?], Pierre McDoff, Isaïe Lussier et Thais Morin qui recevra une rente de 9 livres sa vie durant...

Le 19 avril 1854, il concède à Jacques Huet dit Dulude une grande partie de la terre qu'il avait acquise de François Xavier Malhiot, ainsi qu'une grange. Le 23 septembre de la même année, il fait un échange avec Rémi Claude Weilbrenner, dans lequel il cède encore une partie de la terre au docteur Weilbrenner. En contre échange, il obtient *un lot de terre situé au dit Village de Boucherville, contenant un demi arpent de front ou environ sur la profondeur, qui peut se trouver à prendre par devant au Nord ouest au chemin de la Reine ou rue S^{te} Famille à aller au Sud Est à une petite ruelle séparant le dit lot de terre d'avec la terre de Guillaume Roi Ecr, tenant le dit lot de terre d'un côté au Nord Est à Thomas René Boucher de Boucherville Ecr et de l'autre côté à Louis René Chaussegros de Léry, Ecr, en prairie, sans bâtisse sus érigée* (lot 149 du Village).

Le 9 août 1856, sa fille Catherine Amélie est inhumée « dans la cave de l'église ». Elle est décédée la veille à Boucherville. Elle était l'épouse de Charles Boucher de Grosbois. Le 19 février 1857, il fait un codicille à son testament. Il n'y a malheureusement que la dernière page de disponible sur le site de BAnQ. Il y avantage là aussi des gens qui sont ou qui ont été à son service : Clémence Ménard, Laure Bissonnet, Maurice. Et « en mémoire de Polly Clyon pour les soins qu'elle a donnés à nos enfants, je désire que l'on donne à sa fille, Veuve Renaud dit Deslorier, cinq piastres » (Catherine Clay qui épouse Toussaint Renaud à Boucherville le 29 mai 1827 ?).

Le 30 novembre 1857, Pierre Amable décède. Thomas Pépin, le curé, se réfère à son évêque, Mgr Bourget, pour savoir où il doit inhumér le corps de Pierre Amable. *Ce dernier sera inhumé le 3 décembre sur le domaine de la seigneurie où était le moulin à vent.* Mgr Bourget n'a sans doute pas le goût de faire une faveur à un rebelle, mécène de l'Institut canadien de Montréal et ancien président du Comité de surveillance et de correspondance du comté de Chambly.

L'inventaire des biens de la succession de Pierre Amable passé en date du 14 mai 1858 devant le notaire Louis Normandin est manquant aux Archives nationales du Québec. Le partage des biens immeubles qui est à la minute suivante, nous apprend que Georges est avocat et réside à St-Hyacinthe, Charles Eugène est docteur en médecine et habite au village de Boucherville, c'est chez lui que la minute est signée et Charles Boucher de Grosbois est médecin et habite au village de Chambly, il agit au nom et comme tuteur de ses enfants mineurs.

Le testament, dûment prouvé et vérifié à la Cour supérieure du district de Montréal, le 5 mai 1858, prévoyait de faire trois lots différents de valeur égale, Pierre Georges Prévost ayant le premier choix et, suite au tirage au sort, Charles Eugène le second choix et l'autre lot appartiendra aux enfants mineurs de Charles Boucher de Grosbois et de feu Catherine Amélie Boucher de Boucherville.

Georges aura le 1^{er} lot :

1^o la terre appelée « **domaine** » située près du village de Boucherville, contenant environ quatre-vingt seize arpents en superficie tenant au bout nord-ouest aux emplacements du village de Boucherville, à l'autre bout, aux terres du second rang, d'un côté au nord-est à Charles Roy, Michel Dalpé et Pierre Huet, et de l'autre côté à Jean-B^{te} Thomas et Rémi-Claude Weillbrenner Ecuier, avec une grange sus-érigée **(lot 31, de la paroisse de Boucherville).**

2^o Les droits utiles et honorifiques que le dit feu Honorable de Boucherville pouvait avoir et prétendre et que ses héritiers peuvent avoir et prétendre, en vertu d'aucun titre ou loi quelconque, pour droits ~~utiles~~ lucratifs ou honorifiques dans l'église de la paroisse de Boucherville

Charles Eugène aura le 2^e lot :

1^o L'emplacement au faubourg Ste-Anne, 470 et 466 Marie-Victorin.

2^o Un lopin de terre contenant environ deux arpents en superficie, situé et enclavé dans la terre de Jacques Audet dit Lapointe père située dans la dite paroisse de Boucherville au premier rang entre les terres de Jacques Huet et de l'Honorable F.A. Quesnel ou ses représentants, le dit lopin de terre connu sous le nom de « réserve » d'emplacement de moulin. (Lot 36 de la paroisse de Boucherville).

Selon l'Aveu et dénombrement, c'est sur cette terre qu'est le moulin en 1724 (voir annexe 2.6, p.16-17).

3^o Le reste est constitué de la moitié de l'indemnité pour l'abolition du droit de lods et ventes plus une somme pour égaliser la valeur des lots.

Les enfants mineurs de Catherine Amélie auront le 3^e lot soit :

1^o La partie de la seigneurie de Boucherville dépendant de la dite succession consistant en l'autre moitié de l'indemnité pour l'abolition des droits de lods et ventes telle que décrite au second lot, **et tous les cens et rentes de la dite partie de seigneurie de Boucherville consistant en huit arpents de front sur deux lieux de profondeur, plus ou moins, tenant au bout nord-ouest au fleuve St-Laurent, par l'autre bout à la seigneurie de Montarville, d'un côté au nord-est au chemin de route en haut du village de Boucherville (boulevard Montarville) et de l'autre côté à cette partie de la seigneurie de Boucherville appartenant à l'Honorable de Bleury, et de la totalité du village de Boucherville.**

2° Une somme pour égaliser la valeur des lots

Le 19 mai 1858, devant Louis Normandin, Charles Eugène procède à un échange avec ses cousins Chaussegros de Léry. Il leur cède l'emplacement du faubourg Ste-Anne (470 et 466 Marie-Victorin) et reçoit en contre-échange :

1° Un lopin de terre situé au dit village de Boucherville contenant un arpent et demi en superficie plus ou moins, tenant par devant au Fleuve S^t Laurent, par derrière au terrain ci-après désigné en troisième lieu, d'un côté au nord-est à un terrain dépendant de la succession de feu l'Hon^{ble} Pierre Boucher de Boucherville Ecuier, et de l'autre côté au terrain ci-après désigné en second lieu avec une maison en pierres, grange, hangard, remise, écurie, et autres batiments dessus construits.*

*Il s'agit du hangar situé au 486, Marie-Victorin.

2° Un lopin de terre situé au même lieu de la contenance de quarante cinq pieds de front ou environ, sur la profondeur qui peut se trouver à prendre du fleuve S^t Laurent, qui le borne au front, jusqu'au terrain de Rémi Claude Weillbrenner Ecuier, joignant d'un côté au nord-est au terrain ci-dessus désigné en premier lieu et de l'autre côté au terrain dud^t Rémi Claude Weillbrenner Ecuier M.D. sans aucun bâtiment dessus construit.

Ces deux terrains forment le lot 150 du cadastre du Village de Boucherville.

3° Un morceau de terre situé dans et près du dit village de Boucherville, contenant un arpent de front sur huit arpents de profondeur, plus ou moins, tant en front qu'en profondeur, tenant par devant au terrain sus-désigné en premier lieu et au dit terrain dépendant de la succession du dit feu H^{ble} de Boucherville par derrière et des deux côtés au dit Rémi Claude Weillbrenner Ecuier, sans aucun bâtiment dessus construit.

Il s'agit du lot 33 du cadastre de la paroisse de Boucherville.

Tout comme l'inventaire, le procès-verbal de vente des effets mobiliers, passé devant Louis Normandin le 14 juin 1858, est manquant. Le compte et partage de l'argent comptant et des principales créances en faveur de la succession passé le 16 juin de la même année nous apprend plusieurs choses. La succession à des actifs de 4315 louis 12 chelins 9 deniers et doit 302 louis, 13 chelins 6 deniers. Pour un total de 4012 louis 19 chelins 3 deniers à diviser en 3 soit : 1337 louis 13 chelins 1 denier.

Pierre Georges, en plus de l'argenterie qu'il avait achetée et des dettes qu'il avait déjà envers son père, recevra 696 louis 12 chelins et 1 denier. Ceci en bons de la Corporation de la ville de Montréal, mais aussi par des créances dues par Pierre Lamothe, écuyer, Antoine Favreau, Jérémie, Pascal et Narcisse Sénécal, ainsi que par l'honorable Auguste Norbert Morin.

Charles Eugène, en plus de quelques effets mobiliers et du foin qu'il avait acheté, avait aussi payé certains comptes de la succession, il lui reviendra 586 louis 10 chelins et 1 denier. Ceci en bons de la Corporation de la ville de Montréal, mais aussi par une créance due par ses cousins Chaussegros

de Léry et une créance de Vital Véronneau, mon arrière-arrière-grand-père. Comme dans le cas des autres héritiers, il recevra un montant qui est déposé à la banque Molson pour égaliser le tout.

Il revient aux enfants mineurs de Catherine Madeleine Amélie la somme de 1275 louis 8 chelins et 5 deniers. Ils recevront des obligations de la Corporation de la ville de Montréal et la dette de Jacques Huet qui avait acheté la terre en 1854. Leur père promet et s'oblige d'utiliser la somme pour acquitter le prix de l'immeuble qu'il a acheté le 21 avril 1858, devant Paul Bertrand, de dame Frances Richarson, veuve de feu Isaiah Bunker. L'immeuble est à Chambly.

La minute suivante, Pierre Georges vend à son frère Charles Eugène : *Une terre située dans la dite paroisse de Boucherville, connue sous le nom de « domaine », contenant environ quatre vingt seize arpents en superficie, sans garantie de mesure précise, avec profit ou perte pour l'acquéreur, tenant au bout nord-ouest aux emplacements du village de Boucherville, par l'autre bout aux terres du second rang, d'un côté au nord-est à Charles Roy, Michel Dalpé et Pierre Huet et de l'autre côté à Jean-B^eThomas et Rémi Claude Weilbrenner, avec une grange sus érigée.*

Il est précisé qu'il possède cette terre à la suite de l'acte de partage des immeubles en date du 14 mai 1858. Et on ajoute :

Le dit vendeur fait réserve expresse tant pour lui que pour ses descendants en ligne directe du droit pour moitié indivise avec le dit acquéreur dans cette partie de la dite terre où le dit feu Honorable Pierre Boucher de Boucherville Ecuier a été inhumé (lequel terrain sera entouré d'un grillage en fer) et d'un passage convenable pour y communiquer, et il est convenu entre les dits comparants que ni l'un ni l'autre n'aura droit de vendre ou autrement aliéner le droit indivis sans le consentement mutuel d'iceux comparants voulant et entendant les dites parties que le dit terrain soit considéré comme « bien de famille »...

...à la charge par le dit acquéreur d'entretenir le bail existant avec John Mulhern concernant la dite propriété, et ou autre.

Ce règlement de succession nous indique bien à qui vont les biens du 5^{ième} seigneur et où ils sont à Boucherville. Cependant le terrain qu'il a acquis de Rémi Claude Weilbrenner, le 23 septembre 1854, nous échappe un peu. Tout indique qu'il s'agit du lot 149 du village dont Charles Eugène fera l'acquisition à une date inconnue. C'est son petit-fils Pierre Boucher de Boucherville (Ce fils de Georges fera souche au Brésil) qui en est propriétaire lors de l'ouverture du cadastre en 1869. Ce qui devrait être confirmé par une recherche au Bureau de la publicité des droits.

Il est malheureux que l'inventaire, le procès-verbal de vente des effets mobiliers et une partie du codicille, soient manquants.

Son fils Georges fait l'objet d'un article dans le Dictionnaire biographique du Canada. Il est dit auteur, avocat et fonctionnaire. Il fait une partie de son stage de clerc en droit auprès de Benjamin Beaubien, son oncle pour avoir épousé Françoise Geneviève Sabrevois de Bleury. Il fait partie des Fils de la liberté et est arrêté en novembre 1837. Comme écrivain, il publie entre autres *Une de perdue, deux de trouvées*. Il fait aussi l'objet d'une excellente thèse de maîtrise d'Annie Dufresne, alors étudiante à l'Université du Québec à Trois-Rivières. La thèse s'intitule *Georges Boucher de Boucherville, une vie à l'œuvre : analyse d'une trajectoire au sein de l'institution littéraire et de la société canadienne-française du XIX^e siècle*. Elle date d'avril 2004. En plus de nous parler de

Georges, elle nous fait connaître Pierre Amable « Un seigneur voltairien », Charles Eugène « La politique en signe de croix » et son oncle Clément Charles Sabrevois de Bleury « Les sabrevois ou les tribulations de l'oncle Tartuffe ». Ceux et celles qui désirent mieux connaître Pierre Amable devraient la lire.

Charles Eugène fait aussi l'objet d'un article dans le *Dictionnaire biographique du Canada*. Il fut premier ministre du Québec à deux reprises. Il s'occupa de beaucoup de choses dont l'éducation et détail intéressant, il *accorda aux femmes le droit de voter aux élections municipales et scolaires, mais non le droit de s'y porter candidates*. En 1875, son gouvernement *se retira de ce qui était peut-être son principal domaine d'intervention : l'éducation*. Pierre Amable a dû se retourner dans sa tombe.

Son petit-fils Tancrède Boucher de Grosbois fut membre du Parlement, tout comme son grand-père (*Dictionnaire des parlementaires du Québec*). Pierre Amable ne fait pas l'objet d'un article dans le *Dictionnaire biographique du Canada*, pourtant son père, son frère Thomas et ses deux fils y sont. On peut se demander pourquoi il est ignoré.

Dans son volume précédemment cité : *Portraits des Patriotes, 1837-1838 : œuvre de Jean-Joseph Girouard*, Jonathan Lemire écrit un article traitant de Pierre Amable et un autre au sujet de Georges. On y retrouve aussi le portrait de chacun.

Grâce au travail de Gilles Senécal à qui l'on doit quelques ouvrages très utiles et dans ce cas-ci *Patrimoine religieux et extraits des archives de la paroisse Sainte-Famille de Boucherville* nous avons pu prendre connaissance d'un jugement de la Cour supérieure daté du 20 mai 1926. Le requérant est Joseph B. de Boucherville, avocat et Conseil du Roi, de la cité de Westmount, district de Montréal. *Il demande par son avocat de faire exhumer le corps de Pierre Amable d'un terrain faisant partie du lot No 31, des plans et livres de renvoi officiel de la Paroisse de Boucherville, pour le faire inhumer de nouveau dans un terrain communément appelé : - « Le Cimetière des Enfants non Baptisés », et attendant au cimetière de la Paroisse de Boucherville, et faisant partie du lot No 29, des plans et livres de renvoi officiels de la dite Paroisse ; avoir examiné la procédure et délibéré ;*

VU l'affidavit à l'appui de la dite requête, et l'autorisation donnée par l'Autorité Catholique Romaine pour la dite exhumation ;

ACCORDE la dite requête, PERMET au requérant de faire procéder à l'exhumation...

Mais à quel endroit sur le lot 31 ? Lors de la sépulture, le curé Thomas Pepin nous dit *À un arpent environ de la première coulée qui traverse le dit domaine et va se décharger dans le petit lac, et aussi à environ un arpent de la ligne de séparation entre le susdit domaine et une portion de terre appartenant à Jean Baptiste Thomas*. De plus en 1817, lorsque Pierre Weilbrenner fait le plan figuratif du Domaine, il nous indique aussi l'emplacement du moulin (voir annexe 4.9). Sur une carte qui nous montre l'implantation au sol des maisons actuellement érigées dans le secteur qui nous intéresse (voir annexe 4.10) nous avons approximativement localisé l'emplacement du moulin donc aussi de la sépulture du 5^e seigneur. *Il serait intéressant que l'îlot de verdure situé sur la rue Claude-Jodoin et son environnement fassent l'objet de sondages archéologiques*. Une recherche au Bureau de la publicité des droits et aux Archives de la ville, lot 31 de la paroisse et non du village, pourrait

nous apporter des informations intéressantes. Il pourrait être utile de savoir à quelles conditions Corinne de Boucherville acceptera de vendre le lot 31. Elle est la petite-fille de Charles Eugène, qui lors de l'achat de la terre, le 16 juin 1858, terre qui deviendra le lot 31, acceptera que ce morceau de terrain soit considéré un « bien de famille ».

Nous aurions aimé en savoir plus long au sujet de Pierre Amable, plus particulièrement en ce qui concerne la période de 1825 à 1841, période où il est propriétaire du 510 Marie-Victorin. Mais, malheureusement la pandémie ne nous a pas permis d'accéder à tous les répertoires des notaires et à tous les documents que nous aurions voulu consulter. Nous ne sommes donc pas en mesure de dire à quelles fins la maison du seigneur sert pendant cette période. Comme nous le mentionnons dans le texte *Les maisons seigneuriales* (voir ce texte dans la section A-1 du présent document de recherche) « Il peut la louer et s'en réserver une partie comme pied-à-terre. Il peut s'en servir comme le « lieu de la recette », ou y placer un administrateur qui le représentera ». Il faudrait faire une étude plus approfondie.

Sur le site de la BAnQ, il y a un texte qui pourrait être de sa main, ou à tout le moins de son vivant, et qui nous fournit les grandes lignes de sa vie. Nous le citons en entier.

L'H^{ble} Pierre A. Boucher de Boucherville fait la 5^{eme} génération des Boucher de Boucherville, et est né à Boucherville le 23 octobre 1780.

Encore jeune il laissa le collège pour entrer dans les Royaux Canadiens comme Lieutenant et continua à servir dans ce Régiment jusqu'à ce que le Reg^t fût licencié en 1802. Il passa plusieurs années à voyager, et, se trouvant à Halifax en 1810 il fit la connaissance de Sir George Prevost alors gouverneur de la Nouvelle Ecosse. Aussitôt après l'arrivée de ce dernier au Canada, le 14 septembre 1811, Sir George Prevost le choisit et nomma aide de camp provincial et avec le rang de Lieut Col dans la milice et il servit avec distinction comme tel pendant toute la guerre de 1812

Le 4 (3 au PRDH) octobre 1812, il épousa Marguerite Amélie fille aîné de L'Honorable Clément Sabrevois de Bleury

Après la guerre il fut nommé agent des Emigrés et ensuite inspecteur pour prévenir les accidents du feu à Montréal. Place qu'il remplit jusque à l'établissement de la Corporation — qui lui accorda une pension de L200 ?? par année.

Son épouse est morte en 1850

Et lui-même le 30 nov^{re} 1857

AP-P-248

Permettez-nous de citer quelques extraits d'un article de Jacques Dunant qui résume bien, ce que vivent le curé Thomas Pépin, qui arrive à Boucherville, en 1840, et le 5^e seigneur qui décède en 1857. C'est un article au sujet du curé Thomas Pépin, publié en 1992 dans la brochure *Les Pépin à Boucherville*. En voici quelques extraits :

C'est Pierre-Amable Boucher de Boucherville (1780-1857) qui est le seigneur du lieu à ce moment. Il est âgé de 60 ans et il a goûté à la prison comme partisan du mouvement des patriotes.

...

À cette même époque Pierre-Amable de Boucherville fut nommé au Conseil Législatif ; il semble affectionner les mouvements réactionnaires, il appuie par exemple l'Institut Canadien, une société d'études fondée en 1844 qui a une grande influence sociale et politique et qui possède dans sa bibliothèque des œuvres de Voltaire, Pascal et autres et qui va bientôt s'attirer les foudres de Mgr Bourget. Les relations entre le seigneur de Boucherville et le curé Thomas Pépin se gâtent.

...

En 1854 Pierre-Amable de Boucherville appuie le mouvement qui veut faire disparaître le régime seigneurial, mais s'il approuve l'abolition des droits honorifiques attachés à la fonction de seigneur, il tient beaucoup à ses droits utiles et en particulier à ses bancs seigneuriaux dans l'église. Il ne les utilisait pas souvent et ainsi les marguilliers du temps qui avaient décidé de les vendre se font servir un ordre de ne pas procéder. Le testament olographe de Pierre-Amable de Boucherville, daté du 2 février 1854, nous révèle un anticlérical satirique et contestataire mais il est fort conscient des valeurs et des vertus familiales. La mort du seigneur Pierre-Amable Boucher de Boucherville cause un sérieux cas de conscience au curé Pépin. Il va chercher conseil auprès de son évêque. Le 3 décembre 1857, il officie en qualité de dépositaire des registres à l'inhumation du dernier seigneur qui est enterré sur sa terre « à un arpent environ de la première coulée qui traverse le domaine et va se décharger dans le petit lac... »



Tombeau de Pierre-Amable Boucher de Boucherville

BAnQ Fonds Famille Taché

Le seigneur est allé au bout de ses principes. Alors qu'il aurait été facile d'accepter les secours de la religion pour être enterré avec son épouse, il a refusé l'hypocrisie. Ses enfants lui ont rendu hommage en lui érigeant ce monument. Aujourd'hui, il est inhumé, dans l'anonymat le plus total dans le Cimetière des Enfants non Baptisés. Il serait intéressant de prendre connaissance de l'affidavit présenté à l'appui de la requête d'exhumation et de l'autorisation donnée par l'Autorité Catholique Romaine.

Pierre Legras Pierreville et Charlotte Boucher de La Bruère
(1792 - 1800)

En 1775, lors de la vente d'un emplacement situé à Montréal, sur la rue Saint-Paul, par sa mère Geneviève Gamelin, veuve de Jean Baptiste Legras, négociant de la ville de Montréal, Pierre (1738-1810) agit comme fondé de procuration de Jean Marie Legras, son frère. Les vendeurs se portant fort pour les enfants mineurs de feu Geneviève Legras et de Jean François de Larminat, chevalier, son époux, présentement en France.

Lors de la passation de son contrat de mariage, en 1779, devant François Racicot, il est dit commissaire du département des Sauvages, fils de feu Jean Baptiste Legras et de Geneviève Gamelin, de Montréal. Sa future épouse, Charlotte Boucher de La Bruère (1745-1799), est la fille de feu René Boucher de La Bruère et de Renette Pécaudy de Contrecoeur.

Lorsqu'il achète la maison qui nous intéresse, en 1792, il est membre du Conseil législatif du Bas-Canada et demeure à Boucherville. John Hare (*Aux origines du parlementarisme québécois 1791-1793 : étude et documents*) nous apprend que Pierre Legras Pierreville et René Boileau ont été élus députés du 1^{er} parlement pour le comté de Kent, notre comté, le 18 juin 1792. David Alexander Grant a été le candidat défait. En 1796, il ne se représente pas, il est remplacé par le grand-père de Louis-H. Lafontaine, Antoine Ménard dit Lafontaine (John Hare, *L'Assemblée législative du Bas-Canada 1792-1814, députation et polarisation politique, dans* Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 27 no 3, 3 décembre 1973, p. 361-395).

Son épouse est inhumée sous l'église, le 5 février 1799. Lors du règlement de la succession de cette dernière, on apprend que les héritiers sont : Joseph Boucher, écuyer, sieur de Montarville (Catherine Pécaudy de Contrecoeur); Marie Françoise de La Bruère, veuve de feu François Lemercier; Angélique Boucher de La Bruère, épouse du sieur Nicolas Manthet; Charles Boucher, écuyer, sieur de La Bruère (Joseph Boucher de la Broquerie); François Boucher, écuyer, sieur de Piémont (Marie Thérèse Boucher de Montizambert); feu René Boucher de La Bruère (Louise Renée Pécaudy et Charlotte Boucher de la Perrière), représenté par ses enfants : René Boucher, écuyer, sieur de la Bruère (Catherine Perrault), et Charlotte Boucher de La Bruère, épouse d'Eustache Beaubien Desrivères.

Après avoir réglé la succession, en 1800, Legras Pierreville vend à la veuve Hertel de Rouville. Il est inhumé sous l'église, le 24 juillet 1810. En 1819, son légataire universel, Joseph Boucher de la Broquerie, donne quittance à Madeleine St-Blain, pour parfait paiement de la maison. Pour plus d'informations, voir le *Dictionnaire des parlementaires du Québec*.

Joseph Stanislas Vigneau et Marie Geneviève Jacobs (1788 - 1845)

Joseph Stanislas Vigneau (1759-1844) est le fils de Marc Antoine Vigneau médecin, et de Marie Quintal. Il épouse Marie Geneviève Jacobs (1766-1838), à St-Denis-sur-Richelieu, le 10 juillet 1786. Elle est la fille de Samuel Jacobs et de Marie Josephte Audet. Les enfants vont faire alliance avec les Hains, Low, Carmel, Larchevêque et Faubert. Philippe ne semble pas se marier.

Parmi les petits-enfants du couple, on retrouve le Révérend George Jacobs Low qui naît en 1836 à Calcutta, Bengale occidentale, Inde. Il décède à Ottawa en 1906. Leur gendre Joseph Hains est seigneur de l'île Ste-Thérèse à Varennes et par son premier mariage avec Thérèse Laviolette, il est le beau-père des patriotes Amury Girod et Eugène Napoléon Duchesnois. Charlotte Larchevêque épouse de Norbert Vigneau était la petite-fille de Marie Anne Jarret sœur de Charlotte Jarret de Verchères, veuve de Rouville.

Lors du contrat de mariage de ses parents, le 30 juin 1754 (A. Loiseau), (Parchemin), on apprend que Marie Quintal est la fille de François Quintal, premier capitaine des compagnies de milice et de Marie Guertin.

Le 20 avril 1755 (P. Panet de Méru), (Parchemin), alors que son père Marc Antoine Vigneau signe une procuration à son frère, Jean Raymond Vigneau, chirurgien, de la Rivière des Prairies, Marc Antoine est dit chirurgien major détaché pour le Roi pour la Belle Rivière (Ohio), natif de la ville de Bagnières, diocèse de Tarbes.

Joseph n'a pas jugé à propos de poursuivre le métier de chirurgien que son grand-père paternel, Guillaume, son oncle, Jean Raymond et son père, Marc Antoine, ont exercé. Il s'est plutôt dirigé vers le métier des armes.

En compilant des informations de la Banque de données notariales Parchemin (1626-1802), nous pourrions savoir : de 1787 à 1797, Joseph est mentionné comme arpenteur, arpenteur juré, officier et plus précisément le 1^{er} avril 1797 (J. M. Mondelet), comme écuyer et capitaine dans le Second bataillon du Régiment Royal Canadien Volontaire. En 1792, et 1793, il est officier à demi paye. À partir de 1796, on le retrouve aussi comme écuyer. De 1799 à 1802, il est négociant.

En 1819, lors du mariage de sa fille, Emilie Zoé, avec David Carnegie Low, ce dernier est marchand domicilié à Montréal et ses parents sont d'Aberdeen, en Écosse. Quant à Joseph Vignau, il est écuyer, et capitaine de milice à demi paye.

Au moment de son inhumation, le 23 novembre 1844, il est dit écuyer et juge de paix. Pierre Amable Boucher de Boucherville est présent ainsi qu'Auguste Delisle qui avait épousé, le 15 mai 1844, à Varennes, en secondes noces, Henriette Charlotte Ainse, petite-fille de Joseph Vignau et de Marie Geneviève Jacobs.

Sa sœur, Rosette Louise Vigneau signe un contrat de mariage le 13 mai 1780 (Louis Loiseau), (Parchemin), avec Frédérick de Schaffalitzky-Amucadel, baron seigneur de Freudenthal et lieutenant dans le corps des chasseurs de Hesse-Hanau.

Son oncle, Jean Vignau, maître chirurgien, signe un contrat de mariage, le 7 septembre 1749 (C. Barolet), (Parchemin), avec Marie Josephte Cadet. Elle est la sœur de Joseph Cadet (DBC), marchand, boucher, homme d'affaires et munitionnaire général des armées françaises au Canada. Joseph Vigneau a donc des liens avec les Cadet et les Jacobs. Dans le *Dictionnaire biographique du Canada*, Denis Vaugeois signe un article sur Samuel Jacobs où il nous dit que ce dernier est un marchand juif.... Il arrive au Canada avec les armées britanniques, durant la guerre de sept ans, et agit à titre de pourvoyeur des troupes, surtout des officiers. Il poursuit : Le 3 août 1785, après avoir menacé sa fille Mary Geneviève de ne lui laisser qu'un shilling si elle se mariait sans son consentement avec Stanislas Vigneault, il la prive effectivement de son héritage, sauf le shilling, et interdit à sa femme de lui apporter le moindre secours sous peine d'être elle-même déshéritée.

Pourquoi, aux yeux de Samuel Jacobs, Vignau était-il un si mauvais candidat au mariage de sa fille ?

François Sabourin dit Laperche et Rosalie Morand
(1787-1792)

Marie Anne Rosalie Morand est la petite-fille du notaire Antoine Loiseau et de Marie Anne Tailhandier. La famille Loiseau garde donc encore un lien avec la maison. Son père Nicolas Morand était chirurgien et son grand-père Nicolas Morand était charpentier du roi. Ce dernier avait épousé Anne Lorrain née en captivité chez les Iroquois Onontagué.

Ce sont ses beaux-parents, Antoine Sabourin, négociant, et Madeleine Laperche qui font l'acquisition de la maison en 1787, et la cèdent immédiatement à leur fils. Les enfants d'Antoine et de Marie Madeleine, qui sont présents pour l'occasion, feront alliance avec les Racicot (3 enfants), Demers, Déséry-Latour, Dulude et Gariépy (Fille d'une union précédente de Marie Madeleine avec Antoine Bachelier). Quant à François, suite au décès en 1810, de Rosalie, qu'il avait épousée en 1779, il épouse Marie Patenaude, en 1816. La descendance de Rosalie et François fera alliance avec les Benoît, Vasseur (Bélisle), Ogleman, Renaud, Favreau et Desautels.

Sa petite-fille Aurélie, fille de François Nicolas et d'Aurélié Desautels, fera alliance avec Olivier Robert (*La belle oubliée du rang d'Alençon, Lustucru no 11*). Ils ont une nombreuse descendance au Manitoba, dont **M^{gr} Joseph Robert qui occupera des fonctions importantes**; Pie XII le nommera camérier secret en 1951 et protonotaire apostolique en 1954.

François Sabourin dit Laperche et Rosalie Morand vendront à Pierre Legras Pierreville en 1792.

Tailhandier et Loiseau (1754 - 1787)

En 1754, au moment de l'achat de l'emplacement, Jeanne Tailhandier (1690-1770) est veuve, depuis 1749, de Jean Baptiste Latour, négociant dans la ville de Montréal. En juillet 1710, elle avait épousé Jean Baptiste Tétreau, (DBC) maître d'école, à Boucherville. Elle est la fille de Marien Tailhandier (DBC) et de Madeleine Beaudry, nièce de Pierre Boucher. Au moment du règlement de sa succession, elle n'a plus d'enfants. Elle décède à l'Hôpital Général de Montréal, madame d'Youville est d'ailleurs mentionnée au testament. Qui s'occupe de la maison durant la maladie de Jeanne ?

Sa sœur Marianne (1695-1771), veuve du notaire Antoine Loiseau, héritera de la maison. Est-il possible que les deux sœurs habitent ensemble après le décès d'Antoine, en 1760 ? En juillet 1770, Marianne Tailhandier prend arrangement avec ses enfants. Son fils, le notaire Louis Loiseau, aura la maison qui nous intéresse, alors que Marianne Loiseau, veuve de Nicolas Morand, et Marie Loiseau, épouse d'Antoine Ménard, qui sont les grands-parents paternels de L. H. La Fontaine, se partageront les autres biens (voir annexe 3.1).

Le notaire Louis Loiseau (1735-1805) aura pour première épouse Geneviève Nolin (François Nolin et Suzanne Catherine Morisseau), elle décédera à Boucherville, le 8 avril 1773. La même année, il convolera avec Marie Anne Boucher de Nois (Pierre Joseph Boucher de Monbrun, sieur de Nois et Marie Anne Pierrecot de Bailleul). Le 23 août 1787, Louis Loiseau vend l'emplacement à Antoine Sabourin dit Laperche, qui lui, le cède immédiatement à son fils François, époux de Rosalie Morand, nièce de Louis Loiseau, petite-fille de Marianne Tailhandier.

Sur un plan du bourg de Boucherville, sans date (voir annexe 4.3), à l'emplacement qui nous intéresse, nous pouvons lire le nom de « Chalon » pour Louis Loiseau dit Châlons. **Comme Louis Loiseau en a été propriétaire de 1770 à 1787, ceci nous permet de dater approximativement cette carte.** Les enfants Huet dit Dulude ne sont pas mentionnés. **À cette période, le « château seigneurial » occupe l'autre coin.** Lorsqu'on regarde *Boucherville en 1724* (voir annexe 2.2), on réalise que c'est à cet endroit que Pierre Boucher avait construit sa maison.

Jean Baptiste Greenhil et Marie Anne Lebeau (Bau) (1750-1754)

Jean Baptiste est né le 11 mars 1716 à St-Pierre de l'île d'Orléans. Son père Joseph a épousé Marie Louise Paillé à Montréal, le 15 juin 1711. Elle est la fille de **Léonard Paillé (Paillard)¹, charpentier (DBC)** et par sa mère, elle est la petite-fille du notaire Paul Vachon (DBC). Marie est la fille de Jacques Bau ou Lebeau et Anne Demers. Ses grands-parents, René Bau et Madeleine Guertin, tout comme M. de Monbrun, possèdent une maison en pierre, lors de l'aveu et dénombrement de 1724.

En 1744, alors qu'il est **commis, gérant les affaires de Marie Josephe Esther Sayer, veuve de Pierre de Lestage**, il concède deux terres. (Parchemin)

Lors de leur mariage à Boucherville, le 28 août 1747, Jean Baptiste est négociant, son père est décédé et sa mère, Marie Louise Paillé habite à Terrebonne. Le même jour devant Antoine Loiseau, ils passent un contrat de mariage, le père de la mariée est capitaine d'une compagnie de milice de Boucherville.

Le 6 mars 1748, l'intendant Gilles Hocquart autorise quatre commerçants de Terrebonne dont J.B. Greenhil à vendre des boissons à emporter par quantité de quatre pots seulement, pas moins. Le 3 octobre 1748, devant J.B. Adhémar de Saint-Martin, il est négociant de Terrebonne (Parchemin).

Le 21 janvier 1750, devant Antoine Loiseau, ils achètent la maison de pierres que nous connaissons aujourd'hui (510, Marie-Victorin).

Le 5 septembre 1752, devant L.C. Danré de Blanzay, il signe un contrat de société avec Pierre Noël Courthiau, seigneur de Berthier, Randin, Trivoisins et autres lieux, il est alors marchand de Boucherville. Greenhil devra s'établir incessamment dans la seigneurie de Berthier dans le côté nord-est (?) de la maison que sieur Courthiau a fait construire sur son domaine au sud ouest de la rivière Bayonne, l'autre moitié est pour le fermier. Le seigneur se réserve une chambre avec vue sur le jardin pour lorsqu'il ira recevoir ses rentes ou toutes autres affaires. La société prendra fin au mois d'août 1756. Le 22 février 1754, Greenhil avait vendu sa maison à Jeanne Tailhandier, veuve du négociant Jean Baptiste Latour.

Le 24 mars 1757, devant Pierre Panet de **Méru, Jean Baptiste s'engage, en qualité de premier commis, à Joseph Cadet, munitonnaire général aux vivres pour le service du Roy en Canada**, et est représenté par le S^f Maurin, son commis. Jean Baptiste demeure ordinairement à Boucherville et s'engage pour une année entière et consécutive qui commencera à courir du jour de son départ et il travaillera à l'endroit où le sieur Cadet jugera à propos de le placer. Il pourra emmener son fils âgé de 7 ans, lequel aura une ration ordinaire.

Grâce au travail de Marthe Faribault-Beauregard, nous savons qu'il **décède au Fort de la Présentation de la Galette (Ogdensburg) le 24 novembre 1757** (*La population des forts français d'Amérique (XVIII^e siècle)*, Tome 1, p.83). Sa veuve fait faire l'inventaire le 22 février 1759, devant Antoine Loiseau, elle est chez son père, au bourg de Boucherville, les biens sont chez lui et les enfants en sont héritiers.

Le 23 août 1761, devant Louis Loiseau, elle passe un contrat de mariage avec Jacques Aubertin. Son père, Jacques Lebeau, est « premier Capitaine des Compagnies de milice de Boucherville, et faisant les fonctions de Juge, du pouvoir qui lui a été donné par Son Excellence ». Elle décède le 19 février 1805, à Boucherville. On retrouve des Grenille (Greenhil) en assez grand nombre dans le répertoire des mariages de Boucherville. Il y en a encore lors du recensement de 1851. (Recensement de 1851, volume 8, Archiv-Histo)

¹Le 24 mai 1686, devant Gilles Rageot, Léonard Paillé (Paillard) s'engage à construire un moulin à vent à Boucherville. Jacques Dunant (*Lustucru* no 8 p.26), le situe aux environs du 1111 boulevard Marie-Victorin. Le 13 juin 1712, devant M. Lepailleur de la Ferté, marché de construction d'un autre moulin, cette fois à eau, entre Pierre Boucher de Boucherville et Léonard Paillé, charpentier de moulin, aidé de Louis Ménard, charpentier. Il s'agit fort probablement de ces deux moulins que nous voyons sur la carte de Jacques Dunant, pour l'Aveu et dénombrement de 1724 (*Lustucru* no 10 p. 16 et 17, voir annexe 2.6).

Michel Huet dit Dulude, Madeleine Gervaise et leurs enfants (1734 - 1788)

De 1734 à 1741, c'est en tant que locataires qu'ils occupent les lieux. Le 30 juillet 1792, à Boucherville, il y a une sépulture Huet, sans plus de détails, il est possible que ce soit le décès de Marie Anne, leur fille. Si c'est le cas, **la présence des Dulude sur ce terrain se terminerait en 1792, et non en 1788.**

Michel Huet naît le 28 septembre 1694 à Boucherville. Il est le fils de Joseph Huet dit Dulude et de Catherine Sicot. Son parrain est Michel Dubuc, maître maçon, habitant de Longueuil et sa marraine Catherine Ménard, fille de Jacques et de Catherine Forestier, habitants de Boucherville.

En 1713, son père signe pour Michel, un contrat pour un brevet d'apprentissage en qualité de maçon et tailleur de pierres, avec Jean Baptiste Deguire dit Laroze, maître maçon et tailleur de pierres de la ville de Villemarie (28 janvier 1713 A. Adhémar). Ce dernier ayant appris son métier auprès de Pierre Couturier en qualité d'architecte et maçon (1^{er} février 1705 A. Adhémar). C'est Couturier qui bâtit la première l'église en pierre de Boucherville en 1712. **En 1715, c'est Deguire qui bâtit la maison de pierres de René Beau** (16 janvier 1715 A. Adhémar). **Michel y travaillera-t-il ?**

En 1721, il épouse Marie Madeleine Gervaise à Montréal. Elle est la fille de feu Urbain Gervaise et de feu Marie Caron et elle est née à Montréal, le 12 septembre 1698. Sa mère est décédée peu de temps après sa naissance, soit le 7 août 1699 et son père, le 6 juin 1713, toujours à Montréal. Lors du mariage, sont mentionnés au registre : Pierre, Jacques et Nicolas Huet, frères de l'époux ainsi que Jean Sicot son oncle. Du côté de l'épouse, on retrouve : Louis, Nicolas et Charles Gervaise, Claude Caron, tous oncles de l'épouse. Le couple est en pays de connaissances, puisque Jacques Huet, le frère de Michel, avait déjà épousé, en 1720, Marie Anne la sœur de Marie Madeleine. De plus, le 2 novembre 1696, à Boucherville, Charles Gervaise sert de parrain à Charles Huet, frère de Michel. Rien d'étonnant puisque Joseph Huet et Charles Gervaise ont leur belle-mère, Marguerite Maclin, en commun. **(voir Réseau de parenté entre Michel Huet dit Dulude et Marie Madeleine Gervaise à l'annexe 3.2).**

Grâce au dictionnaire de René Jetté et au PRDH, nous leurs connaissons huit enfants :

- 1- Marie Madeleine, n et b le 8 septembre 1722 à Montréal. Le parrain est Claude Caron et la marraine, Marie Boyer, épouse de Charles Gervaise. Elle est inhumée le 16 du même mois à Montréal.
- 2- Marie Madeleine n et b le 13 septembre 1723 à Montréal. Le parrain est Nicolas Gervaise et la marraine Marie Anne Gervaise, conjointe de Bertrand Trudeau. Elle est inhumée le 22 janvier 1724 à Montréal.
- 3- **MICHEL** n et b le 8 novembre 1724 à Montréal. Le parrain est Nicolas Huet et la marraine Marguerite Gervaise. Il est probable que ce soit lui qui décède à la Nouvelle-Orléans, tel que mentionné dans l'acte de notoriété du 27 septembre 1777 (P. Panet de Méru).

- 4- **MARIE ANNE** n et b le 27 juillet 1726 à Montréal. Le parrain est Nicolas Gervais et la marraine Marie Josephte Gervais. Il est possible que ce soit elle qui soit inhumée à Boucherville, le 30 juillet 1792. L'acte ne mentionne que Huet.
- 5- Urbain n et b le 19 mai 1728 à Montréal. Le parrain est Claude Caron et la marraine Cécile Gervais. Il est inhumé le 23 du même mois à Montréal
- 6- Marie Angélique n le 30 septembre et b le 1^{er} octobre 1729 à Montréal. Le parrain est Charles Gervais et la marraine Anne Lesau. Il pourrait s'agir d'Anne Laizeau, épouse en secondes noces de Jean Boucher dit Belleville, maçon, pour qui Michel Huet travaille aux fortifications de Montréal. Elle est inhumée le 4 janvier 1730 à Montréal.
- 7- Joseph n et b le 22 novembre 1734 à Boucherville. Le parrain est Pierre Huet et la marraine Marie Anne Gervais. Il est inhumé à Boucherville le 7 décembre 1734.
- 8- **URBAIN** n et b le 13 février 1736 à Boucherville. Le parrain est Pierre Favreau et la marraine Catherine Huet dit Dulude. Il y a un Urbain qui est inhumé à Boucherville le 29 mars 1786 à l'âge de 45 ans. Malgré que l'âge ne concorde pas, c'est probablement lui. Il est décédé, lorsque sa sœur Marie Anne donne ses biens aux Vigneau en 1788.

Si on regarde Parchemin, on voit qu'en 1719, Michel Huet et Pierre Sarault, maître maçon, font une convention avec Jean Baptiste d'Ailleboust, sieur des Musseaux (DBC). Il fait aussi une cheminée pour une maison à Jean Baptiste (Léonard) Hervieux, marchand. Après son mariage, il travaillera aux fortifications de Montréal pour Jean Boucher dit Belleville, entrepreneur pour le Roi (1722-23 et 24). En 1722, il signe aussi un marché de maçonnerie pour Pierre Lestage, marchand (DBC). Il fait aussi des affaires avec Dominique Janson dit Lapalme (DBC), entre autres choses pour « une portion du portail de l'église de la Compagnie de Jésus ». Il construit aussi une maison pour Philippe et Prudent Vinet, eux aussi fils d'un pionnier de Boucherville. Il construit aussi une allonge pour une maison de pierres pour le boucher, Jean Serré.

En 1734, retour à Boucherville, alors qu'il loue la maison de M. de Niverville. En 1735, il construit une maison en pierre pour Charles Sabrevois, petit-fils de Pierre Boucher et Jeanne Crevier. Elle sera plus tard appelée pompeusement : « Château Sabrevois » (voir *Circuit patrimonial de Boucherville*, p. 23, annexe 2.3).

En 1741, c'est lui qui construit la maison du 3^e seigneur, François Pierre Boucher de Boucherville, qui sera ensuite habitée par son fils René Amable, 4^e seigneur. C'est cette maison que le 5^e seigneur, Pierre Amable vend à Augustin Weillbrenner, capitaine de milice en 1815, et qui en 1824 deviendra la propriété du notaire Louis Lacoste. Elle disparaîtra vers 1900, pour faire place aux maisons Laurence du 514 et 518 Marie-Victorin (voir *Circuit patrimonial de Boucherville*, p. 14, annexe 2.3).

Toujours en 1741, il signe un contrat avec M. de Niverville, pour une maison qui devrait être livrée à l'automne 1743. Elle ne le sera pas. Dans le meilleur des cas, M. de Niverville

pourra y habiter à l'automne 1744. Notre maçon devra payer le loyer de la maison que le sieur Niverville habite, jusqu'à ce que la maison soit logeable. Michel ne manque pas de travail, puisqu'en 1742, il signe un contrat pour le presbytère de Varennes. Lors du marché de menuiserie de la maison, en 1744, Philippe Lapalme est témoin. Il s'agit du maçon Philippe Janson dit Lapalme. Donnera-t-il un coup de main à Michel Huet pour construire la maison de M. de Niverville ? Nous savons qu'il signe un « marché de maçonnerie d'une maison entre Jean Favereau et Philippe Lapalme, maçon de Boucherville »

(A. Loiseau, le 19 mars 1744).

Quant à Michel, en 1741, il signe un contrat pour la construction d'une maison avec Augustin Gauthier, aide-major des milices de la côte du sud de Varennes. En 1742, il signe un contrat pour un presbytère avec la Fabrique de la paroisse Ste-Anne de Varennes. Joseph Lavimaudière s'occupera de la menuiserie. Et en 1744, il construira une maison pour Joseph Gauthier, notre tonnelier et aubergiste (Lustucru no 4 p. 22).

En plus des marchés de construction, il fait des affaires avec : Joseph Robert, marchand de Ville-Marie, Raymond Babie, marchand, bourgeois de la ville de Montréal, André Souste (DBC), Jean Baptiste Barsalou (DBC) de la côte Ste-Catherine, Jean Beignié [Blénier] dit Jarry, maçon de Montréal, Dominique Janson dit Lapalme (DBC), maître architecte de la ville de Montréal et Jean Biron dit Frenière, marchand, bourgeois de la ville de Montréal.

Il signera aussi différents contrats avec sa famille et celle de son épouse qui décède en 1751. En 1754, à la suite du décès de Michel, on règle la succession. Vous trouverez un résumé de l'inventaire et du procès-verbal de la vente des meubles, en date des 15 et 17 mars 1754, dans la chaîne de titres.

Leur fils Michel, un voyageur, fera au moins trois voyages, deux à Détroit et un au Poste des Miamis, en 1753. Après, on perd sa trace. Dans la chaîne de titres, nous apprenons, grâce à un acte de notoriété daté de 1777, qu'il est décédé sans héritier, à la Nouvelle-Orléans. Ses voyages à Détroit, en 1749 et 1750, lui ont-il permis de rencontrer le cousin de sa mère, Louis Gervaise (DBC) ?

À la suite du décès de son frère Urbain, Marie Anne cèdera en 1788, la propriété au couple Vigneau.

Les enfants du couple ne leur donneront pas de descendance. Il est intéressant de noter que Michel Huet et son épouse engagent, le 6 novembre 1725, François Ossant âgé de 5 ou 6 ans, de Sorel. En 1741, Michel lui servant de père l'engage à Jacques Huet, habitant de Boucherville.

Le 9 juin 1749, il se marie à Boucherville avec Françoise Grenier. La famille Huet est très présente, on retrouve aussi la signature de La Bruère et Contrecœur Labruère. Deux de leurs filles vont faire alliance avec les Deniau et les Letard.

La famille Huet semble proche de la famille Boucher. Joseph Huet, le père, sera procureur fiscal pour Pierre Boucher. En 1715, M. de Niverville louera une partie de sa maison à Joseph Huet dit Dulude et Anne Gareau, sa femme (voir chaîne de titres). En 1734, il louera la maison au complet, sauf la moitié de l'étable, à Michel Huet et son épouse. En 1735, Charles Sabrevois, petit-fils de Pierre Boucher lui fait construire une maison en pierre près du ruisseau Sabrevois. Nous pouvons toujours voir le peu qu'il en reste, sur le site de La Broquerie. En 1741, François Pierre Boucher, 3^e seigneur, lui confie la construction de sa maison aujourd'hui disparue pour faire place aux 514 et 518 Marie-Victorin. Toujours en 1741, M. de Niverville, fils de Pierre Boucher et Jeanne Crevier, lui confie la construction de la maison qui nous intéresse. À notre connaissance, c'est la seule maison à avoir été habitée par l'un des enfants Boucher, qui subsiste encore, du moins à Boucherville.

Cet emplacement où Michel Huet a vécu, et la maison qu'il a construite pour M. de Niverville, témoignent encore de son travail.

Protéger l'emplacement et la maison serait un bel hommage à rendre à ce fils de Boucherville.

Je remercie Monique Bernard pour sa collaboration à la recherche dans la banque de données notariales Parchemin.

Les parents Boucher et leur fils Jean Baptiste Boucher de Niverville

Pierre Boucher et Jeanne Crevier

(- 1701)

Pierre Boucher est seigneur fondateur de Boucherville. Pour plus d'information, voir *Dictionnaire biographique du Canada*, volume II, pages 86 à 91, ainsi que les 4 articles de Jacques Dunant dans *Késsinnimek – Roots – Racines* (voir annexe 2.16). On peut également consulter *Messire Pierre Boucher* de Sœur Estelle Mitchell, s. g. m.

L'année 1673 est marquante pour la famille de Pierre Boucher et Jeanne Crevier. Le 4 avril, le seigneur officialise les titres de concession des terres et des emplacements dans le bourg, par deux contrats passés devant le notaire Thomas Frérot, le 4 avril 1673.

Christophe Février reçoit en concession l'emplacement sur lequel sera plus tard construite la maison du 510 Marie-Victorin. On dit de cet emplacement : ... *Borné d'un coste, a une rue qui le Separe davec la terre seigneuriale dud seigneur...* (Mémoires de la Société généalogique canadienne-française, vol. XIII, no 2, 1962, p. 56).

Pierre Boucher peut avoir repris l'emplacement de Christophe Février si celui-ci l'a négligé (voir « Hiatus » dans la chaîne de titres du 510 Marie-Victorin, Section A-2, entre les dates 1701 et 1673).

Le 6 décembre de cette même année, la famille verra s'ajouter aux douze enfants précédents, un couple de jumeaux, Jacques et Jean Baptiste, tous deux baptisés le 10 décembre 1673 (PRDH).

Jacques Boucher de Montizambert n'atteindra pas sa quinzième année, puisqu'il décèdera accidentellement lors d'une partie de chasse dans les îles en face de Boucherville, le 10 septembre 1688. (PRDH).

On verra plus tard que Jean Baptiste Boucher de Niverville donnera le nom « de Montizambert » à son 3^e fils, en mémoire de son frère jumeau. C'est ainsi que le nom « Montizambert » s'est perpétué jusqu'à aujourd'hui à travers la descendance de M. de Niverville.

Jean Baptiste Boucher de Niverville et Thérèse Hertel

(1701 – 1750)

Concessions à Boucherville

En 1701, Jean Baptiste de Niverville reçoit de son père l'emplacement cité précédemment, sur lequel sera construite la maison qui fait l'objet de cette demande de classement. Il est borné... et du côté du nord à la rue qui est le long de la palissade du bourg (Marien Tailhandier, le 20 août 1701).

Il y a déjà sur ce terrain au moins un magasin et une écurie. En 1706, M. de Niverville signe un contrat pour y faire bâtir une maison. Le 5 juillet 1852, il y a toujours une maison sur la partie sud-ouest de l'emplacement, alors que le 2 mai 1854, elle n'est plus mentionnée. On peut en

constater la présence sur la carte de Jacques Viger 1810-1811 (voir annexe 4.1). Elle appartient alors à Joseph Vignau.

Précédemment, le 7 juillet 1701 (Parchemin), Pierre Boucher avait aussi concédé à son fils un arrière-fief de 5 arpents sur 2 lieues de profondeur qu'il mettra en valeur assez rapidement. (Voir extrait du contrat de mariage 1710 qui suit). Le 2^e terrain mentionné au contrat de mariage lui a été vendu par son frère, René de Laperrière, le 6 février 1706. M. de Niverville n'y fera pas construire de maison. (*Boucherville en 1724*, emplacement no 9, note 5, voir annexe 2.2).

En 1710, Jean Baptiste épouse Marguerite Thérèse Hertel, fille du seigneur de Chambly. Lors de son contrat de mariage, ses biens à cette date sont mentionnés :

Déclare le dit sieur futur époux que les biens qu'il a quant présent consistent en une concession qu'il a sise dans la seigneurie de Boucherville de cinq arpents de front sur deux lieues de profondeur, sur laquelle il y a deux fermes garnies de bestiaux, tenant d'un côté sur le devant au fleuve Saint-Laurent d'un côté à Maurice Bernard sieur Bourjoly, d'autre part au sieur Ciasson (Giasson) et à l'autre bout par derrière la dite profondeur et en deux emplacements dans le bourg du dit Boucherville sur lequel (sic) il y a une maison de construite et autres bâtiments ...

Tiré de : Fortin, Réal, *Jean-Baptiste Boucher sieur de Niverville et sa seigneurie de Chambly*, 2011, p. 65

Mariage

Ce contrat de mariage est passé le 10 février 1710 devant le notaire Antoine Adhémar. Jean Baptiste épouse Marguerite Thérèse Hertel, fille de François Hertel de La Fresnière et de feu Marguerite Josèphe de Thavenet. Le mariage religieux est introuvable tant à Boucherville qu'à Chambly.

Furent présents à ce contrat de mariage : Messire Philippe de Rigault, marquis de Vaudreuil, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, gouverneur général, lieutenant général pour le roi en tout ce pays de la Nouvelle-France et Messire Claude de Ramezay, chevalier seigneur de la Gesse Boisfleurant et autres lieux, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, gouverneur pour le roi de la ville et gouvernement de Montréal, et de nombreuses autres personnes dont la présence témoigne de l'importance des deux familles (Fortin, Réal, opus cité, p. 63-64).

Jacques Hertel est le premier de cette famille, à avoir fait sa marque à Trois-Rivières. Arrivé vers 1626, il fut l'un des premiers résidents de cet endroit, bien avant la famille Boucher ; cependant ils travailleront ensemble à maintes occasions. En 1651, Jacques Hertel décède à Trois-Rivières. Il n'a qu'un seul fils, Joseph François Hertel de La Fresnière, père de Marguerite Thérèse.

En 1661, il s'aventure en dehors de l'enceinte fortifiée et se fait enlever par les Iroquois qui l'amènent dans leur bourgade. Il y reste 2 ans avant de s'enfuir et revenir à Ville-Marie en 1663 alors que tout le monde le croyait mort. Son séjour lui avait permis d'apprendre la langue et les techniques offensives des Iroquois. Il aura bientôt l'occasion de les mettre à l'épreuve, ce qui fera dire à Raymond Douville en parlant de Joseph François et de ses fils, qu'il a initiés et qui ont participé à ses nombreux exploits : *On a rarement poussé plus loin les limites du courage pour la défense d'un peuple.* (Douville, Raymond, *Hertel de La Fresnière, Joseph-François* dans Dictionnaire biographique du Canada, vol. 2). Joseph François Hertel de La Fresnière a été anobli en 1716 (DBC)

En 1687, Jacques de Chambly, premier seigneur du lieu, décède à la Martinique. Il avait laissé la seigneurie en héritage à sa fiancée, qui la laissera à son tour en héritage à sa sœur établie au Canada, Marguerite Joséphe de Thavenet. Son époux, Joseph François Hertel va s'en occuper pour elle.

Vie militaire

Par ces dons et concessions reçus de son père, Niverville semble avoir pris goût au développement d'une seigneurie, bien qu'il ait eu une carrière militaire constante « Il demeurera dans les troupes de la marine sa vie durant » nous dit Réal Fortin dans sa biographie : *Jean-Baptiste Boucher de Niverville et sa seigneurie de Chambly*, publié en 2011, p. 31.

Marcel Fournier, dans son ouvrage *Les officiers des troupes de la Marine au Canada*, publié en 2017, nous confirme que M. de Niverville est l'un de ces officiers. Il fait ainsi partie d'une longue liste de 21 officiers qui sont de la descendance de Pierre Boucher et Jeanne Crevier sur trois générations (p. 298 à 303).

On peut obtenir dans ces deux ouvrages, plus de renseignements sur ses grades et affectations. Résumons en disant qu'il a été principalement affecté au fort de Chambly. D'enseigne en second dès 1695, il est dit lieutenant réformé à partir de 1745 jusqu'à son décès en 1748. (Fournier, Marcel, opus cité p. 302).

Quoiqu'en dise le DBC qui le déclare réformé en 1711, cela ne lui fut pas accordé avant 1745. Après la baisse d'effectifs au fort Chambly où il était encore en poste en 1741, il est affecté à la garnison de Montréal en 1743.

Réal Fortin mentionne un document des Archives nationales d'outre-mer (ANOM), datant de 1745, nous apprenant que cette année-là il est maintenant réformé et reçoit des appointements.

Seigneur de Chambly

En 1710, le couple s'est établi à Chambly. Assez rapidement François Hertel semble avoir remarqué le sens de l'organisation de son nouveau gendre puisqu'il lui confie des responsabilités dans la gestion de la seigneurie (voir Fortin, opus cité p. 16).

Au mois de mars 1714, François Hertel de La Fresnière, cède sa seigneurie à ses enfants, y compris Marguerite, épouse de M. de Niverville, devant le notaire Tailhandier dit La Beaume, à Boucherville. La famille Hertel décide alors unanimement de confier la gestion complète de la seigneurie de Chambly à Niverville. L'aîné des héritiers, Zacharie François, en reçoit la moitié (voir Fortin, opus cité, p. 18)

Le 4 mars 1719, et bien qu'il soit déménagé à Boucherville depuis 1717, Niverville procède à un échange, devant le notaire Lepailleur, avec Zacharie François Hertel de la Fresnière, fils aîné de la famille Hertel, qui lui cède la moitié de la seigneurie de Chambly dont il a hérité en 1714, en échange d'une des terres en fief que M. de Niverville possède depuis 1701 à Boucherville et qu'il a su mettre en valeur (Aveu et dénombrement dans *Lustucru no 10*, p.19-20, voir annexe 2.6). L'acte de partage est reproduit en entier dans l'annexe 2 du livre (Fortin Réal, opus cité, p. 67-68-69)

M. de Niverville possède la majorité grâce à la part de son épouse dans la 2^e moitié de la seigneurie. **Jean Baptiste Boucher de Niverville devient donc seigneur primitif de Chambly** à partir de cette date.

En mai 1732, survient le décès de son épouse Marguerite Thérèse Hertel. M. de Niverville, affecté au fort de Chambly, déménage dans sa seigneurie avec sa famille dès 1733. Neuf enfants survivent à leur mère et le plus jeune n'a que 4 ans.

Selon les contrats de concession, Niverville et sa famille ont habité Chambly de 1733 à 1743. Il aurait repris sa maison seigneuriale « sise et située au dit lieu le long du rapide » (voir Fortin Réal, opus cité, p.37). Il lui arrive de faire des concessions à partir du fort Chambly « au fort Saint-Louis dans la chambre du sieur bailleur » avec des officiers comme témoins (BAnQ, notaire Simonnet, 11 novembre 1737 et octobre 1738. Note 67 dans Fortin, opus cité, p.31). Les concessions sont très nombreuses lors de ces deux années.

Entre 1724 et 1746, M. de Niverville a concédé plus de 120 terres en présence d'un notaire (Parchemin). C'est la plus importante croissance de cette seigneurie depuis les débuts. Pendant la même période, les coseigneurs Hertel n'auraient fait que 17 concessions (Ostiguy, Raymond, Cahiers de la Seigneurie de Chambly, no 32)

De nouveaux colons, et la longue paix que traverse la colonie, ainsi que l'arrivée d'artisans, donnent un nouvel élan à la seigneurie de Chambly. Un four à chaux, une goudronnerie, une scierie mise sur pieds avec son neveu Clément Sabrevois de Bleury, ainsi que la reconstruction du moulin banal en témoignent.

Deux paroisses seront érigées et deux églises seront construites avec le soutien du seigneur Niverville. Une sur la rive est (La Conception de la Très Sainte-Vierge), est inaugurée le 24 novembre 1739, et l'autre sur la rive ouest (St-Joseph de Chambly), sera terminée en 1742 (voir Fortin, opus cité, p. 39-40).

Dans la conclusion de son ouvrage (p. 61-62) Fortin le présente comme un « idéaliste qui a géré sa seigneurie en bon père de famille » Il dit de lui qu'il était « un administrateur passionné » et qu'il fut le « re-fondateur de Chambly ».

510 Marie-Victorin

On sait déjà qu'en 1715, alors que M. de Niverville demeure à Chambly, il loue une partie de la maison qu'il avait fait construire en 1706, à Joseph Huet. En 1734, M. de Niverville est seigneur de Chambly et il y habite avec sa famille. À ce moment la maison est louée à Michel Huet dit Dulude. Nous avons une très bonne description de la maison et de son état. « Des lieux » (toilette), avec une porte et ses pentures, sont inclus dans le bail. **Des fouilles archéologiques pourraient nous révéler ce qui subsiste de cette maison.**

En 1741, M. de Niverville est en poste au fort Chambly. L'intendant Gilles Hocquart propose de réduire la garnison à cet endroit. Devant l'imminence de cette réduction d'effectifs, M. de Niverville veut se faire bâtir une maison à Boucherville. **Il charge Michel Huet d'en faire la maçonnerie**, en échange de quoi il lui cède la moitié de l'emplacement et la maison qu'il occupe déjà comme locataire. À partir de ce moment l'emplacement se divise en deux (Transaction pour la maçonnerie

d'une maison, le 30 août 1741, devant le notaire Antoine Loiseau, voir Chaîne de titres du 510 Marie-Victorin, section A-2).

Le 22 septembre 1742, la réduction de la garnison se fait et M. de Niverville est affecté à la garnison de Montréal. Au début de 1743 il habite à Montréal, au 16 de la rue St Paul, dans une maison appartenant à Nicolas Morand, charpentier royal (dont la petite-fille, Rosalie habitera la maison de M. de Niverville qui est à se construire (voir Liste des propriétaires de 1787 à 1792, section A-2 et Éléments biographiques concernant les différents propriétaires du 510 Marie-Victorin, section A-3, à l'item François Sabourin dit Laperche et Rosalie Morand).

La maison sera terminée en 1744. (Le circuit patrimonial de Boucherville, page 12, voir annexe 2.3).

Famille

Après leur mariage, le couple Niverville s'installe à Chambly. Leurs cinq premiers enfants y seront baptisés entre 1710 et 1715. À partir de 1717 leurs sept autres enfants seront baptisés à Boucherville. Ils y sont déménagés.

Douze enfants naissent de cette union

- 1 - Jeanne Marguerite n. le 4 et b. le 5 novembre 1710 à Chambly. Le parrain est François Joseph Hertel et la marraine est Marguerite Dubois. Sépulture le 11 avril 1716 à Chambly.
- 2 - Charlotte Ursule n. le 21 octobre et b. le 19 novembre 1712 à Chambly. Le parrain est François Joseph Hertel, seigneur et la marraine est Marguerite Dubois conjointe de M. Lapintade. Mariage à Chambly le 5 juin 1737 avec Jean François Neveu. Sépulture le 24 décembre 1793 à l'Hôpital général de Montréal.
- 3 - Thérèse Louise n. et b. le 10 octobre 1713 à Chambly. Le parrain est M. Montcour Hertelle enseigne d'une compagnie du détachement de la Marine et la marraine est Louise Philippe Chartier conjointe de M. Desgly. Sépulture le 21 janvier 1717 à Montréal.
- 4 - Jean Baptiste François b. le 12 octobre 1714 à Chambly. Le parrain est François Hertelle de Lafrenière, seigneur, lieutenant et la marraine est Mademoiselle Monbrun. 1^o mariage à Montréal le 7 septembre 1745 avec Marguerite Herbin 2^o mariage à Montréal le 23 avril 1755 avec Marie Anne Baby. Sépulture le 15 juillet 1800 à Chambly.
- 5 - Joseph n. le 22 septembre 1715 b. le 25 janvier 1716 à Chambly. Le parrain est Claude Hertelle Beaulacq et la marraine est Marie Joseph de Sabrevoy. Mariage à Trois-Rivières le 5 octobre 1757 avec Josephe Chatelin. Sépulture le 31 août 1804 à Trois-Rivières.
- 6 - Thérèse n. le 22 et b. le 23 août 1717 à Boucherville. Le parrain est Jacques Charles de Sabrevois écuyer capitaine de la Marine et la marraine est Charlotte Godefroy de Linctot conjointe de M. de Lafrenière. Sépulture le 15 juin 1738 à Montréal.
- 7 - Marie Madeleine b. le 9 septembre 1720 à Boucherville. Le parrain est Pierre Boucher de

Boucherville, écuyer, seigneur, officier dans les troupes du détachement et la marraine est Marie Madeleine Beaudry. Mariage à Chambly le 28 février 1740 avec Louis Herbin. Sépulture le 10 juin 1800 à St-Eustache.

- 8 - Pierre Louis n. le 29 et b. le 30 avril 1722 à Boucherville. Le parrain est Marien Taillandier notaire et la marraine est Louise Boucher de Grosbois cousine de l'enfant. Mariage avant 1757 selon le PRDH qui nous apprend aussi le nom de l'épouse, Caroline Hate ou Hoete, dans les actes de baptême et de mariage des enfants. Sépulture le 8 août 1803 à Boucherville.
- 9 - Marie Françoise n. et b. le 3 juillet 1723 à Boucherville. Le parrain est Joseph Boucher de Boucherville cousin de l'enfant et la marraine est Madeleine Boucher de Laperriere cousine de l'enfant. Mariage à Boucherville le 11 janvier 1745 avec Jean Spagnolini chirurgien. Sépulture le 23 mars 1778 à Montréal.
- 10-Pierre n. et b. le 24 janvier 1725 à Boucherville. Le parrain est Pierre Boucher écuyer enseigne dans les troupes du roi et la marraine est Marie Anne Legardeur St Pierre. Sépulture le 25 janvier 1725 à Boucherville.
- 11-Marie Marguerite n. et b. le 9 novembre 1726 à Boucherville. Le parrain est Jean Baptiste François Boucher frère de l'enfant et la marraine est Charlotte Boucher de Niverville. Mariage à Boucherville le 26 février 1753 avec Louis Marchand négociant. Sépulture le 18 septembre 1798 à Verchères.
- 12-François n. et b. le 23 juillet 1728 à Boucherville. Le parrain est Joseph Claude Boucher frère de l'enfant et la marraine est Marie Anne Boucher cousine de l'enfant. Décès le 14 novembre 1764 en France.

M. de Niverville décède le 30 mars 1748 à l'âge de 74 ans, 3 mois et 20 jours. Il est inhumé le 1^{er} avril, sous l'église Sainte-Famille de Boucherville. L'acte au registre de Boucherville le qualifie de « lieutenant réformé ». Son épouse Marguerite Thérèse Hertel, a été inhumée à Boucherville le 4 mai 1732.

Huit enfants ont survécu à leur père, ce que confirme un acte de notoriété passé devant le notaire Danré de Blanzly, le 11 février 1749. Les voici tels qu'ils sont énumérés dans l'acte :

...il n'y a d'autres enfants actuellement vivants que Jean B^{te} Boucher Ecuyer S^r Deniverville, Joseph Boucher Chevalier Enseigne d'infanterie, Françoise Boucher Epouse du S^r Jean Spagnolini chirurgien, Charlotte Boucher Epouse du S^r François Neveu négociants, François Boucher, Marguerite Boucher, Louis Boucher Et lad Dame Magdeleine Boucher Epouse du S^r Herbin susnomés

La succession de Jean Baptiste Boucher de Niverville vendra la propriété qui existe encore de nos jours, à Jean Baptiste Greenhil, en 1750.

DESCENDANTS S'ÉTANT PARTICULIÈREMENT ILLUSTRÉS

Aux lecteurs du magazine électronique Késsinnimek-Roots-Racines et à tous ceux qui retrouvent un peu de notre histoire dans les quelques pages que j'ai dédiées à Pierre Boucher, à Jeanne Crevier son épouse et à leur famille. Je dédie aujourd'hui mon texte à leur dernier fils et à ses descendants dont le docteur FRÉDÉRIC MONTIZAMBERT (1843-1929).

Lequel a tant travaillé dans les domaines de la bactériologie, de l'épidémiologie, de l'hygiène et de la santé publique au cours des années 1870 à 1900, à titre de surintendant médical de la station de Quarantaine de Grosse Île, dans le fleuve Saint-Laurent, face à Montmagny, Québec.

C'est lui qui a revu les règlements pour la vaccination obligatoire, et la quarantaine. Il a aussi structuré et modernisé les installations hospitalières de Grosse Île. Tout ce travail faisait suite à la grande famine de 1847 qui a causé la tragique et massive émigration irlandaise où des milliers d'habitants ont quitté leur terre ancestrale pour s'installer sur une terre plus nourricière et accueillante.

J'emprunte ces quelques lignes à André Sévigny en espérant qu'il me pardonnera cet emprunt. Elles donnent une petite idée des réalisations spectaculaires de Montizambert, alors qu'il prit la direction de la Quarantaine de Grosse Île à l'âge de 26 ans et ce jusqu'à ce qu'il fût appelé à Ottawa en 1899, pour devenir le tout premier Directeur Général de la santé publique au Canada, un poste équivalent à un titre de sous-Ministre.

Écrit par Jacques Dunant, Boucherville, Qc, en février 2011 et largement inspiré d'un rapport de la *Commission des lieux et monuments historiques du Canada* (sans date) sous le titre : *Montizambert Homme-relais de la bactériologie et pionnier de la santé publique au Canada (1843-1929)*.

Auteur : André Sévigny, historien, Centre de services du Québec

Un autre texte non publié de Jaques Dunant, président fondateur de la Société d'histoire des Îles-Percées, nous a inspiré pour faire connaître ce deuxième descendant de M. de Niverville.

Il est dit « chevalier de Niverville » Fils de Jean-Baptiste Boucher de Niverville et de Marguerite Thérèse Hertel. Né le 22 septembre 1715 à Chambly. Voici un futur militaire, JOSEPH CLAUDE BOUCHER DE NIVERVILLE (1715-1804), qui sera digne de ses oncles Boucher. En 1754, il achète de ses frères et sœurs la moitié indivise de la seigneurie de Chambly, dont ils avaient hérité plus tôt. Il est lieutenant-colonel de milice de Trois-Rivières. Il est aussi nommé surintendant des Amérindiens de tout le district de St-Maurice, incluant la ville de Trois-Rivières. Il fait une brillante carrière militaire : il a servi 20 ans sous le régime français, 40 ans sous la couronne britannique. Passé en France en 1761, il revient en 1763, après avoir été fait chevalier de St-Louis le 16 juillet 1763. Au moment de sa mort, le 30 août 1804, il était le dernier chevalier de Saint-Louis au Canada.

Il épousa le 5 octobre 1757, à Trois-Rivières, Marie Josephe Châtelain, fille de François et Marguerite Cardin. Selon le PRDH et selon Yves Drolet dans le Dictionnaire de la noblesse, ils eurent 13 enfants. Marie Josephe hérite de la maison de son père 4 ans après son mariage avec Joseph Claude. La maison est classée en 1960 et restaurée en 1972. Maintenant appelée Manoir Boucher de Niverville, cette maison est devenue un élément majeur du patrimoine trifluvien et est encore ouverte aux visiteurs aujourd'hui (voir une biographie plus complète dans le Dictionnaire biographique du Canada, volume 5).

Christophe Février dit Lacroix et Marie Martin

(1673 -)

Christophe Février, sieur de La Croix (1634-1695) est né à Mantes-sur-Seine, France. Soldat du régiment de Carignan, il est présent à Boucherville dès 1670.

En 1671, Christophe Février épouse, à Montréal, Marie Martin, **nièce de Charles d'Ailleboust**. Sylvio Dumas nous apprend qu'il s'agit d'une **filles du roi** (voir annexe 2.12). Lors de la passation du contrat de mariage, *il est intéressant de noter les personnalités présentes; de la part du Sr de la Croix : Pierre Boucher, écuyer Sr de Grosbois, seigneur de Boucherville, Pierre Goislard dit Dupuis, Jean Lafond dit Lafontaine, habitants de Boucherville, Antoine Bazinet dit Tourblanche, Joseph Gauthier dit La Roze, habitants de Montréal; et de la part de la dite demoiselle Martin : Noble Charles d'Ailleboust, écuyer Sr des Musseaux, bailli (juge civil et criminel) de l'île de Montréal, son oncle maternel, D(lle) Barbe d'Ailleboust, sa tante, fille du Sr des Musseaux, M(re) Gabriel Souart, prêtre ancien curé et maître d'école de Montréal, M(re) Gilles Perot, aussi prêtre curé du lieu et D(lle) Jeanne Mance. Ce contrat de mariage a été signé à l'Hôtel-Dieu, ce qui explique la présence de cette dernière* (voir annexe 2.9).

Sept enfants naissent de cette union, dont cinq meurent en bas âge. En 1673, Christophe est **l'un des trente-huit premiers concessionnaires de Pierre Boucher et il reçoit un emplacement dans le bourg, il est borné d'un côté par une rue qui le sépare de la terre seigneuriale du seigneur** et d'autre côté, par Pierre Goislard. Comme pour tous les autres concessionnaires, il n'y a aucune mention de bâtiment. La description reflète ce qu'ils ont reçu il y a quelques années et non les améliorations qu'ils ont pu apporter. On peut penser que Christophe Février est déjà installé sur le terrain puisque le notaire Frérot est bâti tel que mentionné dans la description de l'emplacement de Denoyon. On constate que les cousins d'Ailleboust sont parrain ou marraine à deux reprises. On retrouve aussi Jeanne Crevier, Pierre Boucher, fils, le couple Prudent Bougret, Charlotte Etienne et quelques autres pionniers (voir annexe 2.10).

Après le décès de Marie Martin en juillet 1680, seul avec deux enfants, il épousera Claire Françoise Gauthier, quatre mois plus tard. Huit enfants naissent de ce mariage. Christophe Février décède en 1695 **« tué sur son désert par les Iroquois »**. Nous ignorons comment Pierre Boucher reprend possession de l'emplacement. Il est possible que Février ait négligé l'emplacement et que le seigneur en ait repris possession. Nous sommes certains qu'il s'agit du même emplacement grâce à la publication numérique *Boucherville en 1724* : voir la note 7 et le verso de la carte dans la section arrière-fiefs et concessions qui dépendent du bourg (voir annexe 2.2).

Christophe Février et Marie Martin, par leur fille Marie Anne, qui épouse Louis Ménard, font partie des ancêtres de L.-H. Lafontaine (*Un peu de généalogie autour de la maison dite Louis Hippolyte-La Fontaine*, voir annexe 3.1). Les enfants du premier et du second lit feront alliance avec les Ménard dit Lafontaine, Martin, Séguin, Dupré et Thouin (voir annexe 2.11).

Vous trouverez plus d'informations sur ce pionnier dans le travail de G.-Robert Gareau (voir annexe 2.9).

Section B

Faubourg Ste-Anne

Raisons qui nous ont amenés à faire des recherches
pour les 470 et 466 Marie-Victorin

Chaîne de titres, 470 et 466 Marie-Victorin

Chaîne de titres, emplacement no 7 du Faubourg Ste-Anne

Chaîne de titres, emplacement no 8 du Faubourg Ste-Anne

Raisons qui nous ont amenés à faire des recherches pour les 470 et 466 Marie-Victorin

Pourquoi avoir fait la recherche de titres pour les 470 et 466 boulevard Marie-Victorin ?

Le ministère de la Culture et des Communications du Québec, dans son *Répertoire du patrimoine culturel du Québec*, fournit des explications qu'il n'appuie pas sur des documents authentiques, mais sur la tradition orale. (*Répertoire du patrimoine culturel du Québec*, voir annexe 2.8) Tout comme les deux plaques commémoratives, réalisées à l'initiative de la Société du patrimoine de Boucherville, en 1992. La même remarque s'applique aux nombreux écrits, parus sous différentes formes, qui ont été rédigés à partir de ces mêmes informations, qui ont été par la suite largement répandues.

Et pourtant, le même ministère, en 1979, dans Boucherville Répertoire d'architecture traditionnelle, nous dit : *Même si l'analyse architecturale a établi un certain lien entre cette maison et les contrats de 1741, sur le plan historique, cependant, nous ne sommes pas en mesure de confirmer que ce bâtiment a été construit pour François Pierre Boucher de Boucherville. C'est pourquoi nous reportons à une date ultérieure la poursuite de cette recherche et la publication de ses résultats*

Nous avons poursuivi cette recherche et nous vous faisons part des résultats.

Monique Roy, dans son ouvrage : *Rapport d'évaluation du potentiel archéologique de Boucherville*, produit pour le Ministère des Affaires culturelles, en 1980, (extraits du rapport, voir annexe 2.15), abonde dans le même sens :

Jusqu'à récemment, il semblait évident que le manoir Pierre Boucher, sis au 470 boul. Marie-Victorin, était bien la demeure concernée par le contrat de 1741. Or une analyse plus précise de l'architecture de cette habitation a fait ressortir des différences notoires entre les clauses du contrat de construction et la composition du manoir Pierre Boucher.

Compte tenu des différences notoires entre le contrat de construction du deuxième manoir seigneurial et l'actuel manoir Pierre Boucher, il est permis de soupçonner que cette maison n'est peut-être pas celle qui fut construite en 1741 pour le seigneur.

Nous sommes conscients qu'il est très difficile, même avec un travail appuyé sur des documents authentiques, comme celui que nous vous présentons, d'invalider une information qui s'appuie sur une tradition orale partiellement vraie soit que : Pierre Amable, 5^e seigneur de 1812 à 1857, habitera la maison du 470 Marie-Victorin après 1841. C'est le seul des Boucher de Boucherville à avoir habité les lieux.

Loin de nous l'idée de demander que ces deux bâtiments soient déclassés, nous pensons plutôt qu'ils méritent grandement de conserver leur classement, mais sur des bases solides.

Ce qui permettrait à la maison du 510 Marie-Victorin (Maison Malhiot) et à l'emplacement du 1^{er} et du 2^e manoir (construit pour François Pierre Boucher de Boucherville en 1741), de prendre la place qui leur revient.

(*Boucherville en 1724*, voir annexe 2.2)

CHAÎNE DE TITRES, 470 et 466 MARIE-VICTORIN

Présentation

Le 470 et le 466 Marie-Victorin sont des biens culturels classés, respectivement le 20 novembre 1974 et le 13 janvier 1965. Ils bénéficient d'une aire de protection depuis 1976.

(Situation du faubourg Sainte-Anne, lot 152, voir annexe 4.8)

La terre où ces maisons sont situées a appartenu aux Denoyon, Lesueur, Rainville, Viger et Boucher de La Bruère, avant d'appartenir à Pierre Amable Boucher de Boucherville, à partir de 1841.

En ce qui a trait au 466, il n'y a aucune mention d'un hangar ou d'un hangar de pierres dans les documents consultés, sauf le 9 octobre 1835 lors de l'inventaire des biens de la succession de Charles Boucher de la Bruère et de Joseph Boucher de la Broquerie. On y mentionne l'existence d'un **hangar** sans plus de précision.

C'est la succession de Charles Boucher de La Bruère et de Joseph Boucher de La Broquerie qui cèdera la terre avec la maison ainsi que les droits seigneuriaux qui y sont attachés, à Pierre Amable Boucher de Boucherville, 5^e seigneur, les 19 et 20 mars 1841. Ce dernier en fera sa maison seigneuriale. Il aurait peut-être été difficile pour le seigneur primitif de Boucherville de ne pas posséder les droits seigneuriaux de l'endroit où il habite. Ces droits appartenaient aux La Bruère depuis le décès du 2^e seigneur, en 1740.

On le constate à la lecture du document suivant :

Règlement et partage de la succession de feu Pierre Boucher de Boucherville et son épouse, passé devant les arbitres Jean de Latour, notaire royal en la prévôté de Québec et Jacques Pierre Daneau de Muy, officier dans les troupes du détachement de la Marine, le 21 mars 1741.

Ce document nous confirme très clairement que dans ce partage, René Boucher de La Bruère, 2^e fils de Pierre Boucher de Boucherville et de Charlotte Denys, obtient les droits seigneuriaux sur la terre de deux arpents de front par 25 de profondeur appartenant à Jean Lesueur soit celle où sera construite plus tard la maison du 470 Marie-Victorin. Cette terre appartiendra à Jean Viger quelques mois plus tard par la vente de Jean Lesueur et Louise de Noyon sa femme, au profit de Jean Viger, le 16 octobre 1741, devant le notaire Antoine Loiseau.

C'est donc seulement à partir de 1841 que la propriété appartiendra aux Boucher de Boucherville, ce qui rend impossible le fait que la maison située au 470 boulevard Marie-Victorin, ait été bâtie pour François Pierre Boucher de Boucherville, 3^e seigneur. Il est donc faux de prétendre que le 470 Marie Victorin a été bâti pour ce dernier, par Michel Huet dit Dulude en 1741.

Ouvrons une parenthèse pour énoncer quelques faits concernant la maison en pierre que François Pierre Boucher de Boucherville, 3^e seigneur, fait construire en 1741 (marché de construction passé le 3 mars 1741 avec Michel Huet dit Dulude, devant le notaire Antoine Loiseau). Elle était plutôt située sur le site actuel des deux maisons victoriennes, 514 et 518, boulevard Marie-Victorin (lot 139 du village), à l'angle de la rue Pierre-Boucher et du boulevard Marie-Victorin. François Pierre fait construire cette maison sur l'emplacement qu'ont occupé les deux premiers seigneurs, Pierre Boucher, fondateur et Pierre Boucher de Boucherville, son fils. Les 3^e, 4^e, et 5^e seigneur l'ont

possédée et habitée. Pierre Amable Boucher de Boucherville, 5^e seigneur, la vend à Augustin Weillbrenner le 16 septembre 1815.

(Plan du village de Boucherville 1810-1811, voir annexe 4.1 et Plan du bourg de Boucherville, voir annexe 4.3)

Louis Lacoste en fait l'acquisition en 1824; elle sera connue plus tard sous le nom de « Maison Lacoste ». Cette famille la revend à Charles Racicot, le 12 avril 1883, devant le notaire Louis Normandin. Le nouveau propriétaire en fait une auberge jusqu'en 1893, alors que le Conseil municipal du Village de Boucherville, dans son procès-verbal du 10 avril 1893, refuse de renouveler le permis ou licence de vente de boissons alcoolisées de Charles Racicot et ce dernier va fermer son auberge définitivement.

Tiré de : Pépin Gilles, *Hôtels, pensions et cottages*, dans *La belle époque la villégiature à Boucherville*, Société d'histoire des Îles-Percées, 1999, page 25 et note 8 en bas de page.

Le 30 octobre 1897, M. Racicot hypothèque en faveur de Mme Anysie Bazinet, devant le notaire Louis Normandin : *...deux terrains... connus et désignés sous le numéro cent trente-neuf et cent quarante-deux des plan et livre de renvoi officiels du dit village de Boucherville, avec une maison en pierres et autres bâtisses dessus érigées.*

Le 14 juillet 1902, devant le notaire Valmore Lamarche, M. Racicot vend à M. Octave Laurence, de Montréal, ces 2 mêmes terrains *....ainsi que le tout se trouve actuellement avec toutes les bâtisses dessus érigées et tous les matériaux et autres valeurs se trouvant sur les dits 2 terrains sans exception ni réserve.* M. Laurence y fera éventuellement construire les maisons victoriennes, appelées « Maisons Laurence » situées aux numéros 514 et 518 boulevard Marie-Victorin.

(*Circuit patrimonial de Boucherville*, page 14, voir Annexe 2.3)

Revenons à la maison du 470 Marie-Victorin, dont nous ne savons pas la date précise de construction, n'ayant pas de certitude quant au marché de construction qui devrait s'y rattacher. Deux des propriétaires de la terre ont fait bâtir une maison en pierre. Ce sont Jean Viger, qui est déjà en possession d'une maison en pierre, lorsqu'il vend la terre aux La Bruère, en 1777. Quant à Joseph Boucher de la Bruère, sieur de Montarville qui signe un marché de maçonnerie et un autre de menuiserie, en 1777, nous ne sommes pas en mesure de dire où il fait bâtir cette maison.

(*Le Vieux-Boucherville Nouveau regard*, pages 8 à 10, voir annexe 2.1)

Nous ajoutons les précisions suivantes au sujet des trois marchés de construction :

1^o Antoine Loiseau, le 29 janvier 1751

Marché pour la menuiserie d'une maison en pierre entre Joseph Lecompte dit Lavimaudière et Jean Viger

2^o François Racicot le 22 novembre 1777

Marché de maçonnerie entre Barthélemie Renaud dit Narbonne et M. de Montarville

3^o François Racicot, le 24 novembre 1777

Marché de menuiserie pour une maison de pierres entre M. Montarville et Clément Racicot

On pourrait penser que le 470 Marie-Victorin est la maison que M. Montarville fait bâtir en 1777 et que « La Chaumière » est la maison que Jean Viger fait construire en 1751. Ce n'est pas le cas

puisqu'en 1784, lorsque M. Montarville fait un échange avec son frère, le Chevalier de la Bruère, il n'y a qu'une maison.

Les transactions passées entre Jean Viger et les frères La Bruère dans les années 1770 et 1780, semblent privilégier l'hypothèse que la maison du 470 Marie-Victorin, soit celle de Jean Viger, construite en 1751.

Chaîne de titres

Thomas Frérot, le 4 avril 1673

Concession par Mr Boucher, seigneur de Boucherville p(r) servir à trente huit personnes dénommées au pied dud contract ...

Dont,

18-Jean DENOYON Serrurier Comme dessus 50 arpens en deux arpens de front & sur *Vingt cinq de profondeur*, a prendre *dun bon arpent de profondeur*, du Bord du grand chemin a Cause de quoy Led. Seigneur donne aud. acq(eur) deux au(es) arpens le long de sa Concession de ceux qui ont estés destinés a lhab(ation) de la bourgade Bornés dun costé du costé du nord est par une ligne qui Court norrois & sudest qui faict la separa(on) des terres Lieu deslaises pour Le Bourg & aux terres non conceddées, dau(e) costé par une pareille Ligne Le Sr huet p(r) fiscal dun bout aux emplacements du bourg tirant tant aud acq(eur) quau no(re) susd. & dau(e) Boulte a l'est qui abouty a une Ligne qui court nord est & scaurois qui faict la separa(on) dentre lad. concession aux terres non conceddées pour de lad. concession En jouir, Le Rest suiv (t) en lad. Minutte cy dev(t).

Tiré de : Gareau, G.-Robert, *Pionniers de Boucherville 1673*, 2^e édition, 1997, p. 1 à 6.

Observations :

Denoyon est le seul dont la terre ne commencera pas au bord du grand chemin. C'est pourquoi le seigneur lui donne deux autres arpents de long de sa concession.

Thomas Frérot, le 4 avril 1673

Concession d'Emplacement par mr Boucher à denis Veronneau Et autres personnes au nombre de vingt Et denommez au pied dud Contrat.

Led Seigneur a donné concedd (donné & concedd) a Jean denoyon. Me Armurier Serrurier, a ce p'nt & accept. ' aud tiltre pour luy & plusieurs CEST a scavoit Ung emplace^t de terre pour Bastir dans la bourgade a prendre depuis la Borne & Separation de larpent ou est basty Led no^{re} susd Jusques a la borne et alignem^t de la Concession du S^r huet procureur fiscal de Cette Seig^{rie} & apprendre en profondeur a Ung bon arpent du grand chemin qui V'a Le Long de la Riviere qui doit estre. de trente Six piedz. Leq^t Led acquerer Se Submet & oblige de le tenir Net en telle Sorte que les harnois y puisse passer, Borné d'un costé du costé du Scaurois A la Concession dud S^r huet d'aue costé Led nore susd d Un boutte a la concession dud acquerer, & dautre boutte Le Long dud grand Chemin, POUR dud emplace^t de terre en faire & disposer en led. Acq^{eur} le Reste Suiv^t & Conform^t a la minutte de larpent de denis Veronneau.

Tiré de : *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, Vol XIII no 2, février 1962, p. 53 à 56

Observations :

Denoyon est le seul dont la terre et l'emplacement sont ensemble

Thomas Frérot, le 4 avril 1673

Concession d'Emplacement par mr Boucher à denis Veronneau Et autres personnes au nombre de vingt Et denommez au pied dud Contrat

Thomas frerot no^{re} Led Seig^r luy a donné & Concedé Un demy arpent de front Sur d'eux. de profondeur quy dict ung arpent de terre borne dUn costé aud denoyon dautre costé a Une Rue quy separ (é) davec le S^r Remy dun boult a La grande Rue nre dame, d'aue boult le long du fleuve S^t laurens & le Reste Suiv^t lad Minutte

Tiré de : Mémoires de la Société généalogique canadienne-française, Vol XIII no 2, février 1962, p.53 à 56

Commentaires :

Nous ne ferons pas la recherche de titres pour cet emplacement. Nous savons qu'en 1724, lors de l'aveu et dénombrement, il appartient à Jean Cicot.

Marien Tailhandier, le 17 février 1713

Donation par Marie Chauvin, veuve de Jean Denoyon à Jean Lesueur et Louise De Noyon, sa femme.

Après discussions, Jean Lesueur et Louise de Noyon, son épouse, acceptent la donation de tous les biens de feu Jean de Noyon et de Marie Chauvin qui sont dans son habitation à Boucherville, située entre celle de Chicot et de Dulude, et tous les bestiaux, maison et meubles.

Tiré de : Gareau, G.-Robert, *Pionniers de Boucherville 1673*, 2^e édition, 1997, p. 59

Aveu et dénombrement de 1724

Qu'audeSsus est francois leSueur qui possede vn Emplacement d'vn demy arpent de front sur deux de profondeur chargé des mêmes cens et rentes que celui cy dessus sur lequel jl n'y a qu'vn Jardin

Tiré de : *Lustucru*, no 10, Boucherville, Société d'histoire des Îles-Percées, 1991, page 19

Aveu et dénombrement de 1724

Qu'audeSsus est francois lesueur qui possede deux arpens de front Sur lad.^e profondeur chargés des mêmes cens et rentes et droit de Commune, lequel a maison, grange, Etable, bergerie, Ecurie, quarente cinq arpens de terre labourable et cinq arpens de prairie

Tiré de : *Lustucru*, no 10, Boucherville, Société d'histoire des Îles-Percées, 1991, page 22

Commentaires :

Sur la carte des pages 16 et 17 du *Lustucru* no 10 publié à l'hiver 1990-1991, Jacques Dunant localisait déjà la terre de Lesueur au nord-est du boulevard Montarville. (*Lustucru* no 10, p. 16-17, voir annexe 2.6). Ce qui concorde avec notre chaîne de titres. L'hôtel de ville est aujourd'hui bâti sur cette terre qui se termine à peu près à la hauteur de la rue François-Gravé, vis-à-vis de la rue De Jumonville.

Les 3 et 4 juillet 1733, procès verbal du grand chemin (bord de l'eau) par Eustache Lanouiller de Boisclerc

*... la terre de Lafontaine passée il passera derrière la maison de Louis Lacroix (Babin dit Lacroix) et suivant les dits picquets passera sur la terre de Rainville qui reculera sa cloture de 6 pieds otera sa Soue et laissera subsister Sa maison jusqu'à ce qu'il la fasse rebatir de la ira passer devant les batiments le long du jardin de Jacques Dulude et suivra chez Pierre Dulude qui reculera sa cloture de 24 pieds fera seul un pont jusqu'à la **petite Chapelle Ste-Anne** qu'il faut reculer de 5 pieds...*

Commentaires :

Il est intéressant de noter la présence d'une autre chapelle sur la terre des héritiers de Denis Véronneau. Appelée **petite chapelle**, elle devra être enlevée lorsqu'elle sera rebâtie. La carte de l'aveu et dénombrement de 1724 (*Lustucru* no 10, p.16-17, voir annexe 2.6) nous permet de les localiser approximativement.

Antoine Loiseau, le 28 décembre 1734

Contrat d'avancement d'hoirie pour un emplacement donné par Jean Lesueur et Louise Denoyon, sa femme à Charles Rinville et Louise Lesueur leur gendre et leur fille.

... un emplacement de cinquante trois pieds de large et le plus qui ci trouvera chez Louis Babin, sur cent vingt pieds de profondeur sis et situé aud Boucherville, tenant sur le devant au chemain du roy et en proffondeur aud Bailleur, joignant d'un coté aud Babin et d'autre coté au dit Bailleur...

... ayant fait bâtir une maison depuis plusieurs années...

Antoine Loiseau, le 16 octobre 1741

Contrat de vente faite par Jean Lesueur et Louise Denoyon, sa femme au profit de Jean Viger

... une concession de deux arpant de front sur vingt cinq arpant de profondeur. De plus, vandant comme desu un emplacement suivant leur contrat de concession et procès verballe de bornage, a la réserve du terrain du S^r Charle Rinville leur gendre que leds vendeurs luy ont donné en avancement de Doirie... Et la terre de deux arpant de front, tenant sur le devant au bout dud emplacement, Et d'autre bout En profondeur à la terre de Paul Cristin dit S^t Amour, Et ledit emplacement tenant sur le devant au fleuve S^t Laurent et dautre bout a lad concession, Et tous lad terre et Emplacement joygniant d'un coté à la terre de jacque huet dit Dulude, Et d'autre coté a celle de louis Babin dit Lacroix.

Antoine Loiseau, le 26 février 1758

Vente par Jacques Miguet dit Latrémouille, comme tuteur des enfants mineurs de Charles Rinville et de Louise Lessieur, sa veuve, à Jean Vigé

Scavoir ledit emplacement de la contenance de cinquante trois pieds de large et le surplus qui se trouvera de louis babin, sur cent vingt pieds de long, situé audit boucherville tenant sur le devant au chemin du roy et en profondeur a la terre dudit acquéreur, joygnant d'un coté à l'emplacement de louis Cicot et d'autre coté audit acquéreur...

Commentaires :

Grâce à la banque de données des minutes notariales « Parchemin », nous savons que Charles Rinville a été procureur fiscal de 1740 à 1748. C'est à ce titre qu'il signe un plan de la bourgade

de Boucherville avec le notaire Antoine Loiseau. Ce qui nous permet de dater cette carte entre 1740 et 1748. Auparavant, elle était datée entre 1730 et 1760, période de pratique du notaire Antoine Loiseau.

(Plan de la bourgade de Boucherville, voir annexe 4.2B)

François Racicot, le 11 septembre 1777

Cession des biens de Jean Viger et Angélique Huet, sa femme à Messieurs La Bruère et Montarville

Scavoir une terre situé dans le dit Boucherville de la contenance de deux arpens de front sur la profondeur quelle peut avoir toutes terres Labourables. Sur laquelle une maison de pierre couvert en planches... logeable, une grange, clotures et foses... tenant sur le devant au fleuve St-Laurent en profondeur à pierre dulude, d'un côté au nord-est joignant à Louis Cicot et Michel Viger, d'autre coté au chemin de roy qui dessent de la profondeur audit fleuve.

Observations :

Les cédants se réservent entre autres la moitié de la maison du coté du sud-ouest.

François Racicot, le 13 septembre 1777

Partage des biens de Jean Viger entre messieurs de La Bruère et Montarville

Joseph Boucher écuyer sieur de Montarville aura :

... une terre de deux arpens de front sur vingt cinq arpens de profondeur situé dans le dit Boucherville prenant sur le devant au fleuve St Laurent en profondeur à pierre dulude, d'un côté joignant Louis Cicot et michel viger d'autre coté au chemin du roy une maison de pierre sur icelle construite une grange foses cloture terres labourables

François Racicot, le 20 juillet 1784

Partage des biens de Jean Viger et sa femme, entre Messieurs La Bruère et Montarville

Et au dit Sieur de montarville et son épouse, il leurs comptera et appartiendra une terre de deux arpens de front sur vingt cinq arpens de profondeur, tenant sur le devant au fleuve St Laurent, en profondeur à pierre huét père, au nord-est joignant à Louis Cicot père, et au sud ouest au chemin qui dessent de la profondeur au dit fleuve avec tous les batiments sur icelle Construit sans aucune réserve.

Observations :

Il ne faut pas oublier que depuis 1781, M. de Montarville concède des emplacements au faubourg Ste-Anne. Il faudrait comparer le partage de 1777 avec celui-ci pour comprendre les raisons de ce second partage.

François Racicot, le 29 novembre 1784

Échanges entre M^r Montarville et M^r Le Chevalier

M. Montarville et son épouse cèdent :

deux arpens de front sur vingt cinq arpens de profondeur situé dans la seigneurie de Boucherville tenant sur le devant au fleuve St Laurent, En profondeur, pierre huét, au sud-ouest au chemin de Roy, au nord-est à michel Viger. Bien attendu que dans la dite quantité de terrain est compris

plusieurs tenanciers qui possèdent des emplacements des quels le dit S^t de La Bruère et son épouse en feront le recouvrement des rentes annuelle et perpétuelle et autres droits seigneuriaux sur laquelle terre, une maison contruit en pierre, dont la jouissance qu'après le décès de Jean Viger et sa femme, ainsy que d'un lopin de terre, et en outre une lettrie et une petite étable dont jouissance pareillement après le décès des dit Viger et sa femme, pour des dit biens jouir par le dit sieur de La Bruère et son épouse Leurs dits hoirs et ayant causes ainsy que les droits seigneuriaux et féodaux attribué et annexées à la dite terre.

Observations :

M. Le Chevalier est Charles Boucher de la Bruère qui épouse Josephthe Boucher de la Broquerie à Trois-Rivières le 8 octobre 1776.

François Racicot, le 26 mars 1787

Délaissement faite par dame Angélique Huet, veuve Jean Viger à M^r Chevalier la Bruère

... laquelle a reconnu avoir par ces présentes délaissé et abandonné dès maintenant et à toujours ... La pleine et entière jouissance quel a et peut avoir et qui consiste en La moitié de la maison et un lopin de terrain que le dit feu son mary et elle ce sont réservé par l'acte de cession...

J. Pierre Gauthier, le 5 décembre 1807

Vente par Joseph Viger et son épouse à Charles Boucher Ec^r sieur de La Bruère

Une portion de terre size dans la seigneurie de Boucherville, d'un demi arpent de front sur vingt trois de profondeur, tenant par devant et d'un coté aud.^t sieur acquéreur, par derrière à Pierre Dulude et d'autre coté à Louis Cicot...

Commentaires :

Nous ne ferons pas la recherche de titres pour cet ajout à la terre.

J. Pierre Gauthier, le 26 mars 1811

Vente par Louis Cicot père à dame veuve Charles De La Bruère

... à ce présente et acceptante tant pour elle que pour D^{elles} Victoire et Sophie Labruère ses filles leurs hoirs et ayant cause un lopin de terre scis aud.^t bourg de Boucherville d'environ six pieds et demi de large sur cent soixante cinq pieds de profondeur y compris le chemin de Roy tenant d'un côté au terrain de lad^{te} Dame acquéreuse, et d'autre côté aud.^t Vendeur, Et telle qu'il est actuellement clos... que lad.^{te} Dame acquéreuse a dit bien savoir et connaître pour en être en possession depuis environ quinze ans

Commentaires :

Nous ne ferons pas la recherche de titres pour cet ajout à la terre.

J. Pierre Gauthier, le 8 mars 1815

Vente par sieur Joseph Paschal Trudelle à dame veuve De La Bruère et ses d^{elles}

... un emplacement scis et situé dans led^t bourg de Boucherville, tenant par devant au chemin de Roy par derrière à Etienne Trudelle, d'un côté à la rue St-Charles et d'autre coté aux d.^{tes} Dames acquéreuses, avec une maison en bois...

Commentaires :

Nous sommes en présence du terrain no 8 du faubourg Saint-Anne.

Louis Lacoste, le 9 octobre 1835

Inventaire des biens de la communauté d'entre dame Josephte Boucher de la Broquerie et Charles Boucher de la Bruère écuyer et de leurs successions respectives

12° Une terre sise près le bourg de Boucherville de deux arpens et demi de front sur vingt trois arpens de profondeur et de là prenant deux arpens et six pieds et demi de front sur deux arpens de profondeur (y compris les emplacements du Faubourg S^{te} Anne) le tout plus ou moins tenant par devant au Fleuve S^t Laurent, par derrière et d'un coté au Docteur R. C. Weilbrenner écuyer et de l'autre coté au chemin de Roi avec une maison en pierres, grange, étable, **Hangard**, écurie, laiterie, remises, glacière et autres bâtiments dessus construits cette terre se trouve dans la portion de seigneurie ci-dessus désignée en onzième lieu excepté un demi arpent de front sur vingt trois arpens de profondeur conquets de la dite communauté

Commentaires :

Cette description inclut l'achat du 5 décembre 1807 et celui du 26 mars 1811.

Plus :

17° Un emplacement situé au Bourg de Boucherville de l'étendue qu'il peut avoir, tenant par devant au chemin de Roi par derrière à Étienne Trudelle ou ses représentants, d'un coté à la rue S^t Charles et de l'autre coté à la terre ci-dessus désignée en douzième lieu avec une maison en bois et autres bâtiments dessus construits (cet emplacement fait partie des emplacements dudit Faux-bourg S^{te} Anne et se trouve situé dans la portion de seigneurie ci-dessus désignée en onzième lieu) conquêt de la dite communauté

Commentaires :

Cet emplacement a été acquis le 8 mars 1815

Louis Lacoste, le 16 juillet 1836

Partage de terres entre D^{elle} Victoire B. de La Bruère et L'hon^{ble} F.X. Malhiot Ec^r et son épouse

Entre autres choses, François Xavier Malhiot et Sophie Boucher de la Bruère auront :

1° Une terre sise près le bourg de Boucherville de deux arpens et demi de front sur vingt trois arpens de profondeur et de la en venant au Fleuve prenant deux arpens et six pieds et demi de front sur deux arpens de profondeur, (y compris les emplacements du Faux-bourg S^{te} Anne). Le tout plus ou moins. Tenant par devant au Fleuve S^t Laurent, par derrière et d'un coté au Docteur Weilbrenner et de l'autre coté au chemin de Roi, avec une maison en pierres, grange, étable, **Hangard**, Écurie, Laiterie, remises, glacière et autres bâtiments dessus construit, conquêt de la communauté d'entre les dits feus Charles Boucher de la Bruère Ec^r et son épouse.

2° Un emplacement situé au Bourg de Boucherville dans le Faux-bourg S^t Anne sus mentionné, de l'Étendue qu'il peut avoir, tenant par devant au chemin de Roi par derrière à Antoine Lacoste,

d'un coté à la rue St Charles et de l'autre coté à la terre ci-dessus désignée, avec une maison en bois et autres bâtiments dessus construits aussi conquêt de la dite communauté.

3° Une portion de la Seigneurie de Boucherville de deux arpens de front sur vingt cinq arpens de profondeur Tenant par devant au Fleuve par derrière au second rang d'un coté au Nord est à une portion de la dite seigneurie appartenant audit Thomas R. de Boucherville Ec^r et de l'autre coté au Sud ouest à une portion de la dite seigneurie appartenant audit Pierre de Boucherville écuyer, conquêt de la dite communauté dans laquelle portion de seigneurie, se trouve inclus, deux arpens de front sur vingt cinq arpent de profondeur de la terre ci-dessus désignée en premier lieu et les emplacements du Faux-bourg S^{te} Anne. Les trois lots ci-dessus prisés ensemble trente mille livres anciens cours.

Charles Daneau De Muy, le 19 mars 1841

Vente et concession par l'honorable François Xavier Malhiot écuyer à Pierre Boucher de Boucherville

François Xavier Malhiot, écuyer, résident au village de Verchères au nom et comme se portant fort et caution de François Alfred, Joseph Erambert Erasme, Charles Archibald Edmond et Pierre Édouard Malhiot, ses enfants mineurs issus de son mariage avec feu dame Sophie Boucher de la Bruère, sa seconde épouse...

*... Une terre près le bourg de Boucherville de deux arpents et demi de front sur vingt trois arpents de profondeur et delà en venant au fleuve prenant deux arpents six pieds et demi de front sur deux arpents de profondeur ou environ tant en front qu'en profondeur (y compris les emplacements du Faux-bourg S^{te} Anne de l'étendue qu'ils peuvent avoir, dont un de ces emplacements appartient aux susdits mineurs et trois pieds de terre de front tout autour desdits emplacements qui à l'avenir les sépareront des terres présentement vendu et concédé qui, les dits emplacements et trois pieds de terre de front tout autour des dits emplacements ne feront point partie de la présente vente et concession) Tenant la dite terre présentement vendu et concédé par devant au fleuve S^t Laurent par derrière et d'un coté au Docteur R.C. Weilbrenner et de l'autre coté au chemin de la Reine et aux susdits trois pieds de terre autour desdits emplacements restant appartenir aux dits mineurs avec une maison en pierres, grange, étable, **Hangard**, écurie, laiterie, remises, glacière et autres bâtiments dessus construits et avec tous les contrevent, jalousie, contreporte double, et tout autres...*

Louis Lacoste, le 20 mars 1841

Échanges entre Pierre de Boucherville, écuyer et l'honorable François Xavier Malhiot écuyer ès dit nom

*François Xavier agit toujours pour ses enfants mineurs, Pierre-Amable de Boucherville reçoit :
... Une portion de la dite seigneurie de Boucherville de deux arpents de front sur vingt cinq arpents de profondeur dont le Domaine consiste en un emplacement maison et autres bâtiments dessus construit situé dans le Faux-bourg S^{te} Anne de l'Etendue qu'il peut avoir, Tenant par devant au chemin de la Reine, par derrière à Antoine Lacoste, d'un coté à la rue S^t Charles et de l'autre coté au terrain ci-après mentionné faisant aussi partie du Domaine et consistant en trois pieds de front courant tout autour des emplacements formant le dit Faux-bourg S^{te} Anne, et le séparant d'une*

terre appartenant au dit cessionnaire. Tenant la dite portion de seigneurie en totalité par devant au Fleuve S^t Laurent par derrière au Docteur R. C. Weillbrenner Ec^r d'un coté au Nord d'Est au terrain dudit bourg de Boucherville, et à une portion de la dite seigneurie de Boucherville appartenant à Thomas René de Boucherville Ec^r et de l'autre coté au Sud ouest à une autre portion de la dite Seigneurie de Boucherville appartenant au dit cessionnaire...

Louis Lacoste, le 19 avril 1854

Concession et vente par l'honorable Pierre B. de Boucherville Ec^r à Jacques Huet dit Dulude, cultivateur

Une portion de terre située dans la Seigneurie de Boucherville, paroisse de Boucherville au premier rang, près du susdit Village, de l'Etendue quelle peut avoir, à prendre au Sud Sud Est au Trait quarré la Séparant d'avec la terre de Rémi Claude Weillbrenner, Ecuyer M.D. à aller en gagnant à l'ouest Nord ouest à l'Emplacement de Xavier Brunel, duquel, c'est-à-dire de la ligne Sud Sud Est de cet emplacement, il sera tiré un trait quarré franc, du chemin de la Reine au Sud Sud ouest de la dite portion de terre jusqu'à la ligne la Séparant d'avec la terre du dit R.C. Weillbrenner Ec^r au Nord Nord Est, qui, ledit Trait quarré franc séparera la dite portion de terre d'avec le Terrain restant appartenir audit Seigneur, du quel Trait quarré en dernier lieu mentionné, la dite portion de terre se continuera au Nord Nord Est des Emplacements du dit Xavier Brunel et d'Antoine Fisette et les joignant, jusqu'à l'emplacement de François Normandin, sur la largeur qu'il peut y avoir à prendre des Emplacements des dits Xavier Brunel et Antoine Fisette jusqu'à une ligne parallèle à celle du front Nord Nord Est de l'emplacement du dit François Normandin et se continuera jusqu'au trait quarré franc sus mentionné, laquelle ligne Parallèle Séparera cette portion de terre d'avec le terrain restant appartenir au dit Seigneur, de sorte que la dite portion de terre présentement concédée et vendu Se trouvera borné à L'ouest Nord ouest par le terrain restant appartenir audit Seigneur, partie par l'emplacement de François Normandin et partie par l'emplacement de Xavier Brunel, d'un coté au Sud Sud ouest par le Chemin de la Reine en grande partie et l'autre partie par les emplacements des dits Xavier Brunel et Antoine Fisette et de l'autre coté au Nord Nord Est et par l'autre bout au Sud Sud Est, par la terre du dit Rémi Claude Weillbrenner Ec^r. De plus cède et abandonne Le dit Seigneur audit Jacques Huet ce acceptant, une grange, qui se trouve Sur le Terrain restant appartenir audit Seigneur, celle qui est le plus au Sud Est, pour l'enlever de ce jour au premier jour de mars prochain...

Commentaires :

Nous ne poursuivrons pas la recherche de titres pour cette partie de la terre.

Louis Lacoste, le 23 septembre 1854

Échanges entre l'honorable Pierre B. de Boucherville Ec^r et Rémi Claude Weillbrenner Ec^r et M.D.

Pierre B. de Boucherville a cédé :

Un lot de terre de forme irrégulière, situé près du dit Village de Boucherville, à prendre au Nord ouest au terrain restant au dit cédant, qui sera Séparé du lot de terre présentement cédé, par une Ligne diagonale, qui prendra de la ligne Sud ouest de la terre du dit cessionnaire, à deux pieds du Coin Sud de la Remise du dit cédant, construite sur le terrain lui restant appartenir et qui se continuera en droite ligne jusqu'au coin Sud de l'emplacement de Louis Béland Tel qu'il l'a eu en

concession dudit Hon^{ble} de Boucherville, de la largeur que le dit lot de terre peut avoir à prendre au Nord est à la terre du dit Rémi Claude Weilbrenner Ec^r à aller au Sud ouest à une partie du terrain que Le dit cédant a concédé et vendu à Jacques Huet dit Dulude, Sur la profondeur qui peut se trouver à prendre au Nord ouest à la Susdite ligne diagonale Séparant le terrain restant appartenir audit cédant d'avec le lot de terre présentement cédé, à aller au Sud est à l'autre partie du terrain, que le dit cédant a concédé et vendu audit Jacques Huet dit Dulude, en culture, avec une grange dessus construite, appartenant au dit Jacques Huet ou ses représentants ...

Commentaires :

Nous ne poursuivrons pas la recherche de titres pour cette partie de la terre.

Louis Normandin, le 14 mai 1858

Inventaire de la succession de feu l'honorable Pierre Amable Boucher de Boucherville

Manque sur le microfilm

Louis Normandin, le 14 mai 1858

Partage des biens immeubles dépendants, de la succession de feu L'Hon^{ble} P. B. de Boucherville Ecuyer, entre Pierre George Prévost et Charles E. N. Boucher de Boucherville Ecuyers et Charle B. de Grosbois Ecuyer.

Le second lot ira à Charles Eugène Napoléon Boucher de Boucherville et contiendra entre autres choses :

... un emplacement ou lopin de terre situé au dit village de Boucherville de la contenance qu'il peut avoir renfermé dans les limites ci-après mentionnées, tenant par devant au fleuve S^t Laurent par derrière et d'un côté au Nord-est à Rémi Claude Weilbrenner Écuyer, et de l'autre côté à Louis Béland, avec une maison en pierre, hangard, remises et autres bâtiments dessus construits

Louis Normandin, le 19 mai 1858

Échanges entre Louis René Chaussegros de Léry écuyer ès dit nom et Charles Eugène Boucher de Boucherville écuyer M.D.

Louis René agit aussi pour son frère Charles Augustin Chaussegros de Léry.

Charles-Eugène Napoléon Boucher de Boucherville cède :

Un lopin de terre situé au dit village de Boucherville, de la contenance qu'il peut avoir, renfermé dans les limites ci-après mentionnées, savoir : tenant par devant au Fleuve St-Laurent, par derrière et d'un côté au nord-est à Rémi Claude Weilbrenner, écuyer, et de l'autre côté à Henriette Bachand épouse de François Normandin et Louis Béland, avec une maison en pierres, grange, hangar, écuries, remise et autres batiments dessus construits.

... commencer la jouissance et possession de ce jour à l'avenir de part et d'autres

Louis Normandin, le 14 juin 1858

Procès verbal de vente des effets mobiliers de la succession de feu l'honorable Pierre Boucher de Boucherville

Manque sur le microfilm

Louis Normandin, le 22 septembre 1858

Vente par Henriette Bachand, épouse de François Normandin à Louis René Chaussegros de Léry Ecuyer, et Mons^r Louis Béland

Chacun pour moitié, savoir :

Un emplacement située au dit village de Boucherville, contenant soixante et douze pieds de front sur soixante et douze pieds de profondeur, plus ou moins tant en front qu'en profondeur, tenant par un bout au nord-est et d'un côté au nord-ouest au dit Louis René Chaussegros de Léry Ecuyer, par l'autre bout à une rue et de l'autre côté au dit Louis Béland avec une maison et hangard dessus construits.

Et les dits acquéreurs désirant jouir par divis de l'emplacement ci-dessus désigné sont convenus de le partager comme suit, savoir :

Le dit Louis René Chaussegros de Léry Ecuyer aura, et il lui appartiendra pour sa part dans le dit emplacement, la juste moitié d'icelui, à prendre du côté nord-ouest et le hangard construit sur le dit emplacement lequel devra être défait et enlevé par le dit Sieur de Léry sous le délai d'un mois. L'autre moitié du dit emplacement et le bois de la maison construite sur icelui appartiendront au dit Louis Béland ainsi que les pierres de la cheminée du côté sud-est de la dite maison, et le dit Louis Béland sera tenu défaire et enlever la dite maison à ses frais et dépens dans le délai d'un mois. Le dit Louis Béland sera tenu, et il s'oblige par ces présentes tant pour lui que pour ses hoirs et ayant cause, de faire et entretenir de ce jour à toujours à l'avenir, toute la clôture de division entre ces deux parties d'emplacement, en planches debout de pas moins de cinq pieds de hauteur, et en clôture pleine.

Louis Normandin 8 juillet 1859

Vente par Louis René C. de Léry écuyer à Remi Claude Weilbrenner

Une portion de terre, avec une grange sus érigée, située au dit village de Boucherville, de forme irrégulière, joignant d'un côté au sud-ouest et par devant au nord-ouest au terrain du dit vendeur ès dit nom, d'avec lequel, le terrain présentement vendu sera séparé par une ligne qui sera tirée à une distance de dix pieds de ladite grange, (mesure française) laquelle ligne se trouve actuellement marquée par des petits piquets, joignant d'un côté au nord-est au terrain du dit acquéreur, et de l'autre côté au sud-est à la terre de Gilbert Provost.

Commentaires :

Louis René agit aussi au nom et comme procureur de son frère Charles Augustin Chaussegros de Léry.

Pour notre démonstration, il n'est pas nécessaire de poursuivre plus avant cette chaîne de titres.

Chaîne de titres, emplacement no 7 du Faubourg Ste-Anne

Présentation

Du 21 janvier 1813 (F.G. Lepailleur) au 4 octobre 1843 (Louis Lacoste), tous les contrats énumérés dans la chaîne de titres nous parlent de deux emplacements, mais ils sont toutefois occupés par un seul propriétaire. À partir de cette date (1843), le terrain est réellement scindé en deux parties, celle d'Antoine Lacoste et celle de Louis Béland. Cette dernière sera augmentée d'une partie triangulaire, le 10 décembre 1845 (Plan rattaché au contrat du 10 décembre 1845 devant Louis Lacoste, voir annexe 4.6). Le 22 septembre 1858 (Louis Normandin), Henriette Bachand qui possède alors le terrain qu'Antoine Lacoste avait conservé, le vend à ses deux voisins Louis Béland et Louis René Chaussegros de Léry, chacun pour moitié. (Situation du faubourg Sainte-Anne, lot 153, voir annexe 4.8)

C'est sur la partie que Chaussegros de Léry achète que le garage relevant du 466 Marie Victorin (Chaumière) est bâti, alors que le 460 rue Samuel Provost est bâti sur la partie triangulaire dont Louis Béland fait l'acquisition le 10 décembre 1845 (voir annexe 4.6). Le 462 rue Samuel Provost occupe donc la plus grande partie, soit environ les $\frac{3}{4}$, du terrain no 7. Le contrat d'échanges entre Antoine Lacoste et Pierre de Boucherville, mentionné le 4 octobre 1843, nous échappe toujours.

M^{sr} Antoine Girouard sera propriétaire du terrain du 6 juin 1818 au 20 septembre 1828. Il est le demi-frère de Joseph Pascal et d'Étienne Trudel, Marguerite Chaperon, leur mère, ayant épousé en 1^{ères} noces Antoine Girouard et en secondes noces Jacques Trudel.

(Plan du faubourg Ste-Anne, voir annexe 4.4)

Chaîne de titres

Hiatus dans la chaîne de titres

Le 5 juin 1781, lorsque M. Montarville concède le terrain no 8 à Louis Pilet, Louis Dubois fait déjà partie des tenants et aboutissants.

François Racicot, le 30 juin 1793

Vente par Louis Dubois et Charlotte Favreau, sa femme, habitant de Varennes à Joseph Lacoste dit Languedoc et Catherine Bougrette, sa femme demeurant à Boucherville

... un emplacement situé à Boucherville faux bourg S^{te} Anne tenant sur le devant à une rue d'un coté à Louis Pilet et des deux autres cotés à M^r Le Chevalier Labruère Contenant tous le terrain qui pourra ce trouver entre les bornes planté sur la dite emplacement avec la maison, un angard, une lettrie et clotures et des latrines

J. Pierre Gauthier, le 6 juillet 1797

Vente par Joseph Lacoste dit Languedoc à Jacques Dulude

... un emplacement scis et situé aud' bourg de Boucherville, tenant par devant à la rue par derrière et d'un côté à M^r Chevalier Labruère et d'autre côté à Louis Pilet, de la contenance qu'il peut avoir, et tel qu'il est actuellement clos et borné, avec une maison en bois, un hangard, une laiterie et autres bâtiments dessus construits

J. Pierre Gauthier, le 30 décembre 1800

Échanges entre Jean Charbonneau et Jacques Huet

Jean Charbonneau aura :

Un emplacement scis et scitué aud' Bourg de Boucherville, dans le faux bourg S^{te} Anne, tenant par devant à la rue, par derrière et d'un côté à M^r Chevalier Labruère et d'autre côté aud' Jean Charbonneau avec une maison en bois, un hangard et une laiterie

Hiatus dans la chaîne de titres

Dans le contrat d'échanges du 16 novembre 1811 devant J. Pierre Gauthier, entre Michel Gatien et Pascal Trudel, ce dernier déclare que son épouse, M. Élisabeth Charbonneau est propriétaire des biens échangés par partage fait devant M^e Gauthier, notaire, le 20 octobre 1802, et par contrat d'échanges entre elle et Jean Charbonneau, son père, le 27 novembre 1804.

Nous n'avons pas encore trouvé le contrat de partage.

J. Pierre Gauthier, le 16 novembre 1811

Échanges entre J. Pascal Trudel et son épouse M. Élisabeth Charbonneau et Michel Gatien, aubergiste et M. Archange Petit son épouse

Pascal Trudelle et son épouse délaissent :

1^o *un emplacement scis et situé dans led.^t bourg de Boucherville tenant par devant au chemin du Roy, par derrière à l'emplacement cy-après désigné, d'un côté à Mad.^e veuve La Bruère de l'autre côté à la rue St-Charles avec une maison en bois, une grange et autres bâtiments dessus construits (terrain no 8)*

2^o *un autre emplacement scis aud.^t bourg de Boucherville de soixante douze pieds de large sur ou environ, sur cent seize pieds de profondeur ou environ, tenant par devant à la rue St-Charles, d'un côté et par derrière a lad.^{te} dame V.^e La Bruère et d'autre côté à l'emplacement cy dessus désigné avec une maison en bois, un étable et autres bâtiments dessus construits (terrain no 7)*

Observations :

Michel Gatien et son épouse occupent déjà une des maisons et l'autre est occupée par Charles Magdoff.

Commentaires :

Archange Petit est la veuve de Jacques Trudel, frère d'Étienne, de Pascal et par leur mère, d'Antoine Girouard

François Georges Lepailleur, le 21 janvier 1813

Vente par Michel Gatien, aubergiste et son épouse Archange Petit à Louis Bourdon

... deux emplacements contigus situés dans le bourg de Boucherville de la contenance de soixante douze pieds quarrés chacun plus ou moins s'il s'y trouvent prenant par devant à la rue St Charles par derrière au N.E. à Dame veuve Chevalier De la Bruère et au N.O. aud^t vendeur avec une maison et autres batiments dessus construits

J. Pierre Gauthier, le 24 juin 1814

Vente par Joseph Bourdon et sa femme Josephte Lamoureux à Etienne Trudelle

... deux emplacements contigus situés dans le bourg de Boucherville, de la contenance de soixante douze pieds quarrés chaque plus ou moins, s'il s'y trouve, sans garantie de mesure précise, tenant par devant à la rue St-Charles par derrière et d'un coté à D^e V^e Labruère et d'autre coté au S^r Michel Gatien, avec une maison et autres batiments dessus construits

Observations :

Durocher est locataire

J. Pierre Gauthier, le 6 juin 1818

Vente par Etienne Trudel M^e Cordonnier à Messire Antoine Girouard prêtre

...deux emplacements contigus situés dans led Bourg de Boucherville, de la contenance de soixante douze pieds quarrés chaque, plus ou moins, s'il s'y trouve sans garantie de mesure précise, tenant par devant à la rue St-Charles, par derrière et d'un coté à dame V^e Labruère, et d'autre coté aux dites dames Labruère, avec une maison et autres bâtimens dessus construits

Observations :

Antoine Girouard est prêtre curé de Saint-Hyacinthe. Le contrat est passé chez Étienne Desmarteau (époux de Josephte Trudel)

Commentaires :

Qui habitera la maison ?

Louis Lacoste, le 20 septembre 1828

Vente par Messire Antoine Girouard ptre à Augustin Viger forgeron et son épouse Clémence Renaud

Deux emplacements contigus l'un à l'autre situés dans le dit Bourg de Boucherville, de la contenance de soixante et douze pieds quarrés chaque, plus ou moins s'il s'y trouve sans garantie de mesure précise, tenant par devant à la rue St Charles, par derrière et d'un coté aux Dames de Labruère et d'autre coté aux dites Dames de Labruère avec une maison en bois et un autre petit bâtiment dessus construits

Observations :

Le contrat est passé en la maison de Messire Antoine Tabeau, prêtre et curé de Boucherville

Charles Daneau Demuy, le 28 septembre 1833

Vente par Augustin Viger et son épouse à Antoine Lacoste dit Languedoc

Deux emplacements contigus l'un à l'autre situés dans le dit bourg de Boucherville de la contenance de soixante douze pieds en superficie chaque plus ou moins s'il s'y trouve, sans garantie de mesure précise, tenant par devant à la rue S^t Charles par derrière et des deux cotés aux dames Labrière avec une maison en bois et autres bâtiments dessus construits

Louis Lacoste, le 4 octobre 1843

Vente par Antoine Lacoste et son épouse Sophie Renaud dit Deslauriers à Louis Béland

... un emplacement ou lopin de terre situé au dit village de Boucherville, de la contenance de quatre vingt pieds de front au trait quarré Nord-ouest, allant en se rétrécissant et ayant cinquante pieds de front au trait quarré Sud est sur soixante pieds de profondeur, sans garantie de mesure précise, tant en front que profondeur, tenant par devant au chemin de la reine, par derrière et d'un côté à Pierre de Boucherville Ecuyer, et de l'autre côté aux dits vendeurs en culture, avec une maison dessus construite, les autres batisses ayant été faites par le dit acquéreur.

Commentaires :

Antoine Lacoste l'a acquis, comme dit précédemment, d'Augustin Viger, mais aussi en partie par échanges avec Pierre de Boucherville, sans plus d'informations. Ce contrat nous échappe pour le moment. Le vendeur conserve une partie du terrain.

Charles Daneau Demuy, le 22 juin 1844

Vente par Antoine Lacoste, cultivateur, et son épouse Sophie Renaud dit Deslauriers à Jean Baptiste Bénard dit Carignan, cultivateur et son épouse Madeleine Riendeau (Partie nord-ouest)

... un emplacement ou lopin de terre situé au Village de Boucherville, de la contenance de soixante et huit pieds de front, sur quatre vingt pieds de profondeur, plus ou moins, tenant par devant au chemin de la Reine, par derrière et d'un côté à L'honorable Pierre de Boucherville et de l'autre côté à Louis Béland, avec une maison, écurie et autres batisses sus érigées...

Louis Lacoste, le 10 décembre 1845

Vente et concession par l'honorable Pierre de Boucherville écuyer à Louis Béland m^{tre} forgeron (Partie sud-est)

... un emplacement ou lopin de terre situé au village de Boucherville ou près dudit village de Boucherville de forme triangulaire et de la contenance de soixante et dix pieds ou plus s'ils s'y trouvent de front au trait Nord ouest, allant en rétrécissant et se réduisant à la profondeur de cent cinquante pieds ou plus s'ils s'y trouvent de profondeur dudit lopin de terre à un pou... au trait quarré Sud est, tenant par un bout au Nord ouest à un autre terrain appartenant audit Louis Béland, d'un côté à l'est à un autre terrain appartenant audit cédant et de l'autre côté au Sud ouest à Pierre Viger et François Normandin, en culture, sans aucun bâtiment dessus construit

Louis Béland hypothèque :

... l'emplacement ou lopin de terre sus désigné et de plus un emplacement situé au même lieu de la contenance de quatre vingt pieds de front au trait quarré Nord ouest allant en rétrécissant et ayant cinquante pieds de front au trait quarré Sud est sur soixante pieds de profondeur, tenant au Nord ouest à Jean B^{te} Bénard dit Carignan, au Sud est au terrain ci-dessus désigné et cédé, au nord est audit S^r Seigneur et au Sud ouest à une rue, avec une maison, boutique et autre bâtiments dessus construits

Commentaires :

Un plan est rattaché à ce contrat, probablement de la main de Pierre Amable Boucher de Boucherville. (voir annexe 4.6)

Louis Lacoste, le 22 avril 1857

Vente par Jean Baptiste Bénard à Luc Durand (Partie nord-ouest)

Un emplacement situé audit Village de Boucherville, sur la rue St Joseph, contenant soixante et douze pieds de front sur soixante et douze pieds de profondeur, tenant par un bout au Nord est et d'un coté au Nord ouest à L'Hon^{ble} Pierre de Boucherville par l'autre bout à la dite rue St Joseph et de l'autre coté à Louis Béland, avec une maison en bois et hangard dessus construits

Observations :

Jean Baptiste Bénard dit Carignan est bourgeois et demeure au village de Boucherville. Luc Durand est cordonnier et réside au village de Boucherville. Jean Langevin est locataire.

Louis Lacoste, le 26 septembre 1857

Vente par Luc Durand à dame Henriette Bachand épouse en secondes noces de François Normandin, sa mère (Partie nord-ouest)

Un emplacement situé audit Village de Boucherville, sur la rue S.^t Joseph, contenant soixante douze pieds de front sur soixante douze pieds de profondeur, tenant par un bout au Nord est et d'un coté au Nord ouest à l'Hon^{ble} Pierre de Boucherville, par l'autre bout à la dite rue S.^t Joseph et de l'autre coté à Louis Béland, avec une maison en bois et hangard dessus construits...

Observations :

La jouissance a commencé le 22 avril 1857. Luc Durand est cordonnier et réside à Montréal. Sa mère est veuve en premières noces de Louis Durand et épouse en secondes noces de François Normandin, maître boulanger d'avec lequel elle est séparée quant aux biens.

Louis Normandin, le 22 septembre 1858

Vente par Henriette Bachand, épouse de François Normandin à Louis René Chaussegros de Léry Ecuyer, et Mons^r Louis Béland

Chacun pour moitié, savoir :

Un emplacement située au dit village de Boucherville, contenant soixante et douze pieds de front sur soixante et douze pieds de profondeur, plus ou moins tant en front qu'en profondeur, tenant par un bout au nord-est et d'un coté au nord-ouest au dit Louis René Chaussegros de Léry Ecuyer, par l'autre bout à une rue et de l'autre coté au dit Louis Béland avec une maison et hangard dessus construits.

Et les dits acquéreurs désirant jouir par divis de l'emplacement ci-dessus désigné sont convenus de le partager comme suit, savoir :

Le dit Louis René Chaussegros de Léry Ecuyer aura, et il lui appartiendra pour sa part dans le dit emplacement, la juste moitié d'icelui, à prendre du côté nord-ouest et le hangard construit sur le dit emplacement lequel devra être défait et enlevé par le dit Sieur de Léry sous le délai d'un mois. L'autre moitié du dit emplacement et le bois de la maison construite sur icelui appartiendront au dit Louis Béland ainsi que les pierres de la cheminée du côté sud-est de la dite maison, et le dit Louis Béland sera tenu défaire et enlever la dite maison à ses frais et dépens dans le délai d'un mois. Le dit Louis Béland sera tenu, et il s'oblige par ces présentes tant pour lui que pour ses hoirs et ayant cause, de faire et entretenir de ce jour à toujours à l'avenir, toute la clôture de division entre ces deux parties d'emplacement, en planches debout de pas moins de cinq pieds de hauteur, et en clôture pleine.

Isaïe Amable Quintal, le 23 novembre 1861

Vente par Louis Béland, forgeron du village de Boucherville et Dame Julie Renaud à Louis Bolduc, forgeron (Partie sud-est)

... un emplacement ou lopin de terre situé au dit Village de Boucherville, ayant au trait carré Nord-Ouest soixante et douze pieds de largeur sur 50 pieds de longueur et de là prenant encore soixante douze pieds de largeur allant en retrécissant jusqu'à vingt pieds de largeur, au Sud-Est, sur un arpent de longueur, le tout plus ou moins, tenant par devant à la rue, Jean Baptiste Bénard, Pierre Viger et François Normandin par derrière à Louis René Chaussegros de Léry Ecr Gilbert Provost, d'un côté au Nord Ouest au dit Louis René Chaussegros de Léry Ecr et de l'autre côté au dit Gilbert Provost, en culture, avec une maison, une boutique de forge, grange et autres bâtisses sus-érigées.

Pour notre démonstration, il n'est pas nécessaire de poursuivre plus avant cette chaîne de titres.

Chaîne de titres, emplacement no 8 du Faubourg Ste-Anne

Présentation

Après avoir été détaché de la terre en 1781, l'emplacement no 8 a appartenu à Louis Pilet, François Boucher de la Bruère, Jean Charbonneau, Joseph Pascal Trudel et à Michel Gatien avant d'appartenir à Joseph de la Broquerie, veuve de Charles Boucher de la Bruère, et à ses filles en 1815. (Situation du faubourg Sainte-Anne, lot 152, voir annexe 4.8)

L'obligation du 14 janvier 1804, nous a porté à penser que « La Chaumière » était située sur le terrain no 8, mais une carte qui nous donne l'implantation au sol des bâtiments du secteur et un examen plus approfondi du dossier (voir commentaires au bas du document du 14 janvier 1804) nous prouvent le contraire. (Modifications ajoutées sur la carte suivante : Extrait 5 matrice graphique.pdf-lot avant la réforme cadastrale.pdf, Ville de Boucherville, voir annexe 4.7)

Chaîne de titres

J. Pierre Gauthier, le 8 mars 1815

Vente par Joseph Pascal Trudelle huissier à dame Joseph de la Broquerie veuve de feu Charles Boucher de La Bruère et à D^{elles} Victoire et Sophie de la Bruère

Un emplacement scis et situé dans led.^t bourg de Boucherville, tenant par devant au chemin de Roy, par derrière à Étienne Trudelle, d'un côté à la rue St-Charles et d'autre côté aux d.^{tes} Dames acquéreures avec une maison en bois dessus construite

J. Pierre Gauthier, le 8 mars 1815

Vente par Michel Gatien, aubergiste du bourg de Boucherville à Joseph Pascal Trudelle, huissier

Un emplacement scis et situé dans le bourg de Boucherville, tenant par devant au chemin du Roy, par derrière à Étienne Trudelle, d'un côté à la rue St-Charles et de l'autre côté aux Dames La Bruère, avec une maison en bois dessus construite

J. Pierre Gauthier, le 16 novembre 1811

Échanges entre J. Pascal Trudel et son épouse M. Élisabeth Charbonneau et Michel Gatien, aubergiste et M. Archange Petit son épouse

Pascal Trudelle et son épouse délaissent :

1° un emplacement scis et situé dans led.^t bourg de Boucherville tenant par devant au chemin du Roy, par derrière à l'emplacement cy-après désigné, d'un côté à Mad.^e veuve La Bruère de l'autre côté à la rue St-Charles avec une maison en bois, une grange et autres bâtiments dessus construits (terrain no 8)

2° un autre emplacement scis aud.^t bourg de Boucherville de soixante douze pieds de large sur ou environ, sur cent seize pieds de profondeur ou environ, tenant par devant à la rue St-Charles, d'un côté et par derrière à lad.^{te} dame V.^e La Bruère et d'autre coté à l'emplacement cy dessus désigné avec une maison en bois, un étable et autres bâtiments dessus construits (terrain no 7)

Observations :

Michel Gatien et son épouse occupent déjà une des maisons et l'autre est occupée par Charles Magdoff.

J. Pierre Gauthier, le 27 novembre 1804.

Échanges entre J. B. Charbonneau et Joseph Pascal Trudelle, son gendre

Jean-Baptiste Charbonneau délaisse :

Un emplacement scis et situé aud.^t bourg de Boucherville de la contenance qu'il peut avoir et telle qu'il est actuellement clos, tenant par devant au chemin du Roy, par derrière aux d.^{ts} acquéreurs, d'un coté à Mons^r Chevalier De La Bruère et d'autre coté à la rue avec une maison, un écurie et autres bâtiments dessus construits.

Observations :

Joseph Boucher sieur de Montarville se porte caution pour Joseph Pascal Trudelle

J. Pierre Gauthier, le 14 janvier 1804

Obligation consentie par Jean Baptiste Charbonneau, aubergiste de Boucherville en faveur d'Eustache Beaubien Desrivières, négociant de Varennes

Jean-Baptiste Charbonneau hypothèque :

...spécialement un hangard en pierre, une maison et emplacement scis aud.^t bourg de Boucherville tenant par devant au chemin de Roy, par derrière à Pascal Trudel, d'un côté à M^r Chevalier [de la Bruère] et d'autre coté à une rue...

Commentaires :

Lors de l'échange du 27 novembre 1804, il y a sur l'emplacement *une maison, un écurie et autres batiments dessus construits*. Il n'y a aucune mention d'un hangar en pierre. Il n'en est pas fait mention non plus dans les transactions suivantes et précédentes.

Lorsque Charbonneau procède à l'inventaire de ses biens le 7 septembre 1802, il possède 3 emplacements au Faubourg Ste-Anne. On peut voir les emplacements sur le plan du faubourg, ce sont les emplacements nos 7, 8 et 9 (Plan du Faubourg Ste-Anne, voir annexe 4.4)

L'immeuble no 8 est ainsi décrit : ... *tenant sur le devant au chemin de Roy, par derrière à l'emplacement cy après désigné (no 7), d'un côté à une rue et d'autre côté à M^r Chevalier Labruère, avec une maison en bois.*

L'immeuble no 7 est ainsi décrit : ... *tenant par devant a une rue, par derrière et d'un coté a M^r Chevalier Labruère et d'autre coté à l'emplacement cy dessus désigné (no 8), avec une maison de bois, un hangard et une laiterie dessus construits.*

L'immeuble no 9 est ainsi décrit : *...joignant par devant au chemin du Roy d'un côté et par derrière à une rue et de l'autre côté à Augustin Weillbrenner, sur lequel est bati un hangard en pierre à deux étage*

Si on regarde les tenants et aboutissants, c'est comme si le 14 janvier 1804 Charbonneau hypothéquait le terrain no 8 avec le hangar du terrain no 9. Ce qui est improbable.

Grâce à une carte qui nous montre l'implantation au sol des maisons actuellement érigées dans le secteur (voir annexe 4.7) et qui nous permet de prolonger la limite nord-est du lot 153 (terrain no 7) vers le fleuve, on réalise que « La Chaumière » (466 Marie-Victorin) est sur le terrain qui relève du 470 Marie-Victorin et non sur le terrain no 8.

J. Pierre Gauthier, le 9 septembre 1802

Inventaire des biens dépendant de la communauté continuée entre Jean^{Bte} Charbonneau et défunte Marie Elisabeth Michel sa première femme et Louise Levasseur sa deuxième femme

Les immeubles

1° *un emplacement sis à Boucherville dans le faux bourg S^{te} Anne de soixante douze pieds de front, sur cent soixante deux pieds de profondeur dans la ligne du Nordest et cent huit pieds dans la ligne du sud ouest, tenant sur le devant au chemin de Roy, par derrière à l'emplacement cy après désigné, d'un coté à une rue et d'autre coté à M^r Chevalier Labruère, avec une maison en bois (terrain no 8)*

2° *Item un autre emplacement scis au même lieu de la contenance qu'il peut avoir, tenant par devant à une rue, par derrière et d'un coté à M^r Chevalier Labruère et d'autre coté à l'emplacement cy dessus désigné, avec une maison de bois, un hangard et une laiterie dessus construits (terrain no 7)*

3° *Item un autre emplacement scis au même lieu, de figure irrégulière de la contenance de cent quatre vingt dix huit pieds dans la ligne Nordest, cent trente pieds de profondeur, sur le niveau de la rue St Joseph formant en superficie deux emplacements et un quart de soixante douze pieds quarrés joignant par devant au chemin du Roy d'un coté et par derrière à une rue et de l'autre coté à Augustin Weillbrenner, sur lequel est bati un hangard en pierre à deux étage (terrain no 9)*

4°, 5°, et 6° une portion de terre en bois debout à Beloeil, la première coupe de bois sur une portion de terre et une terre à Boucherville ainsi que plusieurs titres et papiers.

Commentaires :

C'est le hangard du terrain no 9 qui sera *démoli, en 1939, pour « redresser » le boulevard Marie-Victorin.*

(Boucher Boucherville 1667-1992, 1992, p. 20, voir annexe 2.5)

J. Pierre Gauthier, le 7 février 1797

Vente par M. Montarville ès procureur fondé de S^r Piémont Labruère son frère à Jean Charbonneau m^e boucher demeurant à Boucherville

... un emplacement scis et situé à Boucherville dans le faux bourg S^{te} Anne de la contenance de soixante douze pieds de front sur cent soixante deux pieds dans la ligne du nord-est et cent huit pieds dans la ligne du sudouest, tenant sur le devant au chemin du Roy, en profondeur à Joseph Lacoste, joignant d'un coté à Mons^r Chevalier Labruère et d'autre coté à une rue avec une maison en bois et autres batiments dessus construits...

Observations :

François Labruère écuyer sieur de Piémont est capitaine dans le premier Bataillon des royaux volontaires canadiens et réside à Québec.

François Racicot, le 7 mai 1794

Échanges faits par le S^r piedmont à Louis Pilet

Louis Pilet et son épouse Marie Louise Brien donnent en contre-échange à François Boucher écuyer sieur de La Bruère et Thérèse Montizambert son épouse :

... un emplacement situé à Boucherville contenant soixante et douze pieds de front sur cent soixante et douze pieds dans la ligne du nord-est et cent huit dans la ligne du sud ouest tenant sur le devant au Chemin de Roy en profondeur à Joseph Lacoste, d'un coté à M^r Le Chevalier de la Bruère et d'autre à une rue sur laquelle une maison couverte en planche, cheminée de pierre une boulangerie attenante à la maison et un hangar, et cloture...

François Racicot, le 5 juin 1781

Concession de M^r Montarville à Louis Pilet

... un emplacement situé dans le dit Boucherville de la contenance de soixante et douze pieds de front sur cent soixante et deux pieds dans la ligne du nord-est et cent huit dans la ligne du sud-ouest tenant sur le devant au chemin de Roy, en profondeur à louis dubois au nord-est aud.^t S^r Seigneur, au sudouest à la rue ditte St-Charles

La suite de la chaîne de titres est la même que celle du 470 Marie-Victorin

Section C

Bibliographie

Liste des annexes

Annexes

Bibliographie

Acte de décès et testament de Pierre-Amable Boucher de Boucherville et notes généalogiques.

<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3104538>

Archives des notaires du Québec, Ressources en généalogie, Des origines à 1937.

<https://numerique.banq.qc.ca/ressources/details/notaires>

AUGER, Roland-J., *Concessions à Boucherville en 1673*, Mémoires de la Société généalogique canadienne-française, volume XIII, no 2, 1962, p. 53-56

Aveu et dénombrement du 28 août 1724, transcription Huguette Ducharme, Lustucru no 10, Société d'histoire des Îles-Percées, Boucherville, 1991, p. 9-25

Les Bans de La Nef 1803, transcription Émilie René-Véronneau et Gilles Véronneau, Bicentenaire de l'église Sainte-Famille de Boucherville 1801-2001, Boucherville, Publication de la Fabrique de la Paroisse Sainte-Famille de Boucherville, 2002, p. 44-51

Bibliothèque de l'Assemblée nationale, Québec (Province), *Dictionnaire des parlementaires du Québec 1792-1992*, Les Presses de l'Université Laval, Sainte-Foy, 1993, 859 p.

BUREAU, Pierre, Renée CÔTÉ et Claude MICHAUD, *Boucherville Répertoire d'architecture traditionnelle*, Les cahiers du patrimoine numéro 13, Ministère des Affaires culturelles, 1979, 287 p.

Cadastres abrégés des seigneuries du District de Montréal, 3 vol., Québec, Desbarats, 1863.

Le circuit patrimonial de Boucherville, Recherche et textes Société d'histoire des Îles-Percées, Boucherville, Ville de Boucherville, 2017, 36 p.

COALLIER, Jean, *L'incendie de Boucherville-1843*, Lustucru no 9, Société d'histoire des Îles-Percées, Boucherville, 1985, p. 24-53

CÔTÉ, Jean-René, *Feux d'automne*, Lustucru no 3, Société d'histoire des Îles-Percées, Boucherville, 1976, p. 22-27

CÔTÉ, Jean-René, *Le Seigneur du Moulin*, Lustucru no 1, Société d'histoire des Îles-Percées, Boucherville, 1974, p. 10-13

Dictionnaire biographique du Canada (DBC). <http://www.biographi.ca/fr/>

DROLET, Yves, *Dictionnaire généalogique de la noblesse de la Nouvelle-France*, 3^e édition, Montréal, Éditions de la Sarracénie, 2019. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/4002955>

DUFRESNE, Annie, *Georges Boucher de Boucherville, une vie à l'œuvre : analyse d'une trajectoire au sein de l'institution littéraire et de la société canadienne-française du XIX^e siècle*, mémoire de maîtrise, Université du Québec à Trois-Rivières, 2004, 228 p. <http://depot-e.uqtr.ca/4678/1/000111804.pdf>

DUMAS, Silvio, *Les Filles du roi en Nouvelle-France: étude historique avec répertoire biographique*, Cahier d'Histoire No 24, Société historique de Québec, 1972, 382 p.

DUNANT, Jacques, *Boucher Boucherville 1667-1992*, Société d'histoire des Îles-Percées, Boucherville, 1992, 48 p.

DUNANT, Jacques, *Pierre Boucher, l'Ignoré... Un homme modeste*, Késsinnimek – Roots – Racines.

<https://veillee.net/ancestry////////jacquesd5-3.htm>

DUNANT, Jacques, *Thomas Pépin*, Les Pépin à Boucherville, Société d'histoire des Îles-Percées, Boucherville, 1992, p. 51-61

ETHNOSCOPE, *Étude de potentiel archéologique Vieux-Boucherville*, Juillet 2013, Rapport soumis à la Ville de Boucherville, 147 p.

FARIBAULT-BEAUREGARD, Marthe, *La population des forts français d'Amérique (XVIII^e siècle)*, tome 1, Éditions Bergeron, 1982, 299 p.

- FIND A GRAVE MEMORIAL, Low, révérend George Jacobs, 1836-1906.
<https://fr.findagrave.com/memorial/153350407/george-jacobs-low>
- FORGET, Nicole, HAREL GIASSON, Francine, SÉGUIN, Francine, *Justine Lacoste-Beaubien et l'Hôpital Sainte-Justine*, (Les grands gestionnaires et leurs œuvres), Presses de l'Université du Québec, Presses HEC, 1995, 240 p.
<https://www.puq.ca/catalogue/livres/justine-lacoste-beaubien-hopital-sainte-justine-526.html>
- FORTIN, Réal, *Jean-Baptiste Boucher, sieur de Niverville et sa seigneurie de Chambly*, s.l., s.n., 2011, 90 p.
- FOURNIER, Marcel, *Les officiers des troupes de la Marine au Canada 1683-1760*, Québec, Septentrion, 2017, 524 p.
- GAUTHIER, Armand, *Joseph Gauthier tonnelier et aubergiste*, Lustucru no 4, Société d'histoire des Îles-Percées, Boucherville, 1977, p. 19-23
- GAREAU, G.-Robert, *Pionniers de Boucherville 1673*, 2^e édition revue et augmentée, Association des Familles Gareau Inc., 1997, 152 p.
Généalogie du Québec et d'Amérique française. <https://www.nosorigines.qc.ca>
- GOULET, J. Napoléon, *Nécrologe de St-Michel, Co. Bellechasse, 1733-1974*, Éditions Bergeron & Fils, no 40, 1977, 80 p.
- HARE, John, *Aux origines du parlementarisme québécois 1791-1793*, Sillery, Septentrion, 1993, 314 p.
https://cap.banq.qc.ca/notice?id=p::usmarcdef_0000413344
- HARE, John, *L'Assemblée législative du Bas-Canada, 1792-1814 : députation et polarisation politique*, Revue d'histoire de l'Amérique française, volume 27, numéro 3, décembre 1973, p. 361-395
- JETTÉ, René, *Dictionnaire généalogique des familles du Québec. Des origines à 1730*, Les Presses de l'Université de Montréal, 1983, 1177 p.
- LACOURSIÈRE, Jacques, *Histoire populaire du Québec de 1791 à 1841*, tome 2, Septentrion, Québec, 2013, 648 p.
- LEMIRE, Jonathan, *Portraits de Patriotes 1837-1838 : œuvres de Jean-Joseph Girouard*, Montréal, VLB éditeur, 2012, 259 p.
Lustucru Index onomastique des numéros 1 à 12, Société d'histoire des Îles-Percées, Boucherville, 2002, 40 p.
- MITCHELL, Estelle, s.g.m., *Messire Pierre Boucher (écuyer) seigneur de Boucherville 1622-1717*, Montréal, VAC OFFSET INC., 1980, 389 p.
Le naufrage de l'Auguste, Lieux historiques nationaux. <https://histoire-du-quebec.ca/naufrage-auguste/>
- OSTIGUY, Raymond, *Saint-Mathias Un domaine en partage*, Cahiers de la seigneurie de Chambly, no 32, 2008.
Parchemin, banque de données notariales du Québec ancien (1626-1801), sous la direction d'Hélène Lafortune et de Normand Robert, Société de recherche historique Archiv-Histo. www.archiv-histo.com
- PELLETIER, Anne, *Le manoir Charles-Eugène Boucher de Boucherville, 486 boulevard Marie-Victorin*, 3 vol. recherche historique présentée à : M. Gilles R. Dupuis, 1996. (Archives de la Société d'histoire des Îles-Percées, Boucherville).
Pionniers et pionnières des débuts de Boucherville jusqu'à 1700, Société d'histoire des Îles-Percées, Boucherville, 1992, 90 p.
- PRDH-IGD. <https://numerique.banq.qc.ca/ressources/details/5371>
- Recensement de 1851 Paroisses Sainte-Famille-de-Boucherville et Saint-Bruno*, volume 8, Montréal, Archiv-Histo, 1996, 83 p.
- Recensements du Canada, 1825, 1851, 1871, 1891, 1901, 1911, 1921*, Bibliothèque et Archives Canada.
<https://www.bac-lac.gc.ca/fra/recensements/Pages/recensements.aspx>
- Registres numérisés de l'état civil de Boucherville de 1698 à 1942*, Publication JPYP, 2005.

Répertoire alphabétique des mariages des canadiens français : 1760-1935 : ordre féminin, 64 vol., Montréal, Institut généalogique Drouin, 1991?

[*Répertoire des mariages du Québec : 1760-1937 : ordre alphabétique*], 49 vol., S.l., Institut généalogique et héraldique québécois, 1989?

Répertoire du patrimoine culturel du Québec, Ministère de la Culture et des Communications, Gouvernement du Québec, 2013.
www.patrimoine/culturel.gouv.qc.ca

Répertoires des mariages de la région de Boucherville, consultés à la Bibliothèque de Boucherville.

ROY, Monique, *Rapport d'évaluation du potentiel archéologique de Boucherville*, Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1980, 50 p. (L'exemplaire comprend des annexes à la fin du volume).

ROY, Pierre-Georges et autres, *Inventaire des greffes des notaires du régime français*, 27 vol., Québec, Archives nationales du Québec, 1942-1976.

SENÉCAL, Gilles, *Boucherville en 1825 Le recensement civil*, Société d'histoire des Îles-Percées, Boucherville, 2007, 60 p.

SENÉCAL, Gilles, *Inhumations sous l'église Sainte-Famille de Boucherville*, en collaboration avec Mireille Pinel Davis, 2^e édition révisée, Société d'histoire des Îles-Percées, Boucherville, 2015, 54 p.

SENÉCAL, Gilles, *Patrimoine religieux et extraits des archives de la paroisse Sainte-Famille de Boucherville*, Société d'histoire des Îles-Percées, Boucherville, 2019, 65 p.

SENÉCAL, Gilles, *Recensement paroissial de 1923*, s. l., s. n., s. d., 92 p. (Archives de la Société d'histoire des Îles-Percées, Boucherville).

ST-GERMAIN, Joseph-Anatole (Frère Côme), *Regards sur les commencements de Drummondville*, 2^e édition revue et augmentée, Drummondville, Société historique de Drummondville, 1978, 77 p.

TALBOT, Éloi-Gérard, *Généalogie des familles originaires des comtés de Montmagny, L'Islet, Bellechasse*, 16 vol., Québec, E.-G. Talbot, 1973-1978.

TANGUAY, Cyprien, *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours*, 7 vol., Montréal, Eusèbe Senécal et Fils, Imprimeurs-Éditeurs, 1871-1890.
<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2021541>

VÉRONNEAU, Gilles et collaborateurs, *La belle oubliée du rang d'Alençon*, Lustucru no 11, Société d'histoire des Îles-Percées, Boucherville, 1995, p.3-14

VÉRONNEAU, Gilles, *Boucherville en 1724*, Société d'histoire des Îles-Percées, Boucherville, 2013.
www.histoireboucherville.org et <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2411878>

VÉRONNEAU, Gilles, CARIGNAN, Suzanne, *La famille Henri Jodoin dans Association des dames de la Sainte-Famille*, 2007. (Archives de la Société d'histoire des Îles-Percées, Boucherville).

VÉRONNEAU, Gilles et Berthe Provost Véronneau, *Index onomastique des Recensements de Boucherville 1871-1901*, Société d'histoire des Îles-Percées, Boucherville, 2006, 79 p.

VÉRONNEAU, Gilles, *Le Vieux-Boucherville Nouveau regard*. État de la recherche, Société d'histoire des Îles-Percées, Boucherville, 2011, 12 p.

Contrats notariés

Archives de la Société d'histoire des Îles-Percées
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bureau de la publicité des droits
Société de généalogie de Longueuil

Cartes et plans

Archives du Séminaire de Trois-Rivières
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Musée de la Civilisation, Coll. Séminaire de Québec
Ville de Boucherville

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 Certificats de localisation et plan

- 1.1 Laferrière, Daigle, Chenard, le 2 octobre 2006
- 1.2 Laferrière, Daigle, Chenard, le 14 juin 2002
- 1.3 Laurent C. Farand, le 16 novembre 1953
- 1.4 Irenée Poissant, plan, lot 143-1, le 28 février 1978

Annexe 2 Publications

- 2.1 Véronneau, Gilles, *Le Vieux-Boucherville Nouveau regard*, Société d'histoire des Îles-Percées, 2011
- 2.2 Véronneau, Gilles, *Boucherville en 1724*, Société d'histoire des Îles-Percées, 2013. Cette annexe est aussi disponible sur www.histoireboucherville.org et <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2411878>
- 2.3 *Le circuit patrimonial de Boucherville*, Recherche et textes Société d'histoire des Îles-Percées, 2017.
- 2.4 Extrait de : *Boucherville Répertoire d'architecture traditionnelle*, Ministère des Affaires culturelles, 1979, p.110 à 112
- 2.5 Dunant, Jacques, *Boucher Boucherville 1667-1992*, Société d'histoire des Îles-Percées, 1992
- 2.6 *Lustucru*, no10, Société d'histoire des Îles-Percées, 1991
- 2.7 Extrait de : *Boucherville Répertoire d'architecture traditionnelle*, Ministère des Affaires culturelles, 1979, p. 90 à 93
- 2.8 Manoir François-Pierre Boucher et Maison La Chaumière, dans : *Répertoire du patrimoine culturel du Québec*, Ministère de la Culture et des Communications, Gouvernement du Québec, 2013 www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca
- 2.9 Extrait de : Gareau, G.-Robert, *Pionniers de Boucherville 1673*, 2^e édition, 1997, p. 94 à 100
- 2.10 Extrait de : *Pionniers et pionnières des débuts de Boucherville jusqu'à 1700*, Société d'histoire des Îles-Percées, 1992, p. 28-29
- 2.11 Extrait de : Jetté, René, *Dictionnaire généalogique des familles du Québec*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1983, p. 418
- 2.12 Extrait de : Dumas, Silvio, *Les filles du roi en Nouvelle-France*, Cahier d'Histoire No 24, Société historique de Québec, 1972, p. 295
- 2.13 Extrait de : *Boucherville Répertoire d'architecture traditionnelle*, Ministère des Affaires culturelles, p. 286-87
- 2.14 Extrait de : Ethnoscop, *Étude de potentiel archéologique Vieux-Boucherville*, Juillet 2013. Rapport soumis à la Ville de Boucherville, p. 103 à 105
- 2.15 Extrait de : Roy, Monique, *Rapport d'évaluation du potentiel archéologique de Boucherville*, Ministère des Affaires culturelles, 1980, p. 21 à 30 et 47 à 50
- 2.16 Dunant, Jacques, *Pierre Boucher, l'Ignoré...Un homme modeste*, dans Késsinnimek – Roots – Racines, 2005-2006. D'autres articles de cette série sont disponibles aux archives de la Société d'histoire des Îles-Percées.

Annexe 3 Généalogie

- 3.1 Véronneau, Gilles, *Un peu de généalogie autour de la maison dite Louis-Hippolyte-La Fontaine*, 2016
- 3.2 Véronneau, Gilles, Réseau de parenté entre Michel Huet dit Dulude et Marie Madeleine Gervaise, 2021

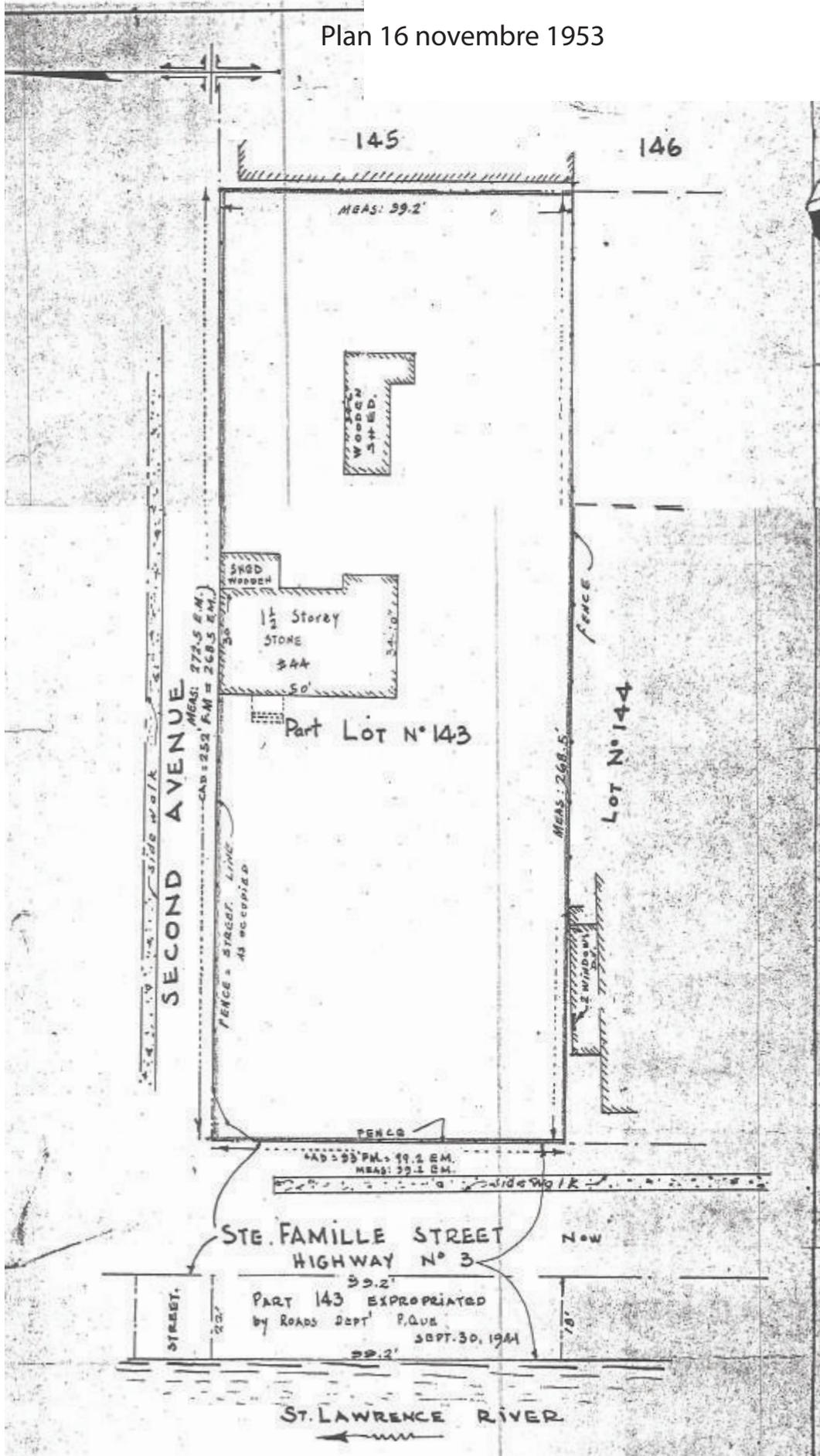
Annexe 4 Cartes

- 4.1 Plan du village de Boucherville 1810-1811, Musée de la Civilisation, Collection Séminaire de Québec, Fonds Viger-Verreau V-26
- 4.2A Partie annotée du Plan de la Bourgade de Boucherville, s. d., Archives du Séminaire de Trois-Rivières, Cote : 0032-GF-001
- 4.2B Plan de la bourgade de Boucherville certifié comme étant véritable et conforme, par Charles Rinville (1740-1748) et Louis Loiseau, notaire (1730-1760), BANQ 2664040
- 4.3 Plan du bourg de Boucherville, s. d., Archives du Séminaire de Trois-Rivières, Cote : 0032-GF-002
- 4.4 Plan du faubourg Ste-Anne, s. d., Archives du Séminaire de Trois-Rivières, Cote : 0032-GF-003
- 4.5 Carte du faubourg Ste-Anne, rattachée au procès-verbal de Pierre Weilbrenner, arpenteur, pour Mme La Bruère, concernant un cours d'eau, 14-15 octobre 1818, Société d'histoire des Îles Percées, Coll. Luc Legault
- 4.6 Plan pour dresser un acte pour M. de Boucherville, rattaché au contrat du 10 décembre 1845, devant Louis Lacoste
- 4.7 Extrait 5 matrice graphique.pdf-lot avant la réforme cadastrale.pdf, Ville de Boucherville
- 4.8 Situation du faubourg Sainte-Anne, *Boucherville. Répertoire d'architecture traditionnelle*, Ministère des Affaires culturelles, 1979, page 60
- 4.9 Partie du Plan du Domaine de La Seigneurie de Boucherville fait par Pierre Weilbrenner, arpenteur, le 29 octobre 1817, Archives du Séminaire de Trois-Rivières, Cote : 0032-GF-050
- 4.10 Carte du Secteur no 3 de la Ville de Boucherville, Extrait de *Ma rue raconte son histoire*, Ville de Boucherville et Société d'Histoire des Îles-Percées, 1984, pages non paginées des Secteurs de la Ville en début de volume

Les annexes 2.1, 2.3, 2.5 et 2.6, ne sont disponibles que dans la copie remise au Ministère de la Culture et des Communications du Québec.

Annexe 1.3

Plan 16 novembre 1953



Annexe 2.2

—DOCUMENT DE TRAVAIL—

BOUCHERVILLE en **1724**

Gilles Véronneau

Société d'histoire des Îles-Percées
Boucherville

Annexe 2.2

Sur lequel fief il y a un domaine Crabbz cont
arpens et six perches de front du nord. Deux pièces de pre
duquel led. s. de Boucheville avne maison de piece
de quarante deux pieds de long sur vingt deux de large
induite de four de dedans, une leviee et une table a
pieces sur pieces et haie de vingt pieds de long sur dix
une grange de quarante pieds de long sur vingt huit
deux de madriers, une autre maison de piece de deux
pied de long sur cinq de large sur une a loger le fermier
et brasserie contenant un arpent en superficie de
piece de deux, quatre vingt arpens de terre labourable
arpens de prairie.

Annexe 2.2

Société d'histoire des Îles-Percées, Boucherville
Boîte postale 234, Boucherville, Québec J4B 5J6

Comité de rédaction

Gilles Véronneau, responsable
Monique Bernard
Huguette Ducharme
Jacques Dunant
Émilie René-Véronneau

Design graphique

Émilie René-Véronneau

Couverture et 4^e couverture

Adaptation d'une photographie de Raymond Aubry†

2^e et 3^e couvertures

Extrait de l'aveu et dénombrement du 28 août 1724



Sauf mention contraire, le contenu de cet ouvrage
est publié sous la licence : Creative Commons BY-NC-ND 2.5

Texte complet de la licence disponible sur
<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.5/ca/legalcode.fr>

2013 © Gilles Véronneau
Tous droits réservés

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2013
Bibliothèque et Archives Canada, 2013

ISBN 978-2-9807531-6-9

*Ce travail se veut un hommage à tous ceux et celles qui,
bon an, mal an, ont travaillé durement, parfois pendant
des générations, pour vivre à Boucherville.*

REMERCIEMENTS

Notre Société permet de réunir des gens avec des intérêts communs, ce qui rend possible des travaux comme celui-ci.

Je remercie M. Jacques Dunant, notre président fondateur de m'avoir donné accès à ses archives, M^{me} Huguette Ducharme pour sa précieuse collaboration et son sens de l'analyse, M^{me} Monique Bernard, une ancienne collaboratrice du comité des pionniers, pour l'énergie qu'elle insuffle à ce nouveau comité et à ma fille, Émilie, d'avoir bien voulu prêter ses compétences pour la présentation de ce document.

Aussi, je remercie M^{mes} Michelle Roy et Suzanne Gibeau Carignan, membres du comité de recherche sur la maison Mailhot.

Je salue M. G.-Robert Gareau pour la qualité de son travail qui nous est d'une grande utilité.


Gilles Véronneau

Annexe 2.2

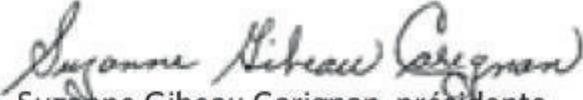
AVANT-PROPOS

En 2011, la publication de l'état de la recherche dans le document *Le Vieux-Boucherville – Nouveau Regard*, dont le principal artisan était Gilles Véronneau, dévoilait l'ancienneté de certaines maisons, l'emplacement de maisons seigneuriales et confirmait la présence de l'un des murs de la palissade. Nous avons présenté notre document au Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, les responsables ont corroboré l'importance de ces découvertes et la pertinence d'une mise en valeur par des fouilles archéologiques.

Forte de cet appui, la Société d'histoire des Îles-Percées profite alors de la consultation sur le budget 2012 pour demander aux élus une mise à jour du potentiel archéologique, puis des fouilles. La Ville de Boucherville a répondu positivement à cette demande, une firme spécialisée travaille présentement à la rédaction d'un nouvel inventaire du potentiel archéologique qui conduira à des fouilles. Une visite guidée du Vieux-Boucherville en compagnie de la soussignée ainsi qu'une série de photographies et de documents provenant des archives de la Société d'histoire ont contribué à étoffer ce dossier.

Depuis 2011, Gilles Véronneau a poursuivi le travail, il a passé un nombre incalculable d'heures à la recherche, puis à l'analyse des limites de la palissade et des concessions à l'intérieur de cette dernière. Plusieurs éléments très importants se sont ajoutés. Dans le but d'aider à l'orientation des fouilles, ce chercheur expérimenté, consciencieux et passionné a décidé de dévoiler l'état actuel de son document de travail dans un livre numérique intitulé *Boucherville en 1724*.

La Société d'histoire des Îles-Percées est redevable envers Gilles Véronneau pour ce travail colossal et est fière de présenter aujourd'hui ce document qui se veut un prélude à un dossier évolutif où l'information sera enrichie au fil des ans.


Suzanne Gibeau Carignan, présidente
Société d'histoire des Îles-Percées

Annexe 2.2



510, boulevard Marie-Victorin, photographié par Raymond Aubry†

Une des rares survivantes du régime français que Michel Huet dit Dulude construira pour Jean-Baptiste Boucher de Niverville à partir de 1743. C'est suite à une recherche au sujet de cette maison que nous avons fait des découvertes étonnantes qui amenèrent celles que vous trouverez dans cet ouvrage.

Annexe 2.2

PRÉSENTATION

Nous publions exceptionnellement ce document de travail pour aider à orienter les fouilles archéologiques prévues ainsi que pour amener la population de Boucherville vers le 350^e anniversaire de fondation en 2017.

Nous avons accumulé beaucoup plus de matériel, nous apporterons donc graduellement des informations supplémentaires et des corrections. Nous avons plusieurs chaînes de titres qui font le lien entre la carte de 1811 et celle de l'aveu et dénombrement de 1724 et bien avant. Bien que nous ayons trouvé quelques terrains dont nous pensons que la concession remonte à 1673, nous n'avons pas réussi pour le moment à trouver la clé pour localiser les concessions de 1673, sauf pour la partie à l'ouest de la rue Pierre-Boucher.

C'est en cherchant le 2^e terrain de M. de Niverville qu'au mois d'août 2011, nous avons pu formuler la première hypothèse. Elle a évolué depuis, mais des éléments importants comme la chapelle des congréganistes et la grande porte du bourg, sont restés bien en place. Dans le cadre du comité de recherche sur la maison Mailhot, en plus du terrain de M. de Niverville près de la rue Pierre Boucher, nous avons réussi à reconstituer la chaîne de titres des terrains de Pierre Laporte et de la veuve Dufort, nous savions donc qu'ils occupaient respectivement la 6^e et 5^e ligne de l'aveu et dénombrement de 1724. De plus, M. Dunant avait publié un article dans le cadre du bicentenaire de l'église Ste-Famille de Boucherville¹ qui localise bien le terrain que Pierre Boucher donne au curé et à ses successeurs en 1685. Les 4 premières lignes sont actuellement mieux documentées que les 5^e et 6^e lignes.

Il faut regarder cette carte avec l'aveu et dénombrement de 1724 dont la première partie, transcrite par M^{me} Huguette Ducharme, a été publiée dans *Lustucru* n° 10. On peut y lire la partie qui concerne le bourg de la page 11 à 19. Vous y trouverez des informations sur les dimensions des terrains et sur les bâtiments.

¹ COLLECTIF. *Bicentenaire de l'église Sainte-Famille de Boucherville et Bicentenaire de la consécration*, Paroisse Sainte-Famille, Boucherville, 2002.

Annexe 2.2



Annexe 2.2

Tentative de localisation des emplacements de l'aveu et dénombrement de 1724, en ce qui concerne le bourg. Pour 1673 et 1733, une hypothèse est formulée concernant la partie à l'ouest de la rue Pierre-Boucher jusqu'au boulevard de Montarville.

EMPLACEMENTS

1^{re} LIGNE

- 1 Louise Boucher
- 2 Gilles Papin
- 3 M. de Montbrun
- 4 M. de Montbrun
- 5 René Lemoine
- 6 Pierre Chaperon
- 7 Gilles Papin
- 8 René Boucher de Laperrière
- 9 Jean-Baptiste Boucher de Niverville

2^e LIGNE

- 10 René Boucher de Laperrière
- 11 Gilles Papin
- 12 Terrain pour l'école
- 13 Léger Bourgerit
- 14 Gilles Papin
- 15 René Boucher de Laperrière
- 16 Pierre Larrivé
- 17 Marien Tailhandier
- 18 Joseph Bénard
- 19 Joseph Huet
- 20 Pierre Huet

3^e LIGNE

- 21 Jacques Gauthier
- 22 Soeurs de la Congrégation
- 23 François Gareau
- 24 Jean Racicot
- 25 Veuve de Pierre Bourgerit
- 26 Sieur de Sabrevois
- 27 Daniel Poirier

4^e LIGNE

- 28 Daniel Poirier fils
- 29 Paul Laporte
- 30 Pierre Chaperon
- 31 Jean Chicot
- 32 Daniel Poirier

5^e LIGNE

- 33 Denis Véronneau
- 34 Jacques Riendeau
- 35 Joseph Véronneau et Jacques Riendeau
- 36 René Bénard
- 37 Jacques Leguille
- 38 Les héritiers de Pierre Bourgerit
- 39 Jean Cicot
- 40 Nicolas Laframboise
- 41 Jean Aubertin
- 42 Veuve St-Amour
- 43 Veuve Dufort

6^e LIGNE

- 44 Curé (?)
- 45 Jacques Xaintonge
- 46 Augustin Littlefield
- 47 Non-concédé
- 48 Pierre Huet
- 49 René Lemoine
- 50 Nicolas Laframboise
- 51 Veuve Quintal
- 52 Pierre Laporte

ARRIÈRE-FIEFS ET CONCESSIONS QUI DÉPENDENT DU BOURG

- 53 1673 Christophe Février
1724 + 1733 Jean-Baptiste Boucher de Niverville
- 54 1673 Pierre Goislard
1724 + 1733 M. de Montbrun
- 55 1673 Pierre Sauchet
1724 René Bau
1733 Jacques Lebeau
- 56 1673 Jacques Ménard
1724 Les héritiers du feu sieur Demuy
1733 Sieur Demuy
- 57 1673 Jean Gareau
1724 Jean Cicot
1733 Jean Chicot
- 58 1673 René Rémy
1724 Louis Mesnard
1733 Lafontaine
- 59 1673 Thomas Frérot
1724 Jean Cicot
1733 Louis Lacroix
- 60 1673 Jean Denoyon
1724 François Lesueur
1733 Rainville

À TITRE INFORMATIF

- 61 1673 Simon Caillouet
- 62 1673 Jean Denoyon
1724 François Lesueur

Annexe 2.2

CARTE DE 1724 NOTES EXPLICATIVES²

NOTE 1

Nous ne sommes pas en mesure de préciser les limites du côté est du bourg, puisque la terre de Pierre Larrivé n'est pas encore localisée avec précision.

NOTE 2

Le 29 novembre 1715, devant Tailhandier, Guybert de la Saudrays concède un emplacement à Léger Bourgery. Le terrain est borné par la rue Ste-Famille, le terrain destiné pour l'école, une petite rue qui va de la vieille église à la cour du curé et une rue qui va du bord de la rivière à la dite église.

NOTE 3

Le 23 octobre 1702, devant Tailhandier, Pierre Boucher concède un emplacement à Pierre Chaperon. Ce dernier doit : *...laisser 8 pieds de large pour un passage entre une porte qu'il y a ou qu'il va y avoir dans la palissade et qui est vis à vis la porte de l'église.*

Actuellement, ce passage ne communique pas tout à fait avec la rue qui se rend à l'église.

NOTE 4

Dans la première édition (1973), de son volume les 38 premiers concessionnaires, M. Gareau fait état que le 7 mars 1705, Jean Lafond fait donation à Pierre Boucher d'une partie de son emplacement sur lequel est bâtie la chapelle des congréganistes. Dans Lustucru n° 4, M^{me} Côté nous parle aussi de

la chapelle des congréganistes et d'une donation que Pierre Boucher fait aux religieuses de la Congrégation de Notre-Dame, toujours le 7 mars 1705. Cette donation en ratifiant une autre de 1699.

Dans un article sur M. de Laperrière (Késsinnimek-Roots-Racines), M. Dunant fait état d'un emplacement que M. de Laperrière achète de Denis Véronneau.³ Ce dernier l'avait obtenu de Lafond. Toutes ces informations concordent. De plus, sur la carte de 1810-1811, des pointillés sont tracés à l'emplacement des soeurs. Indiquent-ils l'emplacement de l'ancienne chapelle ou autre chose? Qui a fait ces pointillés? Sont-ils sur la carte originale? La prudence est de mise car le cahier n° 13⁴ fait état que les religieuses ont vendu à François Truillier-Lacombe, un morceau de terrain de 18 pieds de large sur lequel il pourra construire un hangar.⁵

NOTE 5

Chaîne de titres partielle du 2^e emplacement que M. de Niverville possède en 1724, et qui se trouve aujourd'hui à l'intersection des rues Marie-Victorin et Louis-Hippolyte Lafontaine.

1 Vente d'un emplacement dans le bourg de Boucherville faite par François Gauthier dit St-Germain au nom et comme tuteur des enfants mineurs de défunt Joseph Gauthier dit St-Germain au profit de Guillaume Tougas (26 juillet 1753 - Antoine Loiseau)

² Vu la grande masse de documents consultés, la plupart n'ont été qu'effleurés, et lorsqu'il y a une transcription, elle n'est pas tout à fait fidèle, mais elle respecte le sens.

³ 27 décembre 1711, M. Tailhandier.

⁴ BUREAU, Pierre et al. *Boucherville: répertoire d'architecture traditionnelle*, Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1979, p. 236.

⁵ 21 mai 1766, F. Racicot.

Annexe 2.2

Ce document est riche d'informations sur l'évolution de ce terrain. C'est dans le cadre du comité de recherche sur la maison Mailhot que nous l'avons trouvé. Il nous permet d'affirmer que la maison que M. de Niverville fait bâtir en 1706 est bien situé sur le terrain de la maison Mailhot et non sur ce terrain.⁶

2 Vente d'un emplacement par les héritiers de M. de Niverville à Joseph Gauthier dit St-Germain (5 août 1748 - A. Foucher)

Le terrain mesure 72 pieds par 72 pieds et est borné par le fleuve St-Laurent et la rue Ste-Famille et au nord-est par un petit chemin qui va au bord de l'eau et au sud-ouest par le sieur Guyory. *Le fleuve aurait mangé une partie de la côte.*

3 Avenu et dénombrement de 1724

Le terrain de M. de Niverville sur lequel il n'y a aucun bâtiment mesure maintenant soixante pieds de long sur vingt de large.

4 Contrat de vente par M. de Laperrière à M. de Niverville (8 février 1706 - M. Tailhandier)

...un emplacement de terre sis et situé dans le dit bourg de Boucherville de la contenance de soixante dix pieds de long qui est depuis un flanc à l'autre du fort à l'opposite de l'emplacement dudit notaire et de large tout ce qui se trouvera entre la palissade dudit fort et la grande rue de la Sainte-Famille qui doit être de dix-huit pieds de large...

5 Vente d'un emplacement dans le bourg par Pierre Boucher à René Boucher de Laperrière (31 octobre 1703 - M. Tailhandier)

...un emplacement de terre sis dans le dit bourg de Boucherville à l'opposite de l'emplacement dudit notaire de la contenance de soixante dix pieds de long qui est d'un flanc du fort à l'autre et de large tout ce qui se trouvera entre la palissade dudit fort et la grand rue de la Sainte-Famille qui doit être

de dix huit pieds de large entre l'emplacement dudit notaire et celui ci dessus...

NOTE 6

Il y aura possiblement des changements dans ce secteur.

NOTE 7

Il est évident qu'en 1673 ces terrains n'avaient pas cette forme. Il y aura certainement des variations dans les limites. Cependant, nous avons deux points fixes : l'emplacement de Jean Denoyon en 1673 et l'emplacement de M. de Niverville en 1724.

Il est intéressant de comparer les dimensions entre les concessions de 1673 et l'aveu et dénombrement de 1724. D'ailleurs, si l'on se fie à la description que fait le notaire Frérot lorsqu'il rédige le contrat des premières concessions d'habitation, le 4 avril 1673, il est lui-même un des tenants et aboutissants de Jean Denoyon. Le terrain de Frérot serait beaucoup plus près du boulevard de Montarville que sur cette carte.

Les données pour 1673 sont tirées d'un article de Roland J. Auger,⁷ alors que les données pour 1733, sont tirées du procès-verbal du grand voyer Jean-Eustache Lanouiller de Boisclerc (BAnQ). Ce secteur, à partir du boulevard de Montarville jusqu'à l'emplacement de M. de Niverville, appartiendra presque exclusivement aux de La Bruère pendant une certaine période.

NOTES CONCERNANT LA PALISSADE

NOTE 8

Le 20 août 1701, devant Tailhandier, lorsque M. de Niverville reçoit de son père son premier emplacement, qui aujourd'hui est le long de la rue Pierre-Boucher, on lit : *...du côté nord à la rue qui est le long de la palissade du bourg...*

⁶ Voir GAUTHIER, Armand. « Joseph Gauthier, tonnelier et aubergiste », *Lustucru*, n°4, p.19-23.

⁷ AUGER, Roland J. « Concessions à Boucherville en 1673 » *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, vol. XIII, p. 53-56.

Annexe 2.2

Il est probable que la palissade se rende jusqu'à la rue St-Charles, mais comme nous n'avions pas de mention pour les terrains de la veuve Dufort et de Pierre Laporte, elle n'a pas été tracée. Aussi, nous avons légèrement reporté la limite sud-est du terrain puisque à l'origine ce terrain avait 72 pieds français de plus qu'actuellement.

NOTE 9

Le 20 décembre 1712, devant Tailhandier, Pierre Boucher concède un emplacement à René Lemoine. Il y est mentionné : *...joignant d'un côté à l'emplacement ou Nicolas Laframboise est bâti est de soixante douze pieds de large la parallèle qui est devers la palissade du fort autant...*

NOTE 10

Le 3 juin 1735, devant Antoine Loiseau, Pierre Boucherville concède un emplacement à Baptiste Denoyon. Ce terrain est borné sur le devant aux pieux du fort et à la rue St-Charles, en profondeur aux terres du domaine, d'un côté à la rue St-Louis et d'autre côté à Joseph Favreau. Il y aura d'autres concessions le même jour. Ce terrain n'est pas indiqué sur la carte puisqu'il ne concerne pas l'aveu et dénombrement de 1724.

NOTE 11

Le 27 juillet 1730, devant Tailhandier, M. Boucherville concède un terrain à Augustin Letrefil. Ce terrain est borné au sud-est par une rue qui est le long de la palissade.

NOTE 12

Le 2 et le 10 octobre 1716, devant Tailhandier, Guybert de la Saudrays concède deux emplacements : le premier à Jacques Gauthier et le second à Jacques Reguindeau. Il n'y a aucune mention de Daniel Poirier parmi les tenants et aboutissants. Il pourrait plutôt se trouver au

sud-est du terrain de Jacques Reguindeau. Par contre, les terrains de Gauthier et Riendeau partagent un même voisin soit : *...un chemin que le curé laisse pour sa seule commodité et celle de ses successeurs à la dite cure...*

Pourrions-nous être en présence d'une autre porte ?

NOTE 13

Le 2 octobre 1716, devant Tailhandier, Guybert de la Saudrays concède deux emplacements, l'un à Gilles Papin et l'autre à Jacques Gauthier. Ces terrains sont bornés sur le devant au chemin qui va à la côte St-Joseph et la parallèle est le long des pieux du fort. Il y a 50 pieds français entre le chemin et la palissade. Ceci concorde très bien avec le terrain de Quesnel en 1811. Un bon endroit pour chercher la palissade.

NOTE 14

Le long du chemin du roi, entre l'emplacement de M. de Montbrun et l'emplacement de M. de Niverville, de nombreuses mentions de la palissade n'ont pas été indiquées car la recherche n'est pas assez avancée pour se prononcer.

NOTE 15

Il ne faut surtout pas oublier la grande porte du bourg qui se trouvait dans le prolongement de la rue Louis-Hippolyte Lafontaine.

NOTE 16

Le 24 avril 1717, devant Tailhandier, a lieu un contrat d'échange entre Pierre Boucherville et Joseph Huet dit Dulude. Le terrain reçu par Dulude est borné au nord-ouest par : *...une petite rue qui est en dedans de la palissade du bourg.*

Annexe 2.2

BIBLIOGRAPHIE

BUREAU, Pierre et al. *Boucherville : répertoire d'architecture traditionnelle*, Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1979.

GAREAU, G.-Robert. *Pionniers de Boucherville 1673*, 2^e édition, Association des Familles Gareau, 1997.

ROY, Monique. *Rapport d'évaluation du potentiel archéologique de Boucherville*, Québec, Ministère des affaires culturelles, 1980.

COLLECTIF. *Le Vieux-Boucherville – Nouveau regard. État de la recherche*, Boucherville, Société d'histoire des Îles-Percées, 2011.

Contrats notariés

Banque de données Parchemin

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Archives de la Société d'histoire des Îles-Percées

Bureau de la Publicité des droits

Société de généalogie de Longueuil

Cartes et plans

Archives du Séminaire de Québec

Archives du Séminaire de Trois-Rivières

Annexe 2.2

Qu'audez sur est un terrain de sept arpens en
forme pavée. seu. s. Bouches au fure' de B. Douc.
suoldevant a ladite St. Pierre et suola profonde
terre de Pierre arvine, du costé du Nord en aucte
au second rang du costé du sud ouest a l'implacem
de la congregation, suolequel terrain est l'Eglise
presbitaire et Cimetiere et plusieurs implacem
aux habitans dud. bourg et apres seacois

Qu'audez sur est un implacem d'un des
superficie appartenant au S. Curé dudit lieu suole
dequatre cent livres et le surplus en fous et jardins
partie de sa foud. sept arpens
Qu'audez sur est un autre implacem d'un
superficie suolequel est partie l'Eglise en partie
d'indemz arpens au sur superficie et les d'ancien
parcellement partie de sa foud. sept arpens

Qu'audez sur est un implacem appartenant
lequel est en jardin, cimetiere et fait partie
et devant expliqué

Annexe 2.4

510, boul. Marie-Victorin



Coll. John Bland, Univ. McGill 76-744 (22)

Historique

Le peu de renseignements que nous possédons sur l'historicité de ce bâtiment, celui-ci n'ayant pas été l'objet d'une recherche historique précise, rend sa datation impossible.

Il est toutefois intéressant de noter que monsieur François-Xavier Mailhot l'acquit en 1841 de Pierre Boucher de Boucherville, en ces termes:

*«un emplacement situé au Bourg de Boucherville de quarante cinq pieds de front ou environ sur la profondeur qui peut se trouver à prendre de la Rue St-Famille à aller en profondeur au terrain de Joseph-Paschal Trudelle tenant du côté du Nord'est à la rue St-René et de l'autre côté au sud-ouest à Joseph Vigneau Ecuier, avec une maison en pierres, Hangard et Ecurie et autres bâtiments dessus construits».*⁸⁹ par la suite les Boucher de La bruère en furent propriétaires.

La maison au début du siècle. Les deux cheminées à droite délimitent une section ajoutée au carré d'origine. La couverture est de tôle à baguettes. La façade enduite à plein arbore un proche néo-classique.

Annexe 2.4



76-242-24 (22)

La maison aujourd'hui. Des éléments ont disparu, dont une cheminée. Il est étonnant que l'encadrement des quatre fenêtres à la droite de la porte soit en pierre de taille, dont les deux de l'allonge, cependant que l'encadrement de la porte et de la fenêtre de gauche soit de bois.

Le mur est, le plus touché par les intempéries, a été revêtu de planches embouvetées. Le toit se termine en larmier à l'avant, mais en corniche à l'arrière.

Le mur ouest. Son pignon asymétrique s'explique par le supplément de largeur incorporé à l'allonge.

La charpente du carré d'origine est constituée de fermes maîtresses et de pannes. Nous supposons qu'elle date du XVIII^e siècle. Quoique la maison mesure près de 34 pieds, on ne compte que deux fermes, ce qui impose aux pannes des portées anormalement longues. L'une des fermes est renforcée par des jambes de force imposantes, dont l'une est visible à l'étage.

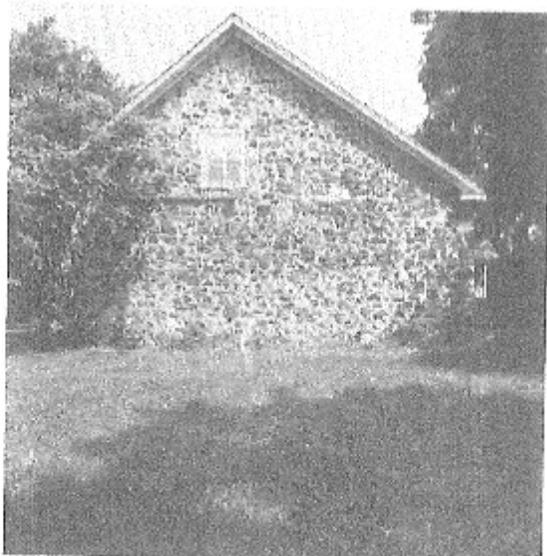
Foyer du mur ouest. Ce mur de pierre sépare l'allonge du carré original.

Porte d'assemblage donnant accès à l'allonge. À remarquer l'épaisseur du mur et la faible hauteur de la porte.

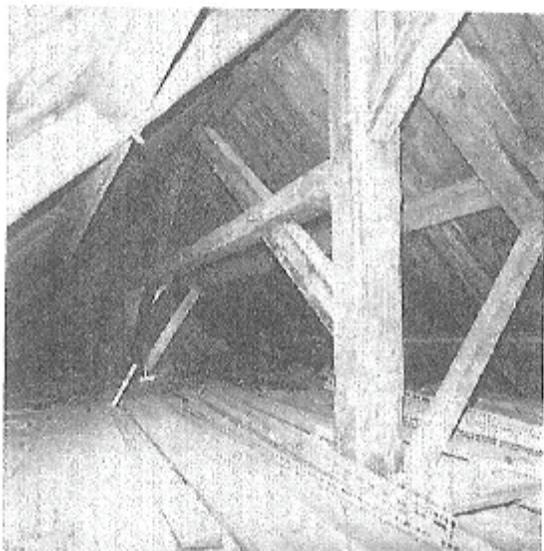
Annexe 2.4



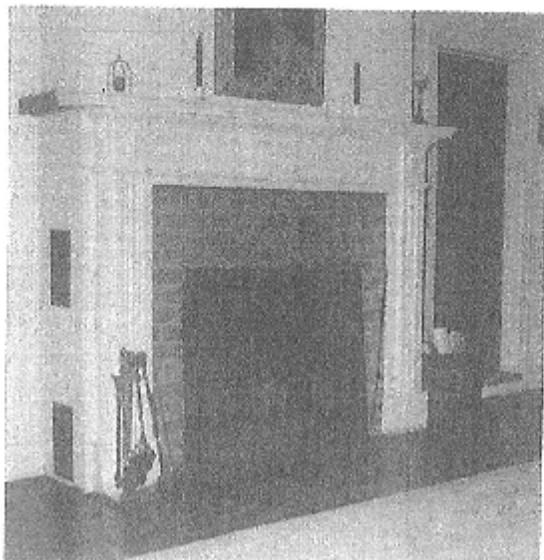
76-157-4 (22)



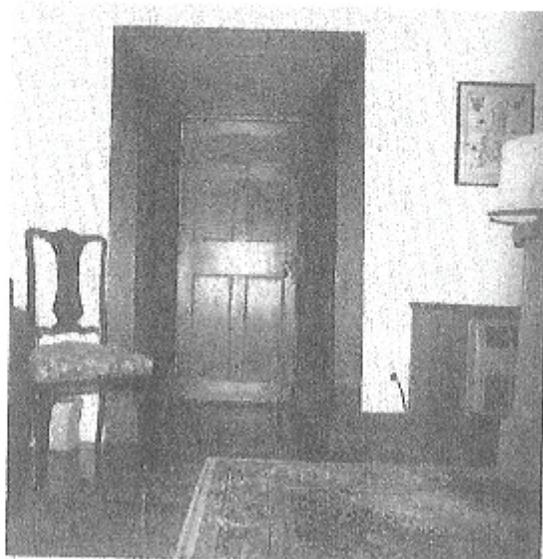
76-157-5 (22)



76-162-15A (22)



76-161-9A (22)



76-162-13 (22)

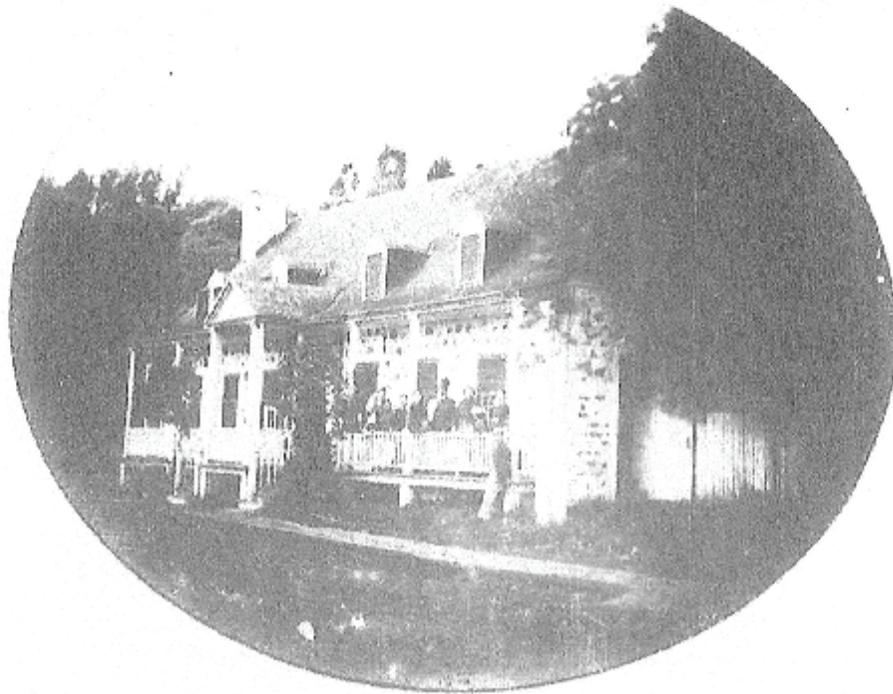
Annexe 2.4

514, boul. Marie-Victorin

76-245-2 (22)

Villa victorienne occupant le site de la maison Lacoste

Maison Lacoste, jadis située sur le même terrain que la villa, mais en bordure du boulevard. Vraisemblablement construite au XVIII^e siècle, elle fut ravagée par un incendie à la fin du XIX^e siècle. Fort longue, elle s'apparentait au manoir Pierre-Boucher. Son porche à fronton représente un effort d'adaptation à l'une des modes néo-classiques du siècle dernier. Le crépi extérieur blanc à pierres apparentes était le type de crépi le plus courant, semble-t-il, à Boucherville. L'entrée latérale laisse voir des marches en deçà du mur. C'est une disposition fréquente en ville, mais non à la campagne où l'on avait tendance à percer la porte au niveau du rez-de-chaussée et à la rendre accessible par des marches extérieures.



Annexe 2.4

Historique

Au début du XIX^e siècle, cet immeuble était propriété de la famille Boucher de Boucherville ainsi que l'atteste un plan du village en 1811.

Cependant, en 1815, Pierre Boucher de Boucherville, cinquième et dernier seigneur du lieu, vend à Augustin Weillbrenner, capitaine de milice, une partie de ce terrain de douze pieds de large sur quatre-vingts de profondeur, avec une écurie et un hangar.⁹⁰ Peu après, le sieur Weillbrenner acquiert le résidu du terrain, avec la maison de pierre et les autres bâtiments.⁹¹

Dans ce dernier contrat, toutefois, le seigneur Pierre de Boucherville se réserve:

«pour Dame V^{ve}. de Boucherville, sa mère, de prendre et enlever tous les bois de charpente et de sciage qui sont dans les bâtiments ou sur les d^{ls}, emplacements (. . .) comme aussi se réserve le dt. sieur cédant pour lad^{le} Dame sa mère, la grange qui est sur le d^l, emplacement pour s'en servir d'ici au premier de mai prochain, avec droit de passer par la porte de la cour en tout tems et faisant, pour aller et venir à lad^{le} grange, avec des voitures ou autrement»

Sa mère, Madeleine Saint-Blain, veuve de feu René-Amable Boucher de Boucherville, renonce, en vertu du testament de feu son époux, à jouir sa vie durant de la maison et terrain vendus et échangés par son fils à Augustin Weillbrenner.

Augustin Weillbrenner fut peu de temps propriétaire de l'immeuble, qui fut saisi par le shérif F.-W.

⁹⁰Aujourd'hui, à l'angle du boulevard Marie-Victorin et de la rue Pierre-Boucher.

Ermatinger et vendu aux enchères en 1824. Louis Lacoste, alors notaire à Boucherville, s'en porta acquéreur. Jusqu'à sa destruction à la fin du XIX^e siècle, la famille Lacoste en fut propriétaire.

Aujourd'hui on s'interroge grandement sur la valeur historique et architecturale de cette propriété, en raison de sa situation et du fait que les Boucher de Boucherville en furent propriétaires.

Le plan de 1811 soulève une première énigme. Il démontre qu'à cette date la famille Boucher de Boucherville habitait une maison de pierre à l'angle des rues Sainte-Famille et Saint-René,* ce qui est confirmé par le contrat de vente de 1815. De plus, ce contrat nous apprend que René-Amable Boucher de Boucherville, quatrième seigneur, mort en 1812, avait légué l'immeuble à sa femme, Madeleine de Saint-Blain, pour que la dame seigneuresse en jouisse sa vie durant. Qui plus est, sur un plan du début du XVIII^e siècle, on identifie une fois encore cet emplacement comme étant «le château seigneurial».

Ce sont là trois indices qui tendent à démontrer que le «château seigneurial» se trouvait sur ce terrain jusqu'en 1815.

Mais, qui fit construire cette longue maison de pierre? Servait-elle de manoir seigneurial? Et depuis quelle date ce terrain appartenait-il aux Boucherville?

Ce sont là autant de questions auxquelles une recherche historique plus poussée et des fouilles archéologiques pourraient répondre.

Annexe 2.7



76-119-6 (22)

Cette grande et prestigieuse maison de pierre, ancien manoir du troisième seigneur de Boucherville Pierre Boucher, soulève une énigme. Elle est divisée sur sa longueur par un mur de refend en pierre qui va de la cave au plancher du grenier. Son plan se trouve ainsi constitué de deux rectangles longs et étroits. Or, celui de l'arrière correspond par ses dimensions et par certains détails au plan d'une maison de 60 pieds sur 21 que Pierre Boucher entendait se faire construire en 1741. Qui plus est, la charpente du toit reposait, il y a quelque temps encore, sur des sablières uniques. Ce dispositif fort inhabituel dans une maison de pierre de ce genre est normal dans une maison de pièce sur pièce où l'installation de sablières doubles est exclue. Or, justement, en 1741, Pierre Boucher projetait de réutiliser sur son nouveau manoir la charpente de l'ancien, lequel était de pièce sur pièce.

L'énigme tient aux dimensions du manoir actuel, 60 pieds sur 40, soit

MANOIR PIERRE-BOUCHER

470, boul. Marie-Victorin

Classé en 1974.

**Date approximative
de construction: 1741.**

une surface double de celle projetée.

Aurait-on construit un premier manoir que l'on aurait agrandi par la suite sur le sens de la largeur et, ce faisant, transformé un mur extérieur en mur de refend? La maçonnerie ne recèle aucune trace d'une telle entreprise, au demeurant, illogique; il est plus simple, en effet, de s'agrandir latéralement, ou encore au moyen d'une aile perpendiculaire, comme le voulait la coutume.

Pierre Boucher aurait-il fait construire le manoir selon ses dimensions actuelles, en dépit de deux contrats de construction qu'il venait de signer avec l'entrepreneur Dulude, lesquels convenaient pour une maison de moitié moins large? Nous le pensons. Le deuxième contrat, signé trois jours après le premier, ne concerne-t-il pas un agrandissement de 15 pieds à apporter au manoir encore inexistant: ce qui en dit long sur la capacité d'improvisation de Pierre Boucher! Mais si le manoir a été construit de la sorte,

Annexe 2.7

Historique

Même si l'analyse architecturale a établi un certain lien entre cette maison et les contrats de 1741, sur le plan historique, cependant, nous ne sommes pas en mesure de confirmer que ce bâtiment a été construit pour François-Pierre Boucher de Boucherville. C'est pourquoi nous reportons à une date ultérieure la poursuite de cette recherche et la publication de ses résultats.

pourquoi cette étonnante similitude entre la partie arrière et le projet initial? Et pourquoi ces sablières simples qui n'allaient plus supporter la charpente reconstituée du premier manoir, celle-ci étant trop étroite? Nous supposons qu'ils sont les résidus du «planning» initial que Dulude aura incorporé au manoir par automatisme.

Quelle que soit l'explication définitive de l'énigme, on voudra bien noter que les éléments suivants ne figurent dans aucun des contrats de 1741:

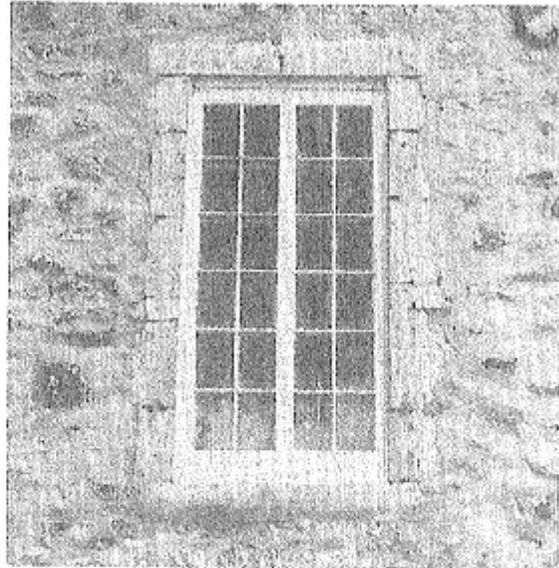
La cheminée centrale. On a sectionné une pièce de la charpente pour lui livrer passage. Récemment encore, elle était couronnée d'un capuchon en tôle du XIX^e siècle, d'une rare qualité, et qui portait l'inscription 1760: serait-ce la date de sa construction?

Les cheminées jumelées à chaque pignon, dont le gabarit est décoratif puisque des quatre souches, deux seulement sont fonctionnelles.

Le mur coupe-feu, également décoratif, ainsi que le souligne la divergence dans la qualité des corbeaux: en pierre de taille en façade, en bois à l'arrière. Il est intéressant de noter aussi que l'angle d'inclinaison des murs coupe-feu est moins aigu que celui du toit, ce qui confère plus de masse au bâtiment.

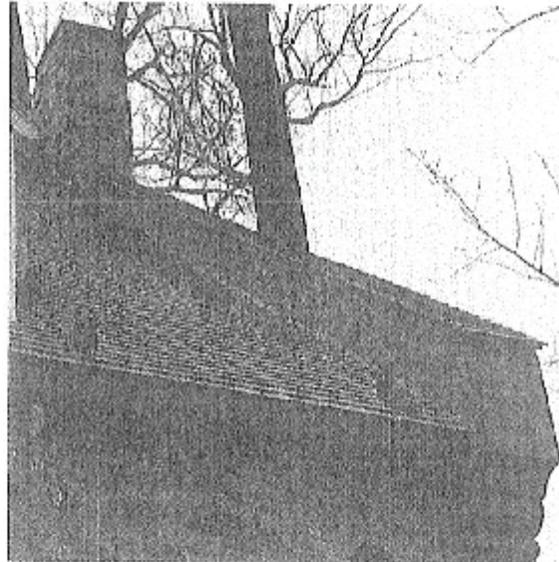
Annexe 2.7

Fenêtre en pierre de taille. Un des contrats de 1741 stipulait la pose de «six croisées de pierre de taille, savoir 4 croisés de fenêtres et deux croisés de portes», les autres ouvertures devant être en bois. L'intention d'apparat est claire. La maison compte actuellement six fenêtres en façade et trois au mur ouest, qui sont en pierre de taille. Aucune porte. Autre énigme!



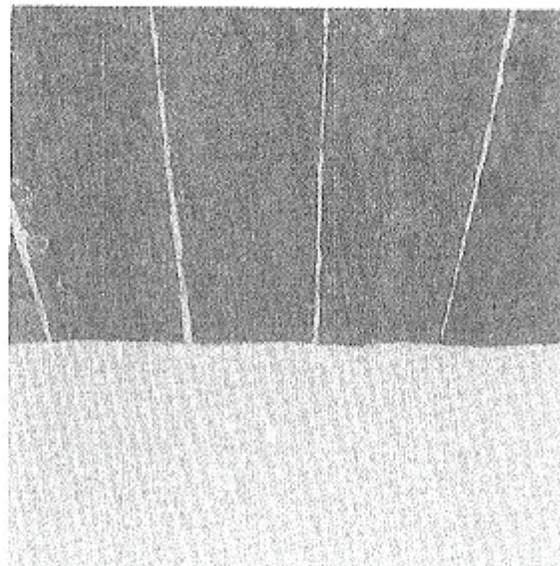
76-123-6 (22)

Mur coupe-feu et corbeau en pierre de taille. La différence entre l'angle de la pente et celui du toit est marquée.



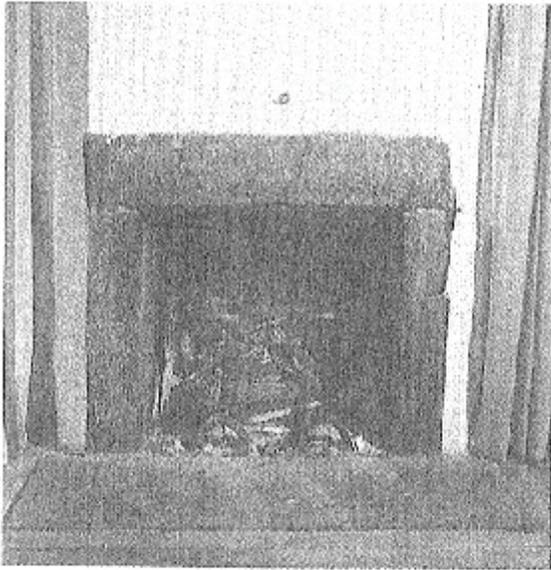
77-1273-15A (35)

Plafond du rez-de-chaussée constitué de larges poutres délardées, le seul du genre à Boucherville. Jadis recouvert d'un mortier du côté du grenier, il faisait office de coupe-feu.



76-158-10 (22)

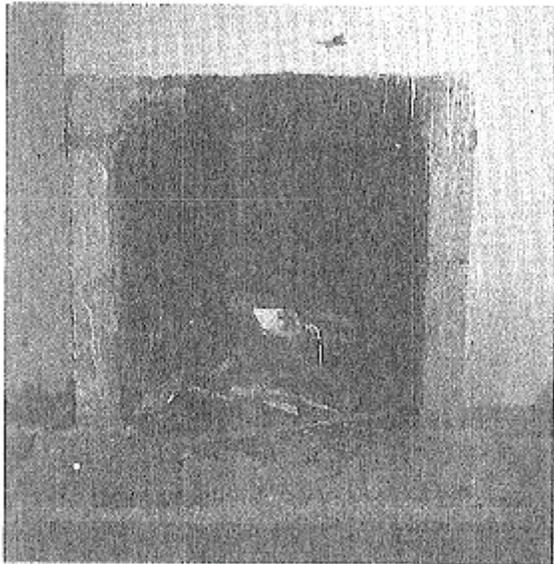
Annexe 2.7



1

76-113-3122)

1. Foyer du mur ouest.
2. Foyer de la cheminée centrale.
3. Foyer de cuisine du mur est.

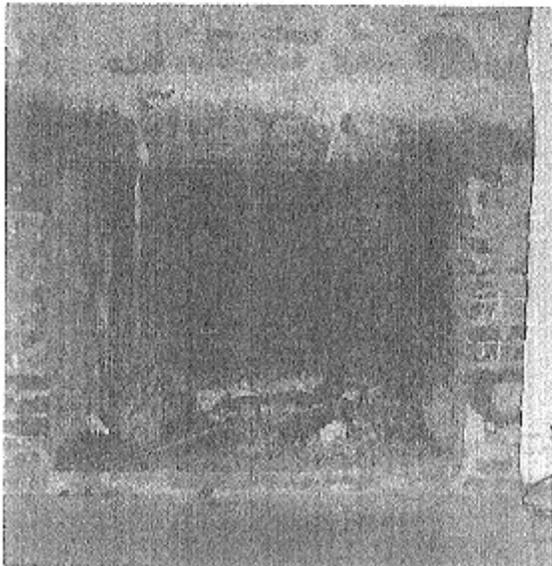


2

76-113-10 122)

La charpente (voir les dessins ci-après), est la plus imposante des charpentes de maison à Boucherville. Elle se distingue des autres par les éléments suivants:

- sablières simples au lieu de sablières doubles;
- fermes simples à double entrails au lieu de chevrons volants;
- fermes maîtresses dont l'aiguille est reliée aux fermes par des pièces obliques;
- grosse entretoise qui relie les fermes au niveau de l'entrait de base.



3

76-1164 (22)

Annexe 2.7

La maison vers 1940. La galerie date de 1841 (voir la transcription du contrat), mais non les larges lucarnes qui lui sont postérieures: elles datent sans doute de l'époque où l'immeuble fut converti en deux logements. L'enduit de la façade, par contre, est également de 1841, tout comme le motif à pierre de taille à droite, décrit dans le contrat comme un motif «*carotté noir et blanc*».



Photo: Fouca Gariépy

Annexe 2.7

Contrat de 1841

«Devis des ouvrages à faire à une maison appartenant à Pierre de Boucherville Ecr. Située dans le Village de Boucherville.

Couverture

«L'entrepreneur sera tenu de faire trois lucarnes et raccommoder la couverture à leurs places et ailleurs ou il sera nécessaire pour la mettre étanche et la repeinturer en Coal-tard en Son entier.

La galerie

«La galerie sera de la longueur de la Maison et de six pieds de largeur dont le comble aura quinze fermes les entrails pris dans la maçonnerie de la maison Couverte en planches et en bardeaux et la couverture bien jointe à celle de la maison. Les colonnes et poteaux au nombre de huit, seront d'une grosseur et largeur convenable et assis sur des piliers en pierres maçonnés en chaux, d'un pied et demi carré et de quatre pieds de profondeur et la maçonnerie des Piliers sera entourée de Vuidange du bas en haut de six pouces d'épaisseur, lui chaque poteaux audessus des Piliers il sera posé une Lmabourde qui prendra dans la maçonnerie de la Maison. Sur les quelles il sera posé deux

Sernelles. le plancher du bas Sera en madriers de deux pouces joints à Languettes et rainures et a panneaux, Le bras de la galerie sera tout le long avec des barreaux quarrés et descendra jusqu'au bas de l'Escalier, qui aura neuf pieds de large sera (...) et assise sur deux piliers semblables à ceux susmentionnés. Toutes les Corniches nécessaire seront d'un bon gout. La dite galerie sera peinte à trois couches, en blanc, excepté les poteaux, colonnes & corniches qui seront Sablés, si le dit p^{re} de Boucherville E^{cr}. le préfère et le plancher qui sera peint en jaune.

Maçonnerie

«Tirer les joints du devant de la Maison en mortié de chaux qui Couvrira toutes les pierres et sera Carrotté Noir et blanc tirer aussi tous les joints du pignon susd'ouest de la dite Maison d'affleurement aux pierres, qui seront Blanchies. Les petites fenêtrés du grnier dans ce pignon seront bouchées et maçonnées, raccommoder les têtes des

Annexe 2.7

cheminées et leur poser un Cordon en bois peint en Noir, chapeaux des cheminées seront pareillement Noirs.

Ouvertures

«Cadrer et boiser neuf ouvertures et les peints neuf châssis canadiens, ferrés avec de bonnes targettes canadiennes, et Vitrés par six verres de grandeur suffisantes. Neuf paires de jalousies à doubles volets peintes en Vert, ferrés et posés et les crochets et pitons nécessaires. Une porte renfoncée, avec boisure en assemblage en dehors, double, cadres et une porte d'hiver peinturé en imitation de noyer noir et deux vitreaux de gout au dessus de ces portes dans laquelle porte, il sera posé le tout nécessaire pour sonner une cloche dans la cuisine & fournir la dite Cloche, les susdites portes seront solidement ferrées & posées et celle de l'intérieur aura une bonne Serrure a ressort draw back de la meilleur qualité.

Intérieur de la maison

«La partie Nord-ouest de la maison sera partagée par colombage, faire les enduits propre a recevoir les peintures et poser des baguettes sur les angles et les leges de fenestre à chaque ouvertures. Des pleintes de seize pouces de hauteur, des Corniches en plâtres dans la partie qui sera en chambre et un devant de cheminée en marbre et un foyer en pierre d'une seule pièce polie au sable dans les autres parties il n'y aura point de corniches Et il sera fait un autre devant de cheminée en bois. Deux portes à double volets peinturées et ferrées et posées avec leur serrures, un trou de poël avec son assemblage & cadres semblables aux cadres des portes trois trous de toyau en Métalle. Changer une porte de place dans le mur de refente et en ouvrir une autre et reposer les vieilles portes & cadres et les réparer leur poser des serrures neuves et autres ferrures nécessaires . . .»⁸².

Annexe 2.8

Inscrit au Registre du patrimoine culturel

Manoir François-Pierre-Boucher

Type : Patrimoine immobilier

Autre(s) nom(s) :

- Maison François-Pierre-Boucher

Région administrative :

- Montérégie

Municipalité :

- Boucherville

Date :

- 1741 (Construction)

Thématique :

- Patrimoine de la Nouvelle-France

Usage :

- Fonction résidentielle (Manoirs seigneuriaux)



Manoir François-Pierre-Boucher. Vue d'angle de la façade principale et la façade latérale gauche

Annie Tétrault 2016, © Ministère de la Culture et des Communications

Éléments associés

Patrimoine immobilier associé (15)

Fait partie de :

- Site patrimonial du Vieux-Boucherville

Comprend :

- Boulevard Marie-Victorin
- Maison Charles-Eugène-Boucher
- 2, boulevard de Montarville
- 8-10, boulevard de Montarville

Plaques commémoratives associées (1)

Comprend :

- Plaque du manoir seigneurial François-Pierre-Boucher-de-Boucherville

Personnes associées (5)

- Boucher de Boucherville, François-Pierre (1689 – 1767) - Occupant(e)
- Dulude, Michel Huet (1694 –) - Constructeur(-trice)
- Boucher de Boucherville, Charles-Eugène (1822 – 1915) - Occupant(e)
- Boucher de Boucherville, René-Amable (1735 – 1812) - Occupant(e)

Inventaires associés (1)

- Liste des immeubles rendus admissibles au PSMMP (volet 1a) par la Ville de Boucherville (2021 - 2024)

Description

Le manoir François-Pierre-Boucher est une résidence d'inspiration française construite en 1741. Ce manoir de pierre de plan rectangulaire, à un étage et demi, est coiffé d'un toit aigu à deux versants droits flanqué de murs coupe-feu. Isolé par un écran végétal, il est situé face au fleuve Saint-Laurent, au cœur de la ville de Boucherville.

Ce bien est classé immeuble patrimonial. Il bénéficie d'une aire de protection.

Le manoir François-Pierre-Boucher est également situé à l'intérieur du site patrimonial du Vieux-Boucherville.

Plan au sol : Rectangulaire

Nombre d'étages : 1 ½

Groupement : Détaché

Structure : • Maçonnerie en pierre

Saillies : • Entrée de cave
• Escalier
• Mur coupe-feu
• Porche
• Portique

Fondations : • Pierre
• Pierre

Toit : • Forme : À deux versants droits
Matériau : Bois, bardeaux
• Forme : À deux versants droits
Matériau : Bois, bardeaux

Porte principale : • bois, à panneaux et vitrage, à battants

Autre(s) porte(s) : • bois, à panneaux et vitrage, à imposte

Fenêtre(s) : • carrée, À battants, à petits carreaux
• Rectangulaire, À battants, à petits carreaux
• Rectangulaire, Soupirail

Annexe 2.8

Lucarne(s) : • À pignon

Éléments architecturaux : • Chambranle
• Corbeau
• Épi
• Linteau

Statuts

Statut	Catégorie	Autorité	Date
Classement	Immeuble patrimonial	Ministre de la Culture et des Communications	1974-11-20
Délimitation	Aire de protection	Ministre de la Culture et des Communications	1976-07-23
Citation	Situé dans un site patrimonial	Municipalité (Boucherville)	

Valeur patrimoniale

Le manoir François-Pierre-Boucher présente un intérêt patrimonial pour ses valeurs historique et architecturale liées à sa représentativité en tant que témoin du régime seigneurial. Construit sur le domaine seigneurial, le manoir est une maison généralement plus vaste que les autres habitations. Le manoir François-Pierre-Boucher présente des traits distinctifs de la maison d'inspiration française, dont le carré en pierre peu dégagé du sol, le toit aigu à deux versants droits couvert de bardeaux de cèdre et les fenêtres à battants à petits carreaux. Le mur de refend longitudinal, qui s'élève de la cave jusqu'au plancher du grenier, et les chambranles en pierre de taille témoignent du statut social du seigneur.

Le manoir François-Pierre-Boucher présente aussi un intérêt patrimonial pour sa valeur architecturale. Le bâtiment présente certaines particularités empruntées à l'architecture résidentielle urbaine du XVIII^e siècle. En Nouvelle-France, le modèle de la maison urbaine s'affirme surtout après la promulgation des ordonnances des intendants Michel Bégon de la Picardière (1667-1747) et Claude-Thomas Dupuy (1678-1738) en 1721 et 1727, qui instaurent de nouvelles mesures de prévention contre les incendies. Le rayonnement qu'il connaît dans les villages et les campagnes de la région de Montréal et des régions avoisinantes s'explique par l'activité des nombreux artisans ayant participé à la reconstruction de la ville de Montréal, détruite par une conflagration en 1721, et par la dimension esthétique et symbolique associée à l'architecture urbaine. Extraits de leur environnement d'origine, certains éléments architecturaux comme les murs coupe-feu perdent leur fonction initiale, qui est de prévenir la propagation des incendies, et témoignent d'une volonté de représentation sociale des villageois et des ruraux. Le manoir Pierre-François-Boucher a été construit en 1741 par Michel Huet Dulude, entrepreneur actif dans la région de Montréal. Il reflète l'influence urbaine principalement par ses murs coupe-feu appuyés sur des corbeaux et par ses larges souches de cheminée à deux têtes, dont l'une est menteuse, dans les murs pignons.

Le manoir François-Pierre-Boucher présente un intérêt patrimonial pour sa valeur historique découlant de son association avec la famille Boucher de Boucherville. Ce bâtiment construit pour le seigneur François-Pierre Boucher de Boucherville (1689-1767), petit-fils du premier seigneur Pierre Boucher (1622-1717), remplace le premier manoir seigneurial. Il est habité par les trois derniers seigneurs de la seigneurie des Îles-Percées, soit François-Pierre Boucher, son fils René-Amable Boucher de Boucherville (1735-1812) et le fils de ce dernier, Pierre-Amable Boucher de Boucherville (1780-1857). Par la suite, le manoir est occupé par Charles-Eugène Boucher de Boucherville (1822-1915), fils du dernier seigneur. Cet homme politique s'est notamment distingué pour son double mandat (1874-1878 et 1891-1892) comme premier ministre du Québec et pour sa nomination comme sénateur de la division de Montarville (1879). Le manoir est érigé le long de l'ancien chemin du Roy, où l'élite de la seigneurie possède d'imposantes résidences en pierre. Il évoque donc l'histoire de Boucherville et de l'ancienne seigneurie concédée en 1672 à Pierre Boucher par l'intendant Jean Talon (1625-1694).

Source : Ministère de la Culture et des Communications du Québec, 2004.

Éléments caractéristiques

Les éléments clés du manoir François-Pierre-Boucher liés à ses valeurs historique et architecturale comprennent, notamment :

- sa situation face au fleuve Saint-Laurent, le long de l'ancien chemin du Roy;
- son volume, dont ses dimensions imposantes typiques des manoirs seigneuriaux, le corps de logis rectangulaire peu dégagé du sol, l'élévation d'un étage et demi et le toit aigu à deux versants droits;
- les matériaux, dont les murs en moellons non crépis, la couverture en bardeaux de cèdre les

Annexe 2.8

esses en fer, l'encadrement de certaines ouvertures en pierre de taille, le mur de refend longitudinal en pierre s'élevant de la cave jusqu'au plancher du grenier;

- les ouvertures, dont la porte centrale, les fenêtres à battants à 24 petits carreaux, les nombreuses lucarnes à pignon à 16 petits carreaux et les soupiraux;
- les murs coupe-feu d'un angle moins prononcé que celui du toit;
- les corbeaux en pierre de taille en façade et en bois à l'arrière supportant les murs coupe-feu;
- les larges bouches de cheminée à deux têtes, dont l'une est mentause, reliées par un muret sur chaque pignon;
- le plafond du rez-de-chaussée constitué de poutres équarries accolées avec détardement;
- la charpente du toit avec sablières simples et l'imposante entretoise reliant les fermes au niveau de l'entrait de base.

Informations historiques

Le manoir François-Pierre-Boucher est construit en 1741 par un entrepreneur actif dans la région de Montréal, Michel Huet Dulude. Il remplace le premier manoir seigneurial construit pour Pierre Boucher (1622-1717), premier seigneur de la seigneurie des Îles-Perçées, concédée en 1672 par l'intendant Jean Talon (1625-1694). Le manoir est situé sur l'ancien chemin du Roy, où l'île de la seigneurie possédait d'imposantes résidences en pierre. Depuis sa construction jusqu'à l'abolition du régime seigneurial en 1854, ce bâtiment a logé les trois derniers seigneurs de Boucherville, soit François-Pierre Boucher de Boucherville (1689-1767), petit-fils de Pierre Boucher, son fils René-Amable Boucher de Boucherville (1735-1812) et le fils de ce dernier, Pierre-Amable Boucher de Boucherville (1780-1857). Par la suite, le manoir est occupé par Charles-Eugène Boucher de Boucherville (1822-1915), fils du dernier seigneur. Cet homme politique s'est notamment distingué pour son double mandat (1874-1878 et 1891-1892) comme premier ministre du Québec et pour sa nomination comme sénateur de la division de Montarville (1879).

Plusieurs ajouts et modifications sont apportés au manoir au cours de son histoire. Une cheminée centrale est ajoutée à une date indéterminée et d'importants travaux sont effectués en 1841 afin de le mettre au goût du jour. Le devis stipule, notamment, la construction d'une galerie de pleine largeur à l'avant et de trois lucarnes ainsi que la pose d'un recouvrement de mortier carotté pour donner à la façade l'aspect de la pierre de taille. À l'intérieur, une cheminée en marbre et des moulures figurent parmi les nouveaux éléments. De plus, une photographie prise en 1900 montre la façade pourvue de deux lucarnes monumentales. Les deux portes arrière datent de 1914, alors que le bâtiment est divisé en deux logements.

Le manoir François-Pierre-Boucher est classé en 1974. Il bénéficie d'une aire de protection depuis 1976. Après son classement, le bâtiment est restauré et reprend son aspect de maison d'inspiration française.

Emplacement

Région administrative :	• Montréal
MRC :	• Longueuil
Municipalité :	• Boucherville
Adresse :	• 468, boulevard Marie-Victorin • 470, boulevard Marie-Victorin
Latitude :	• 45° 36' 27.691"
Longitude :	• -73° 27' 22.307"

Désignation cadastrale

Circonscription foncière	Division cadastrale
Chambly	Village de Boucherville
Désignation secondaire	Numéro de lot
Absent	152-1 pto N.-O. 152-2 pto 152-3 pto N.-O. 152-4 pto 152-6 Sud

Références

- Notices bibliographiques :**
- AUGERON, Mickaël, dir., Dominique GUILLEMET, dir., Alain ROY, dir. et Marc ST-HILAIRE, dir. *Les traces de la Nouvelle-France au Québec et en Poitou-Charentes*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2008. 308 p.
 - BUREAU, Pierre, Renée CÔTÉ et Claude MICHAUD. *Boucherville : répertoire d'architecture traditionnelle*. Les cahiers du patrimoine, 13. Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1979. 287 p.
 - Commission des biens culturels du Québec. *Répertoire des motifs des biens classés et reconnus (document interne)*. Québec, 2003. s.p.
 - HALLÉ, Jacqueline. « Maison François-Pierre-Boucher ». Commission des biens culturels du Québec. *Les chemins de la mémoire. Monuments et sites historiques du Québec. Tome II*. Québec, Les Publications du Québec, 1991, p. 225-226.
 - LAFRAMBOISE, Yves. *Maison de François-Pierre Boucher*. Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1974. s.p.

Multimédias disponibles en ligne :

- Images (5)
- Vidéos (0)
- Audio (0)

Annexe 2.8

Inscrit au Registre du patrimoine culturel

Maison La Chaumière

Type : Patrimoine immobilier

Région administrative :

- Montérégie

Municipalité :

- Boucherville

Date :

- vers 1741 – (Construction)

Thématique :

- Patrimoine de la Nouvelle-France

Usage :

- Fonction résidentielle (Maisons rurales et urbaines)



Maison La Chaumière. Vue avant

© 2007

Éléments associés

Patrimoine immobilier associé (16)

Fait partie de :

- Site patrimonial du Vieux-Boucherville

Comprend :

- Boulevard Marie-Victorin
- 2, boulevard de Montarville
- 8-10, boulevard de Montarville
- 14, boulevard de Montarville

Plaques commémoratives associées (1)

Comprend :

- Plaque de la maison La Chaumière

Personnes associées (1)

- Depocas, Victor (1901 – 1985) - Architecte / concepteur(-trice)

Description

La maison La Chaumière est une demeure d'inspiration française construite vers 1741. La résidence comprend un corps de logis de plan rectangulaire, à un étage et demi, et une annexe semblable, mais plus petite. Un toit à deux versants droits faisant légèrement saillie coiffe chacune des parties. La maison La Chaumière est située dans la ville de Boucherville.

Ce bien est classé immeuble patrimonial. La protection inclut le terrain. La maison La Chaumière bénéficie d'une aire de protection. Elle s'élève à quelques mètres de l'ancien manoir seigneurial, classé immeuble patrimonial et connu sous le nom de maison François-Pierre-Boucher.

Statuts

Statut	Catégorie	Autorité	Date
Classement	Immeuble patrimonial	Ministre de la Culture et des Communications	1965-01-13
Délimitation	Aire de protection	Ministre de la Culture et des Communications	1976-08-02
Citation	Situé dans un site patrimonial	Municipalité (Boucherville)	

Valeur patrimoniale

La maison La Chaumière présente un intérêt patrimonial pour sa valeur architecturale. Construite vers 1741, cette ancienne dépendance du manoir seigneurial de Boucherville est représentative de la maison rurale d'inspiration française par son corps de logis bas et peu dégagé du sol, son élévation d'un étage et demi et son toit aigu à deux versants droits. Une annexe, qui comprenait autrefois une laiterie et une glacière, s'appuie contre le mur est et fait légèrement saillie du côté nord. La maison La Chaumière aurait été bâtie pour servir de résidence aux domestiques ou, plus probablement, de hangar à grain.

La maison La Chaumière présente également un intérêt patrimonial pour sa valeur historique. Elle témoigne de la popularité du mouvement pittoresque, qui prônait un mode de vie en communion avec la nature et qui a suscité un engouement pour la villégiature au XIXe siècle. Selon ce courant, la maison constitue un élément du paysage, au même titre que les jardins. Des villas sont construites à proximité des grandes villes ou, comme c'est le cas pour la maison La Chaumière dans les années 1880, des bâtiments existants sont transformés en résidences d'été. L'oeil-de-boeuf percé dans le mur pignon remonte à cette époque. Les ancrages circulaires de métal dans le haut des murs sont des vestiges d'une galerie couverte qui courait le long de la façade principale et du mur ouest, permettant aux occupants de profiter de la vue sur le fleuve Saint-Laurent.

Annexe 2.8

Source : Ministère de la Culture et des Communications du Québec, 2005.

Éléments caractéristiques

Les éléments clés de la maison La Chaumière liés à ses valeurs historique et architecturale comprennent, notamment :

- la proximité de l'ancien manoir seigneurial de Boucherville et la relation entre les deux bâtiments;
- la proximité du fleuve Saint-Laurent;
- son volume, dont le plan rectangulaire du corps de logis et de l'annexe, la légère saillie formée par l'annexe du côté nord, l'élévation d'un étage et demi et les toits à deux versants droits;
- ses matériaux, dont la maçonnerie en pierre, la cheminée en pierre dans un mur pignon, la couverture en bardeaux de cèdre et le plancher de pin rouge;
- ses ouvertures, dont les fenêtres à battants à petits carreaux, l'oeil-de-boeuf, les lucarnes à fronton, les contrevents et les chambranles en bois moulurés;
- ses caractéristiques intérieures, dont l'armoire encastrée, l'escalier de type échelle de meunier et les planchers de pin rouge.

Informations historiques

La maison La Chaumière aurait été érigée en 1741, lors de la reconstruction du manoir seigneurial de Boucherville. Selon la tradition orale, elle aurait servi de résidence pour les domestiques ou, plus vraisemblablement, de hangar à grain. Elle doit son nom au toit de chaume qui la coiffait à l'origine. Dans les années 1880, des travaux majeurs de réaménagement sont entrepris sur le bâtiment, qui est transformé en résidence d'été, fonction qu'il assume probablement jusque vers le milieu du XXe siècle.

La maison La Chaumière est classée en 1965. L'architecte Victor Depocas (1901-1985) s'en porte acquéreur en 1966 et entreprend de la restaurer. Il solidifie les fondations et le toit, réaménage l'intérieur et remet en état les planchers de pin rouge. Le bâtiment bénéficie d'une aire de protection depuis 1976.

Emplacement

Region administrative : • Montérégie

MRC : • Longueuil

Municipalité : • Boucherville

Adresse : • 466, boulevard Marie-Victorin

Latitude : • 45° 36' 27.0"

Longitude : • -73° 27' 22.2"

Désignation cadastrale

Circonscription foncière	Division cadastrale	Désignation secondaire	Numéro de lot
Chambly	Village de Boucherville	Absent	152-6

Références

- Notices bibliographiques :**
- BUREAU, Pierre. *Boucherville : répertoire d'architecture traditionnelle*. Québec, Centre de documentation, Direction générale du patrimoine, 1979. 287 p.
 - Commission des biens culturels du Québec. *Répertoire des motifs des biens classés et reconnus (document interne)*. Québec, 2003. s.p.
 - LABERGE, Gilles. « Maison appelée la chaumière ». Commission des biens culturels du Québec. *Les chemins de la mémoire. Monuments et sites historiques du Québec. Tome II*. Québec, Les Publications du Québec, 1991, p. 231.

Multimédias disponibles en ligne :

- Images (4)
- Vidéos (0)
- Audio (0)

Annexe 2.9

27 — **FEBVRIER (FÉVRIER) dit LACROIX, Christophe** est un soldat du régiment de Carignan, compagnie Lafouille⁶¹. Celui-ci passe un premier contrat de mariage, le 7 nov. 1668 avec Marie-Gertrude Moral, des Trois-Rivières, fille du Sr Quentin Moral et de Marie Marguerie (c. Aneau); ce contrat est annulé par la suite. Le 20 mai 1670, Christophe Février est parrain de Marie-Gertrude Daunet; c'est sa première mention au registre de l'état civil de Boucherville. Le 23 octobre suivant, il est présent au contrat de mariage de Jean Gareau et Anne Talbot (c. Frérot).

Mariage de Christophe Février et de Marie Martin.

Christophe Février Sr de la Croix, bourgeois de Boucherville, fils de défunt Eustache Février, vivant marchand de vins à Mantes-la-Jolie⁶² et de Renée Legrand, épouse à Montréal, le 16 nov. 1671 (c. Basset, 12 octobre) Marie Martin, de Montréal, fille de défunts Abraham Martin, vivant bourgeois à Ramire⁶³, pays de Champagne, et de Suzanne d'Ailleboust. Dans ce contrat il est intéressant de noter les personnalités présentes; de la part du Sr de la Croix: Pierre Boucher, écuyer Sr de Grosbois, seigneur de Boucherville, Pierre Goislard dit Dupuis, Jean Lafond dit Lafontaine, habitants de Boucherville, Antoine Bazinet dit Tourblanche, Joseph Gauthier dit La Roze, habitants de Montréal; et de la part de la dite demoiselle Martin: Noble Charles d'Ailleboust, écuyer Sr des Musseaux, bailli (juge civil et criminel) de l'île de Montréal, son oncle maternel, D(lle) Barbe d'Ailleboust, sa tante, fille du Sr des Musseaux, M(re) Gabriel Souart, prêtre ancien curé et maître d'école de Montréal, M(re) Gilles Perot, aussi prêtre curé du lieu et D(lle) Jeanne Mance. Ce contrat de mariage a été signé à l'Hôtel-Dieu, ce qui explique la présence de cette dernière.

Le 4 avr. 1673, Christophe Février reçoit en concession de Pierre Boucher, un emplacement d'un demi-arpent de front par 2 de profondeur, dans le bourg et sa concession de 2 arpents de front par 25 de profondeur, d'un côté à Pierre Goislard dit Dupuis et d'autre côté à Jean Gareau dit St-Onge. Il reçoit aussi une habitation de 2 arpents de front par 25 de profondeur, d'un côté à Pierre Goislard dit Dupuis et d'autre côté à Jean Gareau dit St-Onge.

Le 17 févr. 1675, Christophe Février, en prévision d'un voyage de traite de fourrures, engage Claude Lamothe pour le servir en tout ce qui lui sera demandé de licite et honnête pour une année entière (c. Frérot).

⁶¹ V. Boucher de la Bruère, Montarville. *"Les Cahiers des Dix"*, Montréal, Vol. III, p. 182 et aussi V. Le Régiment de Carignan, p. 90.

⁶² Eglise Notre-Dame, paroisse Ste-Croix, Mantes-la-Jolie (Yvelines), chef-lieu d'arrondissement. V. *Dict. des Comm. de Fr.*, p. 388.

⁶³ Ravières (Yonne), ar. Avallon, c. Ancy-le-Franc. V. *Dict. des Comm. de France*, p. 532.

Annexe 2.9

Il prépare un voyage de traite, voilà pourquoi il loue son habitation à Désiré Viger.

Les contrats de notaire renferment des détails intéressants sur la vie de nos ancêtres, celui qui suit en est un exemple: le 18 mars 1676, Christophe Février et Marie Martin, sa femme passent un bail à ferme "à moitié profit" avec Dizié Viger et Catherine Moitié sa femme, pour 3 ans; le bailleur fournira la moitié de la semence et le preneur fera les semences, les récoltes et engrangera le tout. Le bailleur prêtera 6 minots de blé que le preneurensemencera à la première récolte et le preneur viendra faire sa demeure dans la maison de Christophe Février **dès de lendemain de son départ pour son voyage aux Outaouais**. Viger fera moudre et porter au moulin pour la femme du bailleur tout le grain qui lui sera nécessaire "pour sa bouche". Le preneur devra "chauffer la femme dud bailleur durant les 3 ans ce réservant Led bailleur pour sad femme une cabane⁶⁴ avec un cabinet sans que led preneur y puisse prétendre aucune Chosse". Le bailleur fournira une charrue avec sa herse, un boeuf sous poil noir d'environ 4 ans avec une vache sous poil caille, rouge et blanche d'environ 5 ans, estimés chacun 70# par Simon Caillouet. En retour le preneur donnera chaque année 15 livres de beurre et une chopine de lait chaque jour et les "escrois" de la vache seront partagés également à la fin du bail (c. Fleuricourt).

La vie était dure en ce temps-là. Avant que Christophe Février parte pour son voyage de traite des fourrures, Marie Martin, sa femme donne naissance à des jumelles, Jeanne et Marie-Anne. Cette dernière seule survivra. Le 23 janv. 1680, le couple Février fait baptiser à Boucherville leur sixième enfant: François, qui sera inhumé à Boucherville le 27 janvier suivant.

Marie Martin, épouse de Christophe Février dit Lacroix, meurt à Boucherville, à 33 ans. Elle y reçoit la sépulture le 14 juil. 1680, en présence de Pierre Boucher, seigneur de Boucherville, de Christophe Février, son mari, de Simon Caillouet et demoiselle Catherine Le Gardeur, sa belle-tante.

Christophe Février épouse en secondes noces Claire-Françoise Gautier.

Comme Christophe Février reste avec deux enfants, Marie-Barbe et Marie-Anne, il se remarie à Boucherville, le 8 nov. 1680 avec Claire-Françoise Gautier, fille de

⁶⁴ Cabane, n.f. Lit clos, adaptation canadienne du meuble normand et breton: le lit-alcôve. La cabane est constitué d'un bâti, sorte de grande boîte faite de planches embouvetées en bois de pin, de sapin, de merisier ou de frêne. Elle peut mesurer de 5 à 6 pieds en hauteur par 7 de largeur. La cabane possède une toiture, un ou deux côtés selon sa disposition contre le mur ou dans le coin. Le devant de la cabane est percé d'une ouverture close par des portes ou des rideaux. V. Genêt, Vermette, Décarie-Audet, *Les objets familiers de nos ancêtres*. Montréal, Ed. de l'Homme, 1974, pp. 67 et 68.

Annexe 2.9

Charles Gautier dit Boisverdun et de Catherine Le Camus, du Cap Rouge, en présence de Pierre Boucher, écuyer seigneur de Boucherville, de Pierre Goislard, de Boucherville (c. Bourdon, 16 février 1681).

Au Rec de 1681: Christophe Février 43; Claire Gautier, sa femme 26; enfants: Barbe 7, Marie 5; il déclare 1 fusil, 2 bocufs et 12 arpents de terre en valeur.

Son mari déclare que depuis leur contrat de mariage, le 16 févr. 1681, sa femme a apporté dans leur communauté 300# en meubles et hardes qui lui sont "nature de propre" et qu'elle pourra reprendre avec son douaire mentionné au contrat de mariage (c. Bourdon). Cet acte a été déposé au greffe du notaire Adhémar, le 14 oct. 1696. En femme avisée, Claire Gautier cherche à protéger ses intérêts; son mari, Christophe Février fait une déclaration devant le notaire Maugue, l'après-midi du 27 mai 1687 en présence de Pierre Cartier, de Boucherville, André Carrière, de Montréal et Claude Henry, marchand. Le 2 mars 1681, il donne une quittance à son épouse (c. Basset) et le 8 sept. 1685, Christophe Février est témoin à l'acte de donation de l'emplacement de l'église de Boucherville par le seigneur, Pierre Boucher (c. Adhémar).

Vers 1688, Jean de Noyon, remonta la rivière Kaministiquia et hiverna à l'entrée du lac des Bois, sur la rivière la Pluie, en compagnie du sieur de la Croix (Christophe Février).

Le 6 oct. 1690 est baptisée Claire Février, née le 3, fille de Christophe Février et de Claire Gaultier. Le parrain est Jean-Baptiste Deniau, fils de Jean Deniau et d'Hélène Dodin, du Tremblay. La marraine est Hélène Dodin. "Le père de l'enfant n'estoit pas présent".

Le 8 déc. 1691, l'inventaire des biens meubles de la succession de défunte Marie Martin est dressé (c. Basset).

Il fait son testament.

Le 4 nov. 1694, en présence du seigneur Pierre Boucher et de Nicolas Dubray, Christophe Février teste et il lègue à son épouse Claire Gautier tous les biens qui lui appartiendront au jour de son décès et "par spécial" sa part de leur habitation dans la seigneurie de Boucherville, tenant d'un côté à Pierre Chauchet dit La Rigueur, d'autre côté à Jean Gareau dit Saintonge, d'un bout par devant au grand chemin et d'autre bout par derrière aux terres non concédées, sur laquelle il y a maison de pièces sur pièces, grange et étable, pour en jouir après son décès. Après la mort de sa femme tous ses biens retourneront à leurs enfants. Février nomme comme exécutrice testamentaire, Marie Gautier, la femme de son beau-frère François Quintal (c. Moreau).

Annexe 2.9

Le 1er sept. 1695, le couple Février accueille un septième enfant, Madeleine baptisée à Boucherville, le même jour. Comme vous pouvez le constater, Christophe Février faisait preuve d'une vitalité extraordinaire, à 77 ans, il va encore au champ, car le 29 septembre suivant, Christophe Février sieur de la Croix âgé d'environ 77 ans est "tué sur son désert par les Iroquois sans avoir pu recevoir aucun sacrement" et le lendemain, il reçoit la sépulture à Boucherville en présence de M. Boucher, écuyer seigneur de Boucherville, de M. La Baume, chirurgien, de M. Papin, marchand, de Joseph du Luth (Dulude).

Le 6 févr. 1696, l'inventaire des biens de défunt Christophe Février est dressé et le 20 mars suivant, comme la veuve Février sent qu'elle a une trop grosse charge de famille, elle passe un bail à ferme de sa terre de 2 arpents de front et de sa maison à François Quintal (c. Moreau).

Bail à loyer à son voisin, Jean Gareau dit Saintonge.

En la maison de Jean Gareau, l'avant-midi du 5 nov. 1696, Louis Ménard, tuteur des enfants mineurs de feu Christophe Février, conclut un bail à ferme et loyer pour 3 ans, "à moitié de tout" à Jean Gareau dit Saintonge, son voisin. Louis Ménard fournira pour l'exploitation de la terre 2 boeufs valant 90#, une charrue toute équipée, une vache valant 70#; en retour Jean Gareau donnera 10 livres de beurre par année et à la fin du bail, ils partageront également les "escrois".

Le 5 juin 1697, donation des biens meubles et immeubles par Jean Bertin, "étant sur son départ pour entreprendre un voyage de traite aux Outaouais", à Claire Gautier, veuve de Christophe Février.

Nomination d'un nouveau tuteur.

Le 29 nov. 1697, procuration par les parents et amis des enfants mineurs de feu Christophe Février, concernant la nomination d'un nouveau tuteur et le 7 janv. 1698, procuration de Claire-Françoise Gautier à Dominique Nafrechoux, l'autorisant à déclarer au tribunal qu'elle acceptait la tutelle de ses enfants.

Ordonnance de l'intendant.

Après avoir examiné les exposés de Claire-Françoise Gautier, veuve de Christophe Février et ceux de Louis Ménard et de Marie-Anne Février, son épouse, seule héritière de sa mère, Marie Martin, l'intendant **Jean Bochart Champigny** rend l'ordonnance qui suit:

"Tout considéré et examiné, avons ordonné que l'habitation et les 100# que lesd. Ménard et sa femme ont reçu par le Contrat de leur mariage (c. Basset, 8 déc. 1691) leur demeureront et appartiendront, et en outre qu'ils prendront et auront sur les Biens contenus en l'inventaire du 6e février 1696 la somme de 350# pour l'entier

Annexe 2.9

payement et satisfaction de toutes leurs prétentions dans les successions dud défunt de la Croix, de lad défunte Marie Martin, sa p(re) femme et de lad défunte Barbe Février, sans par eux être tenus d'aucunes charges, ny debtes desd successions dont ils seront acquittez et indemnisez par lad gautier ès qualité quelle prouve, fait à quebec Le 28(me) Janvier ghi(c) quatre vingt dix huit”.

Cette ordonnance de l'intendant a été ratifiée par les parties concernées, le 12 févr. 1698 après-midi, au presbytère de Boucherville, en présence du seigneur Pierre Boucher et de Messire Pierre-Rodolphe Guybert de la Saudrays, curé dud lieu (c. Moreau).

Claire Gautier, veuve de Christophe Février épouse Jean Aubertin.

Le 14 mars 1698, Jean Aubertin dit Bertin⁶⁵ (signe: au Bertin et hau Bertin), “garçon, âgé de plus de 30 ans, sergent de la compagnie de Mr de Muy, en garnison à Montréal, fils des défunts Nicolas Haubertin et de Claire Joannette, demeurant au Grand Fay⁶⁶, paroisse St-Michel, évêché de Cambrai” passe un contrat de mariage devant le notaire Michel Moreau, avec Claire-Françoise Gautier dit Boisverdun, veuve de Christophe Février. Le mariage est célébré à Boucherville le 19 mars après avoir eu par écrit la permission de Mgr l'évêque de Québec, et celle de Monsieur Dollier, son grand vicaire, comme aussi celle de Monsieur le comte de Frontenac, gouverneur.

Dans le contrat de mariage, Jean Aubertin établit un inventaire de ses biens: 1,735# 2 sols 3 deniers lui sont dûes; les meubles, hardes, ustensiles et autres choses valent 838# 5 sols; ce qui établit son avoir à 2,593# 7 sols 3 deniers dont 1,093# 7 sols 3 deniers entrent dans la communauté. De plus, Aubertin a doué sa future épouse de 1,000# de douaire préfix.

Inventaire des biens de feu Christophe Février et de Claire-Françoise Gautier, son épouse.

Comme Claire-Françoise Gautier se remarie, à sa requête un inventaire des biens de la communauté avec le défunt Février est dressé le 17 mars 1698, en présence d'Antoine Martin époux de Marie-Françoise Février, de Jean Aubertin, son futur époux, et de Jean Quintal, par le notaire Adhémar. Cet inventaire est basé sur celui du notaire Moreau, huissier et sergent de Boucherville, du 6 févr. 1696.

⁶⁵ V. Godbout, P. Archangé, OFM., *Nos ancêtres au XVIIe siècle*, p. 75.

⁶⁶ Grand-Fayt (Nord), ar. Avesnes-sur-Helpe, c. Avesnes-sur-Helpe-sud, du diocèse de Cambrai. Autrefois le diocèse de Tournai faisait partie des Pays-Bas lorsqu'en 1678 une partie fut réunie à la France et forma le nouveau diocèse de Cambrai. V. *Almanach catholique français*, 1931, p. 316.

Annexe 2.9

Dans la maison où lad veuve demeure à Boucherville a été trouvé une cranuliere de fer, 4# 10 sols. Un touchet servant de pesle (pelle) de fer, 2#. 2 marmittes avec leurs couvercles et une cuilliere a pot, 8#. Un gril, 4#. Une posie a frire, 1# 10 sols. 2 vieilles chaudieres de cuivre, 4# 10s. Un vieux meschant poislon, 1#. 2 coings de fer, 4#. 3 meschantes faucilles, 1# 1s. 2 fers à flasquer, 8#. Une vieille pinte d'estain, 2# 10s. 4 haches à buscher et une petite à main, vieilles, 12#. Une pioche, 1# 15s. 21 livres et demy de vieux estain à 15s. la livre, 16# 2s. 6 cuillieres d'estain, 1# 10s. Une vieille chesne & une cheville de fer fort vieux, 3# 10s. Un fusil, 10#. Un miroir, 7#. 2 lames, 11# 10s. Une paire de tenailles, 1 grosse tariere, 1 vrille & 1 cheville de fer, 5#. Un vieux demy minot de bois, 10s. 10 bacquets à 8 sols pièces, 4#. Un coffre fermant a clef, 3#. Un autre vieux coffre fermant a clef, 6#. Une husche avec son couvercle & pentures, 10#. Un lit de plume, 2 traversins, 2 oreillées, paillassc, 30#. Deux couvertes, 18#. Un tour de lit de bergame fort usé, 6#. 5 vieilles chaises empaillées, 2# 10s.

La veuve Février déclare que les 2 boeufs estimés par l'inventaire du 6 févr. 1696, 240# ont été baillés à Louis Mesnard p(r) 160# 8s et partant ne prétend estre chargée des 72# 12s qui se trouve de dismin(on), non plus que les au(cs) choses: du lait, beurre, graisse, rolle de tabac, sel, cochons, farine & bled froment. Le tout a esté consommé pour la nourriture & entretien d'elle & à ses enfans quelle a toujours eu chez elle quoyque led. Mesnard fut tuteur des enfans mineurs, dont & de tout ce que dessus lad Gautier déclare n'estre nullen(t) tenu.

Dans l'étable.

Deux jeunes boeufs, une toire, une vache, un taureau & 6 poules & un cocq, montant en tout à 296#. Une charrue équipée, une foyne (foine) & une faux, 30#. Une cruche de terre, 1#. Une pioche, 33#.

Quant à la concession estimée par l'inventaire du 6 févr. 1696, à 2,100#, son estimation reste la même.

Total de l'inventaire: 2,430#.

Le 4 sept. 1700, Joachim Reguindeau autorise son épouse, Marie Lefebvre à vendre à Jean Aubertin, la concession de son défunt mari, Jean de Paris, de 2 arpents de front par 40 de profondeur, à Chambly.

Le 27 juil. 1701, vente par Jean Aubertin et sa femme au Sr Louis Gautier de la Pigeonnière d'une moitié d'habitation en l'île et comté de St-Laurent. Le 18 mai 1703, Pierre Boucher concède un emplacement dans le bourg à Jean Aubertin. Le 28 mai 1705, vente de droite successifs par François Quintal et Marie Gautier, sa femme à Jean Aubertin et quittance par François Quintal et Jean Aubertin au Sr Louis Gautier de la Pigeonnière. Le 9 avr. 1707, Jean Aubertin et sa femme vendent à Augustin Juineau dit Latulipe une concession en la seigneurie de Chambly. Le 29 juil. 1712, bail à ferme par Jean Aubertin à André Gauthier, d'une terre. Le 18 mars 1713, vente d'une habitation par Jean-Baptiste Aubertin et Claire Gautier, sa femme à Nicolas Doyon dit Laframboise.

Annexe 2.9

Pour établir ses fils, Aubertin vend deux concessions à Boucherville à son aîné, Pierre, le 27 sept. 1723 et fait échange avec Jean, son cadet, le 4 nov. 1725 (c. Tailhandier).

Le 28 août 1724, le nommé **Haubertin (Jean-Baptiste Aubertin)** a 2 arpents de front par 25 de profondeur, d'un côté à Joseph Tournois et de l'autre à Jacques (Jean) Martinbaut, avec maison, grange, Etable, Ecurie, bergerie, 35 arpents de terre labourable et 3 arpents en prairie.

Le 2 avr. 1743, les époux Aubertin testent (c. Loiseau).

Jean-Baptiste Aubertin, âgé d'environ 92 ans, meurt subitement et il reçoit la sépulture à Boucherville, le 20 mai 1746, en présence de son fils, Jean-Baptiste Aubertin et d'Antoine Daunet.

Claire-Françoise Gautier, veuve de Jean-Baptiste Aubertin, meurt à environ 86 ans et le 18 mars 1755, elle reçoit la sépulture à Boucherville en présence de ses fils Pierre et Joseph Aubertin.

Annexe 2.10

(108) FEVRIER DIT LACROIX, Christophe /
MARTIN, Marie

1er ∞ ... Antoinette Sirois (n'est pas venue au Canada).

1. Christophe, n. et b...

2e ∞ 16-11-1671 à Montréal. Noms mentionnés au registre: Pierre Boucher de Grosbois, Pierre Boucher de Boucherville, Jean Lafond

dit Lafontaine, Charles d'Ailleboust sieur des Musseaux oncle de l'épouse, Barbe d'Ailleboust cousine de l'épouse, Pierre Picoté de Belestre, Zacharie Dupuis, Gilles Perot prêtre.

ct 12-10-1671 Basset

Christophe Février dit Lacroix, fils d'Eustache et de Thérèse Legrand. ∞ annulé à Gertrude Moral, fille de Quentin et de Marie Marguerie [ct 07-11-1668 Ameau]

Marie Martin, fille d'Abraham et de Suzanne d'Ailleboust, d. 14 s. 15-07-1680 à Boucherville, âgée de 33 ans, en présence de son mari, de messire Pierre Boucher seigneur de Boucherville, Simon Cailouet, Catherine Legardeur sa belle-tante.

Annexe 2.10

1. Anonyme (jumeau), n. et ondoyé par Marie Richard femme d'Antoine Daunay, d. aussitôt après sa naissance et s...-02-1673 au lieu destiné pour cimetière à Boucherville.
2. Prudent (jumeau), n. 15 b. 18-02-1673 en la chapelle de Boucherville, p. Prudent Bougret habitant de Boucherville, m. Jeanne Crevier femme du sieur Pierre Boucher seigneur de Boucherville. d. à 6 mois, s...-08-1673 au lieu destiné pour cimetière à Boucherville.
3. Marie-Barbe, n. 12 b. 14-06-1674 en la chapelle de Boucherville, p. Pierre Boucher sieur de Boucherville, fils de Pierre seigneur de Boucherville, m. Barbe d'Ailleboust fille de Charles, juge de l'île de Montréal et de Catherine Legardeur. d. et s. 17-01-1687 à Boucherville en présence de Christophe Février son père, habitant de Boucherville, M. Boucher, François Quintal, Nicolas Samus, les deux sont beaux-frères de Christophe Février.
4. Marie-Anne (jumelle), n. 20 b. 22-06-1676 à Boucherville, p. Nicolas LeBaron [Baron] habitant de l'île de Montréal, m. Marie Léonard femme de René Rémy habitant de Boucherville. ☉ 12-12-1691 à Boucherville, à Louis Ménard dit Lafontaine, fils de Jacques et de Catherine Forestier, en présence des pères et mères des deux époux, M. Boucher écuyer seigneur de Boucherville, M. Devillier [Levilliers] capitaine d'une cie du détachement de la marine, et plusieurs autres parents des deux parties.
5. Jeanne (jumelle), n. 20 b. 22-06-1676 en la chapelle de Boucherville, p. Pierre Goulart [Goilard] habitant de Boucherville, m. Jeanne Servien [Servignan] femme de Jean Ronceray habitant de Longueuil. d. et s. 26-06-1676 au lieu marqué pour cimetière de Boucherville.

Annexe 2.10

6. Charles, n. 14 b. 15-09-1678 en la chapelle de Boucherville, p. Jean-Baptiste d'Ailleboust fils de Charles habitant de Montréal, m. Marie-Charlotte Etienne femme de Prudent Bougret dit Lefort [Dufort] habitant de Boucherville. s. 04-01-1679 en un lieu marqué pour cimetière à Boucherville.
7. Françoise, n. et b. 23-01-1680 à l'église de Boucherville, p. François Tourmente garçon habitant de d'autré [Autray], m. Marie-Anne Richard femme d'Antoine Daunay habitant de Boucherville. d. et s. 27-01-1680 à Boucherville en présence de messire Pierre Boucher et François Tourmente.

FEVRIER, Christophe / GAUTHIER, Claire-Françoise

3e ∞ 08-11-1680 à Boucherville en présence de Pierre Boucher écuyer seigneur de Boucherville, Pierre Goulard [Goilard] dit Dupuis habitant de Boucherville.

Christophe Février, d. 29 «tué sur son désert» par les Iroquois, s. 30-09-1695 à Boucherville, âgé d'environ 77 ans, en présence de M. Boucher écuyer seigneur de Boucherville, M. de LaBaume [Marien Tailhandier] habitant et chirurgien de Boucherville, M. Papin marchand habitant à Boucherville, Joseph Dulude [Huet dit] habitant de Boucherville et plusieurs autres.

Claire-Françoise Gauthier, fille de Charles et de Catherine Camus habitants du Cap-Rouge de l'évêché de Québec, n. 28-04 b. 01-05-1664 à Château-Richer, p. Etienne Lessard, m. Claire-Françoise Paré. 2e ∞ 19-03-1698 à Boucherville, à Jean Aubertin, sergent de la cie de M. de Muy [Nicolas Daneau], en présence de François Quintal habitant de Boucherville beau-frère de l'épouse, Louis Ménard habitant de Boucherville gendre de l'épouse, M. Boucher seigneur de Boucherville et M. de LaBaume [Marien Tailhandier] chirurgien de la dite côte, amis des époux et témoins.

1. Marie-Françoise, n. et b. 10-06-1682 en la chapelle de Boucherville, p. François Quintal habitant de Boucherville, m. Françoise Loisel femme de François Pilet habitant de Boucherville. ∞ 16-01-1698 à Boucherville, à Antoine Martin, âgé de 23 ans, taillandier habitué à Boucherville, fils de † Charles et de † Catherine Dupuis vivants habitants de Boucherville, en présence de François Quintal habitant de Boucherville et ami des époux, Jacques Denoyon demeurant à Boucherville et ami des époux, de Jean Chiquot [Sicot] habitant de Boucherville.

Annexe 2.10

2. Louis, n. 23 b. 26-09-1683 à Boucherville, p. Louis Robert, m. Madeleine Matou femme de Jean Haudecoeur, tous habitants de Boucherville. d. 11 s. 13-12-1683 à Boucherville en présence de Christophe Février, Louis Robert, Antoine Daunay, tous habitants de Boucherville.
3. Marie-Françoise, n. 18 b. 19-11-1684 à Boucherville, p. Jean Gareau habitant de Boucherville, m. Marie-Françoise Gauthier alors demeurant à Boucherville chez François Quintal, son beau-frère habitant de Boucherville. d. 03 s. 05-01-1687 à Boucherville en présence de Christophe Février, Pierre Picard, Claude Pastourel, Jean Lafond, tous habitants de Boucherville. (A la sépulture, son nom est Claire).
4. Pierre, n. et b. 23-12-1686 à Boucherville, p. Pierre Cartier, m. Marie Gauthier femme de François Quintal, tous habitants de Boucherville. d. et s. 27-12-1687 à Boucherville en présence de Pierre Larivé, Germain Gauthier, Louis Ménard, Claude Jodoin, tous habitants de Boucherville.
5. Pierre, n. 16 au soir b. 17-04-1689 à Boucherville, p. Pierre Lancougner habitant de la côte St-Joseph, paroisse de Boucherville, m. Catherine Gauthier femme de Pierre Cartier habitant de Boucherville. ☪ 30-01-1713 à Montréal, à Marie Séguin, 20 ans, fille de Jacques et de Marie Badel. Noms mentionnés au registre: Jean Dany [Danis] oncle de l'épouse, Gabriel Gibault, Jean Pilon, Joseph de LaColombière grand vicaire, Priat prêtre vicaire.
6. Claire, n. 03 b. 06-10-1690 à Boucherville. Le père de l'enfant n'était pas présent. p. Jean-Baptiste Deniau fils de Jean et d'Hélène Dodin, habitant du Tremblay, paroisse de Boucherville, m. Hélène Dodin, mère du susdit Jean-Baptiste Deniau. ☪ 20-01-1710 à Boucherville, à Jean Dupré, âgé de 25 ans, fils de † Antoine et d'Isabelle Valiquet, habitants de Boucherville, en présence de la mère de l'époux, de Marie Valiquet et Hélène Valiquet tantes de l'époux, du sieur Aubertin beau-père de l'épouse, du sieur Quintal oncle de l'épouse, François Quintal cousin de l'épouse et de plusieurs autres.
7. Christophe, n. et b. 24-03-1693 à Boucherville, p. Marien Tailhandier sieur de LaBaume chirurgien et habitant de Boucherville, m. Charlotte Denys femme de M. Boucherville. d. 14 à 27 ans (sic); s. 18-02-1722 à Ste-Anne-de-la-Pérade. Dans l'acte de sépulture on le nomme Christophe Bertin du nom de famille de son beau-père [Jean Aubertin]. Nom mentionné au registre: Lesclache prêtre missionnaire.

Annexe 2.10

8. Madeleine, n. et b. 01-09-1695 à Boucherville, p. Pierre Quartier [Cartier] habitant de Boucherville, m. Madeleine Gareau fille de Jean et d'Anne Talbot habitants de Boucherville. ∞ 04-03-1715 à Boucherville, à Roch Thouin, 30 ans, fils de † Roch et de Denise Collin, habitants de Repentigny, en présence de la mère de l'époux, son frère Jacques et plusieurs autres parents, le sieur Bertin [Jean Aubertin] beau-père de l'épouse habitant de Boucherville, son frère Pierre, François Quintal aussi cousin de l'épouse, M. [Jean] Thomas charpentier du Roi, Pierre Morisseau ami des époux.

S.A.

□ □ □ □ □ □

(109) FREROT, Thomas / OLLERY, Anne

∞ ...

Thomas Frérot, s. 14-03-1706 à Québec. Noms mentionnés au registre: Jean Brassard père, Jean Brassard fils, François Dupré prêtre.

Anne Ollery, s. 10-12-1708 à Québec. Noms mentionnés au registre: Jean Pinguet chanoine, Philippe Rageot prêtre, Pocquet prêtre curé.

1. Marie-Renée, n. 06 b. 08-03-1671 en la chapelle de Boucherville, p. René Gauthier, m. Jeanne Crevier femme de Pierre Boucher seigneur de Boucherville. d. 06 à l'Hôtel-Dieu de Québec, s. 07-02-1703 à Québec. Noms mentionnés au registre: Jean Dubreuil, Jean Brassard, Dupré prêtre.
2. René, n. et b. 18-06-1672 en la chapelle de Boucherville, p. René Rémy habitant de Boucherville, m. Marie Martin femme de Christophe Février, habitant dudit lieu. d. 04 à l'Hôtel-Dieu de Québec, s. 05-02-1721 à Québec. Noms mentionnés au registre: St-Martin capitaine de M. de Boishébert, [François] Amariton capitaine de M. de Boishébert, de Boishébert [Deschamps], de Lantagnac [Gaspard Adhémar] lieutenant, Thiboult curé et official.
3. Charlotte, n. et b. 04-03-1674 en la chapelle de Boucherville, p. Pierre Sauchet aussi habitant de Boucherville, m. Marie-Charlotte Etienne femme de Prudent Pougret [Bougret] habitant de Boucherville. s. 21-02-1703 à Québec. Noms mentionnés au registre: Frérot son père, Jean Dubreuil, Jean Brassard, François Dupré prêtre.

Annexe 2.11

2. Marguerite n ... m 1720 Joseph GRATON.
3. Marie-Josèphe b 26-05-1702 St-François I.J. m 1723 Jean BEAU-CHAMP.
4. Michel n 02 Lachenaie b 03-09-1704 St-François I.J. s 22-12-1704 id.
5. Charles n et b 25-04-1706 St-François I.J. d et s 07-12-1706 id.
6. Marie-Angélique b 12-02-1708 St-François I.J.
7. Marie-Suzanne b 10-06-1710 St-François I.J.
8. Agnès n 28 b 29-08-1712 St-François I.J.

FEUILLON ou **FILION**, Antoine (Michel & Louise BERCIER); charpentier.

☞ m 05-12-1701 Boucherville (ct 20 Tailhandier)

LATOUCHE, Marie-Françoise (Roger & Marie GAREAU).

1. Antoine n 20 Lachenaie b 21-03-1703 St-François I.J.
2. Joseph n Lachenaie b 26-10-1704 St-François I.J. m 1728 Thérèse HUS.
3. François-de-Sales n et b 25-06-1709 St-François I.J.
4. Marie-Josèphe n 30-04 b 01-05-1712 St-François I.J.
5. Françoise n 06 I.J. b 07-04-1715 St-François I.J.
6. Geneviève n et b 15-05-1718 St-François I.J.
7. Marie-Anne n 02 Lachenaie b 05-10-1721 Rivière-des-Prairies.

FEUILLON ou **FILION**, Joseph (Antoine & Marie LATOUCHE).

☞ m ct 28-09-1728 Lafosse (Sorel)

HUS, Thérèse (Louis & Marie-Angélique NIQUET).

1. Marie-Thérèse n 28-02 b 01-03-1730 Lachenaie.

FÉVRIER dit ou sieur de **LACROIX**, Christophe (Eustache & Renée LEGRAND) b 08-03-1634 St-Maclou, v. et ar. Mantes-sur-Seine, év. Chartres (Yvelines); d 29 s 30-09-1695 Boucherville (tué par les Iroquois dans son champ); au rec. 81, à Boucherville; arrivé 18-06-1665, soldat de la compagnie de LAFOUILLE au régiment de CARIGNAN (RC); m annulé ct 07-11-1668 Aneau: Gertrude MORAL (Quentin & Marie MARGUERITE). [BRH (47): 54-55]

☞ m vers 1660, St-Maclou de Mantes-sur-Seine

SIROIS, Antoinette (...) (n'est pas venue au Canada).

1. Christophe b 09-07-1661 St-Maclou de Mantes-sur-Seine.

Ascendance de Christophe FÉVRIER:

2. Eustache FÉVRIER, marchand de vin, b 17-05-1599 St-Maclou de Mantes, s 11-04-1669 id.
3. Renée LEGRAND, d après 1671.
4. Nicolas FÉVRIER, marchand de vin.
5. Jeanne BERTRAND.

☞ m 16-11-1671 Montréal (ct 12-10 Basset)

MARTIN, Marie († Abraham, bourgeois, & Suzanne d'AILLEBOUST) de St-Pantaléon, de Ravières, ar. Avallon, Champagne (Yonne); d 14 s 15-07-1680 Boucherville (33 ans); nièce de Charles d'AILLEBOUST. [MSGCF (114): 209-213]

1. Anonyme masculin n, ond., d et s 15-02-1673 Boucherville (jumcau).
2. Prudent n 15 b 18-02-1673 Boucherville s août 1673 id. (jumcau).
3. Marie-Barbe n 12 b 14-06-1674 Boucherville d et s 17-01-1687 id.
4. Jeanne n 20 b 22-06-1676 Boucherville s 26 id. (jumelle).
5. Marie-Anne n 20 b 22-06-1676 Boucherville m 1691 Louis MENARD (jumelle).
6. Charles n 14 b 15-09-1678 Boucherville s 04-01-1679 id.
7. Françoise n et b 23-01-1680 Boucherville d et s 27 id.

☞ m 08-11-1680 Boucherville (ct 16-02 Bourdon)

GAUTHIER, Claire-Françoise (Charles & Catherine CAMUS) rem. 1698 Jean AUBERTIN.

1. Marie-Françoise n et b 10-06-1682 Boucherville m 1698 Antoine MARTIN.
2. Louis n 23 b 26-09-1683 Boucherville d 11 s 13-12-1683 id.
3. Claire-Françoise n 18 b 19-11-1684 Boucherville d 03 s 05-01-1687 id.
4. Pierre n et b 23-12-1686 Boucherville d et s 27-12-1687 id.
5. Pierre n 16 b 17-04-1689 Boucherville m 1713 Marie SÉGUIN.
6. Claire n 03 b 06-10-1690 Boucherville m 1710 Jean DUPRÉ.
7. Christophe n et b 24-03-1693 Boucherville d 14 s 18-02-1722 La Pérade.
8. Madeleine n et b 01-09-1695 Boucherville m 1715 Roch THOUIN.

Ascendance de Marie MARTIN:

2. Abraham MARTIN, bourgeois, de Ravières en Champagne, d avant 16-11-1671.

3. Jeanne d'AILLEBOUST; sœur de Charles d'AILLEBOUST.

6. Nicolas d'AILLEBOUST, sieur de COULONGE, commissaire garde des magasins à Thionville, m et 12-04 ou 06-05-1620 (Dupuis et Nurat, notaires au Châtelet à Paris):

7. Dorothee de MONTEY.

12. Antoine d'AILLEBOUST, seigneur de Collonges, conseiller au bailliage d'Auxois et conseiller ordinaire au conseil du prince de Condé; m Suzanne HOTMAN, veuve de Jean de MONTEY, dont: Louis d'AILLEBOUST m Barbe de BOULOGNE.

13. Anonyme féminin.

14. Jean de MONTEY, seigneur d'Argentenay, de la maison des comtes de Monteth (Menteith) et barons de Carsa (Kerse) en Écosse, m et 18-07-1594 (Catherine et Bubynt, notaires au Châtelet de Paris):

15. Suzanne HOTMAN.

24. André d'AILLEBOUST, seigneur de Collonges.

25. Odette ROLLET.

30. François HOTMAN, seigneur de Villiers-St-Paul, avocat au Parlement de Paris, conseiller du roi, juriconsulte, n 23-08-1524 Paris, d 1590 ou 1591, Bâle, Suisse.

31. Claude AUBELIN.

48. Pierre d'AILLEBOUST, d'Autun en Bourgogne, médecin ordinaire du roi François I^{er}, d 21-08 ou 03-09-1531.

49. Anonyme de Massey.

60. Pierre HOTMAN, lieutenant général des Eaux et Forêts à Paris, conseiller au Parlement de Paris 1544, d 27-03-1554 Paris.

61. Paule de MARLE, héritière de la seigneurie de Villiers-St-Paul, d après 12-09-1572.

62. Guillaume AUBELIN, sieur de la RIVIÈRE, bourgeois d'Orléans.

63. Françoise BRACHET.

120. Lambert HOTMAN, orfèvre à Paris en 1495, d 24-12-1514 Paris.

121. m Jacqueline VIE, d 1521 Paris.

122. Waast de MARLE, seigneur de Vaugien et de Villiers-St-Paul; voir l'Ascendance de Catherine de BAILLON m 1669 Jacques MIVILLE, pour ses ancêtres.

123. Jacqueline DUPUIS.

240. Gérard HOTMAN, bourgeois, de la ville d'Emmerich, pays de Clèves, Allemagne, d après 1454.

241. m Catherine SPAON.

242. Thibault VIE, maître boucher à Paris.

243. Marion ...

FÉVRIER dit **LACROIX**, Pierre (Christophe & Claire-Françoise GAUTHIER).

☞ m 30-01-1713 Montréal (ct 30 Adhémar)

SÉGUIN, Marie (Jacques & Marie BADEL).

1. Pierre n 13 b 14-01-1714 Montréal s 17-04-1714 id.
2. Marie-Anne n 21 b 22-03-1715 Montréal d côte St-Pierre s 10-04-1717 id.
3. Pierre n et b 28-12-1716 Montréal s 08-01-1717 id.
4. Marie-Thérèse n et b 08-03-1718 Montréal.
5. Geneviève n et b 13-10-1719 Montréal s 14-12-1724 id.
6. Marie-Marguerite n 23 b 24-11-1721 Montréal s 19-04-1722 id.
7. Marie n et b 17-04-1723 Montréal s 31-10-1724 id.
8. Pierre n et b 24-05-1725 Montréal d et s 06-06-1725 id.
9. Marie-Catherine n et b 21-08-1726 Montréal.
10. François n 10 rivière St-Pierre b 12-02-1729 Montréal s 21 id.
11. Joseph-Amable n et b 10-03-1730 Montréal.

FEZERET, Claude (...) de La Rochelle; s 24-04-1664 Montréal (60 ans); engagé La Rochelle 08-06-1658 avec sa femme et son fils René, arrivés 29-09-1659 Montréal; maître serurier. [AG-59, AG-LaR]

☞ m 21-10-1636 Notre-Dame-de-Cogne, v., ar. et év. La Rochelle, Aunis (Charente-Maritime)

GUILBAULT, Suzanne (...) s 21-04-1672 Montréal (60 ans); cousine de Marguerite MOIRÉ m Jean-Élie GAUTHIER et de Catherine MOIRÉ m Désiré VIGIER; 57 ans au rec. 66, 50 ans au rec. 67, à Montréal.

1. René n vers 1642, 24 ans au rec. 66, 25 ans au rec. 67, 35 ans au rec. 81, 77 ans en 1718, 78 ans en 1720, m 1670 Marie CARLIER.

Annexe 2.12

— 295 —

à l'île d'Orléans ; l'acte de mariage est introuvable. Tanguay la dit fille d'Antoine Martin, dit Montpellier, et de Denise Sevestre, de Québec (DGFC, I : 415), soit la sœur d'Isabelle Martin qui épousa Jean Auzou. Le mariage de cette femme avec Jacques Charier n'aurait pas été célébré, car au recensement de 1681 (Sulte, *Hist.*, 5 : 56), Marie Martin est inscrite veuve de Jean Vallée. Le supposé second mariage de cette femme est une erreur de Tanguay. (DGFC, I : 579, 116).

MARTIN, Marie (1671), née au bourg de Saint-Pantaléon-de-Ravière (CHAMPAGNE), en 1647, fille de feu Abraham, bourgeois, et de Suzanne Daillebout. Elle contracta mariage avec Christophe Février, dit Lacroix, le 16 novembre 1671, à Montréal (c. 12 octobre, m. Basset). Cette fille était la nièce de Charles-Joseph d'Ailleboust, sieur des Musseaux. Son mari était habitant dans la seigneurie de Boucherville. (DGFC, I : 231).

MARTIN, Reyne (1667). Elle était présente au contrat de mariage d'Isabelle Le Quint, le 7 juin 1668 (m. Rageot). Cette fille était à Dieppe, le 17 juin 1667, où elle signa une protestation avec d'autres « filles du roi » (cf. Sylvine Carcireux). Nulle trace de Reyne Martin après 1668. Tanguay et le Père Godbout ne font pas mention de sa présence en Nouvelle-France.

MASSERON (MASSON), Marie (1671), née en 1648. Elle épousa François Marcel, vers 1671, dans la région du Richelieu. Des documents relatifs à ce mariage sont introuvables. Le premier enfant de ce couple fut baptisé le 1er juin 1673, à Sorel. Le Père Godbout suppose que cette fille pouvait être Marie Navaron qui passa un contrat de mariage — annulé par la suite — avec Jean Barolleau, le 7 septembre 1670 (m. Becquet). Cette supposition n'est pas prouvée par un document quelconque. Ce couple est inscrit au recensement de 1681 (Sulte *Hist.*, 5 : 74), dans la seigneurie de Saurel, et l'aîné des enfants est âgé de 5 ans. (DGFC, I : 408, 401).

MASSON (LE MASSON), Anne (1670), née au bourg d'Alonne (NORMANDIE), en 1637, fille de feu Nicolas et de Martine Bertin. Elle épousa Robert Gallien, le 8 septembre 1670, à Québec (c. 29 août, m. Becquet), en apportant des biens estimés à 200 livres et un don de 50 du roi. (DGFC, I : 250).

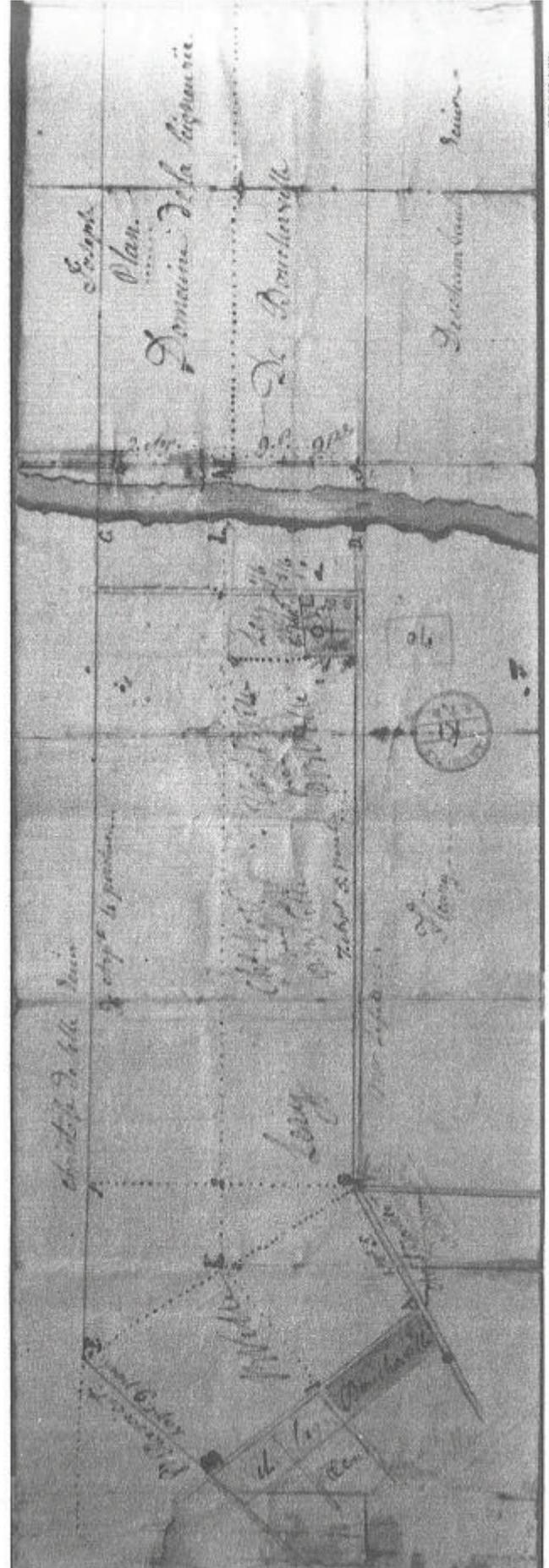
MASSON, Marie. Voir : **MASSERON**, Marie.

MAUREAU, Marguerite-Françoise (1670), née à Saint-Sulpice de Paris (Île-DE-FRANCE), en 1655, fille de François et

Annexe 2.13

Procès-verbal et plan figuratif de la seigneurie de Boucherville fait par Pierre Weilbrenner, arpenteur, le 29 octobre 1817. ASTR., Coll. Montarville B. de La Bruère.

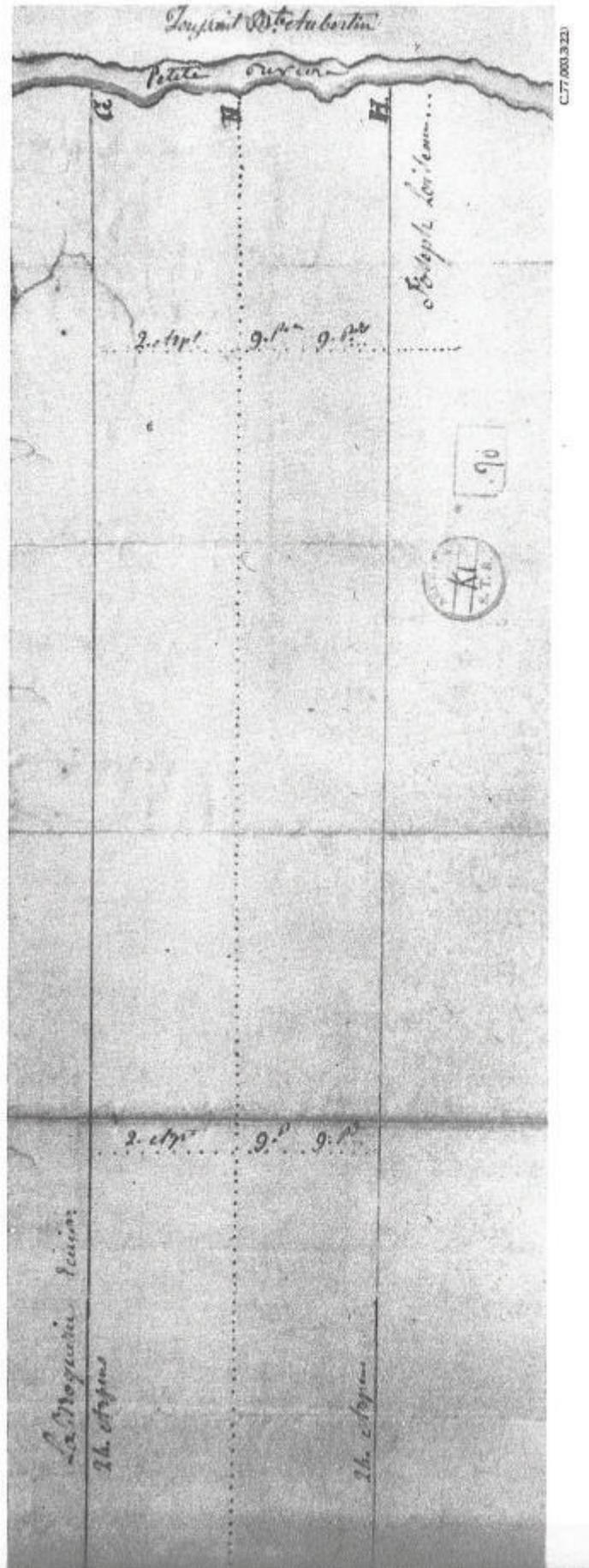
Aujourd'hui le vingt huit vingt neuf Et trentieme jour du mois d'octobre Dans L'année de notre Seigneur mil huit cent dix Sept a la requisition des Sieurs Pierre De Boucherville Thomas De Boucherville, Et L.B. Chausegros Delery Ecuiers Seigneurs indivis du Domaine de Boucherville Et y resident JR. Soussigné Arpenteur Juré Pour La Province du Bas Canada residant a Boucherville Conté de Kent Les dite Province mesuis expres transporté Sur le dit Domaine les jour Susdits a l'effet d'en lever le plan figuratif Et d'en avoir La superficie. C'est pourquoi la Etant apres avoir mesuré toute la partis du Domaine jusqu'au petit Lac prenant des emplacement du village telle quil appert au plan figuratif cy annexé Par Les Lettres A.B.C.D.E.F. j'ai trouvé que le dit terrain avoit environ vingt cinq arpens Edemi en Superficie En y deDuisant La route qui conduit au Moulin Marqué O.T. Et L'emplacment au dit Moulin Laroute ayant vingt trois pieds de Large depuis E. jusqu'au dit Moulin Et L'emplacment du dit Moulin a environ un demi arpent en Superficie y Compris



Annexe 2.13

La route detraverse, laquelle Lopin deterre jai divisé en deux partis Comme de I.K. a L. Et jai Sur cette dite ligne qui est ponctué mis des piquets d'un point a L'autre de distance En distance, apres quoi jai procedé au chenage du dit Domaine dans Laligne de Joseph de Labroquerie Ecuier jusqua La Petite riviere depuis La Lettre C. a G. laquelle ligne a vingt quatre arpens neuf Perches Et neuf Pieds de Large, formant en Superficie Divisé En deux partis Egales tellequil paroit par La ligne ponctué marqué audit Plan, depuis L.M. a N. Sur laquelle ligne jai aussi mis des piquets de distance En distance, En foi de quoi Et tous ce que dessus je le certifie veritable Et en ai dressé leprésent Procès Verbal pour Servire Et valoire ce que de raison Les jours Et an Susdits

Pierre Weillbrenner
D.C.F., Arpenteur.



Annexe 2.14



ÉTUDE DE POTENTIEL ARCHÉOLOGIQUE VIEUX-BOUCHERVILLE



Société d'histoire des Îles-Percées

ethnoscop

Juillet 2013

Annexe 2.14

Interventions archéologiques proposées

La zone H10 est donc un espace tout désigné pour y effectuer un inventaire archéologique qui permettrait, avec des chaînes de titres pour certains espaces ciblés de la zone, de documenter un secteur encore très mal défini du vieux bourg de Boucherville. À ce titre, les récents travaux de Véronneau seront très utiles. Ce dernier souligne en effet qu'il existe de nombreuses mentions de la palissade pour ce secteur (Véronneau 2013 : note 14). Ces deux types de recherche (historique et archéologique) permettraient d'ailleurs d'apporter des témoignages susceptibles de suggérer avec plus de précision, un tracé pour la palissade, d'un côté ou l'autre du boulevard Marie-Victorin. L'état actuel de la berge et du parc laisse cependant supposer l'apport de remblais peut-être important.

L'inventaire archéologique proposé, qui consiste en des sondages manuels, devra ainsi possiblement être assisté d'une excavatrice advenant la présence d'un tel apport de remblais récents. Ces sondages, alignés dans l'axe du parc, devraient cibler dans l'ensemble, les bâtiments principaux présents sur le plan de 1811. Une partie des vestiges a probablement été affectée par l'élargissement du boulevard et également par l'implantation d'un réseau électrique d'éclairage (plan 12) mais il est pratiquement certain que des restes de plusieurs bâtiments, possiblement de plus d'une génération, sont toujours enfouis dans les limites de la zone H10 ainsi que les sols associés à leur occupation. Cette zone est ainsi l'une des plus prometteuses du Vieux-Boucherville.

5.4.2 Arrière-fief Niverville (zone H4)

La zone historique H4 se trouve en bordure sud du périmètre du bourg initial (plan 10). Elle s'étend du sud au nord entre le 486, boulevard Marie-Victorine et la rue Pierre-Boucher. Elle comprend l'emprise du boulevard et l'ensemble des terrains ayant front à l'est de ce dernier.

Données historiques et potentiel archéologique

On retrouve dans cette zone la Maison Thomas-René Boucher de Boucherville (500, boulevard Marie-Victorin) construite en 1836 ainsi que la Maison Malhiot (510, boulevard Marie-Victorin) érigée vers 1743 pour Jean-Baptiste Boucher de Niverville. Les autres lots de cette zone sont occupés par des bâtiments plus récents mais d'autres plus anciens y ont pris place auparavant. Concédé dès 1673, il s'agit

Annexe 2.14

d'un espace recelant assurément des témoignages anciens des plus significatifs. Parmi ces bâtiments anciens disparus, on trouve une maison habitée par Michel Huet, comme locataire puis comme propriétaire à compter de 1741. Le bail de 1734 est très intéressant car il donne en détail la description des portes et fenêtres, leurs vitres et leur quincaillerie. Il comprend une boulangerie, une laiterie, un « poulier » (poulailler) et on mentionne également la moitié de l'étable (Loiseau 1734).

En ce qui concerne la Maison Malhiot, selon les recherches de la SHIP, elle est acquise par François-Xavier Malhiot en 1841 par un acte d'échange avec Pierre-Amable Boucher de Boucherville, cinquième seigneur du lieu (SHIP ^{s.d.}₂₀₁₁; 1). Sa construction remonte toutefois un siècle auparavant quand Michel Huet dit Dulude la construit pour Jean-Baptiste Boucher de Niverville, fils de Pierre Boucher. Avant cette construction vers 1743-1744, la maison de Michel Huet est la seule à occuper le terrain et ce à son extrémité sud-ouest contrairement à la maison de Boucher de Niverville (Malhiot) qui elle se trouve plus à l'est, vers l'arrière du terrain (figure 19).

Toujours selon la carte de 1811 (figure 19, plan 5), la maison Boucher de Niverville/Malhiot, est particulièrement en retrait par rapport au boulevard Marie-Victorin, alors qu'on observe un retrait progressif des bâtiments du nord de vers sud à partir de la rue de Grandpré. Est-ce que le retrait vers l'est de ce bâtiment serait dû à la présence de la maison de Huet ou encore, s'agirait-il d'un vestige de l'époque de la palissade de bois? Cela a été discuté plus haut, la carte des années 1730 de Rinville et Loiseau (figure 17) semble indiquer l'emplacement des portes de l'enceinte du fort. Sa porte sud-ouest joint l'emplacement de Boucher de Niverville. Au moment de la construction de la maison Malhiot, la palissade était-elle encore en place et la présence d'une porte à l'extrémité ouest de son flanc sud aurait-elle influencé le choix des emplacements pour les deux maisons qui auraient occupé le terrain conjointement pour une centaine d'années (SHIP ^{s.d.}₂₀₁₁; 2) ? Possiblement, mais même si ce n'était pas le cas, le chemin qui passait par la porte sud-ouest pouvait avoir gardé le même tracé pour un certain temps et ainsi influencer quand même le choix des emplacements. Au milieu du XIX^e siècle, la maison de Huet aurait été démolie et les deux emplacements ont été réunis.

Annexe 2.14

Interventions archéologiques proposées

Fils d'un des premiers censitaires de 1673, Michel Huet est maçon. Il construit la Maison Malhiot et plusieurs autres. Ce lieu se veut donc un espace de choix afin de cibler un inventaire archéologique sous la forme d'une tranchée manuelle visant à localiser la maison et en même temps documenter les sols anciens, et peut-être aussi témoigner de l'époque préhistorique (zone P5). La tranchée proposée s'oriente donc dans un axe est-ouest (plan 10). D'un mètre de largeur sur une longueur de dix mètres, elle permettrait de traverser l'espace qu'occupait cette résidence de Huet et de se poursuivre près de la maison Malhiot pour offrir une vue d'ensemble en profondeur des sols du terrain. Il semble s'agir d'un espace pratiquement intouché au fil des siècles et il constitue un des endroits les plus propices à des découvertes archéologiques des plus révélatrices. Ailleurs dans la zone H4, tous travaux d'excavation devraient faire l'objet d'une intervention préalable.

5.4.3 Première expansion du bourg (zone H7)

La zone H7 correspond au quadrilatère formé par les rues De La Perrière, Pierre-Boucher, Saint-Charles et Sainte-Marguerite. Dans le cas de cette dernière, les terrains se trouvant sur sa bordure est sont compris dans la première expansion et par le fait même, dans la zone à potentiel H7.

Données historiques et potentiel archéologique

Déjà en 1989, Ethnoscop définissait cette zone (Ethnoscop 1989 : 36) comme étant l'extension du bourg dans la première moitié du XVIII^e siècle. La rue Saint-Charles suivrait, selon les connaissances actuelles, le tracé du flanc est de l'ancienne palissade, s'amalgamant au chemin qui la longe en 1735. Pour ce qui est de la rue Sainte-Marguerite, le plan de la figure 18 datant probablement du XVIII^e siècle, décrit cette rue comme « nouvelle ». On peut donc présumer que l'ouverture de la rue Saint-Charles précédait celle de la rue Sainte-Marguerite. Cette séquence explique possiblement le fait que la majorité des bâtiments représentés sur le plan de 1811 dans ce quadrilatère se trouve en front sur la rue Saint-Charles, la cour arrière de ceux-ci aboutissant à la rue Sainte-Marguerite.

Suivant l'incendie de 1843 (figure 13), les bâtiments incendiés qui se trouvent dans la portion de la zone au nord de la rue de Grosbois sont essentiellement reconstruits en front de la rue Saint-Charles et nombreux sont ceux qui ont perduré jusqu'à

Annexe 2.15

Rapport d'évaluation du
potentiel archéologique
de Boucherville

Par: Monique Roy

A. Vestiges de la vie communautaire des habitants de Boucherville.

1. Les fortifications du bourg

La présence d'une fortification autour du bourg initial de Boucherville n'est pas mentionnée dans la série de concessions d'emplacements faite par Pierre Boucher en 1673 (67). Il y est fait allusion dans plusieurs actes notariés ultérieurs. Dans le procès-verbal de 1733, réglant les chemins de la seigneurie, le grand voyer Jean Eustache LANOUILIER de Boisclerc ordonne deux chemins de descente venant du deuxième et troisième rangs "... jusques au fort de Boucherville (68)", ce qui tend à prouver que l'enceinte devait être encore debout à cette date.

Un plan, datant approximativement du début du XVIIIe siècle, montre "l'ansaintre du faure" comme étant rectangulaire et occupant une bonne partie du front du bourg (69). Exécuté par deux "officiels" de Boucherville, le notaire Antoine Loiseau et le procureur fiscal Charles Rinville, ce plan est sans doute fiable, quoique son aspect trop rectiligne doit conduire à l'utiliser avec prudence. Un autre plan, exécuté après l'incendie du village en 1843, localise le périmètre de l'enceinte du fort comme correspondant aux rues Ste-Famille (Boul. Marie-Victorin), St-René (Pierre Boucher), St-Charles et St-Joseph (de Lapérière) (70). Il est généralement reconnu que l'enceinte était localisée dans ce quadrilatère de rues.

67. ANOM. Minutier de Thomas Frérot, le 4 avril 1673. Concession d'emplacements par M. Boucher aux habitants de Boucherville. op.cit.
68. Pierre-Georges Roy. Inventaire des procès verbaux des grands voyers. Beauceville, L'Eclaireur, 1923. vol.I. p.81.
69. ASTR. Collection Montarville de La Bruère. Plande la Bourgade de Boucherville, fait conformément aux anciens titres et bornes des terres et emplacements concédés par M. Boucher en 1673, signé par Antoine Loiseau, s.d. Annexe 1, Pl. 7.
70. AHVB. Plan de l'incendie de 1843, s.d. Annexe 1, Pl. 6. Ce plan semble assez conforme en ce qui concerne l'ensemble des bâtiments touchés par l'incendie quoique certaines inexactitudes aient été constatées.

Annexe 2.15

Cette hypothèse est plausible mais il resterait à déterminer si le chemin du Roy (71) était inclus à l'intérieur de la palissade du fort. Dans un contrat d'emplacement daté de 1701, la distinction est faite entre "... le grand chemin qui est le long du fleuve St-Laurent et la grande rue qui est pardedant le fort (72)". Il faudrait voir dans quelle mesure cette expression réfère à une localisation de l'enceinte.

Si l'un des côtés de l'enceinte suivait le chemin du Roy, comme il serait plus logique de croire, il faut alors considérer que le tracé avait dû être exécuté en fonction de l'irrégularité de la côte et d'un phénomène d'érosion des berges très important. C'est ce qui incita Jean Eustache Lanouillier de Boisclerc à ordonner, en 1733, un grand chemin de 36 pieds de largeur depuis la rivière de Muy jusqu'au fief du Tremblay, puisque la route était continuellement grugée par les eaux (73). Il serait donc possible qu'une partie des vestiges de l'enceinte, du côté du fleuve, aient été submergés.

Aucun acte notarié ne fournit une description précise de la fortification. L'aveu et dénombrement de 1724 situe la grande porte du bourg à la hauteur de l'avant-dernier emplacement concédé.

"Qu'au dessus est led. S. de la Perrière qui possède le restant du terrain qui se trouve jusqu'à la grande porte du bourg pour longueur et pour largeur et qu'il se trouve entre le chemin du Roy et la Rue contenant environ quatre vingt peids en superficie chargés de cinq sols de rente et un denier de cens sur lequel terrain il y a maison et écurie (74)".

La hauteur de la palissade était d'environ 10 pieds (75). Les habitants de la bourgade étaient tenus de construire leurs bâtiments de pièces sur pièces, de la recouvrir de planches et de ne pratiquer aucune ouverture, portes ou fenêtres, du côté du fleuve "... pendant la

71. ou rue Ste-Famille.

72. ANQM. Minutier de Marien Tailhandier, 4 mars 1701. Contrat d'emplacement par Pierre Boucher à Antoine Daunay.

73. La largeur habituelle des chemins était de 24 pieds.

74. ANQM. Aveu et dénombrement du régime français, 1723-1632, fait par Jean-Bte Gauthier de Varennes, procureur pour Pierre Boucher de Boucherville. Cahier II, vol.1 . . . op.cit. Le dernier emplacement mentionné dans le front du bourg mesurait 20 pieds de large.

75. ANQM. Minutier de Marien Tailhandier, 31 octobre 1703.

Annexe 2.15

guerre estant l'ordre des puissances comme aussy de claure ce qui ne sera pas auccuppé de bâtiment et ce qui restera dud. emplacement de pieces sur pieces de la hauteur de la palissades dud. bourg... (76)". Selon l'aveu et dénombrement de 1724, plusieurs emplacements du bourg étaient effectivement clos avec des pieux debout, à commencer par le manoir seigneurial.

Les possibilités de découvrir des vestiges de l'enceinte sont faibles du côté du boulevard Marie-Victorin à cause du phénomène d'érosion du sol et des bouleversements causés par l'élargissement de la voie vers 1940. D'autre part, le projet d'amélioration de quartier prévoyait des travaux de réfection occasionnant un enlèvement du pavage dans les rues Pierre Boucher, St-Charles et Lapérière. A l'été 1980, une partie de ces travaux a déjà été exécuté entre autres dans la rue Pierre Boucher, sans qu'une surveillance archéologique ait été exercée. D'autres travaux vont avoir lieu dans les rues St-Charles et Lapérière et devraient être suivis de près. Il pourrait arriver aussi que les creusages mettent à jour des vestiges des fortifications des habitations comme cela semble être le cas dans la rue de Grosbois où on a dégagé 4 ou 5 piquets de cèdre alignés d'environ 7 à 8 pieds de hauteur (77).

2. Les manoirs seigneuriaux

a) Le premier manoir seigneurial

Pierre Boucher a établi son premier manoir seigneurial vers 1667, à l'intérieur du bourg fortifié de Boucherville. La localisation de cette première demeure seigneuriale, symbole de l'autorité civile, a fait couler beaucoup d'encre. On a cru longtemps qu'il s'agissait du manoir Sabrevois, mais on sait aujourd'hui que cette affirmation était plutôt farfelue (78). Si l'aveu et dénombrement de 1724 ne situe pas le manoir, il en

76. ANQM. Minutier de Marien Tailhandier, 4 mars 1702. Contrat d'emplacement par M. Boucher à Anthoine Daunay.

77. Communication personnelle de M. Paul-Henri Chagnon, de la Société d'histoire des Iles Percées.

78. Voir la partie du présent rapport traitant du manoir Sabrevois.

Annexe 2.15

donne cependant une description assez détaillée:

"Sur lequel fief il y a un domaine Etably contenant trois arpens et six perches de front sur les d.^{es} deux lieues de profondeur sur lequel les. S. de Boucherville a une maison de pièces sur pièces de quarante deux pieds de long sur vingt deux de large lattée et enduite dehors et dedans, une Ecurie et une Etable aussy de pièces sur pièces chacune de vingt pieds de long sur dix huit de large une grange de quarante pieds de long sur vingt huit de large close de madriers, une autre maison de pieux debout de vingt pieds de long sur seize de large servant à loger le fermier, un Jardin et Bassecour contenant un arpent en superficie le tout clos de pieux debout, quatre vingt arpens de terre labourable et trente arpens de prairie (79)".

Un plan du début du 18^e siècle situe le "château seigneurial" à l'angle des rues St-René (Pierre Boucher) et Ste-Famille (Marie Victorin) (80). Il serait hasardeux d'affirmer que ce plan représente bien le site du premier manoir de Pierre Boucher. Cependant, s'il en était ainsi, il aurait occupé le site de la maison Lacoste, incendiée à la fin du 19^e siècle (81). Bien qu'on ignore la date où cette maison avait été construite, il semble qu'elle devait dater au moins du 18^e siècle. D'après un plan du village exécuté en 1811 par Jacques Viger (82), le terrain sis à l'angle Marie Victorin et Pierre Boucher appartenait aux Boucher de Boucherville. Une partie de ce terrain fut vendue en 1815 par Pierre Boucher, cinquième seigneur de Boucherville à Augustin Weillbrenner. L'acte de vente conservait une portion de 12 pieds de large sur 80 pieds de profondeur, avec une écurie et un hangar dessus construits (83). Le 16 septembre de la même année, le Sr Weillbrenner acquerrait par acte d'échange le reste de la propriété qui comprenait une maison en pierres, une grange, un hangar et autres bâtiments (84).

79. ANQQ. Aveu et dénombrement du régime français, 1723-1732, fait par Jean-Bte Gauthier de Varennes, procureur pour Pierre Boucher de Boucherville. Cahier II, vol. 1 . . . op.cit.
80. ASTr. Collection Montarville de la Bruère. Plan du bourg de Boucherville, s.d. Ce plan semble assez conforme aux données historiques, mais aucune datation précise n'est possible. Annexe 1 , Pl. 2 .
81. Voir plan général du potentiel archéologique du vieux village de Boucherville. Annexe 1 , Pl. 9 .
82. ASQ. Fonds Verreau, 46. Plan du village de Boucherville 1810-1811. Liasse no 6. Ce plan accompagnant un recensement exécuté par Jacques Viger, notable de Boucherville, est sans doute le plus fiable que nous possédions. Annexel , Pl. 9 .
83. ANQM. Minutier de J.P. Gauthier, 14 juin 1815. Vente et concession par Pierre Boucher au S^r Augustin Weillbrenner.
84. ANQM. Minutier de J.P. Gauthier, 16 septembre 1816, Echange entre Pierre Boucher de Boucherville et Augustin Weillbrenner.

Annexe 2.15

Cet immeuble avait été légué par René Amable Boucher de Boucherville, mort en 1812, à sa femme Madeleine de St-Blain pour que la "dame seigneurresse" puisse en jouir sa vie durant. Par le contrat d'échange entre son fils et Augustin Weilbrenner, Madeleine de St-Blain renonçait à cette jouissance. Une condition était cependant imposée, par Pierre Boucher.

Le droit

"... pour dame V^{ve} de Boucherville, sa mère, de prendre et enlever tous les bois de charpente et de sciage qui sont dans les bâtiments ou sur les d^{ts} emplacements (...) comme aussi se réserve le d^t. sieur cédant pour lad^{te} Dame sa mère, la grange qui est sur le d^t emplacement pour s'en servir d'ici au premier de mai prochain, avec droit de passer par la porte de la cour en tous tems et faisans, pour aller et venir à lad^{te} grange, avec des voitures ou autremens (85)".

Cette propriété fut saisie et vendue aux enchères par le Shérif F.-W. Ermatinger en 1824 à Louis Lacoste, notaire de Boucherville. Elle était alors décrite en ces termes:

"... a lot or piece of land situated and being in the village of Boucherville (...) containing one hundred and thirty nine feet in front, on the niveau or line of the King's High road or Sainte-Famille Street, to the depth of seventy two feet where the said ground takes a front or width of one hundred and forty four feet to the end of the whole depth of the said ground, wich consists in the whole of one hundred and sixty seven feet taken at and from the niveau or line of the said King's Road or Ste-Famille Street and Jean Chrisostome Racicot and bounded in depth by Notre Dame Street on one side to the south by St René Street and on the other side to the north by the said Jean Chrisostome Racicot with a stone House, barn, stable, shed and other buildings thereon erected (86)".

Les Lacoste furent propriétaires de cette maison jusqu'à sa destruction à la fin du 19e siècle (87).

S'il est certain que la maison Lacoste a appartenu à la famille Boucher, rien ne nous permet d'affirmer avec certitude qu'elle a bien servi de résidence principale au seigneur à un moment donné de son histoire. On ignore la date de sa construction et seul le plan du 18e siècle peut nous servir d'indice pour déterminer depuis quand elle appartenait aux Boucher de Boucherville.

85. Idem.

86. ANQM. Minutier de Louis Lacoste, 14 janvier 1824. Deed of Sale Fred. W. Ermatinger Esquire to Louis Lacoste Esquire.

87. Voir photo de la maison Lacoste. Annexe 11, Pl.2 .

Annexe 2.15

Deux autres maisons de pierre de la rue Pierre Boucher ont aussi retenu notre attention parce qu'elles sont de dimensions assez imposantes et qu'elles apparaissent comme telles sur le plan de 1811 (88). Or, nous savons que les Boucher possédaient plusieurs propriétés sur la rue St-René. En effet, en 1825, Madeleine de St-Blain, veuve de René Amable Boucher de Boucherville a légué par testament à Thomas, fils naturel de Thomas René Boucher de Boucherville "... tous les terrains et emplacements quelle possède sur la rue St René dans ledit village et qui joignent en profondeur audit Thomas René Boucher de Boucherville (89)".

La maison de pierre longue et basse sise coin Pierre Boucher et Marie Victorin (90) a appartenu aux Boucher de Boucherville avant 1841 (91). François Xavier Mailhiot, époux de Sophie Boucher de la Bruère, l'a acquis en 1841 par un acte d'échange avec Pierre Boucher de Boucherville. La propriété était alors décrite comme suit:

"un emplacement situé au Bourg de Boucherville de quarante cinq pieds de front ou environ sur la profondeur qui peut se trouver à prendre de la Rue Ste-Famille à aller en profondeur au terrain de Joseph-Paschal Trudelle tenant du côté du Nord'est à la rue St-René et de l'autre côté au sud-ouest à Joseph Vigneau Ecuier, avec une maison en pierres, Hangard et Ecurie et autres bâtiments dessus construits (92)".

Il semble bien que les descendants de François Xavier Mailhiot et de Sophie Boucher de la Bruère ont occupé cette maison jusqu'en 1954, année où elle fut vendue par la succession.

Même si l'on ignore la date précise de construction de cette maison, l'analyse architecturale a démontré que la charpente du carré d'origine pourrait bien dater du 18e siècle (93). Son historique nous conduit, comme pour la maison Lacoste, jusqu'aux Boucher de Boucherville. Fait intéressant, ces deux maisons furent vendues à des notables de Boucherville apparentés aux Boucher de la Bruère.

88. ASQ. Fonds Verreau, 46. Plan du village de Boucherville 1810-1811. Liasse no6. op.cit. Annexe 1, Pl. 9.

89. ANT₁. Minutier de F.L. Dumoulin, 4 août 1825. Testament de Dame Madeleine de St Blain, veuve de l'Honorable René Amable Boucher de Boucherville.

90. Voir plan général du potentiel archéologique du vieux village de Boucherville. Annexe 1, Pl. 8.

91. Voir chaîne des titres de la maison Moseley. Annexe III, No 1.

92. ANQM. Minutier de Louis Lacoste, 20 mars 1841. Echange entre Pierre de Boucherville et l'honorable François Xavier Mailhiot.

93. Pierre Bureau, Renée Côté et Claude Michaud. op.cit. p.111.

Annexe 2.15

Les recherches effectuées sur la troisième maison de pierre sise rue Pierre Boucher et appartenant en 1811 au notaire Lepailleur n'ont pas eu les résultats espérés (94). Rien ne nous permet donc d'avancer des hypothèses précises sur la date de sa construction, d'autant plus que l'analyse architecturale n'en a pas été effectuée. Une recherche historique plus poussée portant spécifiquement sur cette maison serait donc souhaitable, pour déterminer si elle a pu faire partie des possessions de la famille Boucher sur la rue St-René. Un indice intéressant nous a cependant été fourni par un des résidents actuels de cette demeure: on a découvert fortuitement, en creusant près du solage actuel de la maison, trois morceaux de bois formant un carré d'environ 10 pieds de largeur et n'ayant aucun lien avec la fondation. Cette maison aurait-elle été fortifiée? S'il en était ainsi, son ancienneté ne ferait aucun doute.

Les photographies prises lors d'une enquête sur le terrain indiquent les possibilités de sondages archéologiques dans le secteur Pierre Boucher - Marie-Victorin. Des travaux pourraient facilement être exécutés à l'avant et à l'arrière de la villa victorienne occupant le site de la maison Lacoste. Il en est de même pour la maison Moseley et pour le terrain des deux côtés de la maison Lepailleur (95).

b) Le deuxième manoir seigneurial

En 1741, François Pierre Boucher, troisième seigneur de Boucherville, héritait par sentence arbitrale de partage du "... manoir et hotel scitués en led. lieu de Boucherville et ou les dits defunts S^r et Dame de Boucherville faisaient leur residence avec la cour enclos batimens qui se trouvent sur iceluy jardin et tout ce qui depend dud. manoir en l'état qu'il se trouve actuellement (96)". En mars de la même année, Pierre Boucher Boucher passait un contrat avec Michel Huet dit Dulude pour la construction d'une "... maison de pierres sur pierres suivant le comble d'une

94. Voir l'annexe 1, Pl. 9.

95. Voir les photographies des sites. Annexe 11, Pl. 3-4-5-6-7-8.

96. ANQQ. Fois et hommages, régime anglais, boîte XVIII. Fief et seigneurie de Boucherville, 28 mai 1829.

Annexe 2.15

maison de pièces sur pièces située dans led. bourg de Boucherville (97)", et devant servir de manoir seigneurial.

Jusqu'à récemment, il semblait évident que le manoir Pierre Boucher, sis au 470 boul. Marie Victoria (98), était bien la demeure concernée par le contrat de 1741. Or une analyse plus précise de l'architecture de cette habitation a fait ressortir des différences notoires entre les clauses du contrat de construction et la composition du manoir Pierre Boucher (99).

D'abord, le manoir est divisé sur sa longueur par un mur de refend en pierre allant de la cave au grenier. Il est donc constitué de deux rectangles longs et étroits. Seul le rectangle arrière correspond aux dimensions mentionnées dans le contrat de construction de 1741 qui sont de 60 pieds par 21. La largeur du manoir actuel est de 40 pieds, donc le double de la surface projetée. Il est fort improbable que le manoir ait été construit d'abord dans les dimensions prévues puis agrandi dans le sens de la largeur. La maçonnerie ne révèle aucune trace de cette entreprise.

Si le manoir a été érigé dans ses dimensions actuelles dès 1741, il faudrait alors conclure à une entente verbale entre Pierre Boucher et Michel Huet Dulude. Si cette hypothèse est vraie, pourquoi Pierre Boucher n'a-t-il pas passé de nouveau contrat pour cette modification majeure alors que le 6 mars 1741 il convenait devant notaire d'un agrandissement de 15 pieds au futur manoir (100)?

D'autres éléments de la composition architecturale du manoir soulèvent des questions du même ordre. Le contrat du 3 mars 1741 stipulait

97. ANQM. Minutier de Antoine Loiseau, 3 mars 1741. Marché pour une bâtisse en pierres pour la maison seigneuriale faite par Michel Dulude, entrepreneur au profit de M. de Boucherville. Annexe III, No 2.
98. Voir plan général du potentiel archéologique du vieux village. Annexe 1, Pl. 8.
99. Voir Pierre Bureau, Renée Côté et Claude Michaud. op.cit. p.90-91. Nous reprenons ici les points principaux de cette analyse.
100. ANQM. Minutier de Antoine Loiseau, 6 mars 1741. Marché pour une entreprise pour la maison seigneuriale entre Jacques et Michel Dulude, les deux freres. Annexe III, No 3.

Annexe 2.15

que la charpente de l'ancien manoir de pièces sur pièces devait être utilisée sur la nouvelle maison seigneuriale. A première vue, cela expliquerait la présence de sablières uniques dans la charpente du toit, procédé utilisé habituellement dans les maisons de pièces sur pièces. Mais si les dimensions du manoir de Pierre Boucher ont été, dès 1741, le double de celles prévues dans le contrat du 3 mars, il était dès lors impossible d'utiliser la charpente du toit de l'ancienne demeure seigneuriale. Pourquoi alors le toit du manoir était-il, jusqu'à récemment, constitué de sablières uniques?

Il serait possible de croire que Michel Dulude a incorporé le procédé des sablières uniques de même que les dimensions du rectangle arrière de la maison par automatisme, ces éléments résultant d'un planning initial modifié. Mais d'autres détails de l'architecture n'apparaissent pas dans le contrat de 1741. Les cheminées jumelées et le mur coupe-feu n'étaient pas mentionnées, alors que le nombre de fenêtres et de portes en pierre de taille ne correspond pas à celles prévues dans l'entente initiale. Enfin, détail qui peut être fort significatif, la cheminée centrale était couronnée jusqu'à récemment, d'un capuchon de tôle datant du 19^e siècle qui portait l'inscription 1760. Traditionnellement, ces inscriptions marquent la date de construction de l'édifice.

Compte-tenu des différences notoires entre le contrat de construction du deuxième manoir seigneurial et l'actuel manoir Pierre Boucher, il est permis de soupçonner que cette maison n'est peut-être pas celle qui fut construite en 1741 pour le seigneur. La seule certitude que nous ayons, c'est qu'un contrat a été passé en 1741 en vue de l'érection d'une maison seigneuriale pour François Pierre Boucher, lequel contrat impliquait l'utilisation de matériaux de l'ancien manoir, démoli à cette occasion. Il est certain aussi que la nouvelle demeure a été érigée assez près du site du premier manoir, sinon le transport des matériaux aurait été trop difficile.

Annexe 2.15

Un contrat datant du 29 mai 1841 (101) fait mention d'ouvrages de réparations à faire à la maison de Pierre Boucher; les travaux énumérés correspondent bien à ceux qui semble avoir été exécutés à cette époque sur le manoir Pierre Boucher (102). C'est en cette même année de 1841, le 20 mars, que le seigneur avait vendu à François-Xavier Mailhiot la maison de pierres sise au 410 Marie-Victorin. Ces deux transactions, la vente d'un édifice et des réparations coûteuses effectuées à un autre, auraient-elle eues un lien? Rien ne permet de l'affirmer, pour le moment.

Le dossier historique constitué pour le classement du manoir Pierre Boucher n'apporte pas d'éclaircissements sur l'évolution de cet édifice (103). Beaucoup de questions qu'il soulève pourraient sans doute être solutionnées par des sondages archéologiques effectués à l'arrière du manoir et de son ancienne dépendance, la Chaumière sise au 466 Marie Victorin (104).

3. La place de l'église

En 1670, l'abbé Pierre Caumont faisait bâtir la première église paroissiale de Boucherville, sur le site de l'église actuelle (105). Dès lors la place publique, qui s'ouvrait devant le temple religieux (106), devient le lieu de rassemblement des habitants de Boucherville. Cette fonction sociale de l'église n'est plus à démontrer. Mais à Boucherville, l'importance de la place de l'église a été d'autant plus grande que la rive du fleuve St-Laurent est devenue au 19^e siècle un espace de convergence pour la population: "Le débarcadère du vapeur de Boucherville a en effet

101. ANQM. Minutier de Louis Lacoste, 29 mai 1841. Devis des ouvrages à faire à une maison appartenant à Pierre de Boucherville Ecr. Située dans le village de Boucherville. Annexe 111, No 4 .
102. Voir photographie de la maison vers 1940. Annexe 11, Pl. 9 .
103. Yves Laframboise. Maison François-Pierre Boucher. Québec, Min. des affaires culturelles, Document interne, 1974. Voir plan cadastral du manoir. Annexe 1, Pl. 10 .
104. Voir photographie du site. Annexe 11, Pl. 10 .
105. Pierre Bureau, Renée Côté et Claude Michaud. op.cit. p.30.
106. Voir plan montrant l'aire de protection de l'église Sainte-Famille. Annexe 1, Pl. 11 . Ce plan indique les lots cadastraux dont il est question dans le texte qui suit. Voir aussi photographie aérienne de la place de l'église. Annexe 11, Pl. 11 .

Annexe 2.15

Conclusion - Recommandations

Boucherville constitue un des plus vieux secteurs de colonisation française de la région montréalaise. Son économie traditionnelle, axée sur l'agriculture et les fonctions artisanales et commerciales en découplant, s'est développée de façon assez similaire à l'ensemble de la plaine de Montréal. C'est surtout dans l'organisation du territoire de Boucherville, inspirée du modèle mis sur pieds par Pierre Boucher en 1667, que réside la spécificité de sa valeur patrimoniale. Autour du bourg initial se sont articulées les activités de la communauté jusqu'en 1930. Si la transformation de Boucherville en banlieue résidentielle est en bonne voie de transformer le visage des rangs, le vieux bourg est demeuré à peu près intact à cause de conditions géographiques particulières.

Le potentiel archéologique du vieux village de Boucherville, et de son voisinage immédiat, n'a pas encore été exploité à l'exception d'une fouille mineure près des ruines du manoir Sabrevois en 1964. Tout porte à croire que la majorité des sites sélectionnés dans ce rapport contiennent des vestiges matériels permettant une perspective diachronique approfondie des principales caractéristiques de l'histoire de Boucherville. Cependant, la plupart des documents historiques consultés ne nous ont pas permis une localisation certaine de ces vestiges.

Dans le but d'en arriver à une vision cohérente des interventions archéologiques souhaitables à Boucherville, il serait donc indiqué de procéder à une prospection archéologique générale des sites choisis. Cette campagne de prospection faciliterait beaucoup les actions futures en répondant à certaines questions soulevées par la documentation historique.

Annexe 2.15

Tant qu'une telle mesure n'aura pas été exécutée, le potentiel archéologique réel des sites sélectionnés demeurera incertain. Dans l'immédiat, il est cependant important d'établir un classement des sites à potentiel archéologique. Les priorités seront énoncées surtout en fonction des interventions de divers types pouvant menacer l'existence des vestiges.

1. Sites éventuellement menacés par les travaux du PAQ.

Le projet d'amélioration de quartier du vieux village de Boucherville menace de détruire le secteur renfermant les vestiges de l'ancienne fortification (Lettre A du plan général du potentiel archéologique du vieux village). Il faudrait exercer une surveillance constante des travaux d'aqueduc qui auront lieu probablement en 1981 dans les rues St-Charles et de Lapérière et procéder à une fouille si des vestiges venaient à être mis à jour.

Le secteur de la rue Pierre Boucher, que l'on peut soupçonner d'être le site du premier ou du deuxième manoir seigneurial, a déjà subi des travaux reliés au PAQ qui ont fortement endommagé son potentiel archéologique. Toute intervention future venant soit des propriétaires ou d'organismes publics, à l'intérieur de l'emprise de la rue Pierre Boucher ou sur le site des maisons Lacoste, Moseley ou Lepailleur (Lettres B, C et D du plan général du potentiel archéologique du vieux village) devrait également être l'objet d'une surveillance archéologique.

L'ancienne place publique n'est pas visée directement par le programme d'amélioration de quartier, quoique toute modification aux travaux prévus à l'ouest de ce site devrait être signalée (Lettre G du plan général du potentiel archéologique du vieux village).

2. Sites éventuellement sujets à des travaux de mise en valeur.

Le site de l'arrière-fief Sabrevois a déjà été intégré dans des projets de mise en valeur qui n'ont pas eu de suites. Aucune intervention de ce type ne devrait être exercée avant que l'on ait procédé à une fouille

Annexe 2.15

archéologique systématique des ruines du manoir Sabrevois. Ce site est particulièrement facile à exploiter au point de vue archéologique ; il est donc recommandé qu'une action soit exercée en ce sens avant qu'il soit menacé de destruction. Il en est ainsi des ruines de la maison de l'île Grosbois: le projet d'aménagement des îles de Boucherville pourrait peut-être en menacer l'existence. Dans un cas comme dans l'autre, des travaux archéologiques pourraient facilement être exécutés puisque ces terrains sont inutilisés pour le moment.

3. Sites domestiques à surveiller.

D'autres sites archéologiques potentiels, situés à l'intérieur du village, ne semblent pas menacés par le PAQ. Le potentiel des sites de l'arrière-fief Lapérière, de la maison Pierre Boucher et de la Chaumière, de la maison Charles-Eugène Boucher et de la maison Gauthier dite St-Germain ne pourrait être endommagé, dans l'immédiat, que par d'éventuelles initiatives des propriétaires (Lettres E,F,H,I,J du plan général du potentiel archéologique du vieux village). Ceux-ci devraient être avertis de l'importance des vestiges se trouvant probablement dans le sol de leurs terrains. Toutes ces résidences peuvent contenir des dépôts scellés d'artéfacts datant au moins du 18e siècle et des vestiges de bâtiments datant de la même époque. Nous recommandons qu'une prospection soit effectuée pour confirmer ou infirmer leur présence. La maison Quintal dite Quesnel située à l'extérieur du village entre dans cette catégorie de résidences privées dont les vestiges sont probablement intacts. Les mêmes recommandations s'appliquent donc dans son cas.

4. Sites menacés par le processus d'urbanisation des anciens rangs.

Il serait difficile d'exercer un contrôle adéquat en ce qui concerne les vestiges archéologiques situés dans les anciens rangs de Boucherville. Le processus d'urbanisation compromet presque irrémédiablement l'existence des maisons de ferme et des bâtiments qui y étaient érigés. Cependant une attention toute particulière devrait être accordée à la maison

Annexe 2.15

Robert dite Chaput construite très certainement au 18e siècle. Le terrain pourrait contenir des dépôts scellés d'artéfacts. Nous recommandons qu'une prospection archéologique soit effectuée s'il devait subir des modifications majeures.

5. Secteurs à surveiller.

Deux sites qui n'ont pas fait l'objet d'une analyse précise pourraient éventuellement contenir des vestiges archéologiques. Il s'agit de l'ancien faubourg Ste-Anne, probablement localisé à l'ouest du village, et du terrain vacant situé entre les rues de Muy, de Montbrun et Marie Victorin (Lettres K et L du plan général du potentiel archéologique du vieux village). Les recherches historiques n'ont pas permis d'en préciser la valeur archéologique. Toute intervention sur ces sites, reliée ou non au PAQ devrait être signalée et une surveillance archéologique devrait être exercée si l'on y effectuait des travaux.

En conclusion, rappelons que tous les sites sélectionnés dans le présent rapport présentent un intérêt historique certain et un potentiel archéologique sans doute considérable. L'exploitation des ressources archéologiques se devrait donc d'être une composante importante de tout projet de mise en valeur du patrimoine de Boucherville.



Késsinnimek - Roots - Racines

**Pierre Boucher, l'Ignoré..Un Homme Modeste
par Jacques Dunant**

English version

Né au XVII^{ème} siècle, Pierre Boucher a connu tous les personnages qui ont aidé à construire la Nouvelle-France durant la difficile période de l'enracinement Il a écrit diverses choses à diverses occasions. Par exemple, il a écrit en 1695 : "*Je suis un des plus anciens du pays de la Nouvelle France, y ayant été amené par feu mon père en 1635. J'étais pour lors âgé de treize ans.*"

Dans un opuscule peu connu, monsieur Raymond Douville(1) a écrit : " La plupart des historiens fixent l'arrivée de Pierre Boucher en 1634. Citant le texte de Boucher, tel que ci-dessus il ajoute : " Nous n'avons aucune raison de douter de la véracité de cette précision ". C'est la confirmation de ce que j'ai avancé dans Kessinnimek, février 2005, que plusieurs historiens ont commis des erreurs. (Donc il est bien arrivé en 1635)

Les contemporains de Pierre Boucher reconnaissent son talent à tous les postes de commande où il a servi; le gouverneur d'Avaugour le délègue en France comme son Envoyé personnel auprès du roi en 1661. Au cours de ce voyage, le ministre J.B. Colbert lui demande d'écrire sur le pays de la Nouvelle-France afin d'encourager l'émigration française. Cela a donné naissance à un petit livre décrivant l' Histoire Naturelle du pays et les moeurs de ses habitants. Cet ouvrage écrit à son retour en 1662 et en 1663 a été signé aux Trois-Rivières le 8 octobre 1663 et il est a été envoyé peu après en France et publié en janvier 1664 à Paris sous le titre : "*Histoire Véritable et Naturelle des Mœurs et Productions du Pays de la Nouvelle-France Vulgairement dite Le Canada*". Cet ouvrage a été traduit en anglais par Edward-Louis Montizambert et publié en 1883 par George E. Des Marets & Co. à Montréal, sous le titre :

CANADA IN THE SEVENTEENTH CENTURY

Il faudrait peut être dresser maintenant une **brève chronologie** de sa vie :

1622 Il est baptisé à Mortagne au Perche le premier août.
1635 Il arrive en Nouvelle-France avec sa famille.

Annexe 2.16

1637 Les Pères Jésuites l'engagent pour les servir en Huronie. Il y passe quatre ans, pendant les quelles il apprend leurs langues et leur façon de vivre. Ces expériences lui serviront toute sa vie. Les RR PP lui apprennent à lire et à écrire, il apprend aussi à examiner les choses et il développe son esprit d'observation et d'analyse.

1641 Retour de la Huronie. Le gouverneur De Montmagny le nomme soldat dans la garnison de Québec, il devient rapidement caporal puis sergent.

1642 Il assiste à la fondation de Montréal.

1644 Il est nommé interprète officiel et commis au fort de Trois-Rivières. Il va transiger avec les Amérindiens, pourvoyeurs de fourrures. Le bassin du Saint-Maurice est immensément riche en pelleteries.

1649 Il épouse Marie Chrétien, (Ouébadinskoué)jeune huronne. Il est nommé capitaine du bourg des Trois-Rivières. Baptême de son fils Jacques le 11 décembre. Puis les deux (la mère et son fils) décèdent.

1652 Il se remarie à Jeanne Crevier le 9 juillet

1653 Le gouverneur de Lauson lui concède le fief de Grosbois (Yamachiche).

1654 Il reçoit son titre officiel de gouverneur des Trois-rivières, le premier octobre.

1657 Il demande l'autorisation de se retirer sur son bien au Cap-de-la-Madeleine.

1661 Il reçoit ses lettres d'anoblissement du gouverneur d'Avaugour. Il s'embarque pour la France à titre d'ambassadeur de M. d'Avaugour pour demander des secours au roi le 22 octobre.

1662 Embarquement à La Rochelle pour revenir en Nouvelle-France. Il est renommé gouverneur des Trois-Rivières.

1663 Le huit octobre, il signe la lettre d'envoi de son manuscrit de l'Histoire Véritable et Naturelle à Colbert.

1664 Son manuscrit est publié à Paris. Le 24 janvier il reçoit un titre pour sa seigneurie des Îles Percées. C'est le futur Boucherville.

1667 Sa fille Marie épouse à Trois-Rivières le lieutenant René Gaultier de Varennes.

1668 Le R.P. Marquette signe le premier acte au registre de Boucherville, le 20 mai.

1672 Le 3 novembre, Jean Talon lui concède officiellement la seigneurie des Îles Percées.

1673 Le 4 avril, premières concessions à Boucherville. Les premiers colons y sont depuis 1667..

1707 Antoine Adhémar rédige le testament de Pierre Boucher et de Jeanne Crevier, le 12 octobre.

1717 Mort de Pierre Boucher, le 19 avril, il est inhumé sous son banc dans l'église locale le 21 à Boucherville.

Cela fait une vie bien remplie, alors pourquoi cette ignorance?

Annexe 2.16

Résumons, en 1653 il sauve la bourgade des Trois-Rivières et réussit à annihiler les projets de reconquête des Agniers. En prenant les Trois-Rivières, ces derniers pensaient diviser la colonie en deux et ainsi isoler Ville-Marie laquelle sans secours finirait par succomber. En 1661 il convainc le roi et son Ministre Colbert de sauver le pays en y envoyant des troupes et des hommes de travail.

Le roi et Colbert enverront le régiment de Carignan-Salière en 1665; mille deux cent hommes, on ne déplace pas ces personnes en quelques semaines ou en quelques mois. Il faut assurer leur ravitaillement et les loger. Travail énorme de préparation et de logistique qui prendra quatre ans mais qui va assurer la paix et le calme pour presque vingt ans. Un grand nombre de ces soldats et des officiers vont rester en Nouvelle-France et bientôt viendront les filles du roi. En conclusion, on peut dire que l'ambassade de Pierre Boucher en 1661-62 est un succès grâce à sa diplomatie et à sa connaissance du pays.

Pierre Boucher est un homme modeste qui n'a jamais recherché les honneurs. La modestie, la dignité et le respect sous toutes ses formes, respect de l'autorité et respect de la vie, voilà quelques vertus qui peuvent identifier Pierre Boucher. On peut y ajouter l'union dans la famille, prêcher la bonne entente, éviter les conflits, voilà d'autres vertus transmises à ses descendants. Ces notions de probité ont peu à peu disparu de nos mœurs.

Mais elles nous permettent de cerner un personnage marquant de son époque.

Et aujourd'hui

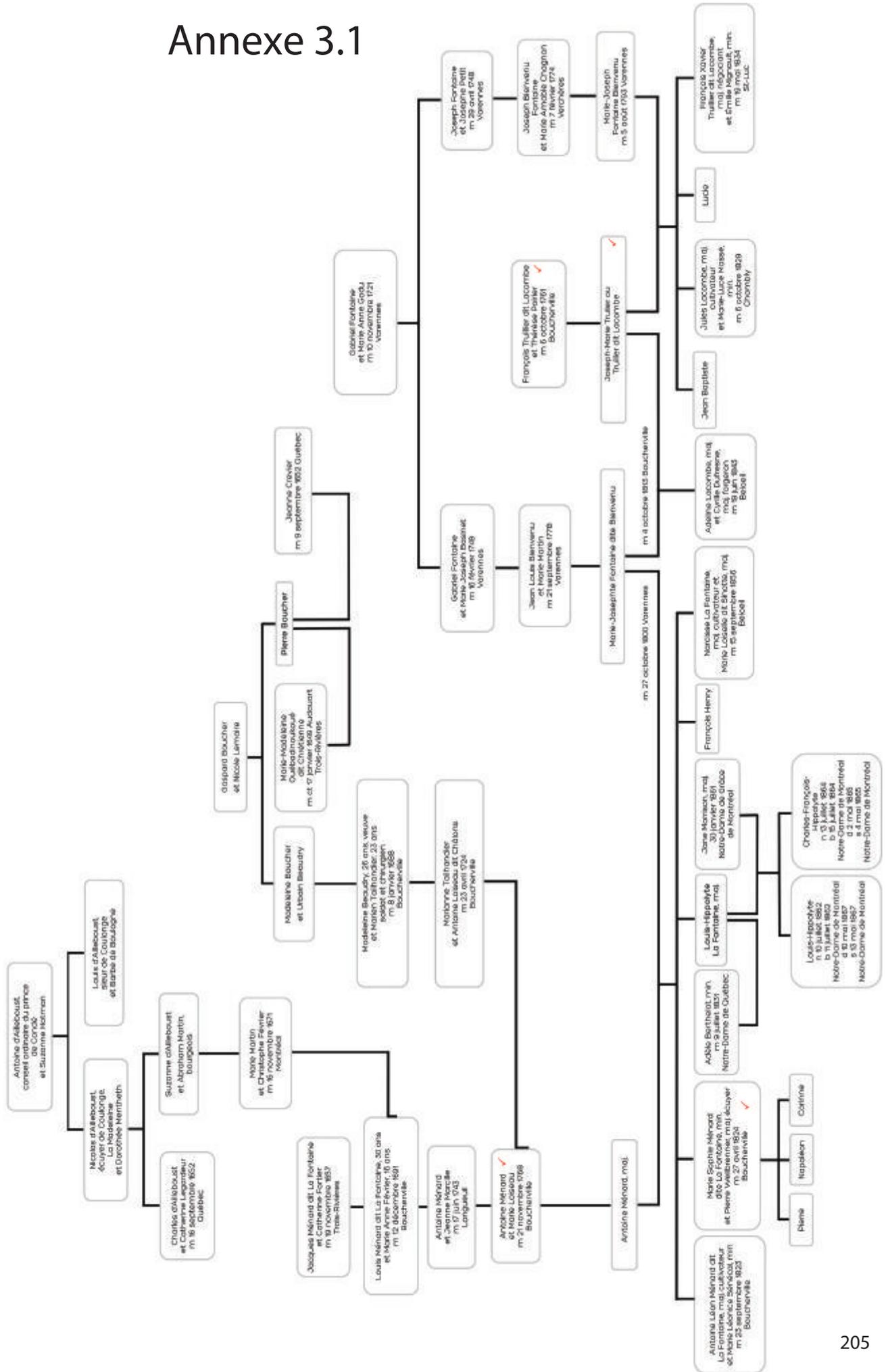
La Ville de Pierre Boucher n'a pas oublié son fondateur. Elle a donné le nom " Pierre Boucher " à une petite rue du vieux village, on a aussi donné son nom à un centre d'achat : Place Pierre Boucher, à une école et enfin à un hôpital. Une statue de Pierre Boucher décore une alcôve dans la façade de l'édifice de l'Assemblée Nationale à Québec. Il voisine ainsi avec nos héros des premières heures, Champlain, Iberville, Frontenac, Jeanne Mance, Marguerite Bourgeoys, Jolliet, le Père Jacques Marquette et plusieurs autres.

Les trois cents ans de son décès vont avoir lieu en 2017 et cinq ans plus tard les quatre cents ans de sa naissance. Quelqu'un y pensera-t-il? Ou le grand Ignoré restera-t-il encore longtemps inconnu de beaucoup de Canadiens.

(1) Raymond Douville a été Conservateur des Archives nationales du Québec Membre de la Société Royale du Canada et de la Société des Dix Dans la collection Classiques canadiens, il a publié, chez l'ides en 1970 des Textes choisis sous le titre **PIERRE BOUCHER**

Jacques Dunant
février 2005

Annexe 3.1



Annexe 3.1

LÉGENDE

- ✓ Liens de parenté entre les quatre propriétaires de la maison dite Louis-Hippolyte-La Fontaine pour la période de 1765 à 1842.

b : baptême

ct : contrat

d : décès

m : mariage

n : naissance

s : sépulture

Union

Fratrie

Filiation



NOTES

Pour plus d'informations sur la localisation des terrains dans le Vieux-Boucherville, consultez :

VÉRONNEAU, Gilles. *Boucherville en 1724 document de travail Boucherville*. Société d'histoire des Îles-Perçées, 2013.

Les prénoms des enfants issus des couples :

- Antoine Ménard et Marie-Josephite Fontaine dite Bienvenu;
- Joseph-Marie Thuiller dit Lacombe et Marie-Josephite Fontaine dite Bienvenu;
- Joseph-Marie Thuiller dit Lacombe et Marie-Joseph Fontaine Bienvenu;
- Pierre Weibrenner et Marie Sophie Ménard dite La Fontaine.

sont tirés des inventaires après décès.

Ceux de Louis-Hippolyte La Fontaine et de Jane Morrison sont tirés de : BERNARD, Réal. *Louis-Hippolyte La Fontaine*. Montréal, LIDEC inc. 1993, 60 p. Coll. : Célébrités canadienne.

BIBLIOGRAPHIE

BERNARD, Réal. *Louis-Hippolyte La Fontaine*. Montréal, LIDEC inc. 1993, 60 p. Coll. : Célébrités canadienne.

BUREAU, Pierre et al. *Boucherville : répertoire d'architecture traditionnelle*. Québec, Ministère des affaires culturelles, 1979.

DROUIN, G. et coll. *La Masculine et La Féminine. Répertoire alphabétique des mariages des canadiens-français 1760-1935*. Les Éditions historiques et généalogiques Pépín, Coll. : Notre patrimoine national.

JETTÉ, René. *Dictionnaire généalogique des familles du Québec des origines à 1730*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1983.

JETTÉ, René. *Traité de généalogie*. Presses de l'Université de Montréal, 1991.

VÉRONNEAU, Gilles. *Boucherville en 1724 document de travail Boucherville*, Société d'histoire des Îles-Perçées, 2013.

Dictionnaire biographique du Canada. Québec, Presses de l'Université Laval.

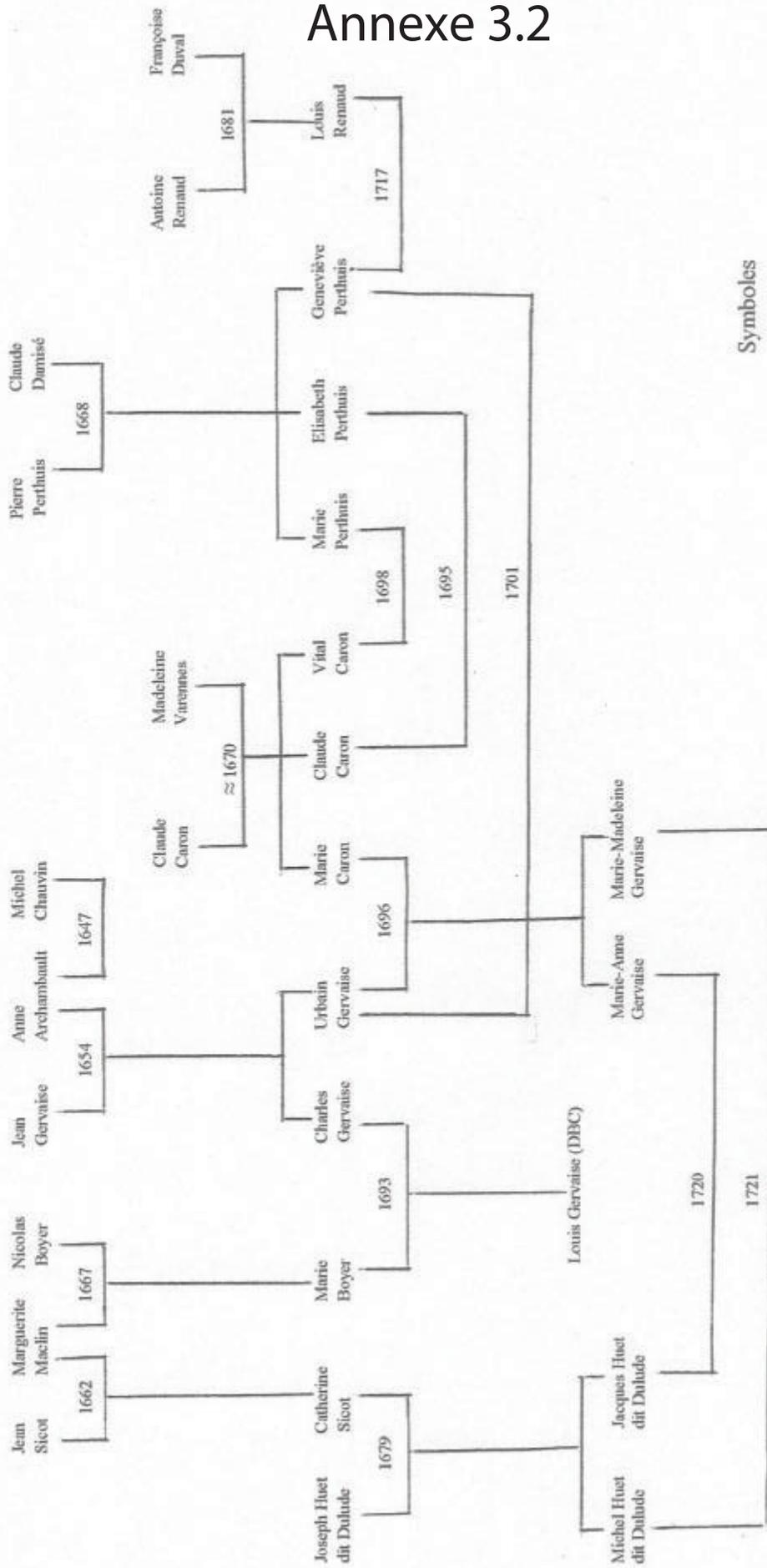
Ploniers et pionnières : des débuts de Boucherville jusqu'à 1700. Boucherville, Société d'histoire des Îles-Perçées, 1992, vi-90 p.

Sources primaires à la Bibliothèque et Archives nationale du Québec de Montréal.

Répertoires des mariages des différents endroits mentionnés.

Idée originale et recherche : • Gilles Véronneau, membre de la Société d'histoire des Îles-Perçées, janvier 2016.

Réseau de parenté entre Michel Huet dit Dulude et Marie-Madeleine Gervaise



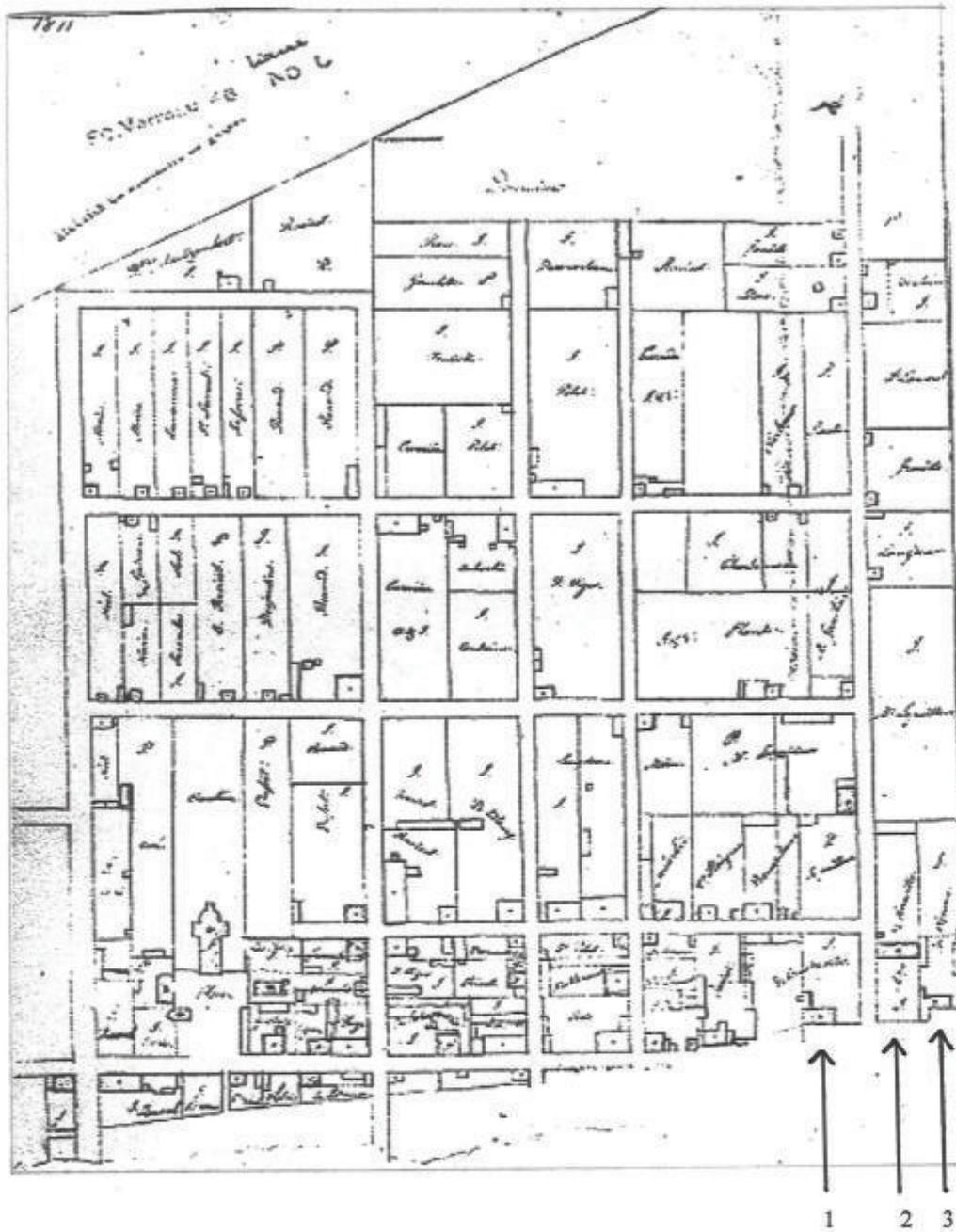
Symboles



Sources :
 JETTÉ, René, *Dictionnaire généalogique des familles du Québec, des origines à 1730*, Montréal (Québec), Presses de l'Université de Montréal, 1983.
 JETTÉ, René, *Traité de généalogie*, Montréal (Québec), Presses de l'Université de Montréal, 1991.

Annexe 4.1

Plan du village de Boucherville 1810-1811

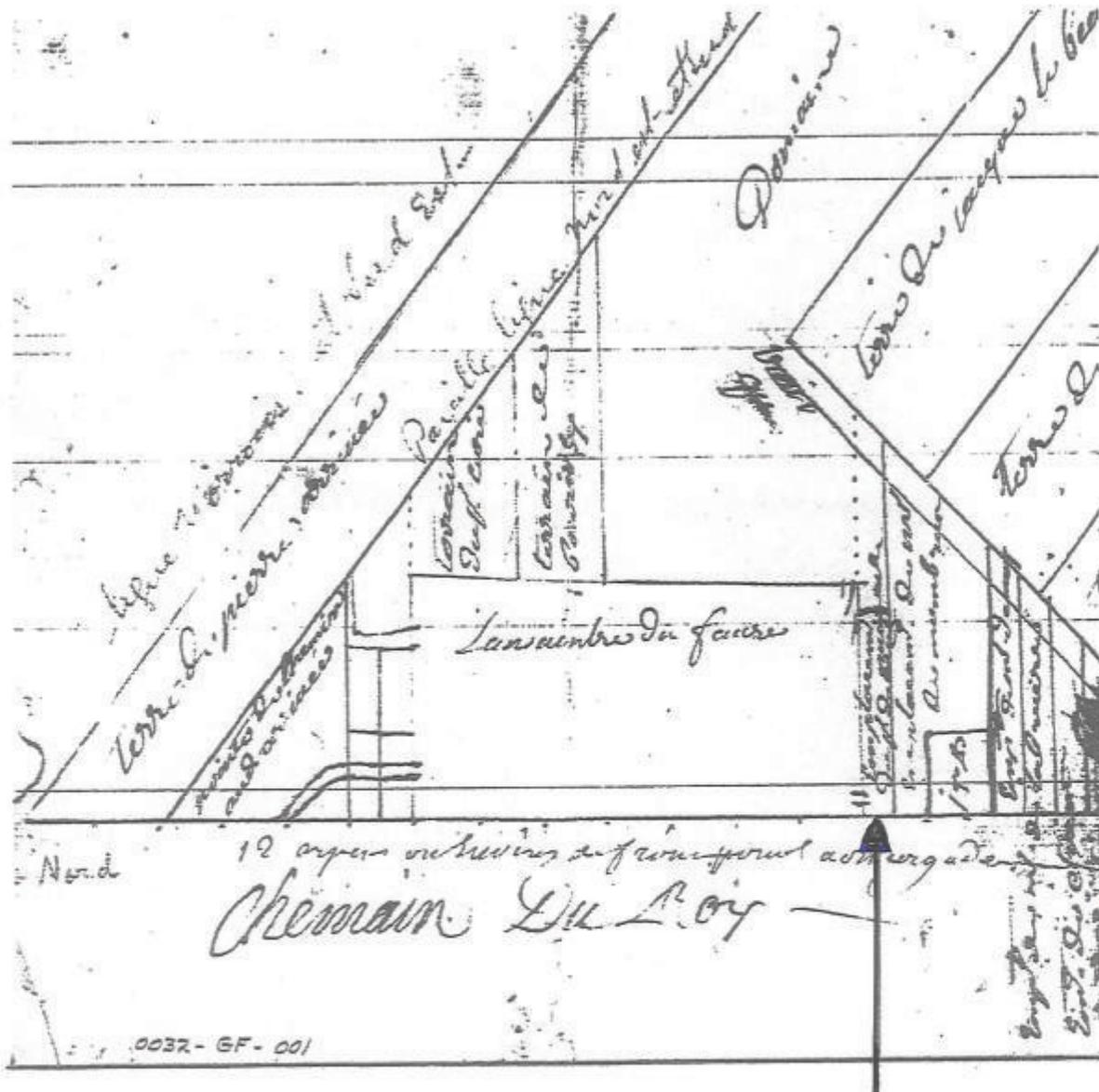


- 1- Maison de René-Amable Boucher de Boucherville, 4^e seigneur de 1767 à 1812. Il en a hérité de son père, François-Pierre Boucher de Boucherville, 3^e seigneur, qui l'a fait construire selon un marché de construction avec Michel Huet dit Dulude, passé devant le notaire Antoine Loiseau le 3 mars 1741. Elle sera connue plus tard sous le nom de « maison Lacoste » (*Circuit patrimonial de Boucherville*, page 14, voir annexe 2.3)
- 2- Maison de Mme Charlotte Jarret de Verchères (veuve de Rouville), belle-mère de René-Amable Boucher de Boucherville. Deuxième maison de M. de Niverville (achevée en 1744).
- 3- Maison de Joseph Vigneau, auparavant aux Huet dit Dulude. Première maison de M. de Niverville (1706).

L'emplacement de M. de Niverville avait été divisé en deux parties en 1741 et a été reconstitué en 1855, pour former l'emplacement que nous connaissons aujourd'hui.

Annexe 4.2A

Partie annotée du Plan de la bourgade de Boucherville



Les annotations que l'on remarque sur la présente partie annotée, sont de date et d'auteur inconnus.

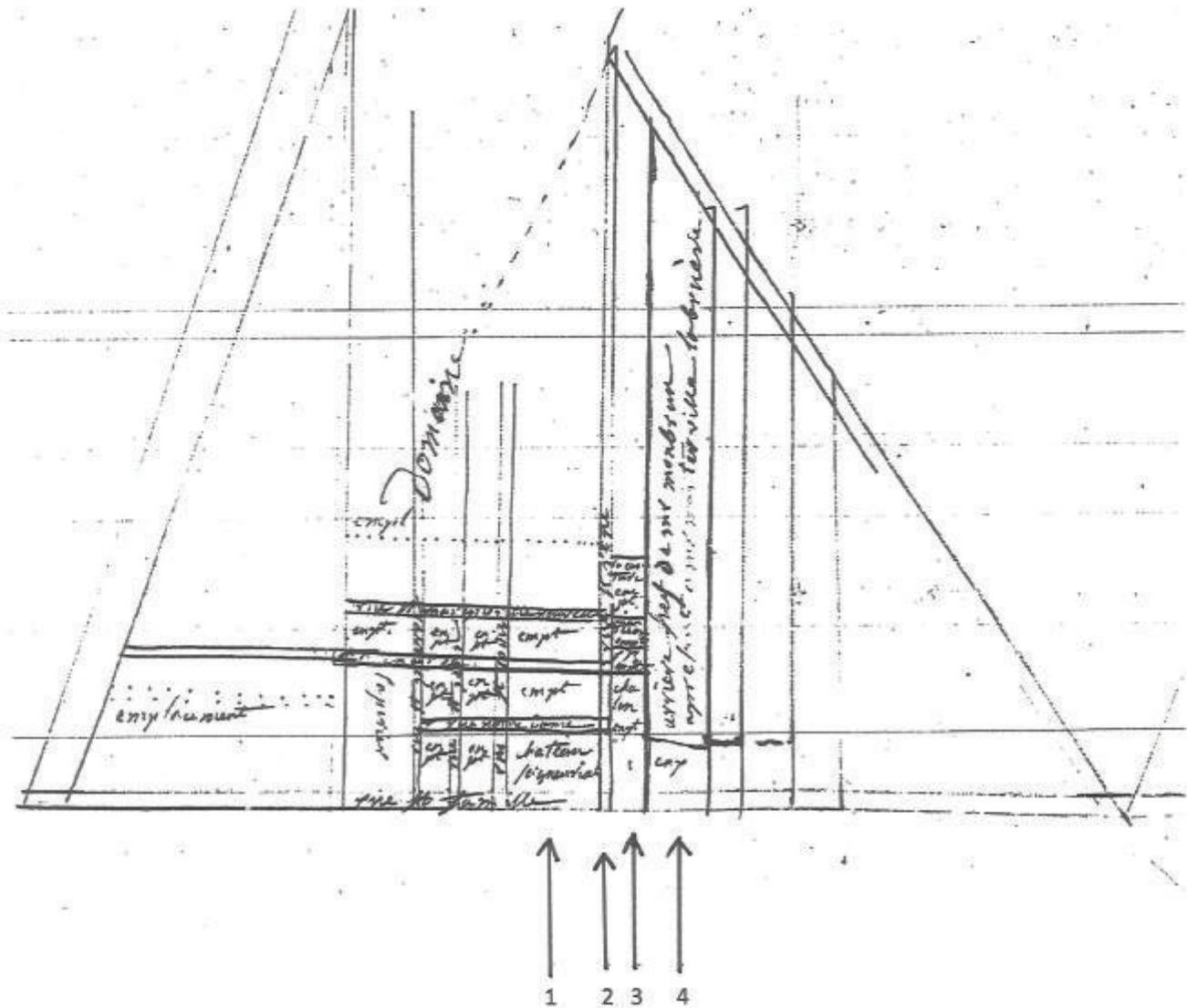
Elles ont été ajoutées sur un *Plan certifié comme étant véritable et conforme...*, par Charles Rinville, procureur fiscal (1740-1748) et Antoine Loiseau, notaire (1730-1760).

(Plan de la bourgade de Boucherville, voir annexe 4.2B, à la page suivante)

Sur cette carte on peut facilement lire « Lansaintre du faure » (l'enceinte du fort), et un peu plus difficilement (suivre la flèche), on peut lire « emplacement de M. de Niverville »

Annexe 4.3

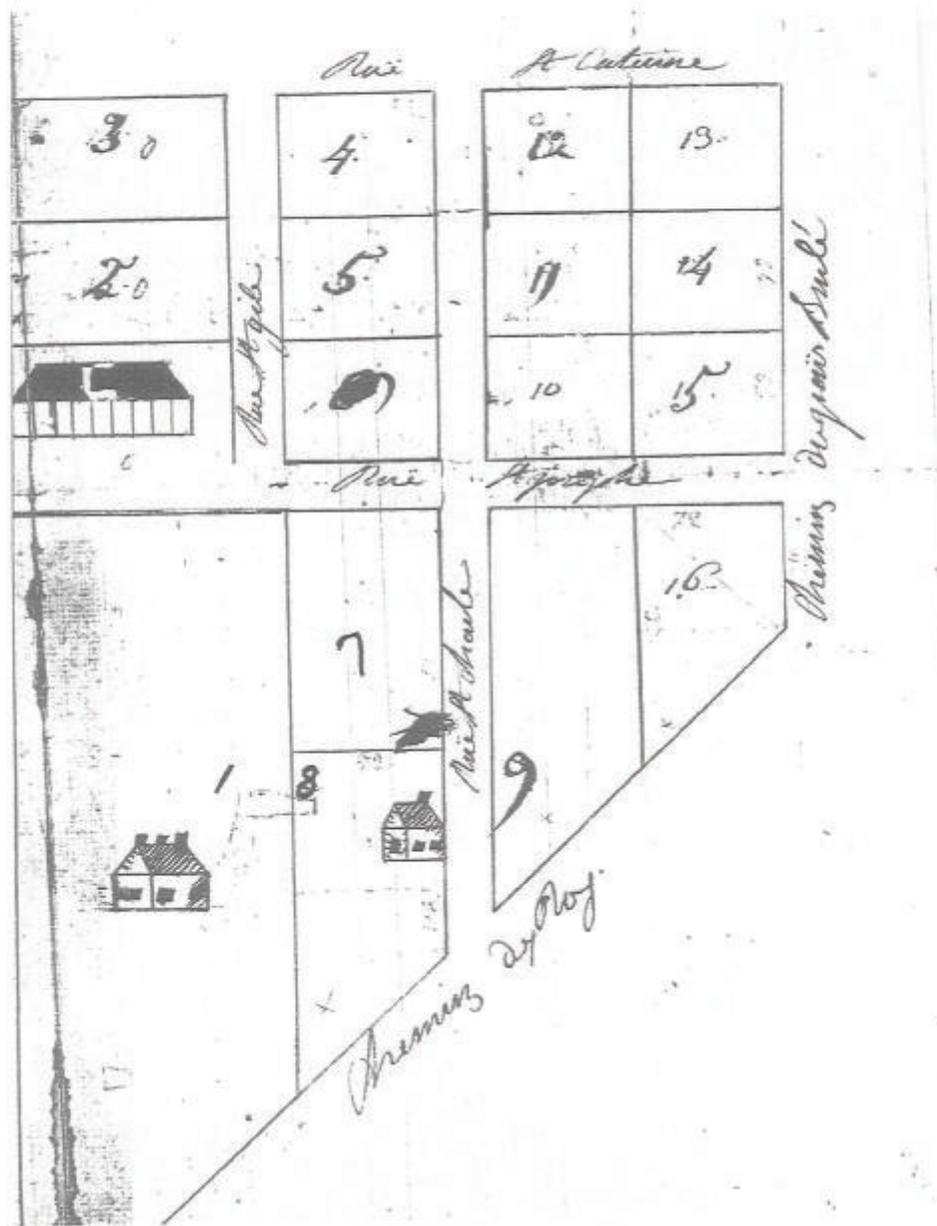
Plan du bourg de Boucherville (entre 1770 et 1787)



1. « Château seigneurial », au coin des rues actuelles Marie-Victorin et Pierre Boucher (St-René sur le plan). C'est l'emplacement et la maison des seigneurs de Boucherville. Connue plus tard sous le nom de « Maison Lacoste », elle est remplacée à partir de 1902 par les maisons victorienne du 514 et 518 Marie-Victorin.
(Circuit patrimonial de Boucherville, page 14, voir annexe 2.3)
2. Rue St-René, aujourd'hui Pierre Boucher.
3. Sur cet emplacement on peut lire le nom « Chalon ». Il s'agit de Louis Loiseau dit Châlons, notaire, propriétaire de la maison de 1770 à 1787. Connue aujourd'hui sous le nom de « Maison Malhiot », elle fait l'objet de cette demande de classement. Curieusement les Huet dit Dulude ne sont pas mentionnés, pourtant ils occupent la moitié de l'emplacement de M. de Niverville.
4. Arrière fief de mr monbrun, a présent a mr montarville labruère (Louis-Joseph Boucher de La Bruère, sieur de Montarville), qui achète cet emplacement de Joseph Robert, le 15 mars 1770 devant le notaire François Racicot. Lors de cette acquisition, Urbain Huet dit Dulude fait partie des tenants et aboutissants.

Annexe 4.4

Plan du faubourg Ste-Anne



Terrain no 1 470 et 466, boulevard Marie-Victorin

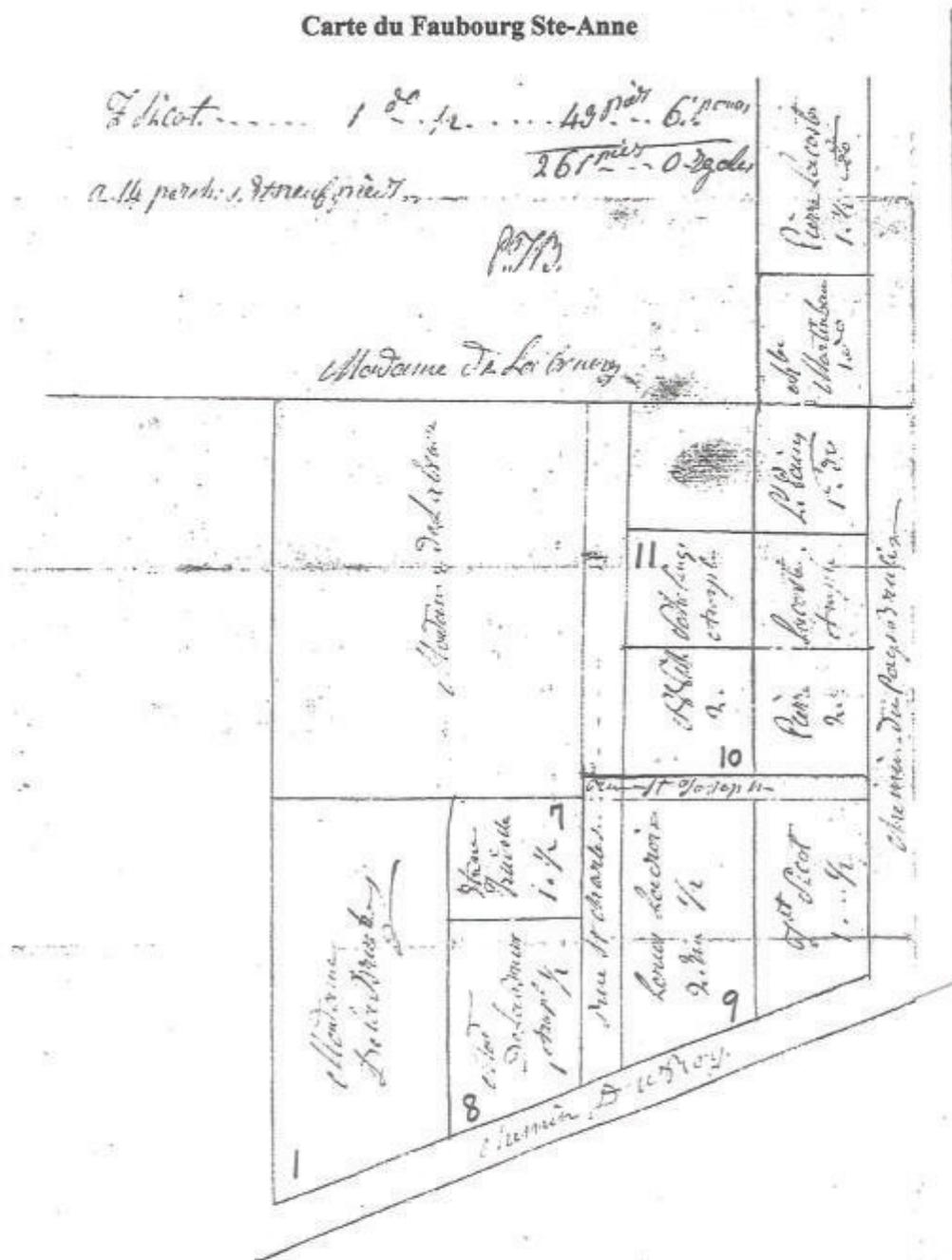
Terrain no 8 Fait partie du terrain appartenant au 466, boulevard Marie-Victorin

Terrain no 7 462, rue Samuel Provost et hangar appartenant au 466, boulevard Marie-Victorin

Terrain no 9 C'est sur ce terrain que lors de l'inventaire de 1802, Jean-Baptiste Charbonneau possède un hangar en pierres à deux étages. Ce hangar deviendra une maison qui sera *Démolie en 1939 pour permettre de « redresser » le boulevard Marie-Victorin, au coin du boulevard De Montarville.* (Boucher Boucherville 1667-1992, page 20, voir annexe 2.5)

Voir des informations relatives au plan, dont les dimensions des terrains, à la page suivante.

Annexe 4.5



Terrain no 1 470 et 466, boulevard Marie-Victorin

Terrain no 7 Etienne Trudel achète le 24 juin 1814, et vend le 6 juin 1818

Terrain no 8 Appartenant à madame de La Bruère et ses filles, depuis le 8 mars 1815

Terrain no 9 Maison démolie en 1939, elle appartenait alors au docteur Georges Edmond Baril et était connue sous le nom de « La Poudrière »

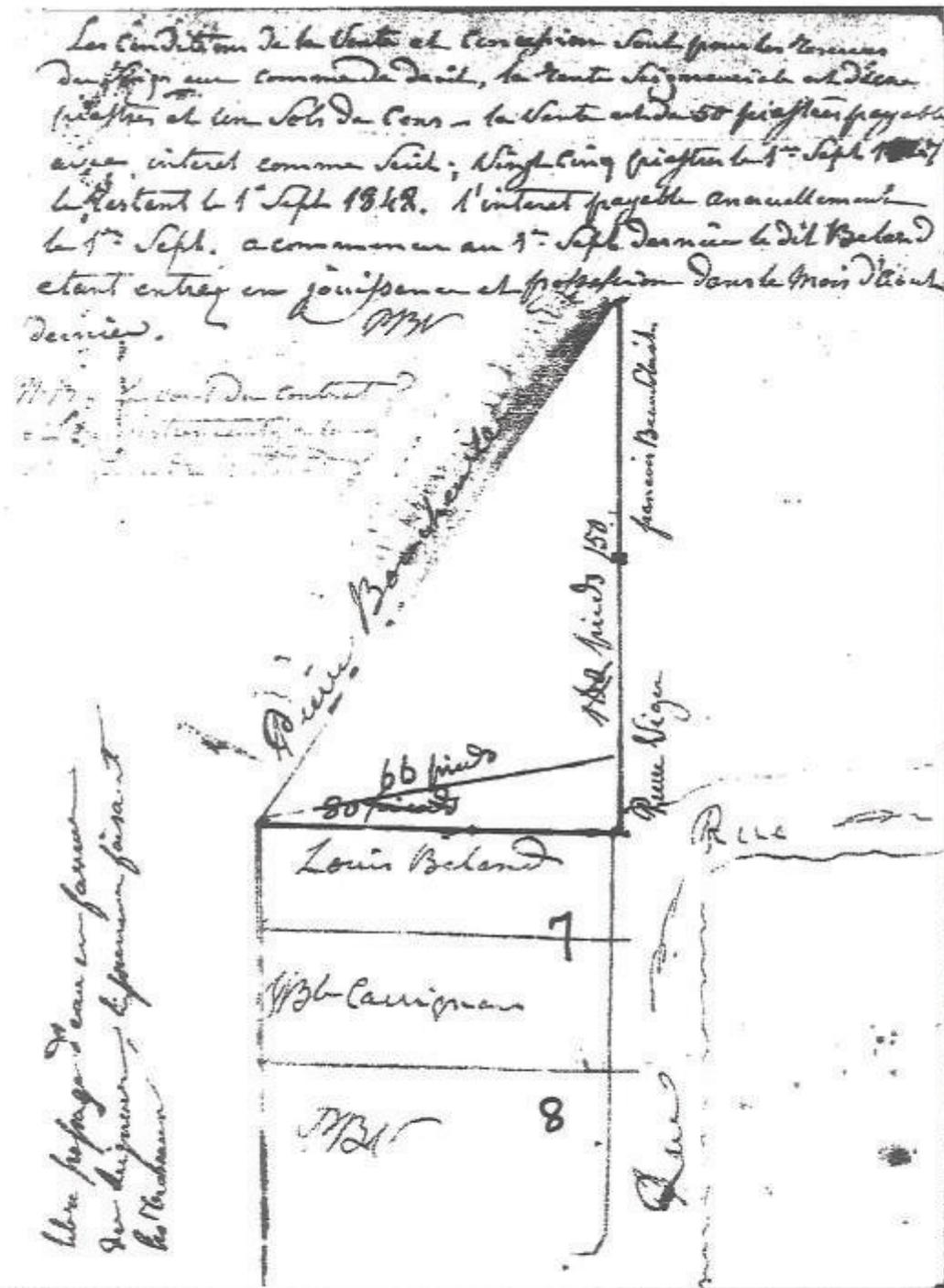
Terrains nos 10 et 11 Selon le répertoire du notaire François Racicot, le 29 novembre 1784, M. Montarville vend à William Schelings, horloger, un emplacement situé à Boucherville.

Cette carte est rattachée au procès verbal, pour madame Labruère, concernant un cours d'eau au faubourg Ste-Anne. Pierre Weilbrenner, arpenteur, les 14 et 15 octobre 1818.

Les numéros de terrains font référence au plan de l'annexe 4.4

Annexe 4.6

Plan pour dresser un acte p^r M^r de Boucherville



Ce plan rattaché au contrat du 10 décembre 1845 (Louis Lacoste) est probablement de la main de Pierre Amable Boucher de Boucherville. Si l'on se réfère au plan du faubourg Ste-Anne, (voir annexe 4.4), le terrain no 8 correspond au terrain de PBV (Pierre Boucherville) et le terrain no 7 correspond à ceux de J. Bte Carignan et de Louis Béland, avant l'acquisition de la pointe.

Si on fait abstraction de la moitié nord-ouest du terrain de J.B. Carignan, qui ira rejoindre le terrain de Louis-René Chaussegros de Léry en 1858, on peut voir la forme du lot 153 (voir annexe 4.8), qui est constitué de la moitié du terrain de J.B. Carignan ainsi que celui de Louis Béland incluant l'acquisition de la pointe.

Annexe 4.7

Extrait 5 matrice graphique.pdf-lot avant la réforme cadastrale.pdf

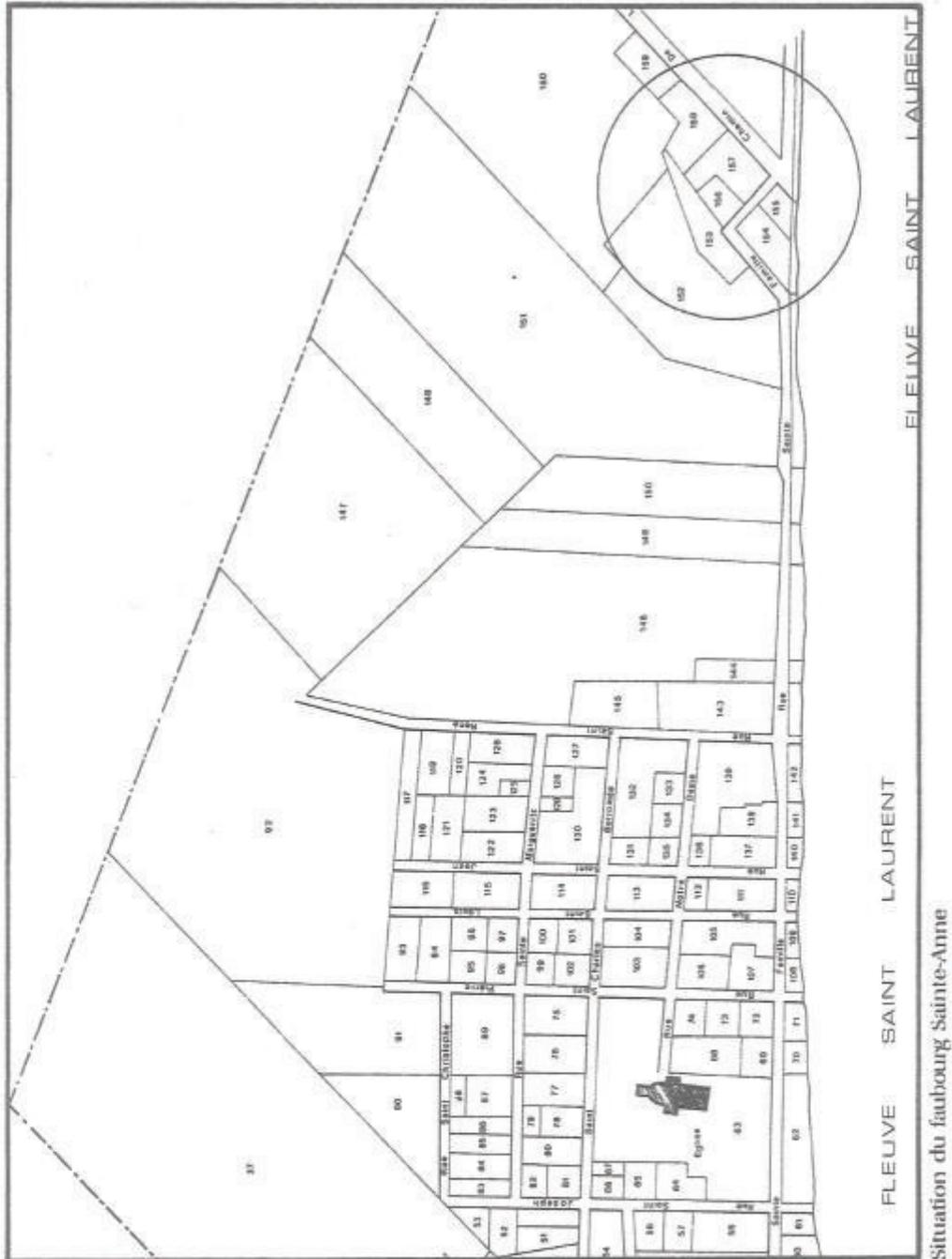


Cette carte nous montre l'implantation au sol des maisons actuellement érigées dans le secteur.

- 1- Limite arrière du terrain no 8. « La Chaumière » (466 Marie-Victorin) n'est donc pas bâtie sur ce terrain.
- 2- Limite nord-ouest du terrain no 7. C'est sur cette partie du terrain no 7 qu'est actuellement bâti le garage qui dépend du 466 Marie-Victorin.

Annexe 4.8

Situation du faubourg Sainte-Anne



Cette carte nous permet de visualiser l'emplacement du Faubourg Ste-Anne et de le situer par rapport au Vieux-Village de Boucherville.

À gauche, l'église Sainte-Famille est le point de repère et à droite, dans le cercle, on peut lire « Chemin de... ». Ce chemin correspond au boulevard Montarville actuel.

Au faubourg Ste-Anne, les premières concessions ont débuté en 1781.

La publication *Boucherville Répertoire d'architecture traditionnelle* nous dit : Le faubourg englobait les lots 153 à 159 du cadastre officiel du village, alors que la carte d'origine du faubourg Ste-Anne englobait aussi le lot 152, où sont bâties les maisons du 470 et 466 Marie-Victorin.

(Plan du Faubourg Ste-Anne, voir annexe 4.4)

Annexe 4.9

Partie du plan du Domaine de La Seigneurie de Boucherville

Partie du plan du Domaine de la Seigneurie de Boucherville

Procès verbal d'arpentage du Domaine de Boucherville

par Pierre Weilbrenner, arpenteur

Pour MeSSieurs

Pierre de Boucherville Esq^r
Thomas de Boucherville Esq^r
L.R. ChauS.gros De Lery Esq^r

Ce 28. 29. Et 30^e oct^{br} 1817

Voir ces deux documents aux pages suivantes

Cette reproduction partielle d'un plan figuratif, réalisé par Pierre Weilbrenner à la fin d'octobre 1817, servira au partage du 19 février 1818 (F.L. Dumoulin). (Voir Éléments biographiques concernant les différents propriétaires du 510 Marie-Victorin, Section A-3. Texte sur Madeleine St-Blain).

Au fil des ans, Pierre Amable réassemblera le « Domaine » qui a appartenu à la famille Boucher, plus particulièrement à la branche De Boucherville, depuis les tout débuts de Boucherville.

Lors de la formation du cadastre (1869) cette terre deviendra le lot 31 de la paroisse et la partie incluse dans le village portera le numéro 92.

- 1- Emplacement du moulin où sera inhumé Pierre Amable.
- 2- Remarquez la rue Pierre-Boucher dont le prolongement change d'orientation pour suivre la ligne des terres. Le prolongement actuel de la rue Pierre-Boucher, de l'autre côté de la voie ferrée, n'a rien à voir avec cet ancien prolongement, aujourd'hui disparu, qui permettait de se rendre au moulin.

Annexe 4.9

Aujourd'hui le vingt huit vingt neuf et trentième jour du mois d'octobre
 Dans l'année de notre seigneur mil huit cent dix sept à la requisition des
 sieurs Pierre De Woucharville, Thomas De Woucharville, Et L. N. Chauvegras
 Delors leurs seigneurs indivis du Domaine de Woucharville Et y resident
 Le Souffligné Arpenteur Juré Pour La Province de Bas Canada resident
 à Woucharville Conté De Kent La dite Province, me suis express transporté
 Sur ledit Domaine les jour susdits à l'effet d'en lever le plan figuratif Et d'en
 avoir la superficie, c'est pourquoy la étant apres avoir mesuré toute la
 partie du Domaine jus qu'au petit Lac prenant des emplacement du
 Village telle qu'il appert au plan figuratif cy annexe Par Les Lettres
 A.B.C.D.E.F. j'ai trouvé que ledit terrain avoit en viron vingt cinq arpens
 Demi la superficie En y de Deux ans La route qui conduit au Moulin
 Marqué O.T. Et l'emplacement de dit Moulin La route ayant vingt
 trois pieds de large depuis E. jus qu'au dit Moulin Et l'emplacement
 du dit Moulin à En viron un dem arpent la superficie y compris la route
 de deux arpens laquelle lopin de terre j'ai divisé en deux parties Comme de
 I.K. & L. Et j'ai sur cette dite ligne qui est ponctuée mis des piquets d'un
 point à l'autre de distance En distance, apres quoi j'ai procédé au che-
 minage de dit Domaine dans la ligne de Joseph De La Broquerie & cieus
 jusqu'à la petite rivière depuis la lettre G. à G. laquelle ligne a vingt
 quatre arpens ou En viron de chaque cote, Comme de G. à G. Et de D.M.H.
 Sur deux arpens neuf Perches Et neuf Pieds de large, formant la superficie
 soixante Et Dix arpens trois quar En viron lequel lopin de terre j'ai
 divisé En deux parties égales telle qu'il paroit par la ligne ponctuée marquée
 audit Plan, depuis L. M. à N. Sur laquelle ligne j'ai aussi mis des piquets
 de distance En distance, En foi de quoi Et tous ce que dessus je le certifie
 véritable Et vrai dressé le présent Procès Verbal pour servir Et valloir
 ce que de raison Les jour Et an susdits



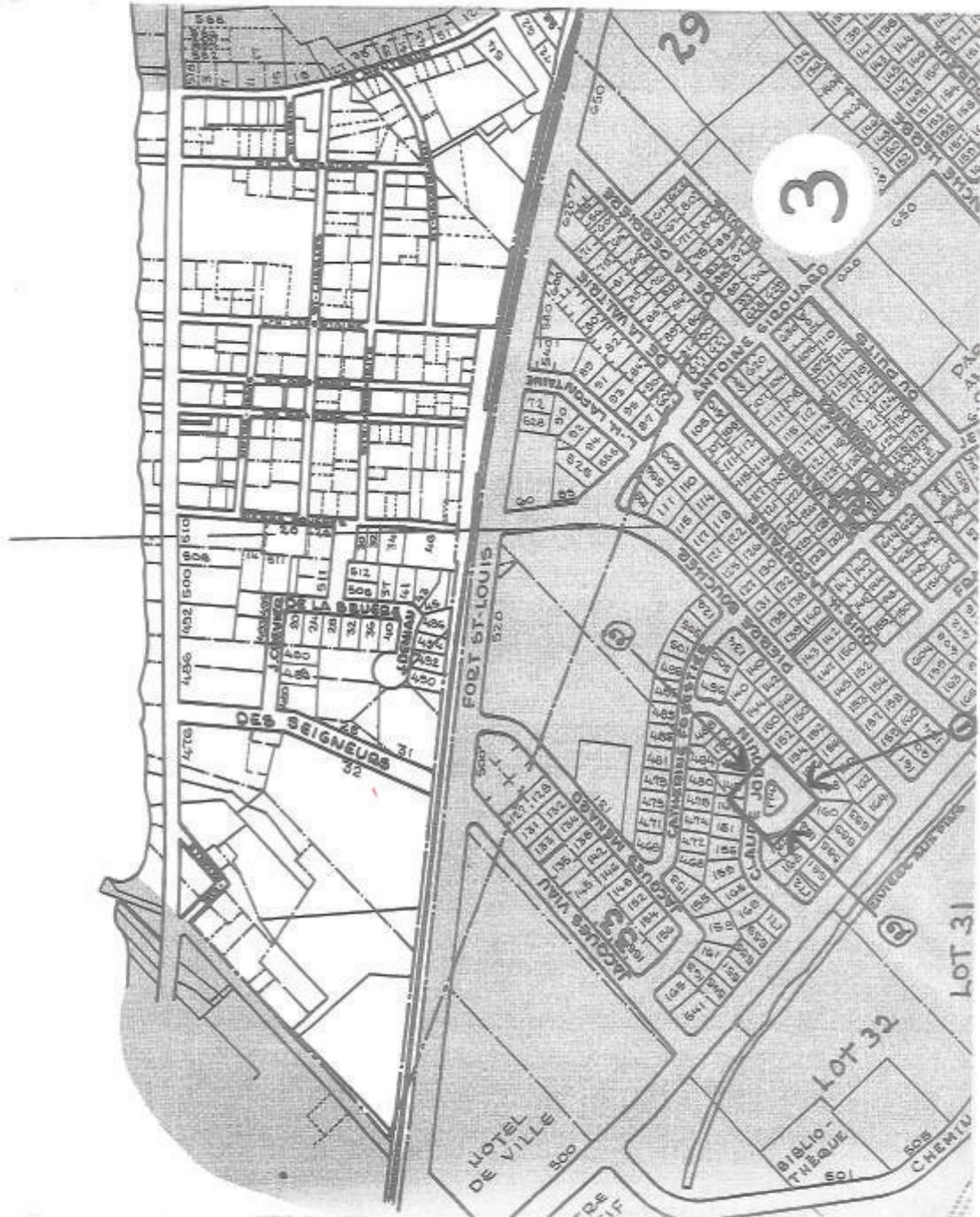
70

Pierre Weilbrenner
 A. S. Notaire

Collection
 Montarville B. de La Bruère

Annexe 4.10

Situation sur le domaine (lot 31) de l'emplacement du moulin à vent.



Selon le curé Thomas Pepin, le lieu de sépulture de Pierre-Amable Boucher de Boucherville est "À un arpent environ de la première coulée qui traverse le dit domaine et va se décharger dans le petit lac, et aussi à environ un arpent de la ligne de séparation entre le susdit domaine et une portion de la terre appartenant à Jean-Baptiste Thomas".

- 1- Nous avons tracé cette ligne à un arpent de la ligne qui sépare les lots 31 et 32, en prenant pour hypothèse que la route de 23 pieds que décrit Pierre Weilbrenner dans son plan figuratif (annexe 4.9) sera rattachée au lot no 31 et que la portion de terre de Jean-Baptiste Thomas sera rattachée au lot no 32.
- 2- À cause des remblais probables, il est difficile de tracer ces deux lignes à partir de ce que nous connaissons aujourd'hui, "à un arpent environ de la première coulée ...". C'est pourquoi nous avons utilisé le plan figuratif de Pierre Weilbrenner (annexe 4.9) lorsqu'il localise le moulin. Il serait intéressant de voir l'original de ce plan pour voir s'il y a eu des notes d'ajoutées au fil du temps.